This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 946,958

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

Z
2175
.T27

4324
(2124)

LES
GRAMMAIRIENS FRANÇAIS

1520 — 1874

INTRODUCTION

A L'ÉTUDE GÉNÉRALE DES LANGUES.

Bruxelles. — Imp. Félix Callewaert père, rue de l'Industrie, 26.

LES GRAMMAIRIENS FRANÇAIS

DEPUIS

L'ORIGINE DE LA GRAMMAIRE EN FRANCE

JUSQU'AUX

DERNIÈRES ŒUVRES CONNUES

OUVRAGE

SERVANT D'INTRODUCTION

A L'ÉTUDE GÉNÉRALE DES LANGUES

Delle, Julien Aimable

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT ET DE LA MARINE

RUE JACOB, 56

1874

PRÉFACE

Quelques années avant sa mort, qui marqua la fin du XVIIe siècle, Boileau dit au Public en prenant congé de lui : « Je vous remercie de la bonté que vous avez eue, d'accepter mes ouvrages. Si j'ai réussi à vous plaire, c'est probablement que je me suis attaché à toujours être vrai ». Notre célèbre poëte conclut ainsi : « Tout écrivain, qui est vrai, réussira toujours à plaire, s'il sait présenter ses idées avec ordre et méthode ».

Larochefoucault émet une autre idée : il prétend que pour bien juger d'une affaire, il faut en connaître les détails qui sont infinis.

363149

Un autre philosophe pense, que le Lecteur en général, s'attache surtout aux choses qu'il comprend. Si vous voulez, dit-il, qu'il apprécie bien une affaire, fournissez lui en d'abord les moyens; alors, pour peu qu'elle l'intéresse, il l'étudiera bien.

Tels sont les conseils qui m'ont guidé dans le livre que j'offre au Public. J'ai commencé par me procurer toutes les pièces du procès linguistique, et je les présente aujourd'hui telles qu'elles sont, en donnant sur chacune d'elles, les éclaircissements qui me paraissent nécessaires. Quelques esprits, naturellement enclins à la critique, trouveront peutêtre que ce livre contient beaucoup de citations. Est-il bien nécessaire de faire remarquer que l'œuvre qui nous occupe ne m'est pas personnelle ; c'est un résumé de ce qui a été pensé par les « Grammairiens Français », dont je ne suis que l'interprète. Ma mission est simplement de reproduire tout ce qui peut venir en aide à ceux qui veulent raisonner sur la Langue française, et en connaître le mécanisme et l'histoire.

Si beaucoup d'auteurs de talent ne sont pas arrivés à éclairer complétement le Public, c'est que souvent ils ont voulu faire prévaloir le sys-

tème qui leur était propre. J'ai suivi une autre marche : J'ai bien, comme tout le monde, mon système à moi ; mais je l'ai mis à l'écart, afin de pouvoir librement parler de tous les autres systèmes, de toutes les idées, de toutes les méthodes, de tous les principes. Il est vrai que je me suis permis d'approuver ceux-ci et de critiquer ceux-là ; voilà le seul reproche qu'on puisse m'adresser. Mais cette analyse générale était, me paraît-il, indispensable pour donner quelque intérêt à l'ouvrage que j'offre au Public.

Mes recherches ont été longues et pénibles ; mais ces fatigues me seront légères, si le Public reconnaît à cet ouvrage quelqu'utilité pour l'étude générale de la Grammaire.

Un seul point m'inquiète : Suis-je arrivé à classer toutes ces pièces avec ordre et méthode ?

J'ai adopté, pour plus de clarté, l'ordre chronologique : les chiffres placés en regard des auteurs, indiquent l'année de la publication des œuvres que je cite. Une table Alphabétique des Auteurs et une table des Sujets traités, terminent cet ouvrage, dans lequel le Lecteur trouvera, du moins je l'espère, les moyens de

s'éclairer sur toutes les grandes questions linguistiques.

Veut-on, par exemple, avoir l'explication du Génie, du Mécanisme, de l'Harmonie, de l'Idéologie, de la Néologie, de l'Étymologie, de la Syntaxe, de la science Alphabétique, de la puissance des Désinences, de la Grammaire artistique, comparée à la Grammaire scientifique; et de cent autres sujets, et l'on trouvera facilement les auteurs qui ont le mieux traité de ces questions.

Veut-on avoir une appréciation sur un Auteur ou sur un Livre; veut-on faire choix d'une Grammaire, d'un Dictionnaire, d'un Traité; veut-on être renseigné sur tous les genres de travaux linguistiques ? L'ouvrage « Les Grammairiens Français », répond à ces besoins divers; non pas que j'aie la prétention, dans une étude d'un genre tout-à-fait nouveau, de présenter un livre irréprochable; mais j'ai cette confiance, qu'il peut être utile aux amateurs linguistes qui veulent être renseignés.

La question linguistique française n'intéresse pas seulement les nationaux, mais aussi les hommes éclairés du monde entier. Il est

donc urgent de la présenter clairement sous toutes ses faces, afin d'en hâter la solution, dans un sens ou dans l'autre.

Pour cela, il était indispensable d'offrir aux intéressés tous les moyens d'étude, en laissant naturellement à chacun la liberté de se faire une opinion.

Et, lorsque tous les gens éclairés, auront pu décider du procès qui nous occupe depuis trois cent cinquante ans, il se formera probablement dans le Public une opinion générale, qui servira à guider les générations à venir sur les véritables principes de la langue française.

Nous ne devons pas nous faire d'illusions : la science linguistique est encore fort abstraite. Ainsi, par exemple, voici des auteurs qui nous disent : « La Grammaire est simplement un art de mémoire; le raisonnement n'est qu'accessoire ».

D'autres répondent : « Ce n'est pas cela du tout : La Grammaire est de la logique ». Il semblerait qu'on ne puisse pas mettre d'accord ces deux principes opposés; et cependant on peut démontrer que chacune des deux assertions a sa raison d'être; car le bien fondé ou

la valeur de ces appréciations, dépend du point de vue où l'on se place.

Un auteur nous dit encore : le Français dérive du Latin, et nous devons par conséquent baser les principes grammaticaux français, sur les principes grammaticaux latins. — Un autre prétend que le Français est une langue du sol, un dérivé du Gaulois. Ici, l'un a tort, et l'autre a raison ; c'est une question qui sera décidée par l'histoire des Origines des langues.

Un troisième affirme que le bon langage est le maître des Langues. Un quatrième déclare que, pour bien comprendre la langue française, nous devons commencer par apprendre le Latin et le Grec ; tandis que de nombreux auteurs prétendent, que l'étude du Français suffit.

Les uns veulent nous donner pour principe absolu : la Nature. Les autres répondent que le principe réel des langues, est dans l'Idéologie. Ceux-ci placent ainsi leur principe : la véritable base dans l'étude des langues, c'est l'Étymologie. Ceux-là ripostent : la première étude à laquelle on doive se livrer, c'est le Génie.

D'autres encore, s'écrient : vous ne com-

prenez pas : la base fondamentale pour le Français, c'est le Mécanisme, l'Euphonie, la Prosodie, le Bon sens.....

Comment veut-on que le Public puisse se reconnaître dans ce dédale de principes opposés, s'il n'a pas sous les yeux les débats de ce grand procès ?

Et c'est justement pour cela, que je viens présenter au Public, l'analyse exacte et raisonnée de quatre à cinq cents ouvrages divers, qui ont été publiés par les hommes les plus érudits. Je ne viens pas, Lecteur, vous engager à adopter ceci et à rejeter cela; je vous dis respectueusement : voilà ce qui a été écrit de plus important sur la langue française.

Voyez et décidez.

Bruxelles, le 3 avril 1874.

LES

GRAMMAIRIENS FRANÇAIS

CHAPITRE PREMIER

LES GRAMMAIRIENS FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE.

Excepté ce qui est essentiellement vrai, légal et rationnel, tout passe, tout casse, tout lasse. Voilà qui est une vérité pour ceux qui ont quelque expérience, quelque instruction ; pour ceux enfin qui ont beaucoup vu ou beaucoup lu. Au contraire, les enfants, les gens sans instruction, sans expérience, s'imaginent que ce qu'ils voient a toujours été, et subsistera toujours. Dans leur esprit, le changement dans les usages n'est pas possible.

Quand un enfant entend, aujourd'hui, chez ses parents, quelques docteurs parler Latin, au sujet de la

maladie du père, il ne suppose pas que cette coutume puisse changer. Je n'ai aucun commentaire à faire. Il me suffit de constater ce fait.

Eh bien ! il y a trois cent cinquante ans, lorsqu'on entrait dans une école en France, ou dans un tribunal, ou dans une salle de délibérations, on y entendait aussi parler en Latin. Si bien que le peuple, qui a toujours parlé le Français, ne comprenait pas plus les maîtres d'école, les avocats, les administrateurs, qu'il comprend aujourd'hui les médecins dans leurs consultations. C'est alors qu'un nommé Geofroy Tory protesta contre cet abus de parler une langue étrangère, dans l'administration, les tribunaux et les écoles ; au lieu de la langue nationale, le Français. Et si l'on songe que cette langue nationale était, comme langue officielle, complétement abandonnée depuis quinze cent cinquante ans, c'est-à-dire depuis l'invasion des Romains dans les Gaules, nous comprenons le fou rire qui s'empara des esprits, quand notre novateur disait à qui voulait l'entendre : « Il est impossible que l'on conserve longtemps la sotte, la stupide, l'inconcevable habitude de parler, dans l'administration générale, les tribunaux et les écoles, un langage qui nous rappelle constamment la voix du vainqueur ». — De cette idée est née la Renaissance de la langue française, et avec cette Renaissance, les milliers d'ouvrages qui ont servi à expliquer, au moins en partie, le mécanisme de cette langue.

Il n'y a pas d'Effet sans Cause, apparente ou cachée; la Science n'est que l'explication, la découverte des

Causes. Malheureusement le vulgaire confond souvent la Cause avec l'Effet. C'est surtout dans l'étude des langues que cette ignorance est flagrante. Nous aurons souvent l'occasion de démontrer qu'elle est une des Causes principales des turpitudes de toutes espèces qu'on rencontre dans l'enseignement. Dans les innombrables travaux, entrepris pour expliquer la langue française, il convient, avant tout, nous paraît-il, de savoir distinguer la Cause d'avec l'Effet, et l'Effet d'avec la Cause. Il est vrai que cette distinction exige quelque intelligence.

Donnons un seul exemple : Quelle est la Cause et l'Effet dans l'écriture et la grammaire? Doit-on baser l'écriture sur les règles de grammaire ou bien baser la grammaire sur l'écriture? Où est la Cause, où est l'Effet?

Si l'on considère que nos littérateurs français ont écrit pendant quatre cents ans, avant que l'on parle de grammaire; que nos premiers ouvrages didactiques ne sont que l'explication, la démonstration des formes orthographiques et phraséologiques des travaux littéraires du XIe au XVIe siècle; on comprendra facilement que la littérature est la Cause; et que nos livres de règles ne sont qu'un Effet de cette littérature; du moins voilà ce que disent tous les grammairiens de mérite. — C'est ainsi que les grammaires se modifient, depuis trois cent cinquante ans, à mesure que l'écriture s'améliore. De même que les grammaires d'aujourd'hui ne ressemblent plus à celles du commencement du XVIe siècle, les grammaires du XXe

siècle seront toutes différentes de celles du XIXe.

Cela dit, nous pouvons, je pense, revenir au novateur de notre langue, comme langue officielle; nous ne devons jamais perdre de vue que le peuple, dans tous les siècles, a toujours parlé la langue du sol, qui s'appelait Gauloise à l'invasion des Romains, puis Romane du IVe au XIe siècle, puis Vieux Français du XIe au XVIe siècle, et enfin Français, tout court, depuis la Renaissance de cette langue, le 10 août 1539.

DOMINATION LATINE.

Dès 1520, un nommé Geofroy Tory, un simple imprimeur, eut cette idée de chasser le Latin, et de ramener le Français. Il ne prétendait pas qu'on n'apprenne plus la langue latine, il voulait seulement qu'elle ne fût plus la langue officielle. Il y aurait un volume à écrire sur Tory et son « Champ-Fleury »; mais la traite est longue à faire, comme dit Lafontaine, et nous devons marcher à grande vapeur, si nous voulons rapporter, dans un petit volume, ce que les grammairiens ont écrit sur la langue française.

Le grand mérite de Tory est dans son amour pour la langue nationale. Dix auteurs vous rappelleront, lecteur, le génie de cet écrivain. L'essentiel est de savoir qu'avant lui, on n'avait vu aucun ouvrage didactique, écrit en Français, sur les principes de cette langue.

Après avoir déjà obtenu son privilège, quelques

années avant, il publia son « Champ-Fleury » en 1529. Ami intime de Jean Groslier, secrétaire du Roi, le Maître au Pot cassé (c'est ainsi qu'on nommait le célèbre graveur) avait ses entrées franches à la Cour, où il lisait aux dames d'honneur, les aventures amoureuses des siècles passés, inscrites sur des manuscrits que lui seul avait le talent de déchiffrer. Il avait profité de cette circonstance pour développer cette grande pensée : ramener la langue nationale en chassant le Latin. Cette idée approuvée par le Souverain avait pris beaucoup de consistance dans les esprits ; aussi s'attendait-on à cette époque à voir bientôt apparaître une ordonnance royale à ce sujet.

C'est alors que les esprits se portèrent sur les principes à admettre dans la langue française et qu'on s'étudia à confectionner une grammaire quelconque.

1530. On nous parle alors de John Palsgrave, auteur anglais, comme ayant publié la *première grammaire française*. Ne nous étonnons pas trop ; Palsgrave avait fait ses études à Paris, ce qui explique sa parfaite connaissance de notre langue. Son livre, un gros infolio, a pour titre : « Eclaircissements de la langue française » ; c'est un ouvrage fort cher, comme ceux de cette époque, toutefois peu utile ; il ne peut servir qu'aux curieux, qui veulent se rendre compte de ce qui a eu lieu à toutes les époques.

1531. Ici arrive Jacques Dubois Sylvius, qui a été un grand médecin, un novateur alphabétiste et un

grammairien sur lequel les opinions sont partagées; ainsi, c'est Sylvius qui, le premier, a proposé qu'on emploie deux signes distincts pour figurer l' « i et le j ». De ce temps-là ils étaient confondus. C'est encore Sylvius qui réclama une distinction pour l' « u et le v ». Il demanda encore qu'on établisse une différence entre l' « e muet, l'é fermé et l'ê ouvert » qui étaient également confondus. Ces réformes furent adoptées en Hollande en 1620, en Saxe en 1640, en France en 1680. L'Académie française les sanctionna dans son Dictionnaire de 1762 (4e édition).

Ceci peut nous donner une idée de la marche que suit le progrès en France : les réformes les plus sages, proposées par les linguistes, ne sont sanctionnées par l'Académie française que lorsque toute l'Europe, y compris la France, les a mises en pratique, et qu'il s'est écoulé un ou deux siècles. — Sylvius n'a pas seulement travaillé en orthographie, il a posé des principes grammaticaux; il nous dit que la langue française, découlant de la langue latine, nous devons baser ses principes sur la grammaire latine. Quoique ces principes soient contestés par nos meilleurs linguistes, ils sont encore appliqués dans les écoles françaises, au moins en partie. La grammaire de Sylvius est en Latin, et, sans être excessivement rare, il faut encore quarante à cinquante francs pour se la procurer. En effet, c'est un livre fort curieux et fort important, puisqu'on y voit l'origine des principes grammaticaux suivis dans les écoles, principes sur lesquels on discute depuis plusieurs siècles et sans résultat positif.

1531. Maître Jacques FABRY publie un premier « Traité de Rhétorique » qui a dû être excessivement utile, à une époque où les livres didactiques faisaient complètement défaut. En effet, du temps de Fabry, il n'y avait ni dictionnaires, ni grammaires, ni aucune espèce de traités linguistiques. Voici un fait qui n'échappera pas au lecteur : à l'époque où parut le livre de Fabry, la grammaire française était totalement inconnue. Il n'en était pas de même de la Rhétorique, qui, après avoir été pratiquée à Rome et à Athènes, nous a été enseignée par les producteurs d'ouvrages Latins et Grecs.

1532. Giles DUWÈS ou DU GUEZ, est encore un professeur anglais, qui enseignait la langue française à la Cour d'Angleterre ; sa mission était surtout d'initier les jeunes princes et les jeunes princesses à comprendre les ambassadeurs français et à leur débiter des phrases « parfumées ». On le dit d'origine française. Lorsqu'il publia ses « Dialogues », c'était déjà un vieillard rhumatisé, qui donnait ses leçons dans un fauteuil. Si son livre n'a pas l'importance de ceux de Sylvius, de Tory et même de Palsgrave, on ne peut pas cependant laisser ignorer que c'est un des premiers ouvrages qui parlent de grammaire française. Afin de donner une idée de l'écriture française, au commencement du XVIe siècle, nous reproduisons textuellement à la page suivante un acrostiche de Duwès dans lequel il prend en termes énergiques la défense des correcteurs.

APOLOGIE AUX CORRECTEURS DE TOUTES OEUVRES.

G rosses gens de rudes affections
I vrongnes bannis de vray sentement
T ourdaultz, cocardz, privés d'entendement,
E n leur gueulee prenant refections,
S aouls d'oprobres et de detractions

D iront de moy comme ilz font d'autre gent.
C oyès icy, quel facteur bel et gent!
A ray et pour certain que suis ignorant;
A ouloir je ne doy pas laisser pour tant
E mprendre chose qui fait a priser
S ans garde prendre a leur despriser.

1533. L'ouvrage de Jean SALMON, « Briève doctrine pour duement écrire selon la propriété du langage français » parut après celui de Duwès; il a pour but d'enseigner le langage et l'écriture. Nous ne voyons dans cet auteur qu'un objet qui mérite d'être cité; il met en pratique une réforme proposée par Tory; la cédille sous le « ç » doux.

Si le lecteur a la patience de nous suivre, il verra l'une après l'autre toutes les améliorations qui se sont introduites dans l'écriture française.

RENAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

C'est le 10 août 1539, que François Ier, d'illustre mémoire, lança de Villers-Cotterets ce fameux édit : « A dater d aujourd'hui, les actes du gouvernement seront écrits en Français ; on enseignera en Français, on plaidera en Français ». Ce jour-là, le fou Tory (c'est ainsi qu'on l'appelait) fut récompensé de ses travaux. L'édit « de la Renaissance » a donné un tout autre cours à l'enseignement linguistique français. — A partir de cette époque, on a publié des livres classiques, ayant pour bases grammaticales les seules règles connues, celles de Sylvius. Et c'est ainsi que nous retrouvons encore les mêmes principes dans beaucoup de grammaires françaises.

1540. Etienne Dolet. Nous ne devons jamais perdre de vue, qu'une langue quelconque a deux subdivisions : la littérature et la grammaire. Nous entendons par littérateurs les praticiens, ceux qui publient simplement leurs idées ; ainsi les penseurs, les historiens, les poëtes, les romanciers, sont ce qu'on appelle les littérateurs. Quant aux théoriciens (les grammairiens), leur mission est d'expliquer le mécanisme du langage et de l'écriture. On peut être un excellent grammairien et ne pas posséder un style séduisant ; comme on peut écrire à la façon de Rousseau ou de Dumas, et ne pas comprendre la moindre chose en grammaire. Ce sont

deux branches distinctes; il est vrai que quelques hommes, par exemple Du Bellay, l'abbé Girard, Duclos, Voltaire, Mercier, et de nos jours, Henricy, ont été en même temps littérateurs et grammairiens.

Mais revenons à Dolet, qui était imprimeur à Lyon; il a payé son tribut à la science linguistique, en publiant « La manière de bien traduire d'une langue en l'autre, de la Ponctuation et des Accents d'icelle ». Ainsi, c'est Dolet qui, le premier, eut l'idée de ponctuer méthodiquement, et de donner un traité de traduction pour le Latin et le Grec. C'est encore Dolet qui proposa la distinction de l' « a verbe avec l'à préposition »; de « la article avec là adverbe ». Pour le récompenser de ses beaux travaux, on le brûla vif à la Place Maubert, le 15 mars 1545, sous prétexte qu'il était libre penseur.

1542. Il paraît qu'au milieu du XVIe siècle, Lyon était la ville la plus progressive en science linguistique. Plusieurs linguistes de grand mérite sont de Lyon, beaucoup d'ouvrages importants sont imprimés à Lyon; c'est ainsi qu'un de nos plus ardents propagateurs des réformes orthographiques est de cette ville; il s'appelle Louis Meygret. Ce linguiste très-distingué a publié beaucoup d'ouvrages; il a même proposé différentes réformes grammaticales; enfin, il a fait école. Il y avait les Meygrettistes et les anti-Meygrettistes. Voici le titre de son principal ouvrage : « Traité touchant le commun usage de l'écriture française; auquel est débattu des fautes et abus en la vraie et ancienne puis-

sance des lettres* ». Il supprime beaucoup de lettres inutiles, comme dans « advis qu'il écrit avis, advocat qu'il écrit avocat ». Sa réforme la plus importante, qui n'a été admise qu'à la fin du XVIIIe siècle et sanctionnée par l'Académie en 1835, consiste dans la Suppression des Déclinaisons. Toute la vie de Meygret fut consacrée à des luttes de toutes espèces ; ses travaux ont eu pour résultat une amélioration importante dans l'orthographie française.

1543. Guillaume Des Autelz, soutint contre Meygret une polémique dans laquelle, sans émettre des principes entièrement contraires aux siens, il semble prendre plaisir à le piquer, à le harceler. Voici le titre de son ouvrage : « Traité touchant l'ancienne orthographie française et écriture de la langue française, contre l'orthographie des Meygrettistes. ». — Ce qu'il y a de précieux dans les discussions provoquées par Meygret, c'est qu'elles ont occupé les esprits en France et même à l'Étranger.

1547. Jacques Pelletier, du Mans, célèbre mathématicien, ne pouvait manquer de prendre part à la grande discussion orthographique du milieu du XVIe siècle. Pelletier a publié vingt ouvrages sur différents objets ; son « Art poétique d'Horace », « l'Art poétique français », « les amours des Amours », des traités

* Nous avons conservé, dans nos citations, la phraséologie des auteurs cités ; mais comme leur orthographie pourrait être un obstacle à une lecture courante, nous avons adopté celle d'aujourd'hui.

d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie. Son « Dialogue de l'orthographie et de la prononciation françaises » a été publié à Poitiers. Pelletier n'est pas l'adversaire de Meygret ; seulement il lui recommande le calme et la conciliation. C'est un des littérateurs les plus sages que nous ayons rencontré. Il est aussi l'auteur d'une écriture figurative de la parole, c'est-à dire qu'il eut sa manière particulière d'écrire, qui ne fut pas bien accueillie du public : en effet, elle n'est pas heureuse.

1549. A cette date apparaît un des plus grands grammairiens français, Joachim Du Bellay, qui fait ressortir, dans sa « Défense et illustration de la langue française », toute la richesse, tout le génie de notre langue. — Jusqu'à cette époque, notre langue n'était encore considérée que comme un jargon. Du Bellay nous annonce qu'elle deviendra la première langue du monde. Son œuvre est de celles qui ne meurent pas et Du Bellay a sa place marquée dans les bibliothèques les plus précieuses. On n'est pas encore parvenu à imiter notre auteur du XVIe siècle. Citons quelques lignes de cet homme remarquable :

« POURQUOI LA LANGUE FRANÇAISE N'EST SI RICHE QUE LA GRECQUE ET LATINE ».

« Et si notre langue n'est ni copieuse et riche que la Grecque ou Latine, cela ne doit être imputé au défaut d'icelle, comme si d'elle-même elle ne pouvait jamais être sinon pauvre et stérile : mais bien on le doit attri-

buer à l'ignorance de nos majeurs, qui ayant (comme dit quelqu'un, parlant des anciens Romains) en plus grande recommandation le bien faire, que le bien dire, et mieux aimant laisser à leur postérité les exemples de vertu, que les préceptes, se sont privés de la gloire de leurs bienfaits, et nous du fruit de l'imitation d'iceux : et par même moyen nous ont laissé notre langue si pauvre et nue, qu'elle a besoin des ornements et (s'il faut ainsi parler) des plumes d'autrui.

« Mais qui voudrait dire que la Grecque et Romaine eussent toujours été en l'excellence qu'on les a vues du temps d'Homère et de Démosthènes, de Virgile et de Cicéron? Et si ces auteurs eussent jugé, que jamais, pour quelque diligence et culture qu'on y eût pu faire, elles n'eussent su produire plus grand fruit, se fussent-ils tant efforcés de les mettre au point où nous les voyons maintenant? Ainsi puis-je dire de notre langue qui commence encore à fleurir sans fructifier, ou plus-tôt, comme une plante et vergette, n'a point encore fleuri, tant s'en faut qu'elle ait apporté tout le fruit qu'elle pourrait bien produire. Cela certainement non pour le défaut de la nature d'elle, aussi apte à engendrer que les autres; mais pour la coupe de ceux qui l'ont eu en garde et ne l'ont cultivée à suffisance ainsi comme une plante sauvage, en celui même désert, où elle avait commencé à naître, sans jamais l'arroser, la tailler, ni défendre des ronces et épines, qui lui faisaient ombre, l'ont laissée envieillir, et quasi mourir. Que si les anciens eussent été aussi négligents à la culture de leur langue, quand premièrement elle com-

mença à pulluler, pour certain en si peu de temps elle ne fut devenue si grande. Mais eux, en guise de bons agriculteurs, l'ont premièrement transmuée d'un lieu sauvage en un domestique : puis à fin que plus tôt et mieux elle peut fructifier, coupant à l'entour les inutiles rameaux, l'ont pour échange d'iceux restaurée de rameaux francs et domestiques, magistralement tirés de la langue Grecque, lesquels soudainement se sont si bien entés et faits semblables à leur tronc que désormais n'apparaissent plus adoptifs, mais naturels. De là sont nés, en la langue Latine, ces fleurs et ces fruits colorés de cette grande éloquence, avec ces nombres, et cette liaison si artificielle : toutes lesquelles choses non tant de sa propre nature que par artifice, toute langue a coutume de produire.

« Doncques si les Grecs et Romains, plus diligens à la culture de leurs langues, que nous à celle de la nôtre, n'ont pu trouver en icelles, sinon avec grand labeur et industrie, ni grâce, ni nombre, ni finalement aucune éloquence, nous devons nous émerveiller, si notre vulgaire n'est si riche comme il pourra bien être, et de là prendre occasion de le mépriser comme chose vile, et de petit prix ? Le temps viendra (peut-être) et je l'espère, moyennant la bonne destinée Française, que ce noble et puissant royaume obtiendra à son tour les rênes de la Monarchie, et que notre langue (si avec Français n'est tout ensevelie la langue Française), qui commence encore à jeter les racines, sortira de terre et s'élèvera en telle hauteur et grosseur, qu'elle se pourra égaler aux mêmes Grecs et Romains, pro-

duisant comme eux des Homères, Démosthènes, Virgiles et Cicérons, aussi bien que la France a quelquefois produit des Periclès, Nicies, Alcibiades, Themistocles, Césars et Scipions ».

1549. Robert (II) Estienne appartenait à cette noble famille qui a, pendant deux siècles, travaillé avec ardeur à l'amélioration de la typographie française. Cette maison célèbre s'éteint avec Robert (IV) Estienne, qui mourut dans la misère à l'Hôtel-Dieu en 1674. Il est l'auteur du premier dictionnaire français-latin.

1555. Un nommé Jacques Leflon, publie le premier un « Traité de style et de composition ». — Ce livre serait peu de chose aujourd'hui, mais au milieu du XVIe siècle, il a dû être de la plus haute utilité ; car si nos jeunes gens du XIXe siècle ont à leur disposition vingt ouvrages de ce genre, il n'y en avait pas un seul du temps de l'auteur.

1558. Jean Garnier n'a pas donné un ouvrage fort remarquable. Cependant, contrairement à l'opinion de son époque, il nous dit (en Latin) que c'est un grand défaut d'admettre dans l'écriture des lettres inutiles, sous prétexte qu'elles sont exigées par l'étymologie. — Ainsi, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a reconnu les erreurs du système étymologique, d'abord admis par l'Académie en 1694, et abandonné ensuite par cette Faculté en 1718, comme insoutenable et impraticable.

1561. Étienne Pasquier est l'auteur d'un ouvrage magnifique : « Les Recherches sur la France. » Je

voulais savoir un jour, quand et comment les « th et les ph » s'introduisirent dans l'alphabet français. J'avais déjà consulté des centaines d'auteurs, et sans succès, quand je songeai à Pasquier, qui raconte que le roi Chilpéric, fort pédant, ne fut heureux que lorsqu'il eut fait admettre dans l'alphabet français, « th pour t, ph pour f, ch pour k, cs pour s et ps pour s ». — Il est bon de bien comprendre la spécialité de Pasquier, qui ne s'occupe ni de questions orthographiques, ni de questions de grammaire, ni de définitions, ni de synonymes, etc., mais simplement de Renseignements.

Ainsi, par exemple, si l'on veut être renseigné sur l'usage de la signature, qui a suivi celui d'apposer son cachet à une pièce d'écriture, il faut voir Pasquier. Veut-on une explication sur l'origine des chiffres romains I, V, X, L, C, D, M? Pasquier donne là-dessus des raisons qui peuvent paraître concluantes. Veut-on des explications sur le langage Grec ou Romain, ou Roman, ou Wallon, ou Normand, ou Gascon, ou Allemand, ou Espagnol, ou Italien, ou Latin, ou Français, ou Breton, ou Languedocien ? Veut-on savoir pourquoi les langages changent, etc. ? Consulter Pasquier. Je ne viens pas dire que cet auteur est le linguiste par excellence ; je me contente de l'indiquer comme un linguiste primitif en bien des cas. Combien d'auteurs modernes, qui semblent créer, et qui n'ont fait que copier Pasquier, en donnant à leurs livres une phraséologie moderne.

Il donne l'origine de beaucoup de manières de par-

ler. Il est précieux, lorsqu'il nous dit qu'il fut un des premiers qui fit des vers mesurés. Il nous parle de ses conversations avec Ramus, Baïf et Rapin, qui vivaient de son temps. L'auteur pense que les vers de son époque valent bien déjà les vers latins. Outre ces divers mérites, le livre de Pasquier est un véritable « Glossaire » c'est-à-dire qu'il explique un grand nombre de vieux mots : « ains pour devant, lozenger pour tromper », etc.

1561. Jean Pillot traite d'un objet qui est encore aujourd'hui d'une grande difficulté ; il s'agit de savoir quand on doit employer des Majuscules. Ce sujet paraît excessivement simple; cependant, tous les jours encore, dans nos meilleures imprimeries, il y a des discussions entre les protes les plus versés dans la science orthographique, sur l'opportunité d'employer ou de ne pas employer les Majuscules. Le titre de son ouvrage est « Du Bon Emploi des lettres Majuscules ». Il est malheureusement en Latin. Je pense, pour ma part, que si dans le XVIIe et le XVIIIe siècle on a fait une trop grande consommation de Majuscules, nos typographes d'aujourd'hui n'en emploient pas assez. Je ne sais pas si l'excès d'aujourd'hui est préférable à l'excès d'autrefois. Dans les ouvrages qui nous manquent encore pour l'enseignement de la langue française, un bon livre sur les Majuscules, serait surtout lu avec avidité par les correcteurs ou protes, qui sont des grammairiens pratiques, des hommes qui ont journellement à s'occuper de la langue.

1562. Pierre de la Ramée ou Ramus a fait dans sa « Grammaire » beaucoup d'observations linguistiques en Latin. Il a fort appuyé les réformes proposées par Sylvius, concernant l' « i et le j, l' u et le v »; ce qui a fait dire à Livet qu'il en est le novateur.

— Ce qui plaît dans Ramus, c'est son assertion concernant l'origine de la langue française qui, à son avis, est « Gauloise et nullement Latine ». Ce n'est guère que depuis le milieu du XIXe siècle, que les linguistes sont à peu près d'accord pour reconnaître que Ramus a eu raison. Cet auteur a proposé de nouveaux caractères alphabétiques qu'on ne trouve pas heureux.

1572. Abel Mathieu, sieur de Moystardières, a publié le « Devis de la Langue Française ». Cet auteur est le premier qui ait conseillé d'écrire les livres de science en Français. Il faudrait, dit-il, rendre Platon et Aristote bourgeois de nos villes, et les habiller non plus à la Grecque, mais à la Française. C'est surtout les livres de médecine qu'il veut que l'on écrive en Français « afin que chacun puisse entendre et juger des raisons ; pourquoi les médecins nous traitent de telle ou telle autre manière, car, dit-il, à présent qu'ils n'écrivent et ne parlent entr'eux que Grec et Latin, il semble toujours qu'ils veulent nous trahir et se moquer de nous plutôt que nous guérir ». — Abel Mathieu est plutôt un philosophe linguiste que ce que nous appelons un grammairien. Ses observations assez nombreuses ont toujours été et seront toujours excessivement utiles.

1574. Jean Antoine de Baïf pose pour principe, dans son livre intitulé : « Étrennes de poésie française en vers mesurés », que chaque son simple devrait être représenté par un signe simple; il blâme donc cette habitude, qui n'est pas encore déracinée, d'écrire « o » en deux ou trois lettres : « au, eau »; « ou », dit-il, qui n'est qu'un seul son simple, devrait être figuré par une seule lettre Il parle aussi des consonnes qui manquent parfois et d'autres qui se trouvent en double et en triple. — De Baïf a parfaitement raison, et un jour viendra où l'on admettra que le c dur, par exemple, sera représenté par k; et que le q, qui est tout à fait inutile, sera supprimé. Toutes ces observations, que l'on fait encore tous les jours, n'ont plus le mérite qu'elles avaient au XVIe siècle.

Nous dirons de de Baïf ce que nous avons déjà dit de Sylvius : son livre n'est pas irréprochable. Ainsi il propose dans notre alphabet, qui possède déjà un caractère uniforme, une espèce de 8 pour représenter « ou »; ce 8 fait le plus mauvais effet : « oj8rd'hui, pour aujourd'hui, t8talant8r, pour tout à l'entour ». N'oublions pas qu'il y a des faiblesses dans les œuvres les plus capitales.

1575. Maurice de la Porte a une autre spécialité; il enrichit nos bibliothèques d'un livre précieux, le « Dictionnaire des Épithètes ». Il a été imité plus tard par plusieurs linguistes. Le P. Daire qui a fait un ouvrage sous le même titre, paraît n'avoir pas connu celui de de la Porte.

1577. Pierre de La Primaudaye est l'auteur d'un ouvrage ayant pour titre : « l'Académie française », qui a eu de son temps un très-grand succès. Ce livre fut d'abord publié à Paris, chez Guillaume Chaudière. Il traite de la philosophie humaine, morale, naturelle et divine. On trouve dans cet immortel ouvrage d'excellents préceptes sur la langue ; je veux en citer quelques-uns. — Parler peu et bien dire — La langue est la pire et la meilleure des choses — N'écrire rien qu'avec mûre délibération.

Ensuite il explique comment se forme la parole, le fondement et le but de la parole, le parler grave et éloquent; les deux temps de parler, quel doit être le langage des Grands. Il ajoute à tout cela des instructions, et cite des exemples de maux causés par l'intempérance de la langue. Puis des faits historiques en forme d'anecdotes, qui viennent à l'appui de ce qu'il a annoncé. Le lecteur ne confondra pas un livre qui a pour titre : « Académie française », avec l'Académie française de 1634, qui est une Faculté créée, soutenue et subventionnée par l'État.

La Primaudaye, en s'abandonnant à ses inspirations, a fait un chef-d'œuvre ; en effet, nous n'avons peut-être pas un second auteur en France qui puisse, en philosophie linguistique, rivaliser avec notre écrivain du XVIe siècle. Il convient de dire, cependant, qu'il a fait considérablement d'emprunts aux philosophes et orateurs grecs et romains qui sont nos maîtres sous beaucoup de rapports.

1578. Honorat Rambaud, maître d'école à Marseille, nous a donné : « La Déclaration des abus que l'on commet en écrivant, et le moyen de les éviter et représenter vaguement les paroles : ce que jamais homme n'a fait ». — Rambaud a cédé au goût prononcé du XVIe siècle, je veux dire qu'il a publié aussi un livre sur les réformes orthographiques. Il est vrai qu'alors l'écriture était encore plus mauvaise qu'aujourd'hui. Nous le citons pour quelques paroles bien senties, dans lesquelles il avoue, que depuis trente-huit ans, il torture les enfants sans succès.

« Écrire est faire un chemin, par et moyennant lequel voulons conduire et guider nous-mêmes, et les autres aussi. Et puisqu'il est nécessaire que tous les hommes, femmes et enfants, présents et à venir y passent, il est très nécessaire qu'il soit bien aisé. Et l'on a fait tout au rebours : tellement que peu de gens y peuvent passer : et quasi tous ceux qui y passent le font par contrainte et à force de coups. Et je n'en parle pas par ouï-dire : car il y a trente-huit ans que je contrains les enfants à passer par ledit chemin ; durant lesquels ayant eu loisir de contempler les tourments qu'ils endurent et endureront, si l'on ne répare ledit chemin... ». — Ainsi, il paraît que du temps de Rambaud, les études n'étaient pas mieux dirigées dans les écoles qu'elles le sont encore généralement aujourd'hui en France et ailleurs.

1579. Laurent Joubert. « Dialogue sur la cacographie française, avec des annotations sur l'orthogra-

phie ». Les deux entre-parleurs (comme on disait alors) étaient Joubert et Wolffgang. Ce dialogue sera toujours fort curieux, surtout si on lui conserve la manière d'écrire de l'époque. Ces messieurs passent en revue les erreurs de l'écriture française. Entre autres observations, il y a celle-ci qui sera éternellement vraie : « Il faut oublier l'écriture française pour la bien prononcer ». — Cette pensée vaut à elle seule un volume. En effet, apprenez d'abord la langue française dans nos écoles, suivez tous les préceptes, toutes les règles, tous les mots des dictionnaires, et si ensuite vous ne savez pas oublier ce que vous avez appris, vous ne parviendrez pas à bien parler Français.

1579. Léon Trippault. « Celte-hellenisme, ou Étymologie des mots français tirés du grec, et les preuves en général de la descente de notre langue ». — L'auteur s'est rendu excessivement utile par la publication d'un livre qui manquait absolument, surtout aux traducteurs, qui étaient en grand nombre à cette époque.

1583. Claude Mermet. On fut longtemps, dans les différents travaux orthographiques et grammaticaux, sans appuyer sur ce grand principe : « la Logique », et nous voyons avec plaisir, Mermet se baser entièrement sur cet objet capital. Son livre remarquable a pour titre : « La Pratique de l'orthographie française, avec la manière de tenir livre de raison ».

1587. Jean Lefevre publie le premier « Dictionnaire de Rimes » et vient ainsi en aide aux jeunes

poëtes de son temps. Il est vrai que cet ouvrage a peu d'importance, comparé surtout aux dictionnaires d'aujourd'hui. Le mérite de l'auteur est d'avoir tracé une voie nouvelle.

1587. Robert (III) Estienne, après avoir publié en 1579 la « Precellence de la langue française », nous parle de la « manière de tourner en langue française les verbes Actifs, Passifs ; puis de Gérondifs, de Supins, de Participes, de verbes Impersonnels, du verbe Substantif appelé « Sum » ou « Être ». Robert Estienne, disons-nous, a amené, dans l'enseignement une infinité de termes bizarres, que nous retrouvons encore aujourd'hui dans les écoles. Nous verrons surtout dans le XIXe siècle des auteurs stigmatiser toutes ces erreurs, toutes ces ignorances.

1592. François de Malherbe, est considéré avec raison comme étant un de nos plus anciens et de nos plus fameux puristes. Sans se piquer d'une grande érudition, il s'était fait une étude continuelle de sa langue qu'il voulait débarrasser du jargon barbare des poëtes, ses devanciers et ses contemporains. Henri IV, comme on le sait, parlait sa langue gasconne, que les courtisans se plaisaient à imiter. Afin de les « dégasconiser », Malherbe s'appliqua à les reprendre ; aussi l'appelait-on le « tyran des mots et des syllabes ».

Il défendit jusqu'à la mort le purisme qu'il avait toujours professé. Une heure avant de mourir, après une espèce d'agonie, il se réveilla, en sursaut, pour

gronder sa garde-malade sur un mot qui choquait son oreille. Un ami l'ayant repris sur sa vivacité; il répondit brusquement : « Je défendrai toujours la pureté de la Langue Française ».

Tout le monde connaît ces vers de Boileau :

Enfin Malherbe vint, et le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence :
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir,
Et réduisit la Muse aux règles du Devoir.
Par ce sage Écrivain la Langue réparée.
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée.
Les Stances avec grâce apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber.
Tout reconnut ses lois, et ce guide fidèle
Aux auteurs de ce temps sert encore de modèle.
Marchez donc sur ses pas, aimez la pureté,
Et de son tour heureux imitez la clarté.

Voilà donc la liste des grammairiens les plus importants du XVIe siècle. Il va sans dire que nous avons mis à l'écart beaucoup de publications sans utilité réelle.

CHAPITRE II.

LES GRAMMAIRIENS FRANÇAIS DU XVIIe SIÈCLE.

Avant d'énumérer les travaux grammaticaux du XVIIe siècle, nous pensons qu'il peut être utile de rappeler ce qui a été fait dans le siècle précédent.

Il serait sans doute difficile d'assigner une date précise à l'origine de la langue française. Quant à la Grammaire, nous savons déjà qu'on en parla seulement à partir du XVIe siècle, lorsqu'on voulut expliquer le langage et l'écriture. S'il a fallu des siècles pour établir d'une manière complète l'existence de la littérature française et en constater les améliorations successives, on comprendra que l'analyse de cette littérature (la grammaire) ne demande pas moins de temps. Ce n'est probablement qu'à la fin du XXe siècle que la science grammaticale sera vulgarisée.

Nous avons à parler dans notre ouvrage de cette science à chaque époque; nous verrons comment le progrès marche toujours : c'est l'état normal. Mais à côté des intelligences ordinaires, nous avons, dans chaque siècle, des hommes privilégiés, des hommes

de génie, qui ont devancé les temps à venir; des hommes qu'on ne surpassera pas, qu'on n'imitera même pas.

Par exemple Tory, qui a opéré une réforme linguistique comme on n'en a jamais vue; comme on n'en verra jamais une seconde. Puis Du Bellay, qui, en opposition avec le monde entier, prétend que le langage français n'indique pas seulement une langue bien construite, mais une langue qui deviendra la langue universelle.

« Les Recherches sur la France » par Pasquier est le livre des Renseignements par excellence. De la Primaudaye est un philosophe hors ligne, et nous ne retrouverons plus comme puriste un second Malherbe.

A côté de cela, nous avons dans le XVIe siècle, des hommes d'un mérite plus modeste qui aplanissent les difficultés et viennent en aide à leurs successeurs. Cela dit, nous allons indiquer les divers talents linguistiques des grammairiens du XVIIe siècle.

1606. Jean Nicot a publié le « Trésor de la langue française, tant ancienne que moderne, auquel, entre autres choses, sont les mots propres de Marine, Vénerie, Faulconnerie ». — Il est l'auteur d'une Grammaire française et latine, d'un recueil de vieux Proverbes, puis d'un Dictionnaire français-latin, qui parut pour la première fois en 1564, et dont le succès se continua jusqu'en 1618. Dans la pénurie où l'on était alors d'œuvres linguistiques, l'introducteur de la nico-

tine en France rendit de véritables services à la science grammaticale.

1607. Aymar Ranconnet. « Grand Dictionnaire grammatical, étymologique, proverbial, contenant les termes de Science et d'Arts ». — Cet ouvrage a été important pour l'époque; cependant il a subi le sort de bien des dictionnaires; on ne le conserve plus que comme objet de curiosité.

1608. Pierre De Palliot. « La Vraie Orthographie française, contenant les Règles et Préceptes infaillibles pour se rendre écrivain correct, parfait, et bien parler Français ». — La plupart des grammairiens français ont réclamé la simplicité orthographique, comme ressortant de la science grammaticale; cependant nous en avons eu aussi qui, plutôt par système que par ignorance, n'ont pas voulu de changement dans ce qui se pratique. De ce nombre est Palliot, qui trouve que la manière d'écrire de son temps est parfaite, et qu'il n'y a rien à changer... Tant mieux !

1609. Étienne Simon. « La Vraie et Ancienne Orthographie française, restaurée tellement que désormais l'on apprendra parfaitement à lire et à écrire, et encore avec tant de facilité et brièveté que ce sera en moins de mois que l'on faisait d'années ». — Si nous sommes partisan des réformes heureuses, des nouveautés dans la science linguistique, nous n'entendons pas cependant approuver tout ce qui a été proposé par les Anciens, et même par les Modernes. Ainsi le système

de Simon ne nous paraît pas heureux. Nous ne voyons pas quel avantage il y aurait à écrire « afeere, ssoliteere, exerssa, ssagesse, pour affaire, solitaire, exerça, sagesse... ».

1609. Robert Poisson. « Alphabet nouveau de la vraie et pure Orthographie française, et modèle sur celui-ci en forme de Dictionnaire ». — Toutes les réformes proposées par cet auteur ont pour base la science linguistique, bien comprise ; seulement il n'a obtenu que la vingtième partie des réformes qu'il a proposées. Voici un échantillon de ses observations ; nous avons respecté son orthographie :

Bé.

Bé qi vaut le béta des Grez, et beth ébrieuze.
Je ne poze en téz mos qe sont les ensuivans,
« Devoir, fêve, février, » car superstisieuze
I seroit comme à « lævre, livrere et ovians ».

Ché.

Ché, nouvelle inventée æt propre et nésésére.
Pour fére « cher, choisir, charité, chiche, chois »,
Car « ch » a un son totalement contrére.
Preuve : « écho, cheur, et chorde, écholier, échosois ».

Dé.

Dé jamés ne se doit prononser ni écrire
En ses mos : « avocat, ajourner ni avis »,
« Avouer, avenu » : car leur son il empire,
Més « admettre, admirable, avec lui bien écris.

Fé.

Fé vaut la « fi » des Grez, et bien ne se peut prendre
Pour les « ph » ainsi comme le font les Latins.
Et des nôtres seus là, qi deus se veulent rendre.
Les vrez imitateurs, se faizant mal aprins.

Si bien étoient écris ainsi « philozophie »,
« Phosion, nimphe, phlegme et phare et phrijien ».
Aussi bien le seroient « phransois, philh'e, pholie ».
Qe jamés on ne vit écrit par se moien.

Hé.

Hé pour lettre æt isi non aspirassion
Et ou n'en æt bezoin jamés je ne l'apliqe,
J'écrie « 'ommage, 'onneur », 'omme en sete façon,
Non « homme, non honneur », comme on fet à l'antique.

Après « l, je la més pour bien écrire « filh'e »,
« Pilh'ard, périlh'eus » : qi n'auroient autrement
Qe le propre son q'a « vile, indosile, abile ».
D'autant que la double « Il » ni fet le beg'ement.

Ka, Qé ou Cu.

Ké æt réprézenté desous triple figure.
Q'on prenoit si devant pour trois lettres formal (*sic*),
Car elles n'ont q'un son, q'un ton, q'une mezure,
Leur pourtret seulement se rencontre in-égal.

Més pour ofenser moins la vieille uzaje mæme
Et ne poin égarer les lizeurs mal instruis,
Par sete « ké », j'écri « keur, kalandrier, karæme »,
Ainsi « contre, couleur » : qiconqe et qis ».

Sé ou Es.

Sé ou **Es** si mét jamés isi pour zedde
Comme en ses mos : « dézert, dézir, maizon, raizon »,
Tout de mæme la Ké (le c) jamés ne lui fet edde,
Comme en seus-ci : « Fransois, léson, ranson, fason ».

Té.

Té ne se voit jamés pour le son de « sé fère »,
Comme à, « dévotieus, gratieux, otieus »,
« Prononciation, pétition » me tère.
D'ortografe si fause, en se lieu je ne peus.

S'il a échoué sur beaucoup de points, est-ce à dire que Poisson était un rêveur? Non ! il a eu pour adversaires les satisfaits, qui ont toujours été fort nombreux dans l'administration française.

1610. Les « Précieuses ». La Société dite des Précieuses a joué un très-grand rôle dans l'histoire générale de la langue française; il est bon de se rappeler qu'il y a eu aussi les « Précieuses ridicules », que Molière a mises en scène. On est donc convenu d'appeler Société des Précieuses, un cercle littéraire, ouvert dans l'hôtel de Rambouillet en 1610, et qui cessa d'exister en 1648, à la mort de Voiture, qui était « l'âme du Rond ». L'institution des Précieuses est assurément la Société qui a produit les plus heureux résultats dans la littérature française ; elle a préparé et aidé à former le grand siècle littéraire de Louis XIV. Nous sommes

heureux que Somaize, dans son Dictionnaire, que nous verrons plus loin, nous ait conservé les mots rectifiés par les Précieuses du cercle de Rambouillet.

1613. Odet de La Noue. « Dictionnaire des Rimes selon l'ordre des lettres alphabétiques ». Il publia en outre trois traités : Des conjugaisons françaises ; De l'orthographie française ; Les épithètes des œuvres de Guillaume de Salluste, sieur Du Bartas. La Noue, par ses œuvres, a concouru puissamment à la vulgarisation de la langue française.

1614. Édouard Brerewood, Anglais. « Recherches curieuses sur la diversité des langues et religions en toutes les principales parties du Monde », livre traduit en Français par de la Montagne. – Lorsqu'on lit attentivement ce bel ouvrage, d'érudition profonde, on s'aperçoit que nos différents historiens français ont beaucoup puisé dans Brerewood. Nous considérons cette œuvre comme tout ce qu'il y a de plus précieux, pour celui qui veut se faire une idée parfaitement exacte de l'origine de la langue française, et de ses rapports de parenté avec les différentes langues mortes et vivantes. Les indications suivantes pourront donner une idée de l'ouvrage. L'auteur parle d'abord de l'ancienne étendue de la langue grecque, de sa décadence et du Grec actuel ; puis de l'ancienne étendue de la langue latine, du temps de l'empire Romain, en faisant remarquer qu'elle n'a point aboli les langages vulgaires des provinces étrangères à l'empire : la langue punique, la langue gauloise, la langue espagnole, etc. ;

enfin il décrit le commencement des langues italienne, française, espagnole, slavone, turque et arabe, syriaque et hébraïque.

— On sait qu'il est assez difficile d'approfondir la langue française, si l'on n'a pas quelques notions des langues étrangères. A ce point de vue, on peut dire que notre auteur anglais est l'introducteur en France, et probablement aussi en Angleterre, de la Philologie, science qui a fait des progrès considérables, surtout à partir du milieu du XIXe siècle.

1616. A. POULAIN. « Anthologie française, ou Rencontres sur divers sujets auxquels sont comprises plusieurs belles, rares et doctes instructions, pour la conduite et fin de l'humaine vie. ». — Ce livre est une espèce de Dictionnaire des Définitions des mots les plus usuels. Voilà, je pense, le premier ouvrage où l'on s'occupe de cet objet principal des dictionnaires. La Définition est, pensons-nous, l'âme de tous les traités ; car d'une Définition exacte ou fausse, découle la vérité ou la fausseté d'un livre. C'est parce que ce point important laisse à désirer dans nos grammaires classiques, qu'elles font plus de mal que de bien ; qu'elles abêtissent la jeunesse au lieu de développer son intelligence. Ainsi, il n'y a pas de poison intellectuel, comme cette phrase stéréotypée dans les neuf dixièmes des livres classiques : « La Grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement ». C'est comme si l'on disait : « La Justice est l'art de bien plaider ».

1618. Jean GODART. « La langue française ». Un des ouvrages les plus spirituels du commencement du XVIIe siècle. Le grand talent de cet auteur est de faire parler les lettres. Je ne puis pas résister au plaisir de citer quelques lignes de notre précieux linguiste ».

L'A FRANÇAIS.

« Nous avons assez demeuré devant le logis ; il est bien temps que nous entrions dans la maison, où notre langue française nous attend de pied ferme. Voici l'un de ses gens qu'elle envoie au-devant de nous. C'est son A qui nous ouvre la porte, et qui vient pour nous recevoir ; car c'est lui qui a la charge d'accueillir les amis et les étrangers qui veulent venir visiter sa maîtresse. Saluons-le : mais plutôt écoutons comme il nous salue lui-même d'une voix claire, argentine, éclatante ; c'est le capitaine de tous les caractères de la langue française, et certes méritoirement. D'autant qu'il tient cette charge plus par mérite que par faveur ; passant en grâce de beauté et en vigueur de force naturelle tous les autres caractères, qui sont assez honorés de suivre son étendard. Car autant que les voyelles passent les consonnes, l'A passe autant les voyelles : à cause que sa prononciation est plus mâle, plus franche, plus haute et plus aiguë, que celle de toutes les autres voyelles ».

Godart parle du génie linguistique français ; peut-être est-il encore faible dans ses définitions ; mais enfin il en parle, chose bien digne de remarque, car aujourd'hui même, à la fin du XIXe siècle, nous avons

des professeurs qui n'y comprennent absolument rien.

1619. Claude Duret. « Trésor des langues de cet Univers, contenant les origines, beautés, perfections, décadences, mutations, changements et ruines des langues ». — Voilà encore un de ces ouvrages dont le mérite grandit tous les jours. Nous n'avons pas besoin de dire que Duret est un des premiers qui se soient occupés de philosophie linguistique.

1622. Charles Sorel s'est rendu fort utile en nous rappelant les ouvrages divers qui existaient de son temps, et les mérites de leurs auteurs. Quelques lignes de ce linguiste donneront une idée de son opinion sur les livres français.

« Notre Langue s'est rendue si propre à exprimer toutes sortes de pensées, qu'il n'y a point de sujets où elle n'ait été employée heureusement On a traduit en Français les livres Hébreux, les livres Grecs et les Latins, et ceux des autres langues. Quantité de nos auteurs ont composé des ouvrages de leur invention, étant aussi capables de faire des Originaux que des Copies, de sorte que nous osons dire qu'on se peut rendre fort habile sans savoir d'autre langue que la Française. Cela relève l'estime de nos livres, et nous fait juger qu'il s'en peut former un amas très-utile et très-curieux. Assez de gens ont des bibliothèques Latines et Grecques, qu'ils tiennent pour les magasins des sciences; mais qu'ils les exaltent tant qu'il leur plaira, ils ne les sauraient rendre parfaites, sans y joindre nos livres français : il y en a qui parlent de

choses qu'on ne remarque pas dans les livres de l'Antiquité; non seulement pour le récit de ce qui est arrivé durant nos derniers siècles, mais pour les recherches générales de tout ce qui est au monde. Si les grandes bibliothèques sont mélangées ordinairement de livres de diverses nations, il faut confesser que ce serait une satisfaction d'en avoir de particulières pour chaque langue, et qu'on peut tenter d'en dresser une qui ne soit que de livres Français, et la mettre presque en état de se passer des autres ».

— On ne saurait dire aujourd'hui quelque chose de plus sensé, et cependant il n'y avait, du temps de Sorel, qu'un siècle qu'on s'occupait de grammaire et d'orthographie, enfin de science linguistique.

1625. Charles Maupas. Nous lui devons le premier ouvrage sur la Syntaxe française, et une grammaire contenant : « Règles bien exactes et certaines de la prononciation orthographique, construction et usage de notre langue en faveur des étrangers qui en sont désireux ». — Tout cela est très-faible encore.

CRÉATION DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE EN 1634.

On a tout dit sur l'Académie française, excepté peut-être ce qu'on devrait en dire. L'Académie française n'a été reconnue comme Faculté, par le Parlement, qui était la puissance absolue à cette époque, qu'à la condition expresse qu'elle conserverait à tous la liberté la plus étendue dans les idées et les écrits linguistiques; elle ne pouvait faire aucune observation sur les écri-

vains; elle ne pouvait même critiquer un de ses membres, que sur la demande formelle de celui-ci; exemple la critique du Cid, que Corneille dut autoriser. L'Académie n'a jamais publié de grammaire; et quant à son dictionnaire, voici son principe : « J'enregistre simplement les mots et les phrases des écrivains français tels qu'il leur plaît de les tracer ». En 1704, elle a publié des observations sur les Remarques de Vaugelas, comme ont fait dix hommes de mérite, et elle profite de cette occasion, pour exposer ses principes qui se réduisent à ceci : Je n'ai pas la folie de vouloir réglementer et fixer une langue vivante. Je ne fais que rapporter ce que j'ai vu et ouï ». — Ainsi il n'y a pas d'institution où il y ait un programme mieux défini; il n'y a pas de Société qui ait mieux respecté ses engagements.

Mais c'est le pivot autour duquel tourne toute la spéculation littéraire; tout le monde critique l'institution, dans l'espoir souvent d'entrer dans la forteresse. En résumé, les ignorants attribuent à l'Académie l'idée de la réglementation de la langue, et les ignorants sont en majorité, non seulement en France, mais encore dans les autres pays. Il faudra peut-être des siècles avant que l'on fasse bien comprendre cette vérité, que l'on trouve dans le livre académique de 1704.

« Mon dessein n'est pas de reformer nostre langue, ny d'abolir des mots, ny d'en faire, mais seulement de monstrer le bon usage de ceux qui sont faits, et s'il est douteux ou inconnu, de l'esclaircir, et de le faire connoistre. »

1647. Claude-Favre de VAUGELAS possédait surtout le grand art de bien dire; c'est à ce titre seul qu'il fût admis à l'Académie française, lors de sa fondation. On a de lui des « Remarques sur la langue française » qui le feront passer à la postérité. Maintenant qu'y-a-t-il donc de si curieux dans ces Remarques? — Vaugelas est le premier qui, mettant à l'écart toutes les discussions orthographiques, tous les principes de Grammaire, envisagea la science linguistique d'une manière toute particulière. Suivant un peu le système de Malherbe, il disait aussi sa façon de penser aux courtisans de son temps, qui ne s'exprimaient pas d'une manière parfaite. Ce grand linguiste a inauguré le système phraséologique. Telle phrase lui paraissait bonne, parce qu'elle plaisait à son oreille, et qu'elle était d'accord avec le bon sens et la logique; telle autre lui paraissait mauvaise, parce qu'elle choquait son oreille et sa raison. Voilà le système introduit par Vaugelas, et il a posé pour principe absolu : « Le bon langage est le maître des langues. » Son système s'accorde-t-il, oui ou non, avec la science grammaticale ?

Il faut croire que oui, puisque les plus hautes illustrations linguistiques l'appellent le « Prince de la Science ». Ce qui semble parler en faveur du mode de Vaugelas, c'est qu'après lui, nos plus fameux linguistes l'ont imité dans sa manière de faire. Avec cela, l'auteur nous a donné comme préface tout ce que la science linguistique française a de plus précieux. Ainsi, cet écrivain a introduit une méthode qui, approuvée par les linguistes, et suivie par quelques-uns,

n'a jamais été admise dans les écoles en France, où l'on fait tout le contraire de ce qu'elle enseigne.

Maintenant, demandons aux orateurs et aux écrivains, si c'est l'étude des règles, ou la pratique qui les a formés ; et tous nous diront que l'on doit parfois consulter quelques traités, des livres de règles ; mais que le goût, l'oreille, l'usage, la conversation, la lecture peuvent seuls nous former dans l'art de dire et d'écrire. — Voici le premier alinéa de la préface du linguiste, avec l'orthographie d'aujourd'hui ; si je n'emploie pas celle de l'auteur, c'est dans la crainte que certaines personnes ne lisent pas facilement une écriture qui date de deux cent vingt-cinq ans.

PRÉFACE DE VAUGELAS.

« Ce ne sont pas ici des Lois que je fais pour notre langue de mon autorité privée. Je serais bien téméraire, pour ne pas dire insensé : car à quel titre, et de quel front prétendre un pouvoir qui n'appartient qu'à l' « Usage » que chacun reconnaît pour le Maître et le Souverain des langues vivantes ? Il faut pourtant que je m'en justifie d'abord, de peur que ceux qui condamnent les personnes sans les ouïr, ne m'en accusent, comme ils ont fait cette illustre Compagnie, qui est aujourd'hui l'un des ornements de Paris, et de l'Éloquence Française.

Mon dessein n'est pas de réformer notre langue, ni d'abolir des mots, ni d'en faire, mais seulement de montrer le bon usage de ceux qui sont faits ; et s'il est douteux ou inconnu, de l'éclaircir et de le faire con-

naître. Et tant s'en faut que j'entreprenne de me constituer Juge des différends de la langue, que je ne prétends passer que pour un simple témoin, qui dépose ce qu'il a vu et ouï, ou pour un homme qui aurait fait un Recueil d'Arrêts qu'il donnerait au public. C'est pourquoi ce petit ouvrage a pris le nom de « Remarques », et ne s'est pas chargé du frontispice fastueux de « Décisions, ou de Lois », ou de quelque autre semblable. Car encore que ce soient en effet des lois d'un Souverain, qui est l' « Usage » ; si est-ce qu'outre l'aversion que j'ai à ces titres ambitieux, j'ai dû éloigner de moi tout soupçon de vouloir établir ce que je ne fais que rapporter ».

1648. De la Mothe le Vayer, a publié un grand nombre d'ouvrages, entr'autres : « Lettres touchant les nouvelles Remarques de Vaugelas sur la langue française »; ensuite, « Considérations sur l'Éloquence française » ; puis encore, « Observations diverses sur la Composition et sur la lecture des livres ».

— Toutes ses œuvres dénotent un esprit juste et sensé. Une page de cet auteur tirée d'un petit in-32 « Observations diverses sur la Composition et sur la lecture des livres » donnera une idée de ses principes.

« Les Livres, généralement parlant, sont à estimer, et l'on peut dire qu'il n'y a que les ignorants et les vicieux, qui puissent avoir de l'aversion pour eux, à cause de la Science et de la Vertu, dont les moins accomplis et les plus négligés ont toujours quelque semence. Nous voyons de même que les hiboux ne

fuient rien tant que la lumière; et que ceux qui ont mal aux yeux ne peuvent souffrir l'éclat du Soleil. En effet, le Pape Jules second, tout mal intentionné qu'il ait été pour notre France, ne laissera pas de recevoir de moi cet éloge : qu'il prononça une très-belle sentence, quand il dit que les Belles-Lettres, dont les livres nous font leçon, sont de l'argent à l'égard des personnes de peu, de l'or aux hommes de condition, et quand elles accompagnent les Princes, des pierreries d'un prix inestimable. Aussi ai-je bonne mémoire d'avoir lu, dans l'histoire d'Espagne, qu'un Alphonse, roi d'Aragon, grand ami de la Science et des Gens de Lettres, s'expliqua de l'estime où il les avait, en faisant porter quelque temps un livre ouvert pour son enseigne, et protestant qu'il n'y avait point de meilleurs conseillers que les morts, ce qu'il appliquait aux livres ». — Voilà assurément une belle pensée.

1649. Olivier Patru a passé, de son temps, pour l'homme le plus versé dans la connaissance du mécanisme de la langue française. Il a fait des « Observations sur les Remarques de Vaugelas » qui ne sont point sans mérite; elles n'ont été publiées qu'après sa mort, en 1681. La règle de Patru, c'est de se baser sur la manière de dire des écrivains en réputation. Système suivi encore généralement par nos grammatistes et nos lexicographes.

1650. Nicolas Frémicle. Son ouvrage intitulé : la « Politesse de la langue française » est un chef-

d'œuvre. Voici un échantillon du style et des idées de l'auteur :

« La parole, fille puinée de la raison, est sans doute le plus visible caractère, qui distingue les hommes d'avec les bêtes. Mais parler avec pureté et beauté, c'est ce qui fait la différence des sages et des ignorants, des honnêtes gens et du vulgaire. L'excellence de cette perfection si rare se peut juger par la difficulté qu'il y a de l'acquérir : et cette difficulté, par le peu de personnes qui arrivent au haut point de l'éloquence. On ne peut nier, toutefois, que ce ne soit un bien très-éminent, puisqu'il n'y a personne qui, même par un instinct de la nature humaine, n'en souhaite la possession, et que tous les hommes, poussés d'un sentiment général, ont de l'estime et de la révérence pour ceux qui sont avantagés de quelqu'une de ses parties ».— En effet, tout le monde en est là.

1651. Gilles Ménage, savant, bel esprit, appelé par Bayle « le Varron du XVIIe siècle ». — Il se fit connaître dans le monde, par son érudition étendue, et surtout par ses liaisons avec Balzac, Sarrazin, Benserade, Pellisson, Scudéry et Chapelain. Avec ce cortège d'hommes et de sciences diverses, il ne pouvait pas manquer d'écrire sur la langue. Il a publié son « Dictionnaire Etymologique, ou Origines de la langue française », et ses « Observations » dans le genre Vaugelas. Cependant il ne reste de Ménage que le souvenir ; c'est-à-dire que son genre de travail n'est pas de ceux qui sont éternellement utiles, comme, par

exemple, les œuvres de Tory, de Du Bellay, de Pasquier, de Vaugelas, de Bouhours, de Mercier.

1652. Louis Besain a publié des « Remarques », toujours dans le genre Vaugelas. — Ce qui nous plaît le plus dans ce bel ouvrage, ce sont les considérations sur la manière d'écrire les imparfaits des verbes, et les noms où l'on entend le son « ai ». A ce sujet, l'auteur propose d'écrire « il avait au lieu de : il avoit » comme cela se pratiquait, et « langue française au lieu de : langue françoise ». C'est une erreur d'attribuer cette réforme à Voltaire, qui fut seulement le défenseur de l'idée de Besain.

L'auteur n'est pas venu, comme beaucoup de réformateurs, demander simplement la substitution du « oi en ai », il a exposé ses motifs. « Jadis, dit-il, on disait en France : les Anglois et les François ; comme on dit encore les Suédois et les Danois ; et il était tout naturel d'écrire François et Anglois, comme nous l'écrivons aujourd'hui, puisque la prononciation exigeait que l'on écrive ainsi ces mots. On prononçait : il avoit, il donnoit, comme nous prononçons encore : il reçoit, il voit ; et nous comprenons cette manière d'écrire ».

— Déjà aux XIIe et XIIIe siècles, les habitants de l'Ile-de-France avaient modifié, dans certains mots, ce « oi en oé » ; cette manière de dire se retrouve encore dans les campagnes des environs de Paris, où l'on dit la « foé pour la foi et le roé pour le roi ». Quand Marie de Médicis vint en France, elle prononça, avec son

accent italien : « Français et Anglais, avait, chantait, promenait » ; les courtisans l'imitèrent, puis le peuple imita les courtisans. Enfin, le langage a été changé. Et comme l'écriture n'est que la représentation du langage, il convient, me paraît-il, que nous écrivions : Français, Anglais, il avait, il chantait. — Voilà toute l'histoire du oi transformé en ai.

1659. Laurent Chiflet. La première édition de sa « Grammaire » parut à Anvers, et fut reproduite ensuite à Paris en 1677 par Claude Audinet. C'est le premier ouvrage qui ait eu une forme grammaticale. Il faut croire que cette forme est heureuse, puisque depuis lors elle a été copiée, non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers. Elle n'est pas uniquement suivie pour la langue française, mais aussi pour les langues étrangères. L'auteur commence par expliquer les voyelles et les consonnes, puis les parties du discours : le nom, l'article, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection.

Chiflet, pour son époque, a été un homme parfaitement supérieur. Ce n'est pas à dire que tout soit exact dans ce livre ; mais enfin on ne fait guère mieux aujourd'hui pour nos écoles, après deux cent vingt-cinq années d'études nouvelles. Chiflet a eu déjà des milliers de copistes, et il en aura encore. Ainsi on fait depuis lors répéter dans les écoles, cette phrase stéréotypée : « La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement », ce qui a pu être vrai au

milieu du XVIIe siècle, mais qui ne l'est plus aujourd'hui. — On sait que grammaire est un terme par lequel on entend plusieurs choses; il y a la grammaire classique, il y a un vocabulaire qu'on appelle une grammaire, et il y a la Grammaire proprement dite, « la science d'expliquer le langage et l'écriture », science qui était peu développée au XVIIe siècle.

1660. Port-Royal. S'il y a un nom connu en Grammaire, c'est surtout celui que nous venons de citer. Pour bien faire comprendre ce que c'est que la Grammaire dite « raisonnée », je suis forcé d'entrer d'abord dans quelques détails.

Port-Royal est le nom d'une abbaye de religieuses de Cîteaux : il y avait un manoir près de Chevreuse, à deux myriamètres de Paris; c'était ce qu'on appelait le Port-Royal des Champs. L'autre bâtiment, au faubourg Saint-Jacques, était le Port-Royal de Paris. Cette institution datait de l'an 1204. — Dans le XVIIe siècle, cet endroit devint une maison de retraite pour les esprits supérieurs; on y vit des ecclésiastiques et des laïques, des hommes de robe et d'épée, des philosophes, des médecins et même des femmes. Madame de Sévigné, qui y a probablement séjourné, dit que c'était un désert affreux. C'est là que se rencontrèrent, vers 1642, Antoine Arnauld, après son exclusion de la Faculté de théologie, et don Claude Lancelot, après les persécutions qu'il eut à supporter. Alors, pour rompre sans doute la monotonie de la retraite, ils composèrent : « Une Nouvelle Méthode pour apprendre le

Latin; Le Jardin des Racines Grecques; La Grammaire générale et raisonnée de la langue française; et ensuite des Méthodes pour apprendre le Plain-Chant, l'Italien, l'Espagnol. Ces différents ouvrages prirent le nom de Port-Royal. C'est ainsi que la « Grammaire raisonnée » qui, dit-on, appartient à Lancelot seul, a pris ce nom. Le public confond trop souvent le mérite d'un livre avec son entourage.

Un savant orientaliste, comme, par exemple, Sylvestre de Sacy, publie une grammaire française d'une excessive faiblesse, et on en fait un chef-d'œuvre; un simple instituteur (Collin d'Ambly) produit une grammaire hors ligne, et l'on ne s'y arrête pas. Nous ne devons pas adopter un pareil système; nous admettons comme bon ce qui est bien fait, ce qui peut éclairer le public; et nous disons que la grammaire de Port-Royal est fort médiocre, parce qu'elle est médiocre. En effet, qu'y a-t-il dans cette grammaire? Rien, rien, rien. Il a fallu les critiques de Duclos, et plus tard celles de Fromant, pour lui donner l'importance d'une grammaire. Duclos a jugé Port-Royal en deux mots : « Des préjugés ». — Cela n'empêche pas que nous avons, encore de nos jours, des libraires qui publient des grammaires d'après Port Royal; pourquoi pas d'après Sylvius?

1661 Antoine Baudeau, sieur de Somaize, s'est rendu excessivement utile en publiant le « Dictionnaire des Précieuses », qu'il est bon de consulter, car si leur manière d'écrire fut ridiculisée d'abord, cela n'a pas

empêché que plus tard tout le monde a admis la plupart de leurs corrections. Exemple de quelques-uns des mots réformés.

Esloigner	éloigner.	Establir	établir.
Escrit	écrit.	S'esvertuer	s'évertuer.
Estale	étale.	Respondre	répondre.
Esclairé	éclairé.	Tousjours	toujours.
Esclose	éclose.	Goust.	goût.
Deffunt	défunt.	Maistre	maître.
Esclat	éclat.	Despit	dépit.
Nostre	nôtre.	Chaisne	chaîne.
Maréschal	maréchal.	Folastre	folâtre.
Tantost	tantôt.	Brusler	brûler.
Faicts	faits.	Espoux	époux.
Esté	été.	Fleschir	fléchir.
Dosme	dôme.	Chrestien	chrétien.
Chasteau	château.	Apostre	apôtre.
Laschement	lâchement.	Etc., etc.	

1663. Simon Moinet, principal correcteur, pour le Français, dans l'imprimerie des Elzévirs, à Amsterdam, a publié un in-douze intitulé : « La Rome ridicule du sieur de Saint-Laurent, travestie en nouvèle orthographie ». Il a eu le courage d'adopter les réformes des « Précieuses ».

1665. Antoine Furetière fut admis à l'Académie française en 1662, et en fut chassé quelques années après, sur l'accusation d'avoir profité du travail commun, pour composer le « Dictionnaire » qui porte son nom. Il se vengea de cet affront, qu'il ne méritait peut-être pas, en publiant des Factums et des Libelles en prose et en vers.

— Nous n'avons pas à examiner ici cette question :

si c'est Furetière qui a volé l'Académie, ou bien si, au contraire, ce ne fut pas l'Académie qui voulait s'emparer des travaux du critique. Ce qu'il y a de positif, c'est que Furetière s'est montré, dans ses œuvres, supérieur en Linguistique aux hommes de son temps et même des temps postérieurs. Il est l'égal des Vaugelas, des Racine, des Boileau, des Molière, des La Fontaine, etc.; dans un genre différent, bien entendu. La force du linguiste est d'abord dans la Lexicologie; car, il n'en faut pas douter, c'est lui qui travailla le plus au Dictionnaire, qui a pris différents noms : Dictionnaire de Furetière, Dictionnaire de Trévoux, Dictionnaire de l'Académie. — Où notre auteur brille le plus, c'est dans la Critique, que personne n'a maniée aussi bien que lui. C'est encore lui qui a dévoilé la manière de confectionner le Dictionnaire de l'Académie : il le fait en des termes pleins d'une malicieuse ironie.

« Quand un bureau, dit-il, est composé de cinq à six personnes, il y en a un qui lit, un qui opine, deux qui causent, un qui dort ou qui s'amuse à lire quelques papiers qui sont sur la table. Il ne se passe point deux lignes, qu'on ne fasse de longues digressions, que chacun ne débite un conte plaisant ou quelques nouvelles, qu'on ne parle des affaires d'État et de réformer le Gouvernement. Quand on veut faire une définition, on consulte tous les Dictionnaires qui sont sur le bureau; on prend celle qui paraît la meilleure; on la copie mot à mot dans le cahier, et alors elle est sacrée et personne n'y oserait plus toucher, en vertu de la clause de leur prétendu privilège ».

1665. Nicolas Lartigaud. « L'Orthographie française fondée sur les principes, confirmée par démonstration ». Puis, en 1670, « Principes infaillibles et Règles de la juste prononciation de notre langue ». Il propose la suppression de l' « x » comme marque du pluriel.— L'auteur a eu parfaitement raison de demander la suppression de ce signe, comme marque du pluriel, car, la forme plurielle ne peut être indiquée que par un « s ou un z ». C'est ce que nous aurons l'occasion de démontrer plus loin.

1674. Dominique Bouhours. « Doutes sur la langue française, par un gentilhomme de province » ; puis des « Remarques dans le genre de Vaugelas » ; puis encore, la « Manière de penser dans les ouvrages d'esprit ».

— On a reproché à Bouhours un peu de fatuité dans le langage. Il est vrai que ce grand linguiste mesure ses paroles et s'écoute parler ; cependant ce n'en est pas moins un de nos plus habiles observateurs du langage et de l'écriture. Un fait en dira plus que les plus grands commentaires : on lit encore aujourd'hui le P. Bouhours avec intérêt et avec fruit. Voici ce qu'il dit, par exemple sur le mot « fier »:

« Le mot de « fier » est tout français en sa signification fine ; et les mots qui lui sont semblables dans les autres Langues, n'expriment point ce que nous entendons par « une mine fière, une beauté fière ».

Le « fiero » des Italiens et le « feroz » des Espagnols ont diverses significations. Outre qu'ils sont l'un et l'autre synonymes du « ferus » des Latins, le second

veut dire « arrogant, hautain » ; mais ils n'ont point la signification du « fier » des Français. Car enfin, « fier » dans le sens que lui donnent les gens polis, n'a rien de choquant; c'est plutôt une louange qu'une injure ». — L'ouvrage de Bouhours se continue ainsi du commencement à la fin.

1675. André Pralard. « Traité de l'Art de parler ». Ce livre ne manque pas de mérite. Ainsi, à partir du milieu du XVIIe siècle, les jeunes gens pouvaient déjà être renseignés sur l'art le plus important qui existe, celui de bien dire. Or, comme l'art de bien parler est la base la plus solide de la grammaire, il s'ensuit qu'en étudiant bien l'ouvrage publié par Pralard, on pouvait, on peut encore acquérir la connaissance primordiale dans la science linguistique.

1680. César-Pierre Richelet, est un de ces linguistes comme on en voit peu, comme on n'en voit pas. Il a publié plusieurs ouvrages : un Dictionnaire des Rimes ; un Traité de Versification ; puis une Grammaire, un Traité des Genres ; qui avaient déjà paru en 1671.

Son œuvre capitale est un Dictionnaire français, publié d'abord à Genève et reproduit plusieurs fois ; entr'autres par Goujet à Lyon.

Nous disons que Richelet est un auteur comme on n'en voit pas. Ainsi pendant que deux cents lexicographes copient servilement le dictionnaire de l'Académie, (que tout le monde condamne), Richelet a osé, dans son livre, présenter les mots français dans leur

forme vraie. Malgré les progrès immenses qui ont eu lieu en orthographie depuis deux cents ans, cet auteur est encore plus avancé par exemple que Littré qui vient de paraître. Quelques mots donneront une idée de l'orthographie simple et logique de Richelet, orthographie à laquelle on sera forcé de revenir. Ainsi, dans un siècle ou deux, Richelet sera toutàfait de mode, du moins il faut l'espérer.

ACADÉMIE — Édition de 1694.	RICHELET —	ACADÉMIE — Édition de 1694.	RICHELET —
Abbattement	abatement.	Battre	batre.
Abbé	abé.	Colleter	coleter.
Abboyer	aboyer.	Collier	colier.
Abboyment	aboiment.	Deffier	défier.
Abbréviation	abréviation.	Difficile	dificile.
Abbreuvoir	abreuvoir.	Estamer	étamer.
Accabler	acabler.	Hydre	hidre.
Accompagner	acompagner.	Hymen	himen.
Accord	acord.	Yvre	ivre.
Accoucher	acoucher.	Litharge	litarge.
Affaire	afaire.	Littière	litière.
Affamer	afamer.	Mille	mile.
Affection	afection.	Myrte	mirte
Affirmer	afirmer.	Nœud	neud.
Affliction	afliction.	Raye	raie.
Affaiblir	afoiblir.	Rejetton	rejeton.
Affust	afût.	Rejetter	rejeter.
Aggraver	agraver.	Tuyau	tuïau.
Aggrandir	agrandir.	Vendredy	vendredi.
Aller	aler.	Verdoyer	verdoïer.
Appuyer	apuïer.	Vestement	vêtement.
Après-disnée	après-dînée.	Vestir	vêtir.

1683. François Charpentier publia beaucoup d'ouvrages fort estimés. Nous faisons mention de cet écrivain à cause de son plaidoyer magnifique sur la langue

française; voici à quelle occasion : Il était partisan des inscriptions françaises sur les monuments publics. Un jour, dans un discours latin, prononcé dans la chapelle du Collége de Clermont en 1676, le R. P. Lucas, de la Compagnie de Jésus, faisant allusion à l'Académicien, déclara pour tels et tels autres motifs, que l'inscription à placer sur l'Arc de triomphe du Carrousel, à Paris, devait être en Latin.

Charpentier qui travaillait déjà à son ouvrage intitulé : « De l'Excellence de la langue française », le termina en 1683. Les deux volumes dont il se compose sont une réfutation de la critique du R P. Lucas. Il compare le Français avec le Latin, et tend à prouver que notre langue vivante l'emporte, à différents points de vue, sur la langue morte. Il n'y a pas de livre qui fasse mieux ressortir les richesses et les défectuosités de ces deux langues, que celui que nous signalons ici. L'auteur fait preuve d'un savoir très-étendu dans le mécanisme des langues.

1686. Jean Hindret. « L'Art de bien prononcer et de bien parler la langue française ». L'auteur se plaint de notre écriture, qu'il trouve défectueuse. « Ce n'est pas sans raison, dit-il, que les étrangers nous reprochent tous les jours le peu de soin que nous avons de bien prononcer notre langue; négligence qui l'empêche d'être aujourd'hui la plus parfaite de toutes celles d'Europe. On apprend, avec beaucoup de soin, aux enfants, les principes des langues mortes ou étrangères, et, pour ce qui regarde

leur langue maternelle, on l'abandonne au hasard de l'usage ». — C'est malheureusement vrai.

1688. Louis-Auguste Aleman. « Observations ou Guerre civile des Français sur la langue ».

— Ce livre magnifique, dans lequel nos plus érudits peuvent encore beaucoup apprendre, est un recueil d'observations fines sur un grand nombre de difficultés orthographiques et syntaxiques. L'auteur ne se contente pas de faire des remarques sur les mots et les phrases, il en fait aussi sur les auteurs qui l'ont précédé. Ce dernier point est important.

1693. Andry de Boisregard. « Suite de Réflexions critiques sur l'usage présent de la langue française ». — Voici encore un ouvrage dans le genre des Remarques de Vaugelas, avec des observations nouvelles. Ce livre, et beaucoup d'autres du même genre, ont fourni des matériaux pour la construction du Dictionnaire de l'Académie. Ainsi, on le voit, presque tous les ouvrages linguistiques de la seconde moitié du XVIIe siècle, ont la facture du livre de Vaugelas, qui lui-même avait un peu copié Malherbe. Or, il y a peut-être un défaut général à signaler dans les œuvres à la Vaugelas ; les auteurs se dispensent trop de cette règle de grammaire : exposer les causes en toutes choses. Citons la première observation venue de Andry de Boisregard, et nous verrons qu'il nous force d'accepter ses idées les yeux fermés ; car il ne nous donne pas, ce qui est indispensable en grammaire, « un moyen quelconque de contrôle ».

« BÉNI — BÉNIE »

« Bénir fait béni et bénie » au participe, en plusieurs sens. Premièrement, quand il signifie souhaiter du bien à quelqu'un, faire des souhaits pour sa prospérité, pour son avantage, etc ; comme : Les hommes charitables sont « bénis » des pauvres; Les bons Princes sont « bénis » de leurs peuples. Secondement, quand il signifie louer Dieu, le glorifier, le remercier; comme : Dieu soit « béni » ; Son saint Nom soit « béni ». Troisièmement, quand il signifie se réjouir en mémoire de quelque bien, comme : « Béni » soit le jour et l'heure que.... Quatrièmement, quand il signifie protéger, faire réussir, conduire à un bon succès ; ce qui ne se dit jamais que de Dieu, comme : Nos études sont vaines si elles ne sont « bénies » de Dieu; la sainte Vierge « bénie » entre toutes les femmes; ceux qui font l'aumône sont « bénis » de Dieu, etc. Voilà pour ce qui est de béni et bénie; voyons à présent quand il faut dire « bénit et bénite ».

« BÉNIT — BÉNITE ».

« Bénir fait bénit et bénite » quand on l'emploie par rapport aux Cérémonies Ecclésiastiques, et aux prières que fait l'Eglise pour obtenir du Ciel des grâces sur les choses et sur les personnes qu'elle consacre à son service, comme : De l'eau « bénite, du pain bénit, un cierge bénit » ; cet abbé n'est pas encore « bénit »; cette abbesse fut « bénite » hier. Il fait encore : « bénit, bénite », quand il se dit par

rapport à quelqu'autre forme de bénédiction qui approche de celle-là, comme : Il ne faut point se mettre à table que les viandes ne soient « bénites » ; Jacob fut « bénit » par son père, etc.

— Pourquoi cette différence entre bénie et bénite? C'est ce que l'auteur ne dit pas, et il devrait le dire. Oui, voilà le défaut des auteurs à la Vaugelas; ils n'expliquent pas les causes des règles qu'ils invoquent.

1693. François RODILLARD nous a donné, dans le genre de Bouhours, ses « Doutes sur la Langue française » ; au lieu de présenter ces « Doutes » à l'Académie, l'auteur les présente aux maîtres imprimeurs français.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Apparition du premier Dictionnaire.

1694. Il y avait alors un désordre épouvantable dans l'écriture des impressions diverses; les idées n'étaient pas claires en Lexicologie, si bien que l'Académie était fort embarrassée, pour savoir sous quelle forme elle présenterait son premier Dictionnaire. Après avoir hésité longtemps, l'Académie rapprocha l'orthographie française de la forme du Latin littéraire, et préféra l'énonciation des mots par famille, au mode alphabétique.

A cette édition en deux volumes, de 1694, se trouvent joints deux autres volumes, même format et mêmes caractères, sous le titre « M. D. C. ». portant le nom de Coignard. Voilà donc deux dictionnaires :

l'un, sous le titre Académique, présente les mots employés dans le langage ordinaire, et donne la définition simple; l'autre, qui paraît provenir de la même source, donne la définition des termes de sciences et arts. Libre à chacun de critiquer ces œuvres académiques, mais je ne vois pas que les auteurs qui ont publié depuis lors des dictionnaires, aient généralement mieux réussi Je trouve même que les dictionnaires d'aujourd'hui, sont plus mauvais que les premières productions de l'Académie. Je m'expliquerai à l'occasion, et l'occasion se présentera souvent dans le cours de cet ouvrage.

1694. Thomas CORNEILLE. Nous avons de ce linguiste des « Remarques commentées de Vaugelas ». C'est Thomas Corneille qui a dicté les « Observations de l'Académie sur les Remarques de Vaugelas » (1704). Nous devons encore à cet auteur le « Dictionnaire des Arts et des Sciences », grand in-folio en deux volumes, publié chez Coignard, à Paris, en 1694, pour servir de supplément au Dictionnaire de l'Académie, de la même année. Si son frère Pierre Corneille lui a été supérieur comme écrivain, nous devons dire que comme linguiste, Thomas Corneille fut une de nos plus hautes célébrités, à l'égal de Tory de Du Bellay, de Vaugelas, de Bouhours, de Furetière, etc.

1694. Louis de Courcillon, abbé de DANGEAU*. On a de lui des « Traités sur des sujets de Grammaire »; il a

* A partir de Dangeau, nous employons l'orthographie propre des auteurs. — Ce linguiste dit souvent « à pour de ».

publié en outre seize opuscules sur la langue. — En vérité, l'abbé de Dangeau n'a fait que de l'orthographie; cependant il se distingue de beaucoup d'écrivains, par la naïveté de ses observations. Si l'on veut s'en persuader, on lira ses opuscules, dont voici un échantillon :

« REMÈDES AUS DÉFAUTS DE LA VIEILLE ORTOGRAFE ».

« On poûroit avoir un alfabet fait exprès, et qui donât à chaque son simple un caractère simple ; et l'on en poûroit venir à bout, sans avoir besoin de recourir à des caractères absolumant nouveaus. Peut-être même que le public n'auroit pas beaucoup de peine à recevoir ces changemans : on a bien introduit dans le siècle passé le « j » consone diférant de l' « i » voyelle et le « v » consone diférant de l' « u » voyelle.

« Mais en atandant qu'on puisse introduire cet alfabet réformé, il faut tâcher à corriger les défauts les plus sansibles. C'est ce que j'ai tâché à faire jusqu'ici. On poûroit aler encore plus loin que je n'ai été, sans être obligé à introduire des caractères absolumant nouveaus.

« On demande un alfabet qui fournisse un caractère particulier pour chacun des trente-trois sons simples, ausquels on peut réduire tous ceus que nous avons dans notre langue; et qui s'éloigne le moins qu'il se pourâ des caractères dont nous nous servons aujourd'hui. Pour satisfaire à cète demande, j'ai dressé le mêmoire suivant, où j'ai marqué de quèle manière

ou pouvoit exprimer les trente-trois sons de notre langue, sans se servir de caractères absolumant nouveaus. J'ai mis au commancemant de chaque ligne les sons simples qu'il s'agit de signifier; j'ai ajouté pour exemple à chacun de ces sons simples, un mot françois où se trouve le son simple; et à la fin de la ligne, j'ai mis le caractère dont on peut se servir pour l'exprimer ». — On peut voir qu'à l'exemple de beaucoup de novateurs, l'abbé de Dangeau a eu son orthographie à lui, qui n'est pas des plus heureuses.

1695. Michel Mourgues, a publié un grand nombre d'ouvrages d'une grande érudition. Les principaux sont : « Recueil d'Apophtegmes ou Bons Mots anciens et modernes; Traité de la Poésie française; puis des ouvrages de Morale et de Philosophie ». Nous nous contentons de citer ici quelques lignes de son Traité de la Poésie française, publié à Toulouse.

« L'art de la narration est peut-être ce qu'il y a de plus difficile à attraper en fait de littérature : c'est une proposition secrette entre les pensées qu'il est encore plus difficile d'exprimer. Il suffira de dire ici que la brièveté, la netteté, et l'élégance sont les principales qualités d'un récit, sur-tout en matière de Fables, auxquelles il faut ajouter encore beaucoup de simplicité. Phèdre en a connu tout le prix. Ses Fables sont autant de petits tableaux finis, dont tous les traits sont si simples, qu'on voit qu'il a plus cherché la simplicité dans l'art que dans la nature. Quant à La Fontaine, c'est la nature plus que l'art qui a dicté les

Écrits. Les deux manières qu'il a employées sont toutes deux exquises. L'une est courte, et par là même plus simple : elle regne sur-tout dans ses premières Fables. L'autre est plus étendue et plus mêlée de reflexions mignonnes, de détours fins, et de graces amusantes. Il a plus rimé dans ce genre, parce qu'il a senti apparemment que cette grande simplicité de Phèdre convenait mieux à la Langue Latine, et qu'un peu plus d'ornement, mais toujours joint à la naïveté, était l'appanage de la Langue Française, naturellement plus enjouée ».

1696. Claude Artaud. « Dictionnaire des Halles » ou Extraits du « Dictionnaire de l'Académie française ». — J'avais souvent entendu parler du « Dictionnaire des Halles » comme d'un livre fort curieux ; et j'avais donné l'ordre, à mon représentant en librairie, de le saisir au passage à la première occasion. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsqu'on m'adressa un petit in dix-huit, qui est tiré du Dictionnaire de l'Académie (1694). L'ouvrage d'Artaud n'est qu'un recueil très-insignifiant, où l'on voit que le pain est plus nécessaire qu'un amas de mots et de phrases. Cela n'empêche pas que le « Dictionnaire des Halles », par sa réputation, se vend fort cher. — Fiez-vous donc à la réputation des livres !

1697. Pierre Bayle a publié la première édition d'un livre intitulé : « Dictionnaire historique et critique », dans lequel il donne des explications historiques sur les hommes les plus importants. — Le Dictionnaire

de Bayle est construit dans les conditions les plus rationnelles; et c'est principalement à cause de cette perfection lexicologique, que nous le citons.

1698. Paul-Louis-François TALLEMAND. « Remarques et Décisions de l'Académie française ». — Ces décisions, dont nous parle l'auteur, ont été consignées dans l'ouvrage publié par l'Académie elle-même en 1704. Donnons une idée de la manière de travailler alors à l'Académie. On présente des phrases qui offrent quelque difficulté et l'on discute simplement sur la phraséologie. Cette manière de faire est parfaitement d'accord avec le système de Vaugelas.

« QUAND HENRI IV COMMENÇA A RÈGNER, QUI FUT EN 1589 ».

On a demandé si cette phrase se pouvoit dire ainsi; il est certain que l'on ne sçait à quoy se rapporte ce « qui », et que c'est un vice de mettre un relatif sans qu'on connoisse le substantif auquel il se rapporte; ainsi la Grammaire exacte demanderoit qu'on mist, Quand Henry IV commença à régner, ce qui fut, etc. » mais peu de Messieurs ont esté de cet avis; on a trouvé plus François le, « qui », tout seul, il tient lieu du « quod » des Latins, quoy qu'à proprement parler nous n'ayons pas de ces neutres dans nostre Langue, c'est un Gallicisme, et par conséquent une élegance (*sic*), et on ne peut mieux prouver que cette phrase est bonne, qu'en faisant voir qu'elle auroit moins de grace en la rendant plus grammaticale, car de dire « quand Henry IV commença à régner, ce qui

fut en 1589 », ne plaist pas tant que de dire, « quand Henry IV commença à régner, qui fut en 1589 ».

1699. Boileau-Despréaux n'a pas, si l'on veut, écrit sur la grammaire, mais il a donné, surtout dans son « Art poétique », des leçons si belles, si bien senties, qu'elles ont porté les plus beaux fruits. Si la vérité est *une* en poésie, elle est également *une* en grammaire.

Le principe « Rien n'est beau que le vrai », si admirable dans les vers, acquiert une force nouvelle quand il s'agit de Grammaire. Il n'y a pas de professeur linguiste qui puisse être comparé à Boileau. — O vous, qui voulez bien comprendre nos grands principes grammaticaux, relisez sans cesse les préceptes ci-dessous, qu'on peut admettre aussi en grammaire !

Quelque sujet qu'on traite, ou plaisant ou sublime,
Que toujours le Bon sens s'accorde avec la Rime.
L'un l'autre, vainement, ils semblent se haïr,
La Rime est une esclave et ne doit qu'obéir.
Lorsqu'à la bien chercher d'abord on s'évertuë,
L'Esprit à la trouver aisément s'habituë.
Au joug de la Raison sans peine elle fléchit,
Et loin de la gêner, la sert et l'enrichit.
Mais lorsqu'on la néglige, elle devient rebelle,
Et pour la rattraper, le Sens court après elle.
Aimez donc la Raison. Que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.

. . . . . .

Il est certains Esprits, dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées.
Le jour de la Raison ne le sçauroit percer.
Avant donc que d'écrire apprenez à penser.

— Les mêmes préceptes peuvent être appliqués à la grammaire, rien qu'en transposant les mots : « plaisant ou sublime, en grandiose ou faible ; » puis le mot « rime en règle ».

Quelque sujet qu'on traite, ou grandiose ou faible,
Que toujours le Bon sens s'accorde avec la Règle.
L'un l'autre, vainement, ils semblent se haïr,
La Règle est une esclave et ne doit qu'obéir.
Lorsqu'à la bien chercher d'abord on s'évertuë,
L'Esprit à la trouver aisément s'habituë.
Au joug de la Raison sans peine elle fléchit,
Et loin de la gêner, la sert et l'enrichit.
Mais, lorsqu'on la néglige, elle devient rebelle,
Et pour la rattraper, le Sens court après elle.
Aimez donc la raison. Que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.
. . . . . .
Il est certains Esprits, dont les sombres pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées.
Le jour de la Raison ne le sçauroit percer.
Avant donc que d'écrire apprenez à penser.

— Ce n'est pas seulement dans ses vers que Boileau est utile, mais aussi dans sa prose. Voici, par exemple, un passage d'une de ses préfaces*, que le lecteur lira, je pense, avec plaisir. On sait que Boileau avait pour devise :

RIEN N'EST BEAU QUE LE VRAI.

« Comme c'est icy vray-semblablement la dernière Edition de mes Ouvrages que je reverray »; et qu'il n'y

* Édition (1699). Amsterdam.

a pas d'apparence, qu'agé comme je suis, de plus de soixante et trois ans, et accablé de beaucoup d'infirmitez, ma course puisse estre encore fort longue, le Public trouvera bon que je prenne congé de lui dans les formes, et que je le remercie de la bonté qu'il a euë, d'acheter tant de fois des ouvrages si peu dignes de son admiration. Je ne sçaurois attribuer un si heureux succez qu'au soin que j'ay pris de me conformer toujours à ses sentimens, et d'attraper, autant qu'il m'a esté possible, son goust en toutes choses. C'est effectivement à quoy il me semble que les Ecrivains ne sçauroient trop s'étudier. Un ouvrage a beau estre approuvé d'un petit nombre de Connoisseurs, s'il n'est plein d'un certain agrément et d'un certain sel propre à piquer le goust general des hommes, il ne passera jamais pour un bon ouvrage, et il faudra à la fin, que les Connoisseurs eux-mêmes avouent qu'ils se sont trompez en lui donnant leur approbation.

« Que si on me demande ce que c'est que cet agrément et ce sel; je répondray, que c'est un je ne scay quoy qu'on peut beaucoup mieux sentir, que dire. A mon avis néanmoins, il consiste principalement à ne jamais présenter au Lecteur que des « pensées vrayes et des expressions justes ». L'esprit de l'Homme est naturellement plein d'un nombre infiny d'idées confuses du Vray, que souvent il n'entrevoit qu'à demy; et rien ne luy est plus agréable, que lorsqu'on luy offre quelqu'une de ces idées bien éclaircie, et même dans un beau jour. Qu'est-ce qu'une pensée neuve, brillante, extraordinaire? Ce n'est point, comme se le

persuadent les Ignorans, une pensée que personne n'a jamais eüe, ny dû avoir. C'est au contraire une pensée qui a dû venir à tout le monde, et que quelqu'un s'avise le premier d'exprimer.

« Un bon mot n'est bon mot qu'en ce qu'il dit une chose que chacun pensoit, et qu'il la dit d'une manière vive, fine et nouvelle. Considérons, par exemple, cette replique si fameuse de Loüis Douzième à ceux de ses Ministres qui luy conseilloient de faire punir plusieurs personnes, qui sous le règne précédent, et lorsqu'il n'étoit encore que Duc d'Orléans, avoient pris à tâche de le desservir. « Un Roy de France, leur répondit-il, ne venge point les injures d'un Duc d'Orléans ». D'où vient que ce mot frappe d'abord? N'est-il pas aisé de voir que c'est parce qu'il présente aux yeux une vérité que tout le monde sent, et qu'il dit mieux que tous les plus beaux discours de Morale, « qu'un grand Prince, lorsqu'il est une fois sur le thrône, ne doit plus agir par des mouvements particuliers, ny avoir d'autre veuë que la gloire et le bien general de son Estat?

« Veut-on voir au contraire combien une pensée fausse est froide et puerile? Je ne sçaurois rapporter un exemple qui le fasse mieux sentir, que deux vers du Poëte Théophile dans sa Tragédie intitulée « Pyrâme et Thysbé » ; lorsque cette malheureuse amante, ayant ramassé le poignard encore tout sanglant dont Pyrâme s'étoit tué, elle querelle ainsi ce poignard :

Ah ! voicy le poignard, qui du sang de son Maistre
S'est soüillé lâchement. Il en rougit le Traître.

« Toutes les glaces du Nord ensemble ne sont pas, à mon sens, plus froides que cette pensée? Quelle extravagance, bon Dieu! de vouloir que la rougeur du sang, dont est teint le poignard d'un homme qui vient de s'en tuer luy-même, soit un effet de la honte qu'a ce poignard de l'avoir tué?

« Puis donc qu'une pensée n'est belle qu'en ce qu'elle est vraye; et que l'effet infaillible du Vray, quand il est bien énoncé, c'est de frapper les Hommes; il s'ensuit que « ce qui ne frappe point les Hommes, n'est ny beau, ny vray, ou qu'il est mal énoncé ». —

C'est bien le cas de dire ici : splendide! Il n'y a que Boileau pour présenter aussi clairement de telles idées.

1700. Claude Fleury. « Traité du choix et de la méthode des études ». — Les réflexions de l'abbé Fleury, sur le mode des études, sont toujours lues avec la même attention, avec la même avidité, que si le livre avait été écrit hier. Écoutons ce qu'il nous dit :

« Mais quand on voit un homme qui passe sa vie à étudier le Latin ou le Grec, et qui ne parle pas bien François; qui sait l'Histoire, les Mœurs, les Lois des anciens Romains, et qui ne sait point comment la France est gouvernée, ni comment on y vit aujourd'hui; qui prétend savoir toutes les finesses du raisonnement, et toutefois ne persuade personne, tant ses raisonnements sont fondés sur des principes inconnus et exprimés en des termes hors d'usage; je ne m'étonne point qu'un tel homme ne soit point fort estimé, prin-

cipalement s'il a d'ailleurs en ses mœurs quelqu'un des défauts que j'ai marqués. Ce ne sont donc pas les études qui sont méprisées, c'est le mauvais choix et la mauvaise méthode.

« Ce qui paroît surprenant, est que ce désordre semble être autorisé dans les écoles publiques. On n'y enseigne la Grammaire et la Rhétorique qu'en Latin; on n'y fait lire que des Historiens et des Poëtes Latins; ce qu'on y appelle Philosophie, ne sert guère à rendre ceux qui l'apprennent le mieux, ni plus forts en raisonnements, ni plus vertueux, ni plus savans dans les secrets de la Nature; et ce n'est que depuis peu d'années que l'on enseigne publiquement le Droit François.

« Ne devons-nous pas respecter cet ordre d'études établi depuis tant de siècles, et croire que s'il y en avoit un meilleur, on l'auroit trouvé depuis le temps qu'il y a des gens qui enseignent et qui étudient? Cette autorité est grande, je l'avoue, mais l'expérience sensible que nous faisons tous les jours du peu de fruit de ces études, est encore plus convaincante.

« Examinons donc un peu de plus près le cours réglé de nos études, voyons s'il est encore tel qu'il a été établi, sur des raisons solides et de longues expériences, ou s'il n'a point été altéré par la longueur du temps et par le changement des mœurs, qui a souvent rendu inutile ce qui avoit été très-sagement institué dans l'origine.

« Encore que je prétende ne traiter que des études qui se font en particulier, et ne donner des avis qu'à

ceux qui instruisent les enfants dans les maisons, et qui sont libres de suivre la méthode qui leur paroît la meilleure, j'ai cru toutefois nécessaire de considérer d'abord le cours d'études que nous trouvons établi dans les écoles publiques, afin de nous y conformer le plus qu'il sera possible Mais pour bien connaître cet ordre de nos études publiques, il est bon, ce me semble, de remonter jusques à la source : de voir d'où chaque partie nous est venue, et comment le corps entier s'est formé dans la suite de plusieurs siècles ».

— On voit que du temps de l'abbé Fleury, comme aujourd'hui, le mode adopté dans les écoles, pour les études, n'était pas satisfesant : mais qu'y faire?

Nous venons de terminer l'énumération des travaux linguistiques français du XVIIe siècle ; nous allons parler des œuvres grammaticales du XVIIIe.

CHAPITRE III.

LES GRAMMAIRIENS FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE.

A ceux qui nous diront, comme Renan, que les grammairiens sont des rêveurs, des êtres inutiles et même dangereux, nous opposerons ce fait :

Quand, au commencement du XVIe siècle, les grammairiens joignirent leurs efforts à ceux des écrivains, pour améliorer la langue française, l'écriture était si imparfaite, que l'on courrait risque aujourd'hui de ne pas être compris, si l'on reproduisait textuellement l'écriture du commencement du XVIe siècle. C'est principalement aux travaux de ces grammairiens, que nous devons l'écriture intelligible de la fin du XVIIe siècle.

Voici un texte tiré de la Vie des Papes, éditée à la fin du XVe siècle (1487).

« Et à fin que vous puissiez sçauoir si i'ay biè faict ou mal faict quand ie seray mort, mettez mon corps deuant les portes de l'église sainct Pierre, et que les portes soient bien fermées : et si icelles s'ouurent par la volonté diuine, ie dis que ie suis digne de sepulture chrétiêne. Et si les portes ne s'ouurêt point, ie suis damné, et iettez mon corps ou vous vouldres.

Les cardinaulx apres la mort et deces du pape Gregoire sixiesme, feirent le commendement ainsi qu'il auoit ordonné. Et meirent le corps deuant les portes môsieur sainct Pierre, qui estoiêt bien fermées à serrure et verroux, mais incontinent vint et sortir vn vent qui ouurit les portes, et le corps fut miraculeusement porté et mis en l'église. C'est ce que disent et escripuêt plusieurs historiens du pape Gregoire : et fut pape deux âs et sept mois durant le scisme ».

— On peut, d'après cet échantillon, avoir une idée de ce qu'était l'écriture française lorsque les grammairiens entreprirent de l'améliorer. Il est bien vrai que la réforme n'est pas encore complète, mais à qui la faute? Les Directeurs de l'Enseignement en France tiennent toujours à une orthographie qui n'est plus de notre siècle.

Quant à l'écriture française du commencement du XVIIIe siècle, il n'est guère nécessaire que nous l'exposions ici, puisque toutes les citations de notre ouvrage sont textuelles, à partir de Dangeau en 1694.

1703. Jean Frain du TREMBLAY fut l'auteur de plusieurs ouvrages, et entr'autres du « Traité des langues, où l'on donne des principes et des règles pour juger du mérite et de l'excellence de chaque langue, et en particulier de la langue française ». — Cette œuvre est remarquable en ce sens, que c'est le premier ouvrage français qui traite de ce que nous sommes convenus d'appeler la « Philologie ». Nous remarquons que Frain du Tremblay, à l'exemple de tous

ceux qui ont fait des ouvrages sérieux, s'étend avec plaisir sur les grands mérites de la langue française, qu'il place au moins à la hauteur du Latin et du Grec. Malheureusement, l'auteur partage quelques erreurs de son époque, à savoir : que jusqu'au jour de l'érection de la Tour de Babel, les hommes parlaient tous une même langue, et cette langue était la première.. ..

Il fait entrer le péché originel dans la combinaison et l'histoire des langues.....

Cette idée de Frain du Tremblay est d'autant plus remarquable, que les prêtres qui ont écrit sur les langues (et ils sont nombreux) n'ont jamais prononcé le nom de Foi, ou de Morale, ou d'Ancien Tesment. Car, en effet, la science linguistique est complétement en dehors des questions politiques et religieuses.

1704. L'Académie Française a publié un gros volume in-quarto, où l'on peut puiser l'esprit de cette Société, ses tendances, ses idées, ses principes. Si nous voulons examiner ici les traits caractéristiques de cette production, en mettant à l'écart toutes les légendes, tous les contes de fées, tous les cancans, toutes les balivernes, toutes les turpitudes qui ont été publiés sur cette Faculté, nous n'avons qu'une chose à faire : c'est de lire attentivement et son avertissement, et la préface de son livre dans lequel nous remarquons surtout cette phrase: « Il faudrait être insensé pour vouloir dicter des loix dans une langue vivante ».

OBSERVATIONS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE SUR LES REMARQUES DE M. DE VAUGELAS.

Avertissement.

« L'Académie Françoise, persuadée que les Remarques de M. de Vaugelas sur nostre Langue, méritent leur reputation, a crû devoir faire imprimer un Ouvrage né dans son sein, et dont beauté a esté si bien reconnuë. Mais comme la suite des années apporte tous jours quelque changement aux langues vivantes, elle a esté obligée d'y adjouster* quelques observations, qui sans rien oster à la capacité ny mesme à la penetration de l'Auteur dans l'avenir, marquent en peu de mots les changements arrivés depuis cinquante ans, et rendent compte de l'usage présent : règle plus forte que tous les raisonnemens de Grammaire, et la seule qu'il faut suivre pour bien parler ».

— Maintenant que ceux qui veulent voir les principes de l'Académie, méditent sur les termes de cet avertissement. Ajoutons à cela que sa préface est copiée textuellement sur celle de Vaugelas, c'est-à-dire que la célèbre Faculté accepte comme siens tous les principes du grammairien. Il est bon de

* On peut voir, d'après certains mots, comme : esté pour été, reputation pour réputation, adjouster pour ajouter, etc., combien l'Académie a toujours respecté l'ancienne manière d'écrire.

savoir que ce livre, que nous citons ici, n'a jamais été contredit. J'appelle ce bel ouvrage : « Le Code de l'Académie Française, le véritable guide linguistique ».

1706. François Regnier Desmarais, dit l'abbé Pertinax, publia sa « Grammaire » en 1706; il a tenu la plume à l'Académie Française, dont il était le secrétaire perpétuel depuis quarante ans. Le public a cru voir dans cet ouvrage l'œuvre de l'Académie entière; cependant l'auteur nous dit à ce sujet dans sa préface:

« S'il avait été possible que l'Académie travaillâst en Corps à une Grammaire Françoise, le Public auroit deu se promettre d'avoir en ce genre-là, tout ce qu'il eust peu désirer. Mais il n'est pas moins difficile, que des Gens de Lettres travaillent de cette sorte sur un sujet de cette nature, qu'il le seroit que plusieurs Architectes fissent et exécutassent * en commun le plan de quelque grand édifice. Car dans l'exécution de toutes les choses, dont on peut faire divers projets réguliers, et qui peuvent recevoir diverses formes, on ne peut travailler que sur un dessin, et il faut que ce dessin soit conceu et conduit par un seul et mesme esprit ».

— La grammaire de Desmarais est un ouvrage

* Cette manière de dire a été longtemps employée par les professeurs prétentieux; il est vrai que exécutasse, travaillasse, traficasse est encore exigé par nos grammaires classiques. Cependant les bons écrivains ont abandonné cette règle du subjonctif et beaucoup d'autres.

dans le genre de celui de Chiflet, avec des phrases à la Vaugelas, en plus. Une des grandes pensées de l'auteur, c'est qu'une grammaire ne peut pas être faite par deux ou plusieurs personnes ; aussi n'avons-nous jamais remarqué un livre parfait en ce genre, si une pensée unique ne préside pas à l'œuvre. Ce qui est vrai en Grammaire l'est aussi en Littérature. Les Racine, les Boileau, les Corneille, les Chateaubriand, les Lamartine n'ont pas eu d'associés.

1709. Claude Buffier a travaillé au Dictionnaire de Trévoux (continuation du Dictionnaire de Furetière) et à l'Encyclopédie méthodique. Il a publié aussi une Grammaire françoyse qu'il dédia à Mlle la Duchesse du Maine. Ce livre est construit comme celui de Desmarais. Il y a de superbes passages dans Buffier, je tiens à en citer au mois un.

« CE QUE C'EST QUE LA GRAMMAIRE, ET COMBIEN IL EST ORDINAIRE DE S'Y MÉPRENDRE. »

« La plupart des gens, et même des personnes qui se mêlent de littérature, se figurent la Grammaire comme un art ou une science qui a ses principes, sa forme et sa nature avant toutes les langues, et que c'est à ces langues de s'y ajuster. Tout au contraire : c'est essentiellement à la Grammaire de s'ajuster aux langues pour lesquelles elle est faite, et dont elle n'est pour ainsi dire que le témoin ou l'analyse. Les langues n'ont pas été faites pour la Grammaire, mais la Grammaire pour les langues ; elle doit servir à les

enseigner à ceux qui ne les savent pas; mais en les suposant déja établies telles qu'elles sont, puisqu'il seroit ridicule de prétendre montrer ce qui n'existeroit pas déja. De-là vient que chaque langue, pour être bien aprise, doit avoir sa Grammaire particuliere, et ce qui a fait tant de mauvaises Grammaires, c'est d'avoir voulu apliquer celle qui étoit propre d'une langue à une autre langue toute differente. C'est en particulier un défaut essentiel dans les Grammaires Françoises, qu'on a voulu faire sur le plan des Grammaires Latines : sous pretexte que le François venoit du Latin. Il est vrai qu'un grand nombre de ses mots en dérivent : mais pour l'arangement des phrases et le tour des expressions, qui sont le propre caractere d'une langue, le François est aussi différent du Latin que de quelque autre langue que ce soit, et en particulier plus que de l'Allemand* ».

— Quand, dans les cours modernes, les professeurs viennent dire que le mécanisme français est tout différent du mécanisme grec ou latin; on les prend pour des novateurs téméraires; tandis que tous les grammairiens sérieux, à toutes les époques, ont répété ce qu'a si bien dit Buffier, l'illustre Buffier, le grammairien par excellence.

* Buffier, contemporain de Desmarais, n'est pas de la même école. Il a trente ans de moins que son collègue, et ne fait pas partie de l'Académie; l'autre est la Faculté incarnée. Maintenant, si l'on compare l'écriture et le style de ces deux grammairiens, qui ont paru à trois années d'intervalle, on voit que pour la science linguistique, la distance qui les sépare est d'un siècle.

1710. Louis Du Pont étant un auteur de grand mérite, j'ai cru utile de mentionner ici son « Essay sur la manière de traduire les Noms propres François en Latin ». Voici comment il débute dans sa préface :

« Si les seuls agrémens de la nouveauté, pouvoient rendre un Ouvrage recommandable, j'aurois lieu de me flatter que les Gens de Lettres recevroient avec plaisir, cet « Essay sur la Manière de traduire nos Noms François en Latin », que j'entreprens de donner au Public. Il est vrai que plusieurs Auteurs ont parlé des Noms, qui en sont l'objet. Tobie Magyre a fait un traité des Surnoms des Anciens et des Modernes*. Jean Henry Ottius a composé une Onomatologie, ou traité des Noms Propres des Hommes. Nous avons Pontus de Thyard qui a écrit touchant « la Manière d'imposer les Noms ». — Gilles-André de la Roque a mis au jour un Traité des Noms et Surnoms. Il se trouve encore quelques Auteurs qui ont écrit sur la même matiere; et on ne peut rien ajouter à ce qu'en a dit le celebre Baillet dans son Traité des Auteurs Déguisez. Mais tous ces Ouvrages n'ont aucun rapport à mon dessein, puisqu'ils ne nous apprennent, ni la maniere de latiniser nos Noms, ni celle de les reconnoître, lorsqu'ils ont été latinisez.

« Il ne s'agit pas ici de traiter de l'Origine des Noms, de parler des changemens qui y sont arrivez, d'en découvrir l'Etymologie, ou de distinguer les vrais d'avec les faux, ni même de se contenter simplement de rapporter les fautes que nos Latinistes ont faites, en leur

*L'auteur emploie beaucoup de Majuscules.

voulant donner les inflexions de la Langue Latine. Il est question seulement d'essayer à proposer des Regles pour les traduire en cette Langue avec grace, et avec seureté : et pour les rendre ensuite de Latin en François sans les corrompre, comme on a fait jusqu'à present. C'est en cela que cet Ouvrage est veritablement nouveau. Car quoiqu'il se trouve assez d'Auteurs qui ont regardé ces Regles comme absolument necessaires à la Republique des Lettres, il ne s'en trouve aucun qui les ait établies ». — Dupont a adopté un genre de travail qui n'a pas encore été imité.

1712. Jean-Léonor GRIMAREST. « Traité sur la manière d'écrire les lettres et sur le Cérémonial. — Eclaircissements sur la Langue Française. — Traité du Récitatif dans la Lecture, dans l'Action Publique et dans le Chant, avec un traité des Accents, de la Quantité et de la Ponctuation ». — L'Auteur s'est occupé avec succès du style épistolaire. Son livre est de ceux qui ont été fort utiles ; rien de plus juste que d'honorer sa mémoire.

1716. Gabriel GIRARD. Ses ouvrages sont : « L'Orthographe française sans équivoque et dans ses principes naturels ; La Justesse de la langue française ou les Différentes Significations des mots qui passent pour synonymes ; Les Vrais Principes de la langue française ou la Parole, réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage ».

— L'abbé Girard est le grammairien le plus fort que nous ayons eu dans le XVIIIe siècle. Je n'oserais pas

dire qu'on l'a surpassé dans le XIXe. Ses « Synonymes » suffiraient pour prouver la finesse de ses observations ; on a même prétendu qu'il avait trop d'esprit. Il y a des personnes bien difficiles.... Quand trente ans après ses « Synonymes », il publia son ouvrage des « Vrais Principes ». ses connaissances s'étaient encore agrandies. Nous avons vu, en parcourant nos grammairiens, des mérites bien variés, mais jamais, jusqu'à l'abbé Girard, on n'avait comme lui, parlé de science grammaticale. Ecoutons-le :

« La Parole est donc le lien de la vie civile le plus universel, le plus naturel, et le plus gracieux ; par conséquent la chose qui mérite le plus d'être l'objet de ses propres exercices ; surtout chez une nation polie et dominante, où la liberté d'en faire usage ne fut jamais contrainte que par les regles de la Raison.

« C'est uniquement à cette raison pure et dégagée de préjugés que je confie la conduite de mon travail. Sans manquer d'estime pour les Auteurs qui m'ont précédé en ce genre, je n'en consulterai néanmoins aucun : la Nature et l'Usage sont les seuls guides que je me propose. De sorte que si je dis quelque chose de neuf, ce ne sera point affectation ; le sujet me l'aura fourni : si je répete ce qui a été dit, ce ne sera point imitation ; je l'aurai pensé comme les autres. J'en use ainsi, parceque j'ai remarqué que l'influence de l'Autorité et l'habitude de copier étoient de grands obsta- à la perfection des Arts et des Sciences. Je doute même que, pour parvenir à cette perfection, il y ait une autre route que celle qui a toujours le sujet pour

boussole : c'est, ce me semble, de sa présence immédiate que partent les impressions les plus vives et les plus exactes : dès que l'Auteur en détourne les yeux, pour consulter des tableaux d'une autre main, ne court-il pas risque de substituer, dans ce qu'il fait, les infidélités d'une copie aux traits réels de l'original?

« A l'égard de la Méthode, comme il n'est pas douteux que celle qui commence par des notions claires, sur lesquelles elle fonde des principes certains, dont elle tire ensuite des conséquences justes et invariables, ne soit la plus propre à rencontrer le vrai ; j'en suivrai le fil dans tout le cours de cet ouvrage, sans donner néanmoins dans la sécheresse du plan purement dogmatique. Je ne me refuserai point aux réflexions et aux ornements proportionnés à mon sujet; d'autant plus qu'il est à cet égard d'une extreme modestie, n'en permettant ni la quantité ni le grand éclat. « Tel est le propre de tout ce qui fait consister son sublime dans le Vrai ». — Qu'on me cite des paroles aussi bien senties, et j'avouerai que l'abbé Girard n'est pas le plus fameux des grammairiens français.

L'Auteur propose les réformes les plus sages, les plus rationnelles, les plus scientifiques, auxquelles on n'a pas encore eu égard, et cependant il faudra bien qu'on les accepte un jour ou l'autre, puisque ce qui est essentiellement vrai doit exister. Oui, rien ne peut empêcher que la vérité linguistique règne un jour.

Déjà on a adopté quelques-unes des réformes proposées par Girard :

Surtout. . .	pour . .	sur tout.
Quelquefois .	» . .	quelque fois.
Dautrefois . .	» . .	d'autres fois.
Parconséquent	» . .	par conséquent, etc.

Cependant on écrit encore l'adverbe « peutêtre », comme les mots peut être, celle-ci, ceux-ci, celui-ci, contre-temps, tout-à-fait, à-peu-près, à-cause, parce-qu'après, depuis-lors, parce-qu'enfin, au-reste, tout-à-coup, c'est-à-dire, mode que Girard condamne. Ceux qui croient à un caprice se trompent, car l'auteur donne pour appuyer ses réformes, des motifs irréfutables : nous résumons sa pensée :

— Demême qu'une lettre représente un son ou une articulation simple, un mot doit représenter un objet; autant d'objets distincts, autant de mots; et comme il n'y a qu'un seul objet dans les mots : toutafait, apeuprès; peutêtre (quand ce mot est adverbe); contretemps, aureste, dureste, c'estàdire, celleci, ceuxci, celuici, acause, parcequaprès, depuislors, toutacoup; la logique, qui est la seule loi orthographique, nous oblige de les écrire en un seul mot. Ce principe peut s'appliquer à tous les mots composés; il s'agit de voir s'ils représentent un ou plusieurs objets. Quand on dit : essuiemains, marchepied, chèvrefeuille, hautecontre, bassetaille, il est évident que ces diverses expressions n'indiquent chacune qu'un seul objet, et qu'on doit les écrire, même sans tiret. — J'avoue que je partage entièrement les principes de notre novateur.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.

Deuxième édition.

1718. Nous voici arrivés à la seconde édition du Dictionnaire de l'Académie française. Dans la première, elle avait cru devoir suivre l'ordre peu pratique des dictionnaires grecs et latins, des Robert et Henri Estienne, où l'on voit les mots rangés, non pas selon l'ordre alphabétique, mais par familles, et groupés autour de la racine. Dans la seconde édition, l'Académie adopte franchement l'ordre alphabétique. Elle emploie beaucoup de termes nouveaux de sciences et d'arts ; elle remanie les définitions, les acceptions, les significations ; elle supprime quelques lettres inutiles. Enfin la forme du Dictionnaire change.

1718 Philibert-Joseph Le Roux, a publié un livre qui a été fort répandu et que l'on trouve dans toutes les bibliothèques linguistiques ; il a pour titre : « Dictionnaire comique, satirique, critique, burlesque, libre et proverbial ». — On reproche généralement à l'auteur d'avoir été trop libre ; mais enfin il a écrit pour des hommes et non pour des jeunes personnes. Ce qu'il y a de certain c'est que le livre est excessivement utile, surtout pour les proverbes, les dictons, les manières de parler. Nous allons citer quelques exemples :

« Aboyer à la lune » : Signifie crier et pester inutilement contre une personne au-dessus de soi.

« Adieu paniers, vendanges sont faites » : Est une façon agréable de parler, pour dire, qu'il n'est plus

temps de faire une chose; que la saison en est passée.

« S'affubler de quelqu'un » : Veut dire ne plus rien faire que par lui.

« Ajustez vos flûtes » : Se dit à des gens qui ont quelque contestation, et qu'on ne peut pas accommoder.

« Il va et vient comme pois en pot » : C'est se donner du mouvement sans sujet.

« Allobroche » : Mot piquant et injurieux, comme on dirait sot, ignorant.

Il y a aussi dans Le Roux des anecdotes à allusion. « Un soldat salue en espagnol le Maréchal de Berwick qui avait vaincu Milord Galloway à Almanza, dans la Nouvelle Castille. — Camarade, lui dit le Maréchal, où as-tu appris l'Espagnol? — A Almanza, mon général ».

Le grand Condé fut obligé de lever le siège de Lérida, et c'est à quoi fit allusion un homme que le Prince désignait dans un spectacle, en disant : « Que l'on prenne cet homme-là ». Celui-ci se sauve en s'écriant : « On ne me prend point, je m'appelle Lérida ».

« Faire des Almanachs » : C'est se repaître de chimères et de fantaisies.

« S'entregratter » : Se dit de deux personnes qui se louent et se flattent l'une l'autre.

« Farine ». On dit d'une femme qui fait la renchérie dans sa vieillesse, après avoir été facile dans sa jeunesse : elle a donné sa farine, mais elle vend le son.

« A chaque Saint sa chandelle ». Veut dire : Il faut faire des présents, à ceux dont on a besoin.

1725. Pierre-François Guyot DESFONTAINES travailla d'abord au « Journal des Savants ». Puis il publia différents recueils périodiques, tels que « Le Nouvelliste du Parnasse », puis des : « Observations sur les écrits modernes et les Jugements sur les écrits nouveaux ». — Il eut pour ennemi acharné Voltaire. Il en eut bien d'autres ; ainsi je vois écrit de la main du P. du Cerceau, sur un exemplaire de la seconde édition du Pantalon Phœbus, les vers qui suivent :

Dans ma jeunesse,
Le journal des savants
Fait par d'honnêtes gens,
Pleins d'esprit, de talents,
Plaisait par le bon sens,
Le goût et la justesse.
Aujourd'hui ce n'est plus cela,
Bignon* s'enchevêtre
D'un coquin de prêtre,
Gibier de biscêtre,
Qui sent le salpêtre,
Le journal va cahin, caha,
Le journal va cahin, caha.

Son principal ouvrage est le « Dictionnaire Néologique avec l'éloge historique de Pantalon Phœbus ». Voici ce qu'en dit Barbier Dessessarts, dans la « Nouvelle Bibliothèque d'un homme de goût » :

« Nous avons eu, dans le dernier siècle, un homme qui avoit hérité du caractère critique et du ton despotique du Père Bouhours ; c'est l'abbé Desfontaines.

* Rédacteur en chef du Journal des Savants.

Mais on doit lui pardonner l'aigreur de sa censure, en considération des services qu'il a rendus à la langue : on sait que le ridicule utile que son « Dictionnaire Néologique » a jeté sur certains ouvrages modernes, remplis d'expressions vicieuses et de phrases vides et alambiquées, a produit, en partie le même effet sur le Parnasse que la comédie des « Précieuses Ridicules » produisit autrefois à la Cour. Nos beaux esprits commençoient à s'imaginer que, pour bien écrire, il falloit copier la langue de nos auteurs de ruelles; ils ont même voulu les surpasser : de là, outre les mots nouveaux inventés sans besoin, ces façons de parler extravagantes, et quelquefois incompréhensibles. Ce nouveau genre de pédantisme a été poussé si loin, qu'un livre comme le « Dictionnaire Néologique », étoit en quelque sorte nécessaire ».

Il n'étoit pas question de prouver sérieusement que le style des Néologistes est vicieux ; cela n'auroit servi de rien : il falloit le rendre ridicule et méprisable; et c'est ce que l'abbé Desfontaines a fait avec succès. Son livre a été plusieurs fois réimprimé. L'édition de Hollande, faite à Amsterdam en 1728, in-douze, est augmentée de plus de deux cents articles et de plusieurs pièces ingénieuses, mais trop satiriques, quoiqu'elles tendent toutes au même but : de ridiculiser le langage précieux et affecté. On y trouve de la bonne et de la fine plaisanterie dans le goût de Lucien, mais des traits trop piquans. Il seroit à souhaiter pourtant que cet ouvrage fût réimprimé avec des additions, et l'on auroit une récolte très-abondante à faire dans les

écrits modernes ». — Nous n'avons rien à ajouter à ces remarques qui nous paraissent justes. « L'Avocat de Province » (c'est sous ce titre que l'auteur s'est présenté) est assurément un de nos grammairiens les plus fameux.

1729. L'abbé D'Olivet travailla activement à la révision du Dictionnaire de l'Académie, troisième édition. Il continua l'Histoire de l'Académie qui avait été commencée par Pellisson, depuis l'installation de la Faculté jusqu'en 1652. Il fit aussi un Traité de Prosodie et des Essais de grammaire, puis des Remarques grammaticales sur Racine. Enfin, toute sa vie fut consacrée à l'étude de la langue française, qui fut toujours pour lui un objet de prédilection. Il est le premier qui publia un Traité de Prosodie. Nous allons donner une idée de ce bel ouvrage.

« Qu'on me permette d'essayer sur Despréaux ce que Scaliger et beaucoup d'autres ont fait sur Homere et sur Virgile. Prenons, au hasard, les quatre vers par où finit le second Chant du Lutrin :

Du moins ne permets pas..... La Mollesse oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée ;
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

« Quel est ici l'objet du Poëte? D'achever le portrait de la Mollesse. Et comment la peindroit-il mieux qu'en la supposant hors d'état de finir sa phrase? Des cinq derniers mots qu'elle articule, il y en a quatre de monosyllabes, « Du moins ne permets pas », et si peu de

chose suffit pour épuiser ce qui lui reste de forces! Ajoutons que ces deux finales, « mets, pas », marquent bien sa lassitude. « Oppressée », est moins un mot qu'une image. Deux syllabes traînantes, et la derniere qui n'est composée que de l' e muet, ne font-elles pas sentir de plus en plus le poids qui l'accable?

« Tant de monosyllabes dans le vers suivant, continuent à me peindre l'état de la Mollesse, et je vois effectivement « sa langue glacée », je le vois par l'embarras que cause la rencontre de ces monosyllabes, « sa, ce, sent, sa », qui augmente encore par « langue glacée », où « gue gla » me fait presque à moi-même l'effet qu'on dépeint »……

1730. L'Abbé de Saint-Pierre se fit une réputation universelle, de vertu et d'humanité : premier aumônier de la duchesse d'Orléans, qui lui fit donner l'abbaye de Tiron, il vécut en sage parmi les Grands, et ne les observa que pour tâcher de les rendre meilleurs. Appelé à l'Académie française en 1695, il en fut exclu le 5 mai 1718, pour avoir jugé sévèremeut Louis XIV. à qui il retirait le surnom de Grand. Le jugement fut provoqué par le cardinal de Polignac; tout le corps académique trembla. Il n'y eut qu'une seule boule pour l'absolution, et ce fut celle de Fontenelle... Le fauteuil resta vacant jusqu'à sa mort, et lorsque Maupertuis vint le remplacer, il lui fut interdit de prononcer son éloge.

Voici comment l'abbé de Saint-Pierre débute dans son « Projet pour perfectionner l'ortografe des Langues de l'Europe ».

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

L'Art d'écrire la* parole est une des plus importantes découvertes, qui ayent jamais été faites pour le bonheur du genre humain : la tradition orale peut nous conserver quelque chose des decouvertes de nos pères dans les arts les plus necessaires à la vie, mais sans la tradiçion écrite, et par conséquent sans l'invençion de l'écriture, nous n'eussions jamais pû perfectioner que peu et trez lantement, comme les Sauvages, les arts, les sciences et les loix, et nous n'aurions sur les évenemens passéz que des histoires peu exactes, remplies de faits comunément faux et merveilleux, car ceux qui content sont obligéz pour être écoutéz avec plaisir, de mêler dans les narrations le merveilleux ; qui le plus souvent est totalement faux et imaginaire. De sorte que si nous perdions tout-à fait l'art de l'écriture, l'art de l'ortografe, nous retomberions bientot dans l'ignorance crasse, et dans les contes fabuleux et impertinens des naçions Sauvages ».

1730. César Dumarsais fut toujours pauvre, accablé d'infirmités ; il mourut dans la misère. Nous lui devons une « Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine ». Il donna son « Traité des Tropes » en 1730, puis : De la Logique et des Principes de grammaire.

— Tout le monde connaît les « Tropes » de Dumar-

* Nous ne donnons ici qu'un fragment de méthode qui, isolé, ne dit rien. Celui qui voudra examiner les moyens donnés par l'auteur, devra se procurer l'ouvrage que nous citons.

sais, mais ce qu'on ne sait pas assez, ce sont les explications lumineuses qu'il a données sur une infinité de détails. Je me rappelle un temps où je ne me rendais pas un compte bien exact de la différence qui existe entre une voyelle et une consonne; à quoi on reconnaît qu'une lettre doit entrer dans la catégorie des voyelles ou dans celle des consonnes; ce n'est que par la lecture des œuvres de ce linguiste, que je compris que « on » est une voyelle simple et que « che » est une consonne.

C'est Dumarsais qui, le premier, a donné l'idée de l'Analyse Logique; aussi n'est-ce que depuis son époque que ce genre d'études a été introduit dans les écoles. Les hommes les plus avancés dans l'étude de la langue française, lisent encore cet Auteur avec intérêt, avec fruit. Malheureusement les travaux du célèbre logicien-linguiste ont été publiés après sa mort. Sans contester le mérite des éditeurs, je pense que ces œuvres immortelles eussent été mieux classées par l'auteur lui-même; il n'y aurait pas ce désordre que nous voyons dans l'ouvrage qui nous est parvenu. Il y a eu ensuite un sacrilége, c'est lorsqu'on a tronqué son orthographie, qui était tout autre que celle que l'on trouve dans ses œuvres.

1731. Charles Rollin, célèbre recteur de l'Université de Paris, a publié différents ouvrages, entr'autres un « Traité des études, » dans lequel on trouve de très-bonnes idées sur la manière d'enseigner la langue française. Écoutons ce que nous dit ce grand pédagogue :

DE L'INTELLIGENCE DES LANGUES.

« L'Intelligence des Langues sert comme d'introduction à toutes les Sciences. Elle nous rend contemporains de tous les âges, et citoyens de tous les Royaumes. Elle nous met en état de nous entretenir avec tous les plus sçavans Hommes de l'antiquité, en qui nous trouvons, comme autant de maîtres, qu'il nous est permis de consulter en tous temps; comme autant d'amis, dont la conversation, toûjours utîle et toûjours agréable, nous enrichit l'esprit de mille connoissances curieuses, et nous apprend à profiter également des vertus et des vices de tout le genre humain. Sans le secours des Langues, qui sont comme la clé de ces trésors, nous ne pouvons y entrer ; nous demeurons pauvres au milieu de tant de richesses, et ignorans au milieu de tant de sciences. Les Langues dont la connoissance est la plus nécessaire sont la Grecque, la Latine et la Françoise. C'est de celle ci que je traiterai d'abord, parce que c'est par elle, ce me semble, que doivent commencer nos Etudes.

DE L'ÉTUDE DE LA LANGUE FRANÇOISE.

« L'Exemple des Romains nous apprend ce que nous devrions faire, pour nous perfectionner dans l'Etude de notre Langue. Chez eux, les enfans dès le berceau étoient formés à la pureté du langage. Les Mères, les Nourrices, les Domestiques, et tous ceux qui les approchoient, étoient chargés de veiller, autant qu'il leur

étoit possible, à ce qu'il ne leur échappât jamais d'expression ou de prononciation vicieuse, de peur qu'elle ne fît sur l'esprit des enfans, une si forte impression, qu'il fût impossible d'effacer dans la suite. Si on leur faisoit d'abord apprendre le Grec, l'étude du Latin suivoit de près, et l'étude de ces deux Langues marchoit bientôt d'un pas égal. Celle du Païs avoit pourtant toûjours la préférence : Elle seule étoit d'usage dans le maniment des affaires publiques, et dans les Harangues des ambassadeurs romains chez les Grecs mêmes Il s'en faut bien que nous ayons la même attention à nous perfectionner dans la Langue françoise. Peu de personnes la sçavent par principes, parce que peu de maîtres prennent soin de l'enseigner, moins encore d'en expliquer les délicatesses. Pour prévenir ce défaut, on devroit dans les classes donner un certain temps à cette étude : je veux dire à la connoissance des règles, à la lecture des Livres françois, à la traduction et à la composition ». — Ce langage n'a pas besoin de commentaires. Nos pédagogues modernes ne font que répéter ce qu'a dit Rollin.

1732. Pierre Restaut a publié pour la première fois sa « Grammaire françoise » en 1730. Il y a quelque chose d'assez original dans son livre ; c'est la forme dialoguée. C'est une des grammaires qui ont été le plus vendues. Restaut a publié aussi un Dictionnaire. Il a pu être un avocat de mérite, cependant ce n'est pas un grammairien ; c'est seulement un grammatiste. Or comme tout le monde ne sait pas la diffé-

rence qui existe entre un grammairien et un grammatiste, il convient peutêtre que je m'explique :

On appelle grammairien celui qui, par un véritable mérite dans la langue, est arrivé à en faciliter l'étude sur un point quelconque Dumarsais, par exemple, est un grammairien, puisqu'il a aidé aux études linguistiques. — Un grammatiste est simplement un fabricant de livres classiques qui pour réussir, ne fait que répéter sans observations, ce qui est convenu, ce qui est permis de dire par les directeurs de l'enseignement. La France a produit une centaine de grammairiens, et elle a nourri quelques milliers de grammatistes. Ces derniers sont encore de mode.

1738. Despretz, libraire. « La Logique ou l'Art de penser ». La grande reproduction de ce livre ne doit étonner personne. Le lecteur ne perdra jamais de vue la différence qui existe entre un livre sur la Logique et un livre sur la Grammaire. La Logique était en pratique chez les Grecs et les Latins, et il a suffi aux écrivains français de traduire les auteurs anciens pour que nous soyions initiés à la Logique. La science grammaticale n'était pas connue des anciens, c'est une étude moderne à laquelle travaillent, depuis le commencement du xvie siècle, les nations avancées de l'Europe; et de là on peut conclure, que les ouvrages anciens et modernes sur la Logique, peuvent être irréprochables; tandis qu'il y a fort peu de livres sur la Grammaire, qui soient parfaits.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.

Troisième édition.

1740. C'est peutêtre dans cette édition que l'Académie fit le plus de concessions à l'esprit éclairé du Public. Elle fit disparaître une infinité de lettres inutiles dans les mots, et admit par exemple : « trésor pour thrésor, et fiole pour phiole ». Tout compte fait, elle simplifie cinq mille mots.

Avec quatre ou cinq mesures sages de ce genre à ajouter à celle-ci, le Dictionnaire de l'Académie sera un livre pour les vivants ; tandis que c'est encore un ouvrage consacré aux Grecs et aux Romains, qui sont morts pour nous, depuis deux mille ans.

Exemple de quelques mots modifiés :

accroistre,	accroitre.	bienfaicteur,	bienfaiteur.
advocat,	avocat.	sçavoir,	savoir.
albastre,	albâtre.	sçavant,	savant.
apostre,	apôtre.	impreveu,	imprévu.
cecy,	ceci.	beuveur,	buveur.
celuy-ci,	celui-ci.	creu,	cru.
toy, moy,	toi, moi.	vuide,	vide.
joye,	joie.	nopce,	noce.
abysme,	abîme.	picqueure,	piqûre.
eschole,	école.	nud,	nu.
subjet,	sujet.	maistre,	maître.

On se rappelle que toutes ces réformes avaient été sollicitées depuis cent cinquante ans.

1740. Claude-Pierre Goujet, un des bibliographes les plus laborieux et les plus féconds du XVIIIe siècle, a publié dans la partie linguistique un « Dictionnaire des Synonymes » ; il nous donne aussi une « Disser-

tation sur l'état des sciences en France, depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du Roi Robert ». « Sa Bibliothèque française » en dix-huit volumes est de 1740. Il a travaillé au Dictionnaire de Moreri. L'Abbé Goujet peut être considéré comme étant l'auteur qui a donné l'élan aux ouvrages intitulés : « Bibliothèque d'un homme de goût ».

1743. Saint-Hyacinthe est l'auteur de plusieurs ouvrages fort remarquables, par exemple : « Le Chef-d'œuvre d'un inconnu ». Nous lui devons un « Dictionnaire des Anonymes » et un « Traité de poëme épique ». Il a publié aussi un ouvrage intitulé « Recherches philosophiques sur la nécessité de s'assurer par soi-même de la vérité en toutes choses ». L'auteur émet cet avis : que dans toutes les sciences qu'on étudie, même les mathématiques, la géométrie, le droit, etc., le premier point est d'acquérir des idées claires, précises, vraies ; et que pour cela il est indispensable d'inculquer aux enfants, dans l'étude de la langue, ces principes immuables de la vérité qui est une*. — Voilà, nous paraît-il, la bonne méthode.

1745. Edme Mallet, collaborateur à l'Encyclopédie, publia entr'autres ouvrages remarquables un « Essai sur l'étude des Belles-Lettres ». Citons quelques mots de cet auteur : « Par rapport à la Grammaire, l'étude n'en peut paroître sèche et rebutante qu'aux personnes

* L'auteur, comme on peut le voir, est un disciple de Boileau, et de Girard.

qui ne la regardent précisément que comme la science des mots ; mais ce dégoût cessera bientôt, si elles veulent faire tant soit peu d'attention à l'analogie que les mots ont avec nos idées, et avec les objets de nos pensées ; si d'ailleurs elles sont persuadées (comme elles n'en sçauroient disconvenir,) qu'on ne peut sans cette connoissance écrire ni parler purement.

Envisagée sous cette face, la Grammaire devient une étude digne d'un philosophe. L'homme est fait pour penser et pour communiquer ses pensées ; remplira-t-il cette destination s'il ne sçait ni bien entendre les autres, ni bien s'expliquer lui-même » ?

1748. Savoye. « Dictionnaire des proverbes français et des façons de parler, comiques, burlesques et familières ; avec l'explication et les étymologies les plus avérées ». — Aujourd'hui, nos Lexicographes s'attachent particulièrement aux définitions des mots, aux différentes acceptions de ces mots ; toutefois il est bon de savoir que les Dictionnaires de l'Académie, des premières éditions, ne s'occupaient guère que des manières de parler, des figures, des proverbes ; et il s'en est suivi que dans le XVIIIe siècle, nos lexicographes s'attachèrent aussi plutôt à ces manières de parler qu'aux définitions. L'auteur a choisi dans les Dictionnaires de son temps ce qui lui a paru le plus comique et le plus familier.

1749. Guillaume-Jacob Gravesande, philosophe hollandais, un des plus illustres disciples de Newton, professeur à l'Académie de Leyde, a publié dans cette ville

un livre français, traduit du Latin et intitulé « Introduction à la Philosophie, contenant la Métaphysique et la Logique ». — La science linguistique française n'étant au fond que de la logique, de la philosophie et de la métaphysique, les auteurs du genre de Gravesande nous sont indispensables. Ce ne sont pas nos grammaires classiques françaises, par exemple, qui nous expliqueront les causes et les effets de la grammaire, de l'écriture, de l'orthographie, des règles, etc. Mais nous trouverons ces explications dans l'auteur hollandais. Je crois que cette seule observation suffira pour faire apprécier la valeur du livre que j'indique ici.

1750. Jean-Bernard Leblanc « Théorie nouvelle de la Parole et des Langues ». — Tel est le titre d'un bel in-douze, dans lequel on rencontre des observations très-fines. Nous rapporterons celle qu'il fait sur le mot régime.

« Régime » a pour base de signification le mot régir, commander, gouverner, diriger. Régime, par sa désinence en « ime » (qui signifie système), peut s'appliquer au commandement, au gouvernement, à une direction ; on peut même parler de régime dans la conduite et la nourriture, dans la convalescence. Pour ce qui concerne la langue, nous n'apercevons pas bien une application possible de ce mot.

Il est évident que certains mots en régissent d'autres, comme quand on dit : Nous marchons. Oui, le pronom « nous » régit le verbe marcher ; c'est-à-dire qu'il commande à ce verbe au moins la première per-

sonne au pluriel. Et si le pronom régit le verbe, il devient clair que le verbe est régi par le sujet. Mais encore une fois uous ne voyons pas de « Régime » dans tout cela, c'est-à-dire un systême. Si l'on veut raisonner sur la signification des termes employés en grammaire, on peut s'assurer qu'il ne peut exister de régime que dans la méthode : Un bon régime dans la direction des études ou un mauvais régime. Mais employer le mot « Régime » pour complément, comme on le fait dans nos grammaires, c'est ce que j'appellerai toujours une extravagance. Ainsi, dans cette phrase : J'ai vendu des pommes à mon frère, il est positif que « je », régit ai vendu, et que le verbe à son tour régit si l'on veut « des pommes à mon frère ». Il faudrait être bien malin pour prouver que des « pommes à mon frère » soit le régime de « j'ai vendu ». .....

— Voilà, si nous ne nous trompons pas, de la logique pur sang ; on ne peut pas admettre que le complément direct « des pommes » et le complément indirect « à mon frère » constituent un Régime*; et cependant, dans nos écoles, on ne fait que parler Régime, à des jeunes gens pleins de santé.

1750. Charles-Pinaud Duclos, l'excellent critique. J.-J. Rousseau disait de lui : « C'est un homme droit

* Notre grammaire classique ne renferme pas seulement cette définition fausse, critiquée par Leblanc, mais cent autres définitions absurdes.

et adroit ». — D'Alembert disait aussi : « De tous les hommes que je connais, c'est lui qui a le plus d'esprit dans un temps donné ». Il prit une part active à la nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie en 1762. — Citons quelques lignes de cet auteur, dans ses Critiques sur Port-Royal :

« M. M. de P. R., après avoir exposé dans ce chapitre les meilleurs principes tipografiques, ne sont arrêtés que par le scrupule sur les étimologies ; mais ils proposent du moins un correctif, qui fait voir que les caractères superflus devroient être ou suprimés, ou distingués. Il est vrai qu'on ajoute aussitôt : « Ce qui ne soit dit que pour exemple ». Il semble qu'on ne puisse proposer la vérité qu'avec timidité et réserve.

« On est étoné de trouver à la fois tant de raison et de préjugé. Celui des étimologies est bien fort, puisqu'il fait regarder come un avantage ce qui est un véritable défaut ; car enfin les caractères n'ont été inventés que pour représenter les sons. C'étoit l'usage qu'en faisoient nos Anciens : quand le respect pour eus nous fait croire que nous les imitons, nous faisons précisément le contraire de ce qu'il faisoient. Ils peignoient leurs sons : si un mot ût alors été composé d'autres sons qu'il ne l'étoit, ils auroient employé d'autres caractères. Ne conservons donc pas les mêmes pour des sons qui sont devenus diférens. Si l'on emploie quelquefois les mêmes sons dans la langue « parlée», pour exprimer les idées diférentes, le sens et la suite des mots sufisent pour ôter l'équivoque des homonimes.

L'intelligence ne feroit-èle pas pour la langue « écrite » ce qu'èle fait pour la langue « parlée » ? Par exemple, si l'on écrivoit champ de « campus » come chant de « cantus », en confondroit-on plutôt la signification dans un écrit que dans le discours ? L'esprit seroit-il la-dessus en défaut ? N'avons-nous pas même des homonimes dont l'orthografe est pareille? Cependant on n'en confond pas le sens Tels sont les mots « son sonus, son, sursur, son, suus », et plusieurs autres. Les critiques de Duclos sur Port-Royal, sont d'autant plus remarquables qu'en effet, la grammaire de ces derniers n'a aucun mérite réel.

1751. Antoine-Noël Pluche. « Mécanique des langues et l'art de les enseigner ». — Il y eut chez cet auteur plus de zèle que de talent réel; seulement le titre de son livre était séduisant, et il fut vendu à un grand nombre d'exemplaires; ils sont aujourd'hui répandus dans le monde entier.

1754. Jean-Henri-Samuel Formey. Les travaux de ce littérateur sont très-nombreux et nous lui devons entr'autres ouvrages : « Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse, mais choisie ». — On trouve dans cet ouvrage, devenu rare, une critique savante de nos principaux grammairiens et littérateurs français. Il recommande les cours de Belles-Lettres, de l'abbé Batteux, puis l'Histoire de l'Académie, par Pellisson et d'Olivet; il dit que l'abbé Girard a remonté aux sources mêmes de la langue; que Dumarsais est un de nos plus fameux grammairiens;

que l'abbé Desfontaines lui rappelle le « Matanasius, ou Chef-d'œuvre d'un inconnu » ; que Hyacinthe est plein d'une fine raillerie contre les mauvais commentaires. — Nous pensons que tous les grammairiens seront de l'avis de Formey.

1755. Pierre Estève. « Traité de la Diction », dans lequel il fait d'excellentes observations sur la manière de bien dire. « Quoique les Langues, dit-il, n'aient rien dans leur principe, de fixe; il peut y avoir cependant un art et des principes pour bien parler. Parmi plusieurs Auteurs, qui tous n'emploient que des termes adoptés par l'usage, les uns écrivent bien, et les autres s'énoncent mal. Une même nation, dans un siècle éclairé, n'a plus le même langage qu'elle avoit dans un siècle d'ignorance. Ce n'est donc pas le caprice qui introduit les termes heureux, les tours de phrase expressifs, et l'harmonie du discours; mais plutôt ces perfections essentielles sont dictées par les lumieres de l'esprit, jointes à la délicatesse du gout. Ces deux principes sont fixes : on peut les développer. Voilà mon projet, le plan de cet ouvrage... »

1756. Étienne Barbazan, habile glossographe et grammairien, est l'auteur du « Castoiement ou Préceptes d'un père à son fils ». — On sait que depuis le milieu du XIXe siècle, le goût linguistique s'est porté surtout sur le Vieux Français; or il est bon que l'on sache que déjà dans le XVIIIe siècle on avait publié des œuvres très-remarquables sur notre littérature du XIIe au XVe siècle.

Entr'autres curiosités Barbazan nous donne les

MONSTIERS DE PARIS,

c'est-à-dire l'énumeration des Eglises de Paris.

« Cette Piece, au premier coup-d'œil, ne paroîtra peut-être pas fort interressante : Elle servira au moins à faire connoître toutes les Eglises qui subsistoient vers la fin du treizième siecle, temps auquel elle a été écrite, et fera connoître celles qui ont été bâties depuis ».

He, Nostre-Dame de Paris,
Aidiez moi qui suis esmarris. [1]
Et vous Nostre-Dame des Champs,
Et saint Marcel li bien querant [2]
Et saint Victor li Dieu amis
Et saint Nicholas li petis, [3]
Et vous saint Étienne des Grés
Et sainte Genevieve aprés.
Aidiez moi saint Simphoriens,
Saint Cosme et saint Dominiens,
Saint-Hilaire, saint Juliens
Qui herberge les Crestiens.
Saint Beneois li bestornez
Aidiez à tos malatornez [4]
Saint Jacques aux Prescheors
Saint François aux Freres Menors,
Et saint Jehan à l'Ospital.
Et saint Germain des prez là val

1 En affliction.
2 Bien cherchant.
3 S. Nicolas du Chardonneret.
4 Pauvre, en mauvais état.

Saint Blaives, et saint Mathelin.
Et saint Andrieu, saint Seurin.
Aidiez moi saint Germain li viex [1]
Et saint Sauveres qui vaut miex,
Saint Christophe, saint Bertremiex
Et vous, biau sire saint Mahiex.
Sainte Genevieve aux coulons, [2]
Et vous saint Jehan li roons [3]
Sainte Marine l'Abe esse.
Li Saint de la Chapelle Evesque.
Et l'Ostel Dieu i vueil metre ;
Je ne m'en voille mie demetre [4]
S. Pierre aux buez, et S. Landriz
Et de la Chartre saint Denis
Et saint Denis du pas aussi,
Saint Macias [5], et saint Liefrois.
Li saint de la Chapelle au Rois,
Et saint Germain Aucoirrois [6]
Et saint Thomas du Louvre aussi,
Et saint Nicolas delez li. [7]
Et saint Honoré aux porciaux
Et saint Huistace de Champiaus
Et saint Ladre li bon mesiaux
Saint Leu [8] et sains Gilles li nouviaux
Et li bon saint des Filles Dieu,

1 St. Germain le vieux.
2 Aux pigeons.
3 Jean le rond.
4 Je ne veux pas m'en dispenser.
5 St. Martial.
6 St. Germain l'Auxerrois.
7 A côté de lui.
8 Saint Loup et St. Égide.

Et saint Magloire n'en eschieu [1]
Et la Trinité aux Asniers,
Li saint au moustier des Templiers
Et cil du Val des Ecoliers.
Et saint Lorens qui fu rostis,
Saint Salerne qui fu trahis.
Saint Martin des Champs n'y oubli,
Et Saint Nicholas delez li.
Saint Pol, et saint Antoine i met
Et toi les bons sains de Namet
Saint Jehan, saint Gervais en Greve
Et saint Bon où l'en siert encleve [2]
Et si i sera saint Bernars,
Le Monstier des Freres aux Sas [3]
Et si i sera saint Remis
Le Moustier aux XV. XX.
Et saint Leu que je n'oubli mie
La novele ordre de la pie
Qui sont en la Bretonerie.
Saint Giosses [4] et saint Merry.
Et sainte Katerine aussi,
Saint Innocent aus bons Martirs.
Saint Jacques de la Boucherie
Sainte Oportune bone amie
Aidiez de bon cuer et d'entier
A toz cels qui en ont mestier [5]

1 N'en eschieu ; je n'en excepte pas Saint Magloire, je ne le retranche point.

2 Petite chapelle près de S. Merry, autour de laquelle il y avait des Maréchaux qui bâtoient sur l'enclume.

3 Les Frères aux Sacs.

4 Saint Josse.

5 A tous ceux qui en ont besoin.

1756. Fromant, ayant appris que le célèbre Duclos avait fait la critique de la grammaire française de Port-Royal, eut aussi l'idée de critiquer à son tour une œuvre sur laquelle le public s'était trompé. Et, ma foi, il ne s'en tire pas trop mal. Son livre (car c'est un volume entier), est assurément un des ouvrages les plus précieux, sous le rapport des renseignements, sur les hommes et les choses.

L'ouvrage de l'Abbé Fromant n'a été publié qu'après sa mort, en 1777, par le libraire Durand, qui a réuni dans un même volume Port-Royal, Duclos et Fromant. Cet auteur vaut beaucoup mieux que Port-Royal; cela n'empêche pas que ce dernier est (dans le public) en grande vénération, tandis que Fromant n'est guère cité par les écrivains. On ne trouve même pas son nom dans les dictionnaires biographiques..... Citons quelques paroles de ce linguiste éminent.

« Comme il n'y a qu'une Grammaire dans le monde pour toutes les Langues, parce qu'il n'y a qu'une Logique pour tous les hommes, il ne faut pas être surpris de trouver dans une Langue, quelque singulière qu'elle soit, les mêmes principes et les mêmes règles que dans les autres Langues; mais, outre ces principes communs et ces règles générales, chaque Langue a ses tours propres et ses usages particuliers.

« Si les principes de la Langue que l'on enseigne étoient vraiment raisonnés, les jeunes gens, que la Grammaire rebute, y prendroient goût; ce seroit pour eux une occupation agréable; on ne leur rempliroit plus la tête de règles inintelligibles et fausses, ni de

questions vaines et ennuyeuses; on leur façonneroit la raison loin de la gâter par des subtilités ridicules; on enrichiroit leur mémoire, et on orneroit leur esprit; on n'éteindroit pas, dans les glaces d'une triste et sombre routine, ces beaux feux d'une noble imagination, qu'on ne doit qu'exciter et entretenir dans le cours des humanités; la sécheresse des idées et la barbarie du langage n'étoufferoient pas le goût naissant d'un jeune homme, dit fort bien l'auteur des « Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux », dans une occasion approchante de celle-ci ». — Voilà les reflexions d'un homme qui a toujours été ignoré, et cependant elles méritent bien qu'on y prête la plus sérieuse attention.

1759. Louis-François Daire. « Le Dictionnaire des Épithètes françaises ». — Cet ouvrage reste et restera un livre utile. — Il y a des gens, il est vrai, qui font un abus des Épithètes; ils ne se contentent pas de dire : c'est un homme aimable, ils ajouteront : affable, clément, complaisant, incomparable.... S'ils attaquent un individu, ils l'accuseront, d'être ambitieux, abominable, acharné, bilieux, caustique, chatouilleux, chiche, défiant, dissimulé, entêté, facétieux, farouche, fatigant, féroce, formaliste, fourbe, gênant, goinfre, grossier, hâbleur, hautain, hébêté, hétéroclite, impérieux, impertinent, impitoyable, introuvable, lourdaut, lunatique, présomptueux, imposteur, impuissant, incommode, incorrigible, indiscret, indolent, inflexible, ingrat, insipide, etc., etc. Ceux qui s'expriment ainsi, ont probablement trop étudié le livre de Daire.

1760. Nicolas Açarq. « Grammaire française philosophique ou Traité complet sur la Physiqne, la Métaphysique, et sur la Rhétorique du langage ».

— Le titre est peutêtre prétentieux. Açarq commence par invoquer pour principes organiques d'une grammaire : le Génie, l'Analyse et l'Usage. En effet, voilà les principes d'une bonne grammaire ; malheureusement, l'auteur ne développe pas assez ces trois bases fondamentales.

1760. Claude Bouillète. « Traité des Sons de la langue française et des Caractères qui les représentent. — Cet ouvrage a au moins le mérite de la nouveauté. L'auteur dit une grande vérité, lorsqu'il engage fortement les parents à ne point faire épeler les enfants, si l'on veut qu'ils apprennent facilement à lire. En effet, l'épellation est le poison de la lecture ; c'est l'analyse placée avant la synthèse ; c'est l'explication d'un détail avant d'avoir parlé du monument. Voilà malheureusement le mode suivi dans les écoles françaises. malgré les observations sages et raisonnées de notre linguiste. On consacre des années à ce qui n'exige que quelques mois.

1762. François Douchet. « Principes généraux et raisonnés de l'Orthographie française, avec des remarques sur la Prononciation ». — Cet ouvrage, écrit sans aucune prétention, peut être classé dans les livres réellement utiles. L'auteur commence par féliciter Rollin qui nous dit : « Les études générales doivent toutes commencer par la langue maternelle ». Au lieu

d'annoncer, comme tous nos grammatistes, que la grammaire est un « art », Douchet, en homme habitué à bien définir les principes, nous dit bel et bien, que la Grammaire est « la Science de la Parole ». Il aurait pu ajouter : et de l'Écriture.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.

Quatrième édition.

1762. Enfin l'Académie française sanctionne l'idée émise par Sylvius, en 1531, de faire la distinction entre l' « i et le j, l'u et le v » ; encore fut-il nécessaire que les typographes français, à l'exemple des typographes hollandais et saxons, eussent déjà pratiqué cette réforme depuis le commencement du XVIIIe siècle.

La Faculté, à l'exemple des typographes avancés, simplifie certains mots, comme elle l'a déjà fait dans la troisième édition, un sur dix. On avait décidé aussi de supprimer le « t » au pluriel de beaucoup de mots en « ant et en ent » : les enfans, les passans, les commencemens, les élémens. Dans la quatrième édition, on rétablit le « t. » l'enfant, les enfants ; le passant, les passants, etc.

1765. Charles De Brosses publia plusieurs ouvrages. Des articles insérés dans l'Encyclopédie sur la Grammaire générale et l'art Étymologique. Son œuvre capitale en linguistique est un « Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'Etymologie ». — Citons un des nombreux articles de notre célèbre linguiste :

SUR QUOI SE FONDE L'ASSERTION QU'IL Y A EU UNE LANGUE PRIMITIVE.

« Y a t-il une langue primitive, et qu'elle est-elle? Deux questions que je ne prétends examiner ici ni en théologien, ni en littérateur : mais seulement selon la méthode que j'ai jusqu'à présent suivie, en m'attachant à prendre toujours la nature pour guide, et à suivre dans leur ordre les opérations de l'organe vocal, résultantes de sa propre construction. J'ai déjà remarqué, et la chose est évidente en soi, qu'aucune langue connue n'a été formée en bloc et tout d'un coup; qu'il n'y a point de langage nouveau qui ne soit l'altération d'un autre plus ancien, précédemment usité; et que toute langue est étendue ou bornée; en même proportion que le sont les idées de ceux qui la parlent, et l'exercice qu'ils font de leur esprit.

Si en remontant de degrés en degrés la filiation généalogique des langages, on parvenoit à en rapporter toutes les branches à une seule souche ou langue primitive, c'est-là sans doute qu'il faudroit chercher les véritables racines des mots. Qui la sçauroit parfaitement, verroit avec évidence la cause de l'imposition des noms, laquelle doit être tirée des qualités extérieures des choses. Mais après les révolutions que les élémens, dans une longue suite de siecles, ont causées sur la surface de la terre, révolutions dont il subsiste tant de traces physiques, où chercher cette langue primitive? Il n'est que trop ordinaire aux hommes d'appeler « premier » dans un

sens absolu, ce qui n'est premier que relativement à l'ordre de leurs connoissances qui ne s'étendent pas fort loin. Si la révélation ne fixoit nos idées à cet égard, il ne seroit pas, à parler philosophiquement, plus aisé de décider s'il n'y a eu autrefois qu'une seule langue primitive, que de décider s'il n'y a eu qu'un seul homme primitif. On voit bien que toutes les langues orientales sont dérivées les unes des autres. Mais n'est-il pas aisé de faire la même remarque sur les langues européennes des pays méridionaux? Cependant on raisonneroit fort mal dans cinquante siècles, si, ne connoissant rien alors au-delà de notre tems moderne, comme cela pourroit absolument arriver, on vouloit prouver par-là que la langue mere des dialectes européens, soit la Grecque, soit la Latine, est l'unique langue primitive.

Quoiqu'il soit constant que l'une des langues orientales est la primitive de toutes autres du même pays, ce n'est pas à dire que cette vieille langue ne soit elle-même un mélange dérivé de plusieurs autres plus anciennes, ainsi que la langue latine n'est qu'un composé de plusieurs idiomes où le grec éolique domine : et comme le latin n'a aucun rapport avec la langue Malaye, de même la langue mere de Khanaan n'en avoit-elle aucun avec celle qu'on parloit alors en Guinée. Ainsi toute la question par rapport à la langue primitive se réduit à sçavoir si tous les hommes viennent d'une premiere et unique famille; et ce n'est que par la foi que nous sommes assurés qu'il y a eu une telle langue, puisque n'y ayant eu

qu'une seule famille, il est très-certain qu'il n'y a eu alors qu'une seule langue, dont toutes les autres sont dérivées; mais avec des altérations si fortes, que souvent il ne reste plus aucune trace, qu'elles ayent eu rien de commun, et qu'on ne l'auroit même jamais imaginé, si la religion ne nous l'eût appris ».

1766. Sébastien CHERRIER. « Equivoques et Bizarreries de l'orthographie françoise avec les moïens d'y remédier ». — Il voudrait qu'on place une cédile sous le « t » ramolli (sic) « diminution, nation ». — Ne vaudrait-il pas mieux supprimer tout à fait le « t » et représenter l'articulation par un signe qui s'accorde bien avec la voix?

1767. François LACOMBE. « Dictionnaire du Vieux langage français », (Glossaire). — Cet ouvrage est de ceux qui acquièrent une plus grande utilité à mesure qu'ils vieillissent. Ce n'est pas comme les Dictionnaires « forme académique » qui n'ont que quinze à vingt ans d'existence. A quoi attribuer cette distinction : les livres qui gagnent en vieillissant, et ceux qui perdent? A une cause excessivement simple :

— On distingue en Grammaire ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas. Ce qui est vrai ne meurt jamais; ce qui est faux, vit dix à vingt ans au plus; voilà tout le mystère. Et c'est parce que l'ouvrage de Lacombe est un livre de faits, qu'il est toujours utile.

1767. Nicolas BEAUZÉE fut chargé, après la mort de Dumarsais, de la rédaction des articles de grammaire dans l'Encyclopédie. Il fit une grosse Grammaire

en deux volumes ; puis une nouvelle édition des Synonymes, de l'abbé Girard.

Beauzée jouit d'une réputation européenne. Il a parfaitement défini ce que c'est que la grammaire, quand il dit : « La Grammaire générale est une Science, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux du langage ». « Une grammaire particulière est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière, aux principes généraux du langage ».

— Voilà qui est bien dit. Maintenant, Beauzée a t-il traité de la Grammaire comme Science, c'est-à-dire comme de vérités immuables ; ou bien comme Art, je veux dire comme de conventions arbitraires ? L'auteur a compris probablement qu'en traitant de la grammaire dans la haute acception du mot, on s'adresse aux gens d'élite, qui sont peu nombreux ; il a préféré s'adresser aux ignorants. — Sa grammaire a été fort répandue. Il en a vendu cent mille exemplaires.

1767. Marie-François Arouet de VOLTAIRE est, comme l'on sait, l'écrivain le plus fécond qu'ait eu la France. Avec son esprit supérieur, il ne pouvait pas rester étranger à l'étude générale de la langue. On n'a de lui aucun ouvrage linguistique..... cependant on pourrait, en rassemblant ce qu'il en a dit, former un volume. Nous allons reproduire quelques-unes de ses idées :

« Quel service ne rendroit pas l'Académie française

aux lettres, à la langue et à la nation, si, au lieu de faire imprimer tous les ans des complimens, elle faisoit imprimer les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, épurés de toutes les fautes de langage qui s'y sont glissées ! Corneille et Molière en sont pleins ; La Fontaine en fourmille. Celles qu'on ne pourroit pas corriger, seroient au moins marquées. L'Europe, qui lit ces Auteurs, apprendroit par eux notre langue avec sûreté; sa pureté seroit à jamais fixée. Les bons livres français, imprimés aux dépens du Roi, seroient un des plus glorieux monumens de la Nation. J'ai ouï dire que Despréaux avoit fait autrefois cette proposition, qu'elle a été renouvelée par un homme dont l'esprit, la sagesse et la saine critique sont connus; mais cette idée a eu le sort de beaucoup d'autres projets utiles; d'être approuvée et d'être négligée ».

— Nous dirions que nos plus grands écrivains français fourmillent de fautes en grammaire, que le Public ne manquerait pas de hausser les épaules; car il a toujours confondu la littérature proprement dite avec la grammaire. Mais quand Voltaire vient dire lui-même cette vérité, on y regardera à deux fois avant de mépriser cet avis. Oui, nos meilleurs écrivains fourmillent d'inconséquences grammaticales, non pas par un effet de leur ignorance, mais à cause de ce besoin en littérature de ne pas trop heurter l'opinion publique. — Un jour, à la Cour de Berlin, Voltaire avait parlé de cette négligence grammaticale française; une grande Dame lui ayant demandé, si ses propres œuvres étaient écrites en bon Francais? « Dieu m'en

garde! s'écria-t-il, car si j'écrivais autrement que les autres, je ne vendrais pas mes ouvrages..... »

— Répondant un jour à d'Olivet pour le féliciter sur sa nouvelle édition de la Prosodie, il en profite pour faire quelques observations importantes sur la langue française.

A Ferney, 5 janvier 1767.

Cher Doyen de l'Académie,
Vous vîtes de plus heureux tems :
Des neuf sœurs la troupe endormie
Laisse reposer les talens :
Notre gloire est un peu flétrie.
Ramenez-nous sur vos vieux ans,
Et le bon goût, et le bon sens,
Qu'eut jadis ma chère patrie.

1768. Jean-Baptiste Bullet, a publié des « Mémoires sur la langue Celtique, contenant l'histoire de cette langue, et un Dictionnaire des termes qui la composent ».

— Voilà au moins un livre bien construit. Aussi pendant que la plupart des Dictionnaires, après vingt ans d'existence, se vendent au poids du papier, celui de Bullet augmente de prix chaque année. Cet ouvrage, par son immense mérite, est un véritable monument linguistique. Tous les jours encore, nos linguistes invoquent l'autorité de Bullet, qui a su se restreindre dans un sujet unique, au lieu d'aller glaner sur les champs des autres, comme font la plupart des lexicographes.

Voici la préface de cet auteur :

« La Langue Celtique est celle qu'ont parlé les premiers Habitans des Gaules. Plusieurs Sçavans, depuis le renouvellement des Lettres, ont travaillé à la recherche de cette Langue. Ils sentoient toute l'importance d'une pareille découverte ; ils voyoient que l'on n'auroit jamais une connoissance exacte des antiquités de notre Nation, tandis qu'on en ignoreroit le langage. Une chose piquoit encore leur curiosité : ils désireroient sçavoir la raison des noms que portent nos Villes, nos Rivières, nos Montagnes, et ils jugeoient avec vérité que la Langue Gauloise pouvoit seule leur donner sur ce point les lumieres qu'ils souhaitoient : Voilà ce qui animoit ces grands Hommes à la recherche du langage, de nos premiers peres ; voilà ce qui leur en faisoit si ardemment désirer la découverte.

Mais soit qu'ils eussent été peu maîtres de leur loisir, et distraits par d'autres études, soit qu'ils eussent manqué des secours nécessaires, aucun d'eux n'a trouvé la Langue primitive de nos ancêtres ; du moins le Public se croit en droit de le penser, parce qu'on n'a point encore donné un langage qui dévelopât sûrement les étymologies des noms imposés à nos Habitations, à nos Fleuves, à nos Forêts.

On présente aux Gens de Lettres cette Langue qu'ils désirent depuis si longtemps, et dont ils espèrent tirer de si grands avantages.

Le dessein de la premiere partie de cet Ouvrage est proprement l'Histoire du Celtique ou Gaulois. On suit

ce langage dans toutes ses révolutions, on en rapporte l'origine; on en marque les progrès, on en fixe la durée, on indique les monumens où il subsiste encore; mais avant que d'entrer en matière, on montre d'abord que la confusion des Langues arrivée à Babel ne fut qu'une diversité de Dialectes. L'auteur décide la fameuse dispute sur le premier langage, d'une manière à satisfaire toutes les Parties contestantes; il fait voir que les mots de cette première Langue subsistent encore dans le Celtique et dans les autres Dialectes qui en furent formés, avec des altérations si legeres, qu'elles ne peuvent empêcher les Sçavans de les reconnoître. Il examine ensuite les causes physiques de la variété des langages; il montre par une induction soutenue, et par des exemples pris chez tous les Peuples, que la diversité des climats contribue beaucoup à la variété des Langues : il fait remarquer que le mélange des Nations, la suite des siècles, y causent toujours du changement.

Suivant lui, la Terre s'est peuplée par une progression insensible, les noms des Habitations ont été pris de leur situation; ainsi on voit toujours dans le langage des premiers Habitans d'un Pays, pourquoi un Bourg, une Ville, un Village, ont reçu le nom qui les distingue.

Les Gaulois étant venus avant tous les autres, dans cette vaste contrée que nous habitons, de-là s'étant répandus dans la meilleure partie de l'Espagne et de l'Italie, dans la Grande Bretagne, alors désertes, c'est dans le Celtique seul qu'on peut trouver les vraies éty-

mologies des Montagnes, des Rivières, des Cités dont ces belles Régions sont remplies.

Dans le système de l'Auteur, les Gaulois s'étant rencontrés avec les Grecs, vers le milieu de l'Italie, ils s'y réunirent, et ne formerent dans ce canton qu'une société, qui fut appelée le Peuple Latin. Les langages de ces deux Nations se mêlerent; de ce mélange naquit la Langue Latine, qui n'est effectivement composée que de termes Grecs et Gaulois. Ce n'est point ici une de ces conjectures qu'un Auteur épris de son systême hazarde sans preuve, c'est une vérité que le Dictionnaire Celtique, dans lequel on fera remarquer les racines des mots Latins, mettra dans la derniere évidence.

Les Gaulois conserverent leur premier langage, non seulement jusqu'à la venue des Romains, mais encore lorsqu'ils furent devenus leurs Sujets. Quoique l'Auteur n'ait rien avancé dans tout son Ouvrage sans des preuves solides, il apporte un soin tout particulier à démontrer cette proposition, parce qu'elle est contraire à l'opinion commune; il parcourt successivement les siècles où les Gaules firent partie de l'Empire, et prouve par des autorités incontestables la Langue Celtique vivante en tous ces temps. On la voit pareillement en usage sous les deux premieres races de nos Rois. Enfin, on indique le temps où elle fut changée chez le gros de la Nation; on désigne les endroits où elle est encore en usage, du moins en partie; on marque les monumens, qui réunis, nous la rendent toute entière.

La seconde partie de ces Mémoires, donne un nouveau dégré d'évidence aux raisons dont l'Auteur a appuyé jusqu'ici son systême; c'est une preuve de fait de sa vérité. Il rend, par le moyen de la Langue Celtique, la raison des noms que portent nos Villes, nos Fleuves, nos Forêts; il présente des étymologies si justes, si faciles, si naturelles, qu'elles frapent ceux qui les entendent, et les forcent à cet acquiescement, qui est l'hommage que l'esprit rend toujours à la vérité clairement connue. Dans cette description étymologique, entrent non seulement les Gaules dans toute l'étendue qu'elles avoient du temps des Romains, mais encore la principale partie de l'Espagne et de l'Italie, la Grande Bretagne, dont les Gaulois ont été les premiers Habitans.... ».

1768. Claude-François RADONVILLIERS. « Traité de la manière d'apprendre les langues ». — Cet auteur pense, comme beaucoup d'autres linguistes, que la Grammaire était connue des Grecs et des Romains.

— Oui, si par Grammaire on entend « l'art » qui consiste à rappeler les usages d'une localité. Non, si par Grammaire on entend cette « science instinctive » qui nous explique le mécanisme des langues. Il est facile de comprendre que la Grammaire scientifique n'était pas connue des Anciens: puisque depuis trois cent cinquante ans, nous l'étudions presque sans succès. Si elle eût été connue, les traducteurs nous l'auraient apprise; comme ils nous ont initiés à la logique, à la rhétorique et à la philosophie. — L'au-

teur voulant expliquer ce que c'est qu'une langue, nous donne cette définition : « Une langue est une collection de signes propres à communiquer les pensées ». — Radonvilliers confond ici l'écriture avec la langue, quand elle n'en est qu'une section ; comme le langage, la littérature, la grammaire, l'idéologie, la néologie, l'étymologie, et quarante autres subdivisions.

1768. Nicolas-Sylvestre Bergier. « Les Éléments primitifs des langues par la comparaison des Racines de l'Hébreu avec celles du Grec ».

— D'après cet auteur, toutes les langues se ramènent à une seule, et leurs racines ou vocables primitifs ont été dans l'origine, des onomatopées, des peintures, par analogies et par métaphores.

Cependant si toutes les langues ont au fond les mêmes racines ; si toutes sont construites sur un fond commun de monosyllabes ; si le même génie d'imitation a présidé à la composition de tous les noms, qu'est-ce donc qui fait que les langues ne se ressemblent pas?... Mystère. Il est bon, en lisant Bergier, d'en prendre un peu et d'en laisser beaucoup. C'est ce qui arrive souvent.

1769. Dom Jean François. « Grammaire française raisonnée ». Il avait déjà donné un « Dictionnaire roman, wallon, celtique et tudesque », pour servir à l'intelligence des anciennes lois et contrats. Le P. François, pressentant sans doute les études philologiques du XIXe siècle, a présenté les éléments de cette science nouvelle.

1769. Jean-Baptiste DEMANDRE. « Dictionnaire de l'Elocution françoise ». Ce même travail a paru chez Costard, sous le titre de « Dictionnaire Portatif des règles de la langue françoise ». Le livre renferme beaucoup d'erreurs, sans doute, mais au fond il a été fort utile, surtout aux gens de l'époque.

1770. Étienne CONDILLAC est un nom connu dans l'enseignement, et il mérite de l'être ; car il a présenté un mode d'études qui sera toujours suivi avec fruit. Ce pédagogue n'est pas de ceux qui disent : J'attends que la raison soit venue à mon élève pour lui donner la leçon ; il préfère former lui-même cette raison, par des explications données en temps et lieu.

« Pour savoir, dit Condillac, comment nous devons agir avec les enfants, il est bon de se rappeler comment nous avons nous-mêmes appris ceci et cela. Si nous avons fait cette étude de notre propre entendement, nous serons convaincu qu'il n'existe qu'un seul mode : c'est d'aller « du Connu à l'Inconnu ». Ainsi voilà le système de Condillac : nous devons nous baser d'abord sur ce que l'enfant connaît déjà, et développer ce premier germe de connaissances, qui naturellement en amènera d'autres, que l'on développera encore. C'est aussi le mode adopté par l'auteur, pour l'étude de la langue française; seulement Condillac nous recommande de passer toujours d'un sujet à l'autre, sans efforts et sans secousses.

1771. SAUGRIN. « Dictionnaire des Richesses de la langue françoise, et du Néologisme qui s'y est intro-

duit. » — Nous citons ici le premier alinéa d'une préface magnifique, qui résume bien la situation de la langue française, à cette époque.

« On a observé, que depuis un demi-siecle ou environ, il s'est fait un changement considérable dans la Langue Françoise : 1° Quantité d'expressions qui n'étoient pas en usage dans le dernier siecle se sont introduites, et elles ont si bien passé, que ce n'est point être Néologue que de s'en servir; 2° Une infinité de métaphores, qui auroient paru autrefois trop hardies, sont aujourd'hui en usage; elles plaisent, parce qu'elles sont une image gracieuse, et qu'elles échauffent l'imagination. Enfin le style est revêtu, pour ainsi dire, d'un coloris, par le grand nombre d'expressions vives qui nous surprennent agréablement, et qui nous séduisent. Voilà ce qu'on remarque dans la plupart de nos Ouvrages modernes. Cette maniere d'écrire s'est introduite insensiblement dans tous les genres : elle s'est fait sentir d'abord dans les Écrits de pur amusement, elle a passé de là dans les histoires particulieres; enfin elle s'est glissée dans les discours les plus sérieux. On a cru, sans doute, qu'il étoit permis d'orner la vérité, et qu'un style brillant ne la déparoit point.

« Il est vrai de dire qu'on ne peut gueres fixer une langue vivante. A mesure que les hommes acquierent des lumieres, il est naturel que l'art de rendre ses pensées s'étende et se perfectionne; soit en produisant des mots qui manquoient à la langue, soit en prenant, dans une signification plus étendue, ou même nou-

velle, certains termes usités. Celui de « misérable », par exemple, signifie proprement un homme dans la misere; pris dans un sens plus étendu, ce terme veut dire « mauvais en tout genre : un discours misérable, une conduite misérable »; et par une autre extension, « misérable » signifie déshonoré, méprisable; on dit d'un homme sans honneur, c'est un « misérable ». Enfin, il est rare qu'une pensée neuve, à quelques égards, n'ait pas une maniere d'être exprimée qui lui soit particuliere ».

1773. Pierre-Nicolas CHANGEUX est l'auteur de la « Bibliothèque grammaticale abrégée, ou Nouveaux Mémoires sur la parole et l'écriture ». Il débute ainsi :

PRINCIPE UNIQUE SUR LEQUEL SONT FONDÉES TOUTES LES LANGUES.

« L'Analogie est l'instrument de toutes les connoissances humaines; aussi la Grammaire générale et la Grammaire particuliere sont-elles également fondées sur l'Analogie. Si donc on ne s'écarte jamais de la méthode analogique, on établira les regles de tout l'art grammatical d'après un seul principe, c'est-à-dire le principe d'Analogie. La Grammaire est générale ou particuliere : la premiere fait abstraction de tout ce qui est particulier aux Langues; elle enseigne les moyens dont tous les Peuples se sont servis pour exprimer la pensée par la parole, et pour la peindre par l'écriture. La Grammaire particuliere renferme les regles propres à une Langue, enseigne à décliner les

noms, à conjuguer les verbes, à construire toutes les parties du discours, et à orthographier; elle apprend aussi à connoître la force naturelle et la propriété des mots, et la raison de leurs déterminaisons et de leur arrangement dans le discours ».

— Aussitôt qu'un auteur pose ce principe : l' « Analogie », sa grammaire doit être toute différente de toutes les grammaires classiques. Nous admettons parfaitement le nouveau principe posé par Changeux; « la Grammaire scientifique » est fondée sur l' « Analogie ». Nous verrons plus loin des auteurs qui expliquent en quoi consiste cette science.

1774. Louis Copineau a publié un « Essai synthétique sur l'origine et la formation des langues ». — Sous le rapport orthographique, l'auteur supprime beaucoup de doubles lettres : home, diférent, comunication, échaper, abandoner, ariver. Il semble vouloir répondre à un concours proposé par l'Académie de Berlin sur ce sujet, et dont le prix fut obtenu par J. G. Herder, premier prédicateur à la Cour de Berlin, et qui n'a pas jugé à propos de publier son mémoire.

L'origine des langues part, d'après l'auteur, de l'érection de la Tour de Babel ..... Il faut bien que nous exposions tous les systèmes.

1774. Claude-François-Xavier Millot, publia un grand nombre d'ouvrages. Le plus important comme linguistique est : « La Littérature des Troubadours ».

Ses œuvres complètes furent publiées en 1800. Nous verrons plus tard que notre langue d'aujourd'hui se

relie à la langue de toutes les époques, dont nous devons apprendre l'histoire; celle des Troubadours, surtout, est indispensable : nous devons des remerciements à l'abbé Millot, qui nous a initiés à la littérature du XIIe siècle.

1774. Antoine COURT DE GÉBELIN est l'auteur du « Monde primitif, et d'une Grammaire universelle et comparative. » — Il débute par un langage grandiose, laissant à entendre qu'il va expliquer le génie, la logique, le mécanisme, enfin la grammaire de toutes les langues du monde; après quelques pages, ce n'est plus qu'une grammaire française, faite sans ordre, sans méthode et sans aucun principe. C'est la montagne qui accouche d'une souris. On rencontre encore de ces ouvrages, à titre pompeux; on s'empresse de les acheter, avec cette conviction qu'ils vont nous expliquer la clé de ce problème immense, appelé les langues, et l'on est tout surpris de ne rien apprendre du tout.

1775. Jean CARPENTIER a publié beaucoup d'ouvrages sur les Archives et ensuite un livre intitulé : « Nouveau plan d'éducation » auquel il a joint une « Dissertation sur l'étude générale des langues ». — Nous avons déjà dit que ces dissertations sont surtout intéressantes pour ceux qui s'occupent de Philologie; enseignement sur lequel il n'y a encore rien d'arrêté.

1775. Noël-François WAILLY. « Principes généraux et particuliers de la langue française ». Dans un autre ouvrage intitulé : « l'Orthographe ou Moyens simples

et raisonnés », il adopte les réformes orthographiques proposées par Dumarsais, Voltaire et Duclos.

L'auteur entra à l'Institut lors de sa fondation, et prit part à la rédaction du Dictionnaire de 1795. On lui doit encore un « Dictionnaire portatif, tiré de Richelet, et un Vocabulaire ou abrégé du Dictionnaire de l'Académie en 1795 ». On lui attribue un livre appelé « l'Orthographe des Dames », imprimé à Paris, chez Mérigot.

Dès qu'il fit partie de l'Académie, ses idées de réformes orthographiques cessèrent avec les honneurs. C'est ainsi qu'ont agi plusieurs écrivains, qui ont blâmé la Faculté avant d'en faire partie, mais une fois nommés, ils sont devenus, à leur tour, des conservateurs. Plaçons ici une petite anecdote qui a rapport à notre académicien.— A l'apparition du Dictionnaire, cinquième édition, un M. Dumalle, de Mâcon, écrivit la lettre suivante qu'il adressa à l'Académie.

« Il s'est élevé, dans quelques sociétés de notre ville, des doutes sur la véritable prononciation de ces mots, « entre quatre yeux ». Les uns prétendent que, d'après les règles de la Syntaxe, on doit prononcer « quatre yeux », le mot quatre étant invariable ; les autres soutiennent que, pour la douceur de la prononciation, l'usage veut que l'on dise : « entre quatre zyeux », comme si le nombre quatre était suivi d'un z.

« Les premiers, parmi lesquels se trouvent des grammairiens, s'appuient de l'autorité de l'abbé Barthélemy de Grenoble, auteur d'une Grammaire des Dames ; les derniers citent le « Dictionnaire de l'Aca-

démie française » (dernière édition), qui veut que l'on dise, pour la douceur de la prononciation, « entre quatres yeux ».

— Les membres de la seconde classe de l'Institut ne se doutaient même pas de l'addition de la lettre « s », faite au mot invariable quatre. Cette nouvelle leur parut d'abord apocryphe : ils ouvrent le dictionnaire, et après avoir lu, dans l'édition de Smits l'article « yeux », ils se demandent comment une si étrange « euphonie » avait pu être adoptée. Wailly, l'un des rédacteurs du Dictionnaire, était tout décontenancé. Ce bon vieillard gardait le silence. « J'avoue, dit-il enfin à ses collègues, que je n'ai été autorisé par aucune note de l'Académie, à indiquer l'euphonie que vous condamnez, et que je condamne moi-même. Beauzée, qui prononçait toujours « entre quatre zyeux », m'a induit en erreur ». — Je cite cette anecdote pour prouver, une fois de plus, qu'il n'y a jamais eu qu'un ou deux membres de l'Académie, qui se soient occupés de la rédaction d'un nouveau Dictionnaire.

1780. François-Charles Lhomond. Sa Grammaire, destinée aux enfants du premier âge, a été bonne ; on y trouve une préface admirable, par la simplicité et la vérité. — Ensuite nous lui devons la distinction, dans l'oraison, du nom et de l'adjectif, par laquelle il a considérablement simplifié l'étude des parties du discours. Voici cette préface sublime :

« C'est par la langue maternelle que doivent commencer les études, dit M. Rollin. Les enfans com-

prennent plus aisément les principes de la Grammaire, quand ils les voient appliqués à une langue qu'ils entendent déjà, et cette connaissance leur sert comme d'introduction aux langues anciennes qu'on veut leur enseigner. Nous avons de bonnes Grammaires Françaises, mais je doute que l'on puisse porter un jugement aussi favorable des abrégés qui ont été faits pour les commençans. Les premiers élémens ne sauroient être trop simplifiés. Quand on parle à des enfans, il y a une mesure de connoissances à laquelle on doit se borner, parce qu'ils ne sont pas capables d'en recevoir davantage. Il est surtout important de ne pas leur présenter plusieurs objets à la fois : il faut, pour ainsi dire, faire entrer dans leur esprit les idées une à une, comme on introduit une liqueur goutte à goutte dans un vase dont l'embouchure est étroite : si vous en versez trop en même-temps, la liqueur se répand, et n'entre point dans le vase. Il y a aussi un ordre à garder; cet ordre consiste principalement à ne pas supposer des choses que vous n'avez pas encore dites, et à commencer par les connoissances qui ne dépendent point de celles qui suivent. Enfin, il y a une manière de s'énoncer, accommodée à leur foiblesse : ce n'est point par des définitions abstraites qu'on leur fera connoître les objets dont on leur parle, mais par des caractères sensibles, et qui les rendent faciles à distinguer.

« On sent que pour exécuter ce plan, il faut connoître les enfans. Appliqué pendant vingt années aux fonctions de l'instruction publique, j'ai été à portée de

les observer de près, de mesurer leurs forces, de sentir ce qui leur convient : c'est cette connoissance, que l'expérience seule peut donner, qui m'a déterminé à composer des Livres élémentaires. Puisse l'exécution remplir l'unique but que je me propose, celui d'être utile, et d'épargner à cet âge aimable une partie des larmes que les premières études font couler » ! — Lhomond a parfaitement raison.

1782. « L'Orthographe des Dames, par une Société de Dames », est un des meilleurs ouvrages qui aient été publiés. — Si dans beaucoup d'œuvres orthographiques, on réclame simplement telle ou telle autre réforme, sans les motiver, l'auteur anonyme de l'Orthographe des Dames, donne d'excellentes raisons à l'appui de ses demandes. Il n'y a pas de livre, où il soit mieux démontré, que dans celui-ci, les inconséquences du système étymologique. Je donnerai un seul exemple. (Il est bon de savoir que ces Dames adressent une supplique à l'Académie.)

« Vous écrivez avec deux « l » : chandelle, échelle, curatelle, parcelle, cruelle, fidelle, mortelle, et tous les autres adjectifs féminins de cette terminaison : vous écrivez avec deux « m », hommage, homme, nommer, surnommer, dénommer, etc ; vous mettez deux « n », dans bonne, bonnement, abonnir, assonnance, consonnance, consonne, donner, donneur, s'adonner, entonner, honneur, honnête, couronner, couronne; vous employez deux « r » dans beurre, beurrée, beurrière, etc. ; deux « t » dans battre et ses compo-

sés. (Ces mots sont ainsi orthographiés dans le Dictionnaire de l'Académie, édition de 1762.) Cependant on ne prononce dans ces mots qu'un « l, un m, un n, un r, ou un t ». Avons-nous besoin, Messieurs, de vous faire observer que ces deux consonnes ne sont pas doublées dans le Latin : candela, scala, tutela, particula, crudelis, fidelis, mortalis, homo, nominare, bona, assonantia, donare, intonare, honor, honestus, corona, butyrum, batuere.

« Au contraire, vous écrivez avec un seul « l », capitale, vile, subtile, puérile, crédule, ridicule, espagnole, épiplocèle, érésipèle, philomèle, paralèle, etc., parce que ces mots, dites-vous, viennent, du Latin : œqualis, capitalis, vilis, subtilis, puerilis, credula, ridicula, épiplocele, erysipelas, philomele, paralelus. Nous vous demandons respectueusement, Messieurs, pourquoi vous invoquez l'Étymologie, après l'avoir d'abord sacrifiée plus haut? — Il y a ainsi cent articles énoncés dans l'Orthographe des Dames, et l'on doit comprendre la force de ces arguments contre le système étymologique. Les uns attribuent ce bel ouvrage à Barthélemy de Grenoble, d'autres, à de Wailly; père. Nous pensons qu'il appartient à ce dernier.

1784. Antoine, comte de Rivarol, fut un des écrivains les plus spirituels et les plus satiriques de l'époque.

Son premier ouvrage linguistique est son « Discours pour le concours établi à Berlin en 1784 », et dont voici les termes :

1° Qu'est-ce qui a rendu la Langue Française universelle?

2° Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative?

3° Est-il présumable qu'elle la conserve?

— A cette époque, Rivarol n'avait que trente ans, et d'ordinaire on n'est pas fort, à cet âge, en Linguistique. Quoi qu'on en dise en France, cet auteur a pu montrer beaucoup d'esprit et d'élégance dans son discours, mais on y voit peu de science linguistique; et s'il a partagé le premier prix avec un nommé Schwab, c'est que le duc de Wurtemberg fit comprendre au jury, qu'il convenait de donner une marque d'estime à l'Écrivain français : car, en vérité, ce premier prix tout entier revenait au linguiste allemand.

Treize ans après le concours de Berlin, Rivarol était devenu un véritable linguiste; le plan qu'il donna d'un nouveau dictionnaire de l'Académie en fait preuve. Pour juger notre auteur français, il faut surtout voir ses maximes; c'est là, pensons-nous, que perce la haute intelligence linguistique de notre très-spirituel écrivain :

« L'homme qui parle, est l'homme qui pense tout haut ».

« Celui qui créa l'alphabet, remit en nos mains le fil de nos pensées et la clef de la nature ».

« La langue est un instrument dont il ne faut pas faire crier les ressorts ».

« Les langues sont les vraies médailles de l'histoire ».

« La grammaire est l'art de lever les difficultés d'une langue ».

« Les mots sont comme les monnaies; ils ont une valeur propre, avant d'exprimer tous les genres de valeur ».

« Il est bon de ne pas donner trop de vêtements à sa pensée; il faut, pour ainsi dire, voyager dans les langues; et, après avoir savouré les goûts des plus célèbres, se renfermer dans la sienne ».

« On dirait que la langue française est composée d'une géométrie tout élémentaire, de la simple ligne droite; tandis que les courbes et leurs variétés infinies, semblent avoir présidé à la formation des langues grecque et latine ».

« L'e muet, semblable à la dernière vibration des corps sonores, donne à la langue française une harmonie légère qui n'est qu'à elle ».

La langue française est la seule qui ait une probité attachée à son génie ».

— La définition du génie linguistique français, par Rivarol, étant une de ses plus belles pages, nous la reproduisons :

« On demande souvent, dit-il, ce que c'est que le génie d'une langue. Il est difficile de le dire. Ce mot tient à des idées trop composées et à l'inconvénient des idées abstraites et générales. On craint, en le définissant, de le généraliser encore; mais, afin de mieux rapprocher cette expression de toutes les idées qu'elle embrasse, on peut dire que la douceur ou l'âpreté des articulations, l'abondance ou la rareté des voyelles, la prosodie et l'étendue des mots, leurs filiations, et enfin le nombre et la forme des tournures et

des constructions qu'ils prennent entre eux, sont les causes les plus évidentes du génie d'une langue, et ces causes se lient au climat et au caractère de chaque peuple en particulier ».

— Pour compléter l'article de Rivarol, sur l'universalité de la langue française, nous allons parler de Schwab qui partagea le prix avec lui.

1784. François Schwab. Il est tout naturel que dans une question sur la langue française. le public en France soit disposé en faveur des écrivains français, surtout lorsqu'ils ont le feu, le génie, la richesse de style de Rivarol. Mais si l'on considère que cette question d'Universalité, n'est pas seulement un objet d'étude linguistique française, mais d'études philologiques, on comprendra qu'un Allemand, ou un Anglais, ou un Espagnol, n'y est pas plus étranger qu'un Français. Ainsi la réponse aux questions posées, exigeait une connaissance approfondie des langues européennes..... Il ne suffisait pas de constater cette Universalité de la langue française, mais d'en établir les causes; en comparant surtout les génies divers des langues européennes, et c'est ce qu'a fait Schwab, avec un talent que l'on rencontre rarement. Le magnifique ouvrage de l'écrivain allemand, a été traduit en Français par Robelot en 1803. Citons un passage de cet auteur :

« Ce n'est pas tout ce qui a contribué à répandre la langue françoise, qui fait son mérite, mais bien sa prononciation douce, qui, sans atteindre à cette mol-

lesse de la langue italienne, s'accommode cependant aux organes de toutes les nations; c'est encore la facilité de l'apprendre, qui a sa source dans la régularité de sa construction; c'est son caractère de fermeté, que ne possède, dans un degré égal, aucune des langues actuelles de l'Europe; ce sont enfin les avantages qu'elle a reçus de cette culture d'esprit, de cette urbanité, supérieure chez les François à celle de tous les Européens, qui en font proprement une langue de société. C'est par toutes ces qualités, qu'elle mérite, quoique non exempte d'ailleurs d'imperfections, de devenir l'instrument universel de communication entre les nations de l'Europe ». — Nous n'avons jamais eu d'auteur français plus enthousiaste de notre langue, que Schwab qui, assurément, a produit en Philologie une des œuvres les plus remarquables.

1784. Pierre Pain s'est rendu très-recommandable par divers travaux. Il est l'auteur du plus bel instrument pour les écoles : « le Bureau typographique », qui produit des merveilles, lorsque l'instituteur « sait en jouer ». L'invention date de 1784. Ce meuble a nécessité l'impression de tableaux divers. C'est à partir de cette époque que les tableaux de lecture, en gros caractères, ont été placés dans les salles d'écoles. C'est encore Pain qui a donné, ou au moins propagé la méthode de lecture sans épellation. Peut être a-t-il été frappé de cette observation de l'abbé Bouillette. Il a donné ensuite un « Tableau des Homonymes », puis encore des Remarques sur l'orthographie, et

une petite grammaire française proprement dite.

1784. Jean-Jacques Filassier, a laissé entr'autres ouvrages, un « Dictionnaire historique d'éducation », où, sans donner de préceptes, il se propose d'exercer et d'enrichir toutes les facultés de l'âme et de l'esprit, en substituant les exemples aux maximes, les faits aux raisonnements, la pratique à la théorie. Delacroix avait déjà publié un ouvrage de ce genre, mais beaucoup moins heureux.

1785. Barthélemy de Grenoble. « Grammaire des Dames », qui a eu le plus grand succès. Il est vrai de dire qu'elle eut le talent d'égayer les étudiants. Ainsi, son livre pourrait être appelé la « Grammaire Amusante ou la Grammaire des Anecdotes ». Comment se fait-il qu'un siècle après Barthélemy, on ne trouve généralement dans nos écoles, que des grammaires ennuyeuses !!!

1785. Jacques De Piis. « L'Harmonie imitative de la langue française », un des ouvrages les plus spirituels qui aient paru. — C'est une œuvre en vers. Le premier chant est une réfutation des objections contre la langue française. Dans le second, il va du sublime au tempéré, et fait l'esquisse d'une tempête. Dans le troisième chant, il imite le bruit des métiers, des instruments, de l'écho, et les cris des animaux. Dans le quatrième, il imite le bourdonnement des insectes et le cri des oiseaux ; tout cela en vers imitatifs. Citons quelques-uns de ces vers charmants :

Mais quoi ! j'entends déjà fronder notre idiôme,
Des pédans, nés Romains, au sein de ce royaume,
M'ont crié tout-à-coup : « Jeune homme, que veux-tu ?
Retourne sur tes pas, suis le sentier battu.
Dans ses combinaisons, notre langue est captive,
Elle n'a jamais eu de force imitative,
Son nerf vient se briser contre ses E muets,
Et Phœbus est sans lyre, au Parnasse Français... »
Non : je n'écoute point vos décrets ridicules ;
Je veux, entre vos mains, écraser vos férules.
Louez le temps passé, si c'est votre destin,
Dînez, s'il faut, de Grec, et soupez de Latin;
Mais aux mânes plaintifs de ces deux langues-mères,
Ne sacrifiez pas la langue de mes pères ;
Ses torts sont effacés :...

1786. Pierre-Joseph-André ROUBAUD a publié un très-grand nombre d'ouvrages, et entr'autres, un « Traité des Synonymes » pour lequel il obtint un prix d'utilité par l'Académie française. Le bel ouvrage de Roubaud est de ceux qui ne meurent jamais.

1787. CRAPARD. Ce libraire-éditeur a publié : « Le Parfait Alphabet ». — Il s'agit ici d'admettre des signes nouveaux. Cet essai a déjà été plusieurs fois tenté, sans succès, et le sera encore. Je crois pour ma part, qu'on peut, qu'on doit améliorer l'alphabet qui existe ; quant à le changer entièrement, c'est, pensons-nous, une idée hasardée dont l'application est difficile. Nous avons vu plusieurs inventeurs d'alphabets nouveaux, et jamais rien d'heureux jusqu'à présent.

1787. Jean-François FÉRAUD. « Dictionnaire critique de la langue française », et ensuite : « Dictionnaire grammatical de la langue française ».

— C'est toujours ainsi que l'on procède lorsqu'on veut publier un nouveau dictionnaire ; on commence par abimer l'ancien, et c'est ce qu'a fait l'abbé Féraud. Seulement, s'il a bien démoli, il n'a pas su rebâtir. Cependant il a apporté dans son œuvre lexicologique une grande amélioration : il a indiqué la prononciation figurée des mots.

Féraud a été imité par Gattel, Landais, le Dictionnaire des Dictionnaires, Noël et Chapsal, Poitevin, Dupiney et Littré ; c'est-à-dire qu'ils donnent comme lui la prononciation figurée des mots.

Mais Boiste, Wailly, Noël, Nodier, Noël et Carpentier, Lachâtre, Dochez et l'Académie française, ne figurent pas cette prononciation, qui cependant est indispensable.

1788. Noël GIRARD. « Préceptes de Rhétorique », qui ont été réimprimés plusieurs fois ; on s'en sert encore avec fruit.

— Le nom de Girard est célèbre dans la littérature française ; il y a quinze auteurs remarquables de ce nom. Pour la partie purement linguistique, il y a Gabriel Girard, l'auteur des Synonymes, qui est le plus célèbre de tous ; puis il y a Noël Girard dont nous parlons. Nous avons ensuite le Père Girard, l'auteur de la « Langue maternelle », dont nous parlerons dans le XIXe siècle.

1789. L'abbé Louis GAULTIER. Cet homme très-honorable et très-estimé, consacra sa vie entière à l'amélioration de l'instruction. Non-seulement, il créait des méthodes, mais encore il s'appliquait à vulgariser tout ce qui peut aider à développer l'instruction. Il n'a publié en grammaire, comme en toute autre partie d'instruction, que des livres méthodiques, qui ont eu cependant le meilleur résultat. Je vais donner un exemple, qui expliquera la méthode de l'abbé Gaultier :

« EXERCICES SUR QUELQUES VERBES IRRÉGULIERS, OU QUI OFFRENT QUELQUES DIFFICULTÉS ».

« Avançons » chaque jour dans la vertu. — Il faut que dans ta jeunesse tu « acquières » des connaissances utiles. — Je ne « m'assiérai » pas que vous ne vous soyez assis. — Le dimanche des Rameaux, on distribue du buis « bénit ». — Si je vois mes enfants heureux, je « mourrai » content. — Si vous voulez que nous « riions », ne riez pas le premier. — Il n'est rien qui « vaille » mieux que la paix de la conscience. — Si vous « médisez » souvent, vous « calomnierez » bientôt. — Vous « lierez » ce paquet, puis vous « lirez » cette histoire. — On n'espère pas que vous vous « réconciliiez » avec lui. — Les couleurs trop voyantes ne vous « siéent » pas. — Que je « meure » plutôt que de me déshonorer. — Si vous semez du vent, vous « recueillerez » des tempêtes. — Ne « jugeons » pas, si nous ne voulons pas être jugés. — Il n'y a qu'à aller droit avec les gens rusés ; tôt ou tard il se « décèlent » par la ruse même. — On « érigea »

une statue à Clélie dans la place publique de Rome.

Quelle main puissante et secourable
A « rappelé » du ciel cette paix adorable ?

— Quand les opprimés se relèvent, ils « croient » effacer leur propre honte par l'excès de leur vengeance, et surpassent souvent l'injustice qu'ils « châtient ». — On sait que le bonheur est inséparable de la modération dans les différentes circonstances de la vie, et cependant chacun « exagère » ses biens, ses maux, ses haines, ses affections, ses éloges, ses critiques, ses volontés, ses espérances, ses frayeurs. — Le peuple « préfère » habituellement la paix à la liberté. — Les méchants « s'appuient » les uns sur les autres plus souvent que les bons. — « J'appelle » une folie la soif de la guerre.

— L'abbé Gaultier est, comme nous l'avons dit, un méthodiste de premier ordre. Le P. de Jussieu a donné sur ses méthodes, un exposé analytique, qui fait apprécier le très-haut mérite de l'auteur (1822).

1790. La Société typographique de Liége, a publié un « Dictionnaire de grammaire et de littérature française », six gros volumes in-octavo. Cet ouvrage est extrait de « l'Encyclopédie méthodique ». Il renferme une quantité considérable de faits et d'histoires de toutes espèces; c'est un ouvrage de bibliothèque, que les amateurs feront bien de se procurer, car c'est une véritable mine de renseignements. Cet ouvrage avait d'abord été publié à Paris.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

Cinquième édition.

1795. Revu, corrigé et augmenté par l'Académie elle-même. Une loi datée du premier jour complémentaire de l'an III de la République française porte: que l'exemplaire du Dictionnaire de l'Académie française, chargé de notes marginales, sera publié par les libraires Smits, Maradon et Cie. La loi dit : « Les libraires prendront, avec les Gens de Lettres de leur choix, les arrangements nécessaires pour que le travail soit continué et achevé sans délai ». Cette loi permit à plusieurs entrepreneurs de publier le « Dictionnaire de l'Académie ». La maison Smits publia le sien en 1799, et la maison Bossange, en 1814. Au fond, c'est toujours le même ouvrage. Après avoir laissé passer l'orage révolutionnaire, l'Académie a repris son empire dans la langue; et le peuple, ses erreurs et ses préjugés.

1796. James Harris nous a donné: « Hermès ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle ». Traduit de l'anglais par Thurot.

— Nous avons, dans l'étude de la Grammaire française, comme dans toutes les sciences abstraites, des noms qui imposent au vulgaire. Ainsi, lorsque l'on a prononcé, dans une discussion grammaticale, les noms : Académie française, Lhomond, Court de Gébelin, Port-Royal, Harris ou Beauzée, tout est dit. Maintenant, si nous allons au fond des choses, nous voyons que l'Académie française, Lhomond, Court de Gébe-

lin, Port-Royal, Harris ou Thurot le traducteur, Beauzée, etc., ont leurs mérites particuliers; mais de ces mérites personnels, à l'ensemble de la science, il y a plus loin que d'une phrase à un discours entier. En voyant ce titre : « Grammaire universelle », le lecteur s'attend à voir développer les principes généraux applicables à toutes les langues; tandis que l'auteur a suivi son plan particulier. Il commence par rapporter tous les travaux linguistiques des Grecs et des Romains, applicables à la Grammaire française; ensuite il développe cette Grammaire, en ne parlant pas plus de l'Allemand, de l'Espagnol, de l'Anglais, etc., que si ces langues n'avaient jamais existé; et il s'ensuit que le titre qu'il prend : « Grammaire universelle, » n'est pas exact.

Maintenant, comment parle-t-il de la Grammaire française? En étranger qui a lu nos Critiques, et qui s'en rapporte absolument à leurs dires. Puis Thurot traduit le livre d'Harris en Français; il le présente au citoyen Garat, notre célèbre musicien, qui patronne l'œuvre grammaticale, en criant sur les toits : Voici un Anglais qui a parfaitement exposé le mécanisme de la langue française; et la réputation d'Harris est établie.....

Nous ne venons pas dire qu'il ne fût pas un grammairien de mérite, seulement il ne nous donne pas une idée exacte de ce que doit être une Grammaire universelle; ce n'est même pas une grammaire française, mais bien un recueil d'observations souvent fort intéressantes.

CRÉATION DE L'INSTITUT DE FRANCE.

1796. On sait qu'il existait en France, avant la Révolution, une quantité considérable d'académies et d'universités de toutes espèces, qui furent au moins suspendues pendant quelque temps, et que l'on réorganisa ensuite en une université unique. L'Institut, en 1796, à sa création, se composait de trois classes : 1° la classe des Sciences physiques et mathématiques; 2° la classe des Sciences morales et politiques; 3° la classe de la Littérature et des Beaux-Arts. Plus tard on distingua la Littérature des Beaux-Arts, et l'on créa : La classe des Beaux-Arts. — En 1816, l'Institut reçut les dénominations suivantes :

1° Académie Française.
2° Académie des Sciences et des Belles-Lettres.
3° Académie des Sciences.
4° Académie des Beaux-Arts.
En 1832, on ajouta une section sous ce titre :

5° Académie des Sciences morales et politiques.

Dans tout cela, il n'y a que la section intitulée : Académie française, composée de quarante membres, qui soit particulièrement chargée de la confection du Dictionnaire. Si nous en croyons la statistique néerlandaise, publiée en 1873, nous voyons qu'il n'y a jamais eu, à aucune époque, plus de trois à quatre académiciens sur quarante, qui se sont occupés de cet ouvrage.

1797. François Aisy, est l'auteur d'une « Nouvelle Méthode de la langue française, divisée en quatre parties ». Puis il a publié le « Génie de la langue française ». De plus il a fait des « Remarques à la Vaugelas, » aussi magnifiques que celles des Bouhours, des Ménage, des Tallemand et de Vaugelas lui-même. Aisy est un de nos meilleurs linguistes.

1797. Benoît Morin a donné : « Manière d'apprendre une langue quelconque par le Français ». Ensuite : « Dictionnaire universel des Synonymes de la langue française » ; de plus, « Esope en trois langues ». Nous lui devons encore, un « Dictionnaire étymologique des mots français tirés du Grec », imprimé pour la première fois en 1804. Ce dernier ouvrage nous paraît supérieur à tous les autres dictionnaires du même genre: d'autant plus que l'auteur n'a pas employé de caractères étrangers. Morin est un des lexicographes qui se sont rendus les plus utiles.

1797. François Thurot, dont les pensées n'ont été publiées qu'en 1837, longtemps après sa mort, n'a point publié de Grammaire, mais il a donné un cours de Grammaire générale et de logique fort remarquable. Voici comment il débute à sa première leçon :

« Dans les classes même de la société où l'on recherche le plus la bonne éducation, il existe assez généralement un préjugé peu favorable à la science dont je vais vous entretenir. L'idée seule de grammaire emporte avec elle celle d'étude aride et rebutante : on ne voit communément dans le Grammairien, qu'un

homme stérilement occupé à classer et à réduire en système une foule de mots barbares, dont on n'aperçoit ni la nécessité, ni l'utilité. Des gens de lettres même, semblent partager avec les gens du monde cette opinion injuste.

« Avouons-le cependant, la plupart des grammairiens n'ont pas peu contribué à établir et à fortifier ce préjugé : en annonçant au commencement de leurs traités des prétentions exagérées ; en voulant donner à leur art une étendue qu'il ne comporte point, ils sont restés, dans l'exécution, fort au-dessous de l'exactitude dont il est susceptible. Je n'en veux pour exemple que la définition qu'ils donnent ordinairement de la grammaire : c'est, disent-ils, l'art de bien parler et de bien écrire ; et l'on ne voit pas sans étonnement qu'avec la multitude de prétendues règles, d'observations, de principes, d'exceptions dont leurs livres sont surchargés, il est, non-seulement très-difficile, mais impossible d'écrire ou de parler d'une manière supportable ; et qu'eux-mêmes écrivent et parlent toujours sans grâce, et souvent sans justesse et sans correction.

« Il est aisé de juger qu'en m'exprimant ainsi sur les grammairiens, je ne comprends pas, sous cette dénomination, un certain nombre de philosophes et de littérateurs profonds qui, dans ces derniers temps, ont écrit avec autant de sagacité que de goût et d'éloquence, sur les différentes parties de la théorie et de la pratique du langage, parce qu'ils n'ont traité cette matière qu'accidentellement, et comme partie accessoire des objets plus relevés dont ils s'occupaient :

je veux parler des auteurs de ces livres connus sous les noms de principes, éléments, méthodes, rudiments des langues, dont on a fatigué notre enfance, et qui lui ont souvent coûté bien des larmes inutiles.

« C'est la doctrine erronée, obscure ou incomplète de ces auteurs, qu'il est temps de rejeter. C'est à la théorie des autres, qu'il faut revenir : théorie profonde, étendue, et pourtant facile et lumineuse, parce qu'elle porte de grands caractères de vérité ».

1798. Marie-Charles-Joseph Pougens est l'auteur de différents ouvrages, entr'autres : « Trésor des origines des langues ou Dictionnaire grammatical et raisonné de la langue française », en dix vol. in-folio ; puis, un « Essai sur les Antiquités du Nord et les anciennes langues septentrionales » ; une « Archéologie française ou Vocabulaire de mots anciens tombés en désuétude », où l'on trouve une foule de citations des auteurs français du XIIe et du XIIIe siècle. Puis encore les « Contes ingénieux, » et un poëme intitulé : « les Quatre âges ». Son œuvre du « Trésor des origines », lui a demandé quarante ans de travail : il a été commencé à Rome en 1777 et n'a été imprimé qu'en 1818. (Il est à remarquer que Pougens était aveugle depuis l'âge de vingt-quatre ans.) Cet auteur nous dit qu'il a consulté quatre mille deux cents auteurs ou volumes, ce qui ne nous paraît pas fabuleux.

Il a publié encore, en 1794, à Paris, son « Vocabulaire de nouveaux Privatifs français, imités des langues latine, italienne, espagnole, portugaise, allemande et

anglaise. On remarque dans l'œuvre de Pougens quelque exagération. C'est au lecteur attentif d'user de ce qui est bien et d'abandonner le reste.

1798. Jean-Pont-Victor Lecoutz, abbé de LEVIZAC, a publié à Londres et à Paris plusieurs ouvrages. Une « Grammaire philosophique et littéraire de la langue française, à l'usage des Français et des Etrangers ». Il a publié aussi « la Bibliothèque portative des écrivains français»; puis encore un « Dictionnaire des Synonymes ».

Levizac traite de la ponctuation, de la versification, des tropes, des définitions en rhétorique et en littérature. Quoique supérieure à nos grammaires classiques du XIXe siècle, celle de notre auteur français est un peu prétentieuse; on n'y trouve pas beaucoup de philosophie, ni même de science linguistique.

1798. Claude-Marie GATTEL, nous a donné la première édition de son « Dictionnaire Universel ». — Pour donner une appréciation équitable des ouvrages linguistiques, il convient de prendre en grande considération les époques de publication. Il est positif qu'une grammaire du milieu du XVIIe siècle, fort médiocre, comparée aux grammaires d'aujourd'hui, a pu, lorsqu'elle a paru, tenir le premier rang. Il en est ainsi du dictionnaire de Gattel, qui a paru à une époque où ils étaient rares. On n'y voit pas cette prétention que l'on remarque dans les Dictionnaires de nos jours; mais il est rédigé avec ordre et méthode. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce livre, c'est qu'on peut

encore s'en servir maintenant. L'auteur a adopté, de suite après Féraud, la figuration des mots.

1799. Roche-Ambroise Sicard, vint apprendre à Paris la méthode de l'abbé de l'Épée, pour aller la mettre en pratique à Bordeaux, dans l'école des Sourds-Muets, que l'archevêque de cette ville venait de fonder. Sicard fut le continuateur de l'abbé de l'Epée. Non content de suivre cette étude, il s'appliqua aussi à la langue française, et publia un livre intitulé : « Éléments de grammaire générale appliqués à la langue française ». Ouvrage fort ordinaire.

1800. Sylvestre de Sacy. L'histoire nous dit que cet écrivain connut l'Orient sous toutes ses faces : archéologie, géographie, histoire, littérature, croyances; rien ne lui échappa. Son influence sur les élections académiques était fort grande. Il a fait une Grammaire arabe; enfin c'est un grand nom littéraire. — Tout cela n'empêche pas que sa « Grammaire française », soit tout ce qu'il y a de plus faible. Ce qui prouve qu'on peut être le plus grand savant du monde, et ne pas savoir faire une Grammaire française, même pour les enfants.

Après avoir relaté les travaux les plus importants du XVIIIe siècle, nous allons parler des œuvres les plus remarquables du XIXe.

CHAPITRE IV.

LES GRAMMAIRIENS FRANÇAIS DU XIXe SIÈCLE.

On connaît la puissance de la Mode en France; si parfois il y a folie dans ces modes, que dirons-nous de tous les peuples qui imitent avec exagération les modes françaises. Au fond, cette passion de la mode est peutêtre tout ce qu'il y a de plus avantageux, puisqu'elle développe le commerce et agrandit la richesse publique. Détruisez demain la mode, même avec ses extravagances, et la misère remplacera bientôt la prospérité dans beaucoup de pays. — Tant qu'il s'agit de bottes et de chapeaux, de fleurs, de meubles et de bijoux, la puissance de la mode est visible à tous les yeux; mais dans les études, l'évidence n'est pas aussi sensible; et cependant elle existe avec la même intensité. Je ne veux pas mettre en parallèle l'esprit, la science, l'intelligence des peuples : je dis que la mode dans l'enseignement français, nous vient de Paris.

Il est évident que ce n'est que vers 1530, qu'on parla pour la première fois en France de Grammaire française. Supposer que ceux qui prononcèrent pour la première fois le mot Grammaire, aient réussi à l'établir

dans sa perfection, serait admettre que ceux qui jouent pour la première fois du violon ou de la flûte, soient des virtuoses. Ceux qui ont quelque expérience, savent parfaitement que la Grammaire exige de fortes études, et qu'un homme, aussi bien doué qu'il soit par la nature, ne saurait pas confectionner, sans de grands travaux préparatoires, ni une grammaire française, ni une grammaire anglaise, ni une grammaire allemande.

Pour l'orthographie, c'est différent ; un simple ouvrier de bon sens nous dira, et avec raison : qu'il est ridicule d'écrire homme, honneur, histoire, habitude avec un h inutile ; et c'est probablement parce que cette branche de la langue n'exige que du bon sens, que nous avons eu dans le XVIe siècle des productions de mérite sur l'orthographie.

Au milieu du XVIIe siècle, Vaugelas introduit la phraséologie, et pendant cent ans, la mode est à la phraséologie. Puis arrive la lexicologie, qui n'est qu'un art de recherches et de long labeur. Les travaux du XVIIIe siècle se composent donc : de remarques orthographiques, de phraséologie, de lexicologie et de tentatives grammaticales.

Le XIXe siècle devait avoir aussi sa spécialité ; on commença d'abord par envisager la science linguistique sous des aspects plus grandioses. On débuta dans la philosophie, la néologie, le génie, le mécanisme, l'harmonie ; puis, s'apercevant que ces sections abstraites n'étaient pas encore intelligibles aux masses, on en revint aux grammaires classiques

qu'on agrandit. A partir de 1808, une Faculté accapare l'enseignement général, facilite la vente des ouvrages serviles, et arrête celle des livres consciencieux et intelligents.

Puis, arrivent les dictionnaires universels, l'étude du vieux langage, et enfin, nous entrons dans ce qu'on est convenu d'appeler la Philologie. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Espérons, comme l'a fort bien dit Duclos, que le raisonnement pourra bien être de mode un jour en France.

Eh bien! dans toutes ces variations de l'enseignement, nous voyons toutes les contrées du monde suivre les goûts français; ce qui semble dire que Paris donne la mode dans la langue française, comme il le fait déjà pour les robes et les perruques.

Il y a toujours une grande distinction à faire dans l'enseignement à Paris, celui de l'Université et celui des auteurs libres; car si d'un côté on a la routine pour guide absolu, nos pédagogues ne reconnaissent qn'un seul maître : la raison et la science. Il y a autant de différence entre une grammaire classique et la Grammaire scientifique, qu'il y en a entre un ignorant et un savant; entre un bon et un mauvais livre.

1801. Jean-François Marmontel. Cet auteur n'a peutêtre été supérieur dans aucun genre; cependant la diversité de ses travaux le firent admettre à l'Académie en 1763. Dans sa vieillesse, il revint dans son pays natal, et se livra exclusivement à l'éducation de ses enfants. C'est alors qu'il publia pour eux, sa

« Grammaire enfantine », qui suit purement et simplement le courant des grammaires classiques. — Cet auteur a parfaitement déterminé, dans quels cas la création des mots est utile et même nécessaire:

« Si l'expression nouvelle et rajeunie est douce à l'oreille, claire à l'esprit, sensible à l'imagination; si la pensée la sollicite, et le besoin l'autorise; si le tour est animé, précis, naturel, énergique; si elle est conforme à la syntaxe et au génie de la langue; si elle ajoute à la richesse, si par elle on évite une périphrase traînante, une épithète lâche et diffuse; si elle n'a pas d'équivalent pour exprimer une nuance intéressante, ou dans le sentiment, ou dans l'idée, ou dans l'image; où est la raison de ne pas l'employer? » — Ceci peut être considéré comme étant le prélude de la science néologique, que nous allons voir se développer.

1801. Louis-Sébastien Mercier. — Tout le monde connaît l'auteur du « Tableau de Paris », celui qu'on nomma le grand « Paradoxeur ». Il se distingua par deux points essentiels : c'est d'abord l'ennemi acharné de tout ce qui est sot et illogique; il ne respecterait même pas l'Auteur de la Nature, si l'on pouvait trouver dans la création quelque chose qui soit faux ou déraisonnable Mercier n'est pas un simple écrivain, c'est un littérateur, un homme qui ne transige ni avec ses idées, ni avec ses principes, ni avec ses convictions.

« Je ne suis pas, dit-il, de ces littérateurs hardis à être timides, amoureux de leurs fers, roulant dans la vieille ornière et préjugistes obstinés; j'ai osé, bravant

de vaines et passagères clameurs, envisageant la langue telle qu'on l'a parlée, telle qu'on la parlera sans doute un jour, ou telle enfin qu'on devrait la parler; j'ai osé, dis-je, certain de son prochain et long triomphe, déployer sur ses plus hautes tours, l'oriflamme de la Néologie.

« Plus les têtes s'assemblent, plus elles se rétrécissent ». Heureux qui dans son travail est libre et despote! il ne sera vaincu ni par l'ennui, ni par certains égards, ni par ces divagations, le supplice de la pensée : il sentira vivement, il abrègera tout; il ne sera pas du moins un demi-siècle à tâtonner des mots; il ne dira que ces paroles « j'adopte, je rejette », car telle est ma volonté.

« Puisque vos règles ont tant fait d'avortons, tant d'hommes médiocres, que craignez-vous, lorsque vous supprimerez vos règles? Elles sont la plupart si arbitraires! elles ont pour unique fondement l'imagination la plus capricieuse. En voulant symétriser nos créations hardies, c'est la source de toutes nos lumières qu'elles essaient de tarir.

« On parle de l'importance d'un bon Dictionnaire : la première chose serait de ne pas le confier à une race d'étouffeurs qui se mettent à genoux devant quatre ou cinq hommes du siècle de Louis XIV (Il serait facile de prouver qu'il y avait plus de génie en France dans le XVIe siècle, que du temps de « Louis-le-Grand »; mais dites à nos beaux esprits de lire du « vieux gaulois! »), pour se dispenser, je crois, de connaître et d'étudier tous les autres, et qui, criblés des plus misé-

rables préjugés, fermant le petit temple de leur idolâtrique admiration, ne savent pas qu'il n'y a point de perfection fixe dans les langues.

« Les plus belles langues qui aient été connues dans le monde, c'est d'abord le hasard qui les a produites, et l'art ensuite qui les a perfectionnées. Quelque parfaite que soit une langue, elle n'a pas d'autre origine que la plus barbare. Elle ne diffère que par l'abondance des mots, la variété des tours et la netteté de l'expression. Le Français qu'on parlera dans deux cents ans, sera peut-être plus différent de celui qu'on parle aujourd'hui, qu'il ne l'est de celui qu'on parlait il y a deux cents ans. Point de langue si barbare, qui ne puisse acquérir la perfection de la langue grecque ou latine; il ne faut que le temps, le nombre et le génie des hommes qui la parleront, qui l'écriront, et qui s'appliqueront sur-tout à la perfectionner ».

— Il y a plus de feu linguistique dans la préface de la « Néologie » par Mercier, que dans trois cents volumes ordinaires. Il frappe à grands coups sur tout ce qui est en opposition avec le génie français. Son second mérite est d'être néologue. Son vocabulaire nous donne environ quatre mille mots nouveaux dont la moitié ont été adoptés depuis lors. Nous regrettons qu'il ne nous ait pas expliqué la science néologique, je veux dire les conditions essentielles dans la confection des mots. Ainsi, à l'exemple de l'abbé Desfontaines, Mercier a présenté avec talent beaucoup de mots nouveaux, mais il ne nous en a pas donné la

clé; ce n'est qu'en 1868 que nous verrons un auteur expliquer la science néologique.

1802. Antoine-Louis DESTUTT-TRACY, est connu des grammairiens par ses « Observations sur l'Instruction publique; sa Grammaire française et son Traité de logique ». Son ouvrage le plus important est intitulé: « Eléments d'Idéologie ». Nous ne citerons pas cet auteur comme un grammairien parfait, mais enfin, il y a dans ses œuvres d'excellents éléments. Voyons une de ses observations :

« C'est assez mal-à-propos, que l'on appelle les noms des substantifs. En effet, l'on voit que substantif et substantivement dérivent l'un et l'autre de substance; or il est évident, que tous les noms ne renferment pas une substance, et alors la dénomination de substantif n'est pas exacte ». — D'un autre côté, il y a peu de clarté dans les travaux grammaticaux de Destutt-Tracy, et je conclus qu'il y a, dans cet auteur, à prendre et à laisser.

1802. Dieudonné THIÉBAUT, nous a donné un « Traité de Style » en deux volumes. Puis encore des « Principes de lecture et de prononciation ». Quant à sa « Grammaire philosophique », c'est un véritable ouvrage raisonné sur la grammaire, la bonne, celle qui a pour base la Science et la Logique. Quand on compare par hasard l'œuvre de Thiébaut, aux grammaires de nos écoles, on est tenté de se demander si nos grammatistes n'ont même pas lu Thiébaut. Selon cet auteur, la Grammaire est en même temps un art et

une science; on n'est un véritable grammairien que si l'on est tout à la fois artiste et savant.

1803. François Boinvilliers, a publié beaucoup d'ouvrages : « Avantages de l'écriture approfondie de la langue française; une Grammaire raisonnée; Corrigé de Cacographie, et Cacologie; Nouvelle Grammaire des Dames; Dictionnaire des commençants »; il a fourni quelques articles à la Biographie Universelle. — En résumé, il n'y a pas d'idées neuves dans cet auteur; il ne fait que répéter ce qui a déjà été dit, seulement il choisit bien ses articles.

1803. Claude Moussaud, est l'auteur de « l'Alphabet raisonné, ou explication de la figure des lettres ». Il a un système qui consiste à prouver que les formes de nos lettres capitales ont été tirées ou des sons, ou de la figure humaine.

L'A, représenterait la bouche, quand on prononce ce son. L'E, représenterait deux nez de formes différentes. L'I, représenterait une flèche. L'O, a été tracé pour dire que c'est un son plein. L'OI, représenterait la forme du gosier. Avec ces fantaisies, l'abbé Moussaud écrit deux volumes qui ne sont ni amusants ni instructifs.

1803. Jean Senebier, a publié un des ouvrages les plus utiles, non-seulement aux linguistes, mais aussi à tous ceux qui tiennent à faire partie de la société d'élite; il est intitulé : « L'Art d'observer »*. Citons un passage de cette œuvre très-remarquable :

* La première édition a paru en 1775.

« La méthode de l'Observation est plus philosophique que celle de l'expérience : avant de chercher un fait très-loin, la raison veut qu'on s'assure s'il n'est pas autour de soi; avant d'errer parmi les possibles, il faut avoir connu les bornes de la réalité. Un effet examiné en soi se dévoile souvent mieux dans certains cas, que lorsqu'on le combine avec d'autres, entre lesquels il faut ensuite le démêler. En général on peut dire, que si les Savants s'étoient bornés à l'Observation des faits, l'on sauroit peut-être moins de mots, mais on auroit sûrement appris bien plus de choses; on auroit moins d'hypothèses absurdes, ou peu vraisemblables; mais on auroit eu plus de matériaux pour fonder de solides Théories. Les expériences mal dirigées ont donné naissance à ces systèmes ridicules, qui en deshonorant la raison ont retardé les progrès de l'esprit humain; l'expérience présentoit à Descartes le fil des romans, qu'il a si ingénieusement composés; mais l'Observation dictoit à Newton la vérité de ses sublimes Théories ».

1804. J. Mauduit, dit LARIVE. « Cours de Déclamation, divisé en douze leçons ». — C'est le premier travail que nous ayons eu sur cet objet important. Ceux qui cultivent la langue française, dans son ensemble, ne peuvent pas se dispenser de lire ce bel ouvrage. L'artiste dramatique surtout, y verra toutes les perfections que doit posséder le Comédien. Voici un passage de l'auteur:

« Le plus précieux de tous les organes, pour l'acteur,

est celui de la voix; c'est elle qui est chargée de manifester toutes nos sensations, et d'exprimer les divers sentiments qui nous agitent. La voix est l'interprète des passions, elle doit toujours être à leurs ordres; elle doit, en se modifiant avec plus ou moins d'exaltation, de force, de chaleur ou de sensibilité, les exciter, les soulever à notre gré dans l'âme de ceux qui nous écoutent.

« Son accent varie sans cesse, ses modulations sont infinies. Tour-à-tour tonnante ou sensible, impérieuse, suppliante, elle exprime et inspire le courage, la colère, la terreur, l'espoir, la tendresse et toutes les nuances de la plus douce sensibilité; son empire est un charme : subjuguer, entraîner, faire couler les pleurs ou les arrêter, sont les effets de ses enchantements. Mais elle doit, pour les produire, n'être altérée par aucun vice de prononciation; le plus léger devrait faire exclure du théâtre tous ceux qui s'y destinent. Le grasseyement, le zézayement, les accents gascon, normand, provençal, sont incompatibles avec l'éloquence dramatique, et même avec toute espèce d'éloquence. On exige dans l'auteur tragique toutes les qualités de la voix; on ne peut l'être avec des défauts essentiellement comiques ».

1804. Pierre Morel, a communiqué à l'Académie, des Remarques pour le nouveau Dictionnaire; il a collaboré avec Domergue. Son œuvre capitale est un « Essai sur les voix ». C'est un ouvrage original ou plutôt spécial. Il y a cette grande différence entre cet

auteur et Larive, que celui-ci raconte des anecdotes, tandis que Morel donne des préceptes, présentés avec ordre et méthode. Citons un exemple qui puisse donner une idée du livre remarquable de l'auteur :

« Le son « oi, dans loi » est véritablement une diphtongue ou un son double, mais dans j' « avois, je disois », etc., on n'entend que le son de l' « è » grave: ce n'est donc point une vraie diphtongue auriculaire. Ces caracteres peuvent tromper les yeux dans l'écriture ; mais ils ne tromperont point l'oreille à la prononciation.

« Ai et au » ne sont non plus des diphtongues que pour les yeux, et non pour l'oreille. Ils ne font entendre chacun qu'un seul son, du moins en François, comme on pourra s'en convaincre dans le cours de cet Essai.

« A l'égard du son « eu », il n'est pas plus diphtongue que le son « ou » : on n'entend qu'un son dans l'un comme dans l'autre. Il est vrai qu' « eu » se fait entendre de deux manieres : grave dans « peux », et aigu dans « peut » ; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit un son simple. On n'y entend ni le son de l' « e » ni celui de l' « u »; c'est un son qui ne tient ni de l'un ni de l'autre; et si l'on a fait une combinaison de deux signes, de deux voyelles pour indiquer ce son, c'est qu'après avoir calculé les sons de la langue par les cinq doigts ou par les cinq sens, comme dit M. de Gébelin, et dans un temps où l'on n'avoit pas encore apperçu ce nouveau son, on a cru pouvoir faire une telle combinaison, comme on l'a faite pour le son « ou ».

1805. Louis-Joseph Daube. « Essai d'Idéologie ou Introduction à la Grammaire générale ». Ce bel ouvrage est en effet le livre élémentaire de ceux qui veulent acquérir la science de cette Grammaire.

« Toute grammaire particulière apprend à bien parler dans la langue qu'elle enseigne ; mais on a observé que, quoique les différentes langues emploient des mots différens pour exprimer les mêmes idées, elles suivent des règles communes, soit dans les changemens que ces mots subissent, pour indiquer les divers rapports sous lesquels on considère l'idée principale qu'ils expriment, soit dans l'arrangement de ces mots entr'eux, qu'on appelle « construction, syntaxe » : ce sont ces règles communes à toutes les langues, ou du moins au plus grand nombre, et les raisons de ces règles, qui sont l'objet de la Grammaire générale.

« Mais, dans quelque langue que nous nous exprimions, nous ne parlons et nous n'écrivons que pour communiquer à nos auditeurs ou à nos lecteurs nos sentimens, nos idées, nos jugemens, nos raisonnemens, nos desirs, en un mot, toutes nos pensées : ainsi l'on voit que, pour apprendre à bien parler, il faut d'abord savoir ce que c'est que sentimens, idées, jugemens. La science qui nous l'apprend, se nomme « Idéologie » ; qui n'est autre chose que l'analyse de la pensée ; et l'on comprend sous ce dernier mot, non toutes les facultés de l'âme, mais le produit de toutes ces facultés, ou le résultat de leur exercice. Un cours de Grammaire générale doit donc être précédé d'un cours d'Idéologie ». — Je crois que Daube a raison.

1805. Pierre-Claude Boiste, a donné plusieurs ouvrages linguistiques, et aussi un « Dictionnaire de la langue française ». Le premier exemplaire parut en 1800. Ce livre eut un grand succès mérité. On a publié une douzaine d'éditions de son œuvre. Boiste a eu la vogue jusqu'en 1840. Si l'auteur a fait de l'universalité, c'est avec ordre et méthode; ainsi, on voit à la fin de son grand dictionnaire : le dictionnaire des synonymes, des difficultés, des tropes, de versification, de rimes, des personnages remarquables, de géographie, d'histoire naturelle, de médecine. En somme, l'ouvrage de Boiste est encore très-recommandable.

1805. Urbain Domergue. Sa « Grammaire », est excessivement faible; cependant son « Manuel, ses Solutions grammaticales, son Journal grammatical », de 1805-1808, ont quelque mérite. Il a publié aussi un nouvel alphabet, je veux dire un alphabet avec des signes nouveaux, qui n'a pas eu plus de succès que tous les ouvrages qui traitent du même sujet. Remarquons que l'alphabet français, qu'on pourrait appeler l'alphabet européen, a sa physionomie, son type, son caractère. Il est bien vrai qu'il est encore imparfait, alors on pourrait le compléter; mais le changer entièrement, nous paraît téméraire.

1806. Henri Pestalozzi, est un philanthrope qui s'est acquis une réputation européenne, par ses recherches et ses travaux, pour améliorer l'éducation primaire et populaire. Alexandre Chavannes, membre du Grand

Conseil, et de la Société d'Émulation du canton de Vaud, a donné en 1805 un exposé de la méthode de Pestalozzi, qui a été plus tard continuée et suivie par le P. Girard sous le nom de Méthode maternelle.

1806. Stéphanie WARCHOUF, âgée de quinze ans, est, dit-on, l'auteur du « Vélocifère grammatical, ou moyen d'apprendre la langue française et l'orthographe en chantant »*.

Voici par exemple la manière d'enseigner le futur des verbes :

AIR, *du Menuet d'Exaudet.*

Temps futur
N'est pas sûr,
Mais désigne
Une chose qui sera
Ou qui réussira,
Le jour que l'on assigne;
Ils sont deux;
Prenons d'eux
Connaissance,
Pour ne pas vous intriguer
Je vais les distinguer,
D'avance.
Le futur simple est unique,
Et simplement nous indique,
Qu'on pourra,
Qu'on fera,
Par la suite,
Ce que l'on pense déjà,
Et chose que l'on a
Prédite.

Il y a un couplet, sur un air différent, pour chaque règle de la grammaire. Je crois que cette idée pourrait être mise en pratique.

1806. Joseph POYART, ancien professeur belge, a publié, pendant que la Belgique était encore sous la domination française, un ouvrage intitulé : « Flandri-

* Le véritable auteur est un nommé Galimar, imprimeur, qui demeurait faubourg St-Martin, n° 83.

cismes et Wallonnismes, expressions impropres dans le langage français ». Pour bien comprendre la grande utilité de cet ouvrage consciencieux, il est peutêtre nécessaire que l'on rappelle en peu de mots la situation générale des langues.

— On compte sur la surface du globe, plus de cinq mille manières de parler, et l'on comprend le dédale des langues, lorsqu'on n'y met pas un peu d'ordre. Si nous n'avons en vue que les langues distinctes, les langues parfaitement étrangères les unes aux autres, il n'y en a plus qu'une cinquantaine; mais à côté des langues, il y a les patois, les jargons, les dialectes, les idiomes, les baragouins et les argots. Dois-je expliquer ces différentes nuances du langage?

On appelle Langue d'un pays, le langage officiel, le langage en usage dans les écoles, le langage littéraire, le langage des gens d'élite; ainsi quand on dit langue française, on veut parler de ce langage universel employé dans la classe éclairée, non-seulement en France, mais dans le monde entier.

Veut-on savoir ce qu'on nomme Argot? C'est un langage imagé, dont se servent non-seulement les voyous, les assassins et les escrocs; mais aussi les artistes, les viveurs, même les savants et les gens du monde; car il y a plusieurs genres d'argot. Si l'on dit que les peintres sont en fonctions, pour dire que les balayeurs nettoient les rues, on ne dira pas que c'est un langage de voleurs ou d'assassins; c'est plutôt un langage plaisant et spirituel. On a publié plusieurs ouvrages fort intéressants sur l'argot.

L'Idiome, est une manière de parler propre à un pays, à une province; qui a ses tournures, ses accents, ses mots, ses phrases toutes faites. Il y a l'idiome provençal, l'idiome gascon, etc.

Le Dialecte, s'entend du langage d'un peuple, qui s'est séparé de la langue mère. Ainsi, par exemple, la langue dont on se sert à Liége, et qui s'éloigne autant du Wallon que du Français, est un dialecte.

Le Patois, que beaucoup de personnes considèrent comme le langage dégénéré d'une nation, est simplement l'ancien langage qui n'a reçu aucune culture; c'est la nature brute, ce qui ne l'empêche pas d'avoir ses beautés. Cependant on aurait mauvaise grâce de parler patois dans une autre localité que la sienne; il n'est même pas permis de parler patois en société.

Le Jargon, a un caractère tout particulier : il tient du patois et de l'argot, c'est un langage grossier, employé par des marchands et des commerçants, qui ne tiennent pas trop à ce que les étrangers les comprennent. Ainsi, par exemple : trois ronds, six blancs, ou bien, il y a plan *, sont du jargon.

Nous avons maintenant le Baragouin. Ceci s'entend surtout du langage d'un étranger qui parvient à peine à se faire comprendre; si un Allemand baragouine le Français, un Français peut baragouiner l'Allemand.

* Deux marchands sont en présence d'un acheteur, et l'un dit : « Il y a plan », c'est-à-dire : trompe notre chaland, et tu me donneras la moitié de ton vol. — Voilà du jargon qu'il est quelquefois utile de comprendre.

Si nous avons en France deux millions d'individus qui parlent bien le Français, il y en a beaucoup, qui ne savent, à l'âge de dix ans, qu'un dialecte ou un idiome, ou un patois, ou un jargon, ou un baragouin; et ils ne peuvent arriver à s'exprimer d'une manière convenable, que par des études sérieuses. Encore arrive-t-il le plus souvent, qu'on ne parvient pas à détruire entièrement, les traces du patois ou du dialecte.

L'auteur que nous signalons, a travaillé à se rendre utile, principalement aux populations qui bordent la frontière française au Nord, et qu'on appelle communément la Flandre française, et le pays Wallon. Donnons quelques exemples qui feront comprendre le mérite du livre de Poyart.

C'est un Flandricisme de dire : « Elle a plus « que » cinquante ans, il a plus « que » douze mille francs de rente ». Si l'on veut parler en Français, on dira : « elle a plus « de » cinquante ans, et il a plus « de » douze mille francs de rente ».

On dit selon l'idiome flamand : « quel beau temps « qu'il fait », au lieu de « quel beau temps « il fait ». « Crapule, » est synonyme de débauche, ivrognerie; on peut vivre dans la crapule, c'est-à-dire dans ces mauvaises habitudes, mais on ne peut pas dire : il fréquente la crapule, pour : c'est un crapuleux. Poyart donne ainsi quatre cent dix-huit exemples, que les Wallons et les Flamands feront bien de consulter, avant d'aller se présenter soit au Barreau, soit à la Chambre, soit même dans une simple réunion d'électeurs.

1807. Almaric de Bréhan. « Le Mot et la Chose », est un livre qui explique les mots français dérivés du Latin, et cela si adroitement qu'on apprend l'origine de beaucoup de mots français, presque sans se douter de la leçon.

Donnons un exemple qui fasse comprendre la méthode : « Quand je dis « on, » c'est comme si je disais les hommes; car c'est du mot homme, qui s'écrivait anciennement « hom, » que s'est formée cette maudite particule « on, » qui nous a coûté tant de larmes au collége. Le monde cependant ne la reçoit pas toujours fort bien. — « On » dit, Madame, que vous approchez de la cinquantaine. — Votre « on », Monsieur, n'est qu'un sot. Pourquoi n'en pas dire autant à tous les fabricants de « on ».

1807. Pierre-Nicolas Collin d'Ambly, est l'auteur d'un très-grand nombre d'ouvrages ; voici quelles sont ses trois productions les plus remarquables : une « Grammaire analytique et littéraire ; les phrases Négatives et les Prépositions ». Sa Grammaire est déjà une œuvre de mérite; cependant les traités sur les phrases Négatives et sur les Prépositions, sont supérieurs. Collin d'Ambly est du très-petit nombre de ceux qui ont compris, que chaque sujet de la grammaire, tel qu'il soit, exige, si l'on veut le traiter à fond, des années de travaux ; aussi a-t-il consacré beaucoup de temps et un volume aux Prépositions, ainsi qu'aux phrases Négatives.

L'amateur linguiste qui veut s'éclairer, soit sur

l'usage d'une préposition, soit sur une phrase négative ou affirmative, présentant des difficultés, fera bien de consulter Collin d'Ambly, l'homme spécial pour ces deux objets. Il est bien à regretter que ce qui est fait pour la préposition, n'ait pas encore été tenté pour la conjonction et l'adverbe. Il faut espérer que nous verrons bientôt des ouvrages spéciaux sur ces objets, et sur bien d'autres encore; car il nous manque beaucoup de bons livres classiques.

1807. H. Feydel. « Remarques grammaticales sur le Dictionnaire de l'Académie française ». — Cette Société, avons-nous dit, est le pivot autour duquel tournent les grammairiens; soit pour sanctionner les travaux de la Faculté, soit pour les critiquer. Feydel n'est pas un de ses adorateurs; nous devons même avouer qu'il blâme souvent et avec raison. Cependant il semble ignorer qu'elle n'a pas eu la mission de réglementer la langue. Il est vrai que le Public lui attribue cette folie, mais cela ne signifie rien. Ce n'est pas la Faculté qu'il faut blâmer, c'est l'ignorance publique.

1808 Louis Philippon de la Madeleine. « Traité des Homonymes français; Manuel épistolaire; Dictionnaire des poëtes français depuis 1050 jusqu'en 1804; Dictionnaire de la langue française ; Grammaire ; Traité sur les participes ; puis enfin Grammaire des gens du Monde ».

Voici un des sujets traités par l'auteur, dans ce dernier ouvrage, qui nous paraît être ce qu'il a fait de mieux ;

BAS DE SOIE.

« J'ai vu mettre en question s'il fallait dire : bas de soie « noirs » ou plutôt « noire », par la raison qu'allèguent les grammairiens, que l'adjectif doit se référer à son substantif le plus prochain. L'usage est pour bas de soie « noirs, gris ou blancs », en accordant l'adjectif avec « bas ». Cela est juste, s'écrient d'autres grammairiens qui veulent tout expliquer; il faut dire : bas de soie « noirs » parce que l'adjectif se rapporte toujours au nom principal ou nominatif, et non au génitif qui est commandé par ce nom. Sur cela on leur fait observer qu'on dit pourtant : robe de « satin blanc, de taffetas bleu ».

« Peu de règles, encore une fois : l'usage, le bon usage, voilà le maître des langues ».

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

1808. On se demande encore quelquefois : mais quelle est donc cette Faculté qu'on appelle l'Université de France? Quelle est sa mission, quels sont ses droits et ses principes? L'Université, surtout depuis sa réorganisation en 1808 *, n'est rien autre chose qu'une administration parfaitement organisée, au service et à la dépendance de l'Etat. Elle est chargée de

* Fourcroy, directeur de l'Instruction publique, vint proposer au Corps Législatif, la loi organique d'une nouvelle Université; elle fut décrétée le 17 mars 1808, et au mois de septembre de la même année, Fontanes fut nommé grand-maître de l'Université impériale. Depuis 1828, cette Faculté est dirigée par le Ministre de l'Instruction publique.

distribuer l'instruction dans les écoles primaires, secondaires et supérieures; dans les écoles des campagnes, comme aux Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine.

L'Université a été élevée sur cette base fondamentale : que l'instruction et l'éducation publiques appartiennent à l'État. Elle a donc, au nom de l'État, le monopole de l'éducation, à peu près comme les tribunaux ont le monopole de la justice. Ainsi, lorsqu'on dit : l'Université a fait ceci, a fait cela; l'Université a adopté tel livre dans les écoles, ou n'a pas accepté tel autre livre; l'Université a révoqué tel ou tel professeur; l'Université a ouvert ou a fermé telle école; cela veut dire : le Gouvernement français a adopté tel livre d'enseignement, et a refusé tel autre livre; le Gouvernement a révoqué tel ou tel autre professeur; le Gouvernement a ouvert telle école et a fermé telle autre école.

Cette autorité absolue, ne s'exerce pas seulement sur les écoles subsidiées par l'État, mais sur les écoles privées, puisque personne ne peut ouvrir une école, ni même donner l'instruction, sans avoir obtenu l'autorisation de l'Université. — En 1844, le Clergé français s'est révolté d'un pareil état de choses, et a demandé à grands cris la liberté d'enseignement. Car il n'y a pas de régime, pensons-nous, qui puisse être aussi pernicieux, que celui d'un monopole quelconque dans l'enseignement; d'une direction sans contrôle. Maintenant, il s'agit de savoir comment l'Université use de son pouvoir absolu.

Entendez tous nos pédagogues de mérite, même ceux qui font partie de l'Université, et ils vous diront : que la Faculté semble avoir pris à tâche de ne pas entrer franchement dans la voie du Progrès.

1809. François-Pierre-Guillaume Guizot. Son premier ouvrage linguistique est son « Dictionnaire des Synonymes » ; il avait alors vingt-deux ans. Plus tard, il fut entraîné dans la politique et devint Ministre de l'Instruction Publique en 1832. C'est alors qu'il fit faire une enquête générale pour s'assurer de l'état réel de l'instruction. La situation fut reconnue désastreuse. Pour bien savoir ce qui se passait dans les plus petits hameaux de la France, il lança quatre cent quatre-vingt dix commissaires inspecteurs, qui durent faire leurs rapports. Ces mémoires ont été rassemblés dans un volume, rédigé par un employé au ministère de l'Instruction publique. Nous aurons l'occasion de parler de ce rapport.

1810. Antoine Caillot, « est l'auteur du Dictionnaire portatif de littérature ». Il fit encore un grand nombre d'ouvrages, entr'autres : « Nouveau dictionnaire proverbial, satirique et burlesque. », qui a le mérite de ne pas être trop libre, comme celui de Le Roux.

1810. Ernest Lequien. Première édition d'une grammaire élémentaire qui a eu son moment de vogue, comme la grammaire de Chiflet, de Port-Royal, de Régnier-Desmarais, de Buffier, de Restaut, de Beauzée, de Lhomond, de Wailly, de l'abbé Gaultier, de Bar-

thélemy de Grenoble, de Levizac, de Caminade, etc. — Il faut bien comprendre, que ce genre de livres n'est autorisé par nos directeurs de l'enseignement, et accepté par le Public, qu'à la condition absolue qu'on suivra le sentier battu, et qu'on ne s'en écartera jamais. Excellent moyen de ne rien faire.

1811. Athénée de la Langue Française. — Il s'est formé à Paris, à l'instigation de Napoléon Ier, une espèce d'Académie linguistique, qui avait pour membres : Arnault, conseiller, secrétaire général de l'Université impériale, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur ; Le Chevalier de Chevillard, membre du Corps Législatif, président par intérim ; Valant, directeur, et Laurenceau, secrétaire. Il y avait, comme membres honoraires, nos ambassadeurs à l'étranger.

Cette Académie impériale n'a fait que paraître et disparaître. La première lettre adressée aux différents membres de cette Société, a été dictée par Napoléon lui-même : « Les conquêtes des langues suivent les conquêtes des armes ; mais si les idiomes, les usages et les mœurs des peuples réunis de nos jours à la France, peuvent enrichir notre langue, ces causes diverses peuvent aussi en altérer la pureté ! Jamais il ne fut donc plus nécessaire d'y veiller que dans notre siècle ». — L'institution aurait probablement porté les meilleurs fruits, si les événements de 1815, en abattant l'Empire, n'avaient pas naturellement anéanti cette nouvelle Académie. A propos de cette idée de Napoléon, de vulgariser la langue française, après

avoir quelques années avant accaparé l'enseignement public au nom de l'État, nous ne résistons pas au désir de raconter une anecdote.

Napoléon rencontre un jour, aux Tuileries, le bibliothécaire de la rue Richelieu. — Van Praedt, dit-il, apportez moi donc la liste des ouvrages linguistiques qui se trouvent à la bibliothèque. — Quand Votre Majesté désire-t-elle que je lui donne cette liste? — Venez demain matin. Le lendemain le fidèle bibliothécaire se présente au cabinet de travail de l'Empereur : — A la bonne heure, j'aime les hommes expéditifs ; donnez-moi le catalogue de vos livres linguistiques. — Alors Van Praedt fait avancer un grand et robuste auvergnat, qui portait sur son crochet une vingtaine de registres. — Qu'est-ce que cela? — Ce sont, Sire, les catalogues des ouvrages que vous avez demandés.

On congédia le commissionnaire — Ah ça! Van Praedt, expliquez-vous plus clairement, lui dit Napoléon avec bonté ; à combien de volumes se réduisent, à la bibliothèque, les ouvrages de ce genre? — Il y a, Sire, sur la linguistique générale, un tel monceau de livres, que seize chevaux attelés pourraient à peine les traîner. — Je ne savais pas ça, fut toute la réponse de Napoléon. — Quand je lus cette anecdote, il y a longtemps, je crus que l'appréciation de Van Praedt était une fable ; aujourd'hui je pense, qu'avec un peu de poésie, il a fait de l'histoire.

J'estime que le XIXe siècle produira, à lui seul, quinze cents volumes et brochures, rien que sur la grande question linguistique. Et dire qu'avec tout cela

il nous manque encore quelques centaines de bons livres. Nous n'avons pas même une grammaire.

1811. Charles-Pierre GIRAULT-DUVIVIER, s'occupa d'abord de l'éducation de ses filles, pour lesquelles il confectionna une grammaire; quand l'idée lui vint de donner à cet ouvrage un grand développement et de le publier. « La Grammaire des Grammaires », de Girault-Duvivier, a cela de particulier qu'elle réunit, sur tous les points difficiles, les opinions diverses des grammairiens. L'auteur a eu le talent d'analyser, de comparer les opinions contradictoires. Ce livre est assurément, malgré ce qu'on en a dit, une grammaire classique dans laquelle il y a parfois du bon. Nous verrons plus tard si l'on fait mieux.

1812. Gabriel HENRY, est l'auteur de notre première « Histoire de la langue française ». Il expose l'origine commune des langues de l'Europe, puis la filiation de la langue française aux autres langues. Il relie la Grammaire à la Littérature, et s'arrête naturellement en 1812. Ce livre est indispensable dans une bibliothèque de linguiste et même d'historien, de littérateur et d'homme du monde.

1812. Charles-Constant LETELLIER, est l'auteur d'une grammaire qui a eu beaucoup de vogue dans les écoles, de 1815 à 1825. Il y donne un modèle d'analyse grammaticale, puis des exercices de cacographie. La simplicité de ce livre fait son mérite. Quant aux exercices de cacographie, sont-ils utiles ou nuisibles

aux jeunes étudiants? Là est la question. Letellier a su éviter l'erreur de ces auteurs qui veulent tout embrasser dans un livre, et qui ne complètent rien.

Ce nom de Letellier me remet en mémoire une petite aventure. C'était en 1863, je venais de publier mon « Exposé général de la langue française », qui était le premier germe de l'ouvrage que je publie aujourd'hui. Je rencontre à Bruxelles, un de mes anciens compagnons de classe, qui tient ici un rang élevé dans l'enseignement. Il y avait vingt ans que nous ne nous étions vus. Je n'eus pas besoin de lui demander ce qu'il était devenu, son entourage m'avait renseigné. — Eh bien! me dit-il, que faites-vous à Paris ? — Ma foi, j'étudie la langue française ; et je lui présentai en même temps un exemplaire de l'ouvrage qui venait de paraître. — Quand il en eut vu le titre, il s'écria : Jeux de mots! calembourgs! blagues de Paris! et sans me laisser le temps de lui répondre : — J'ai appris, me dit-il, en même temps que vous, dans la même école, la grammaire française de Letellier; je la sais encore par cœur, d'un bout à l'autre ; on ne me fera jamais accroire qu'il existe d'autres principes de grammaire ; je ne permettrai jamais aux professeurs qui sont sous ma direction, de s'écarter des principes de Letellier. Je voulus répliquer, mais il m'opposa toujours le même « raisonnement ». La grammaire que j'ai suivie a dû être excellente, puisqu'elle a été autorisée dans les écoles ; et je n'admets pas qu'on puisse poser d'autres principes que ceux de mon professeur ».

J'ai eu l'occasion, depuis cette époque, de voir à Bruxelles plusieurs personnes d'élite dans la magistrature, le journalisme, l'enseignement, le commerce, et j'ai pu apprécier que l'idée de mon ancien camarade est partagée. La grammaire qu'ils ont suivie, et dont ils vous réciteront, si vous le voulez, toutes les phrases, est un code qui ne permet ni une observation, ni même une réflexion. Le raisonnement, en Grammaire, est pour certaines personnes, de la blague, de la fanfaronnade, de la sottise.

1813. Georges CARSTAIRS. — L'écriture joue le plus grand rôle dans les études linguistiques; aussi devons-nous parler de ceux qui ont aidé au développement de l'art d'écrire. Voici les faits : Carstairs est l'auteur d'une méthode réellement nouvelle ; elle consiste à remplacer le mouvement contre nature des doigts, où la main était appuyée fortement sur le radial droit, par un mouvement libre de l'avant-bras et de la main, soutenus par le milieu de l'avant-bras. Alors la main marche d'une seule pièce, et les doigts n'ont plus qu'un mouvement d'ensemble et simple pour maintenir et diriger la plume. Après avoir exercé pendant vingt ans en Amérique, Carstairs obtint un jour l'appui de M. Hume, membre du Parlement anglais, qui fit un rapport favorable sur la méthode présentée à S. A. R. le Duc de Kent. Celui-ci favorisa le développement de la méthode en Angleterre. Puis, douze ans après, en 1828, Carstairs, appuyé par M. Jullien, bibliothécaire de l'Institut, obtint de M. de Vatimésnil, Ministre

de l'Instruction publique en France, l'approbation de cette méthode, et son introduction dans les écoles. Il a fallu à Carstairs quarante ans de persévérance pour que son œuvre fut vulgarisée en Europe.

Il va sans dire que les exploiteurs lui ont contesté la priorité, entr'autres Trémery et dix autres professeurs, dont les noms m'échappent. — Ceci me rappelle une anecdote qui m'est personnelle. C'était en 1848. Je passai par la rue Neuve-des-Petits-Champs ; je vois une grande soirée d'écriture annoncée chez F***, passage Vivienne. J'entre; la salle était bien garnie; on attendait le professeur qui se faisait désirer. Il y avait une planche noire derrière un petit théâtre, avec un alphabet tracé à la craie. Je me trouvais derrière les dames, avec plusieurs jeunes commis qui se plaignaient du professeur; ils avaient payé, disaient-ils, une somme de. . . . pour modifier leur écriture; ils y étaient arrivés, mais plus tard, leur écriture avait repris son ancienne forme. Je leur disais : vous vous êtes négligés, au lieu de respecter les recommandations qu'on a dû vous faire.

Enfin, M. F*** arrive avec son gilet écarlate, et expose sa méthode : Un jour, par hasard, dit-il, j'ai tiré les nerfs d'une patte de poule, et le mouvement qui s'est produit dans cette patte de poule m'a fait découvrir le véritable mécanisme à imprimer aux doigts des élèves. Cela dit, il demande qu'on veuille bien lui faire quelques observations. Excité par les jeunes gens qui étaient autour de moi, et dans le désir de donner au professeur l'occasion de développer ses moyens, je lui

demande les rapports qui existent entre sa méthode et celle de Carstairs. Il me répond, qu'il ne connaît pas Carstairs, que sa méthode n'a aucun rapport avec celle de qui que ce soit; j'ajoute quelques mots, et j'entends crier : A la porte! à la porte! On m'avait pris pour un concurrent. Une dame fort jolie me pria de lui donner mon adresse, ayant, disait-elle, l'intention de m'envoyer sa cuisinière...

1814. Léon Chapsal, a publié, avec le concours de Noël, plusieurs livres classiques qui ont eu un grand débit; ces ouvrages sont : une Grammaire; un Traité d'analyse logique; un Dictionnaire, qui sont encore suivis dans beaucoup d'écoles. — Que dire des œuvres de Chapsal? quel est donc le mérite de cet auteur? — Il a eu le bon esprit de s'associer à un homme de talent, qui était inspecteur général à l'Université; la porte du triomphe et de l'or fut ouverte à Chapsal. En somme, il a fait comme tous ceux qui ont voulu obtenir la sanction universitaire : il est venu prouver au Public que la grammaire est un art et qu'il y a dans la langue une masse de lutins, de loupgarous et de monstres de toutes espèces. Enfin, avec Chapsal, on peut, d'un enfant intelligent, faire un esprit faible.

1815. Jean-François Noel, a fabriqué beaucoup de livres, la plupart fort utiles comme renseignements. Ses ouvrages, qui ont rapport à la langue française, sont ses « Leçons de littérature et de morale; ses Leçons françaises; un Dictionnaire français-latin; son Gradus ad Parnassum; il a fait ensuite un Diction-

naire étymologique; enfin il est l'auteur de vingt ouvrages différents qui annoncent un grand travailleur. C'est ce même Noël qui a prêté son concours à Chapsal. On le traite de compilateur, pour dire qu'il a puisé partout. Si, l'on entend dire par là que Noël ne fut qu'un copiste, on se trompe. C'était un homme de talent, qui savait distinguer ce qui est bien de ce qui est ordinaire ou mauvais. Noël a eu encore un mérite, celui de se former une bibliothèque pédagogique, à peu près complète; sans laquelle on ne peut guère publier un livre utile pour l'étude des langues.

L'auteur rappelle dans son « Dictionnaire historique » publié en 1806, cet ingénieux apologue, qui a été traduit de l'Allemand; tendant à prouver que les dictionnaires sont de simples indicateurs.

« L'horizon s'empourprait des derniers rayons du soleil, lorsqu'un pèlerin se trouve égaré dans le fond d'un bois, théâtre de meurtre et de brigandage. Il errait depuis longtemps, le cœur palpitant d'épouvante, lorsqu'il arrive en un endroit où la route se partageait en deux. Plein d'un nouveau trouble, il s'arrête, et s'écrie en soupirant : « Ah! qui me remettra dans mon chemin? » Son œil effaré se porte de tous côtés et découvre enfin à droite une colonne élevée dont le bras étendu indiquait la route. Il y lit ces mots : « Dans un mille d'ici, je te mets en sûreté ». Le pauvre pèlerin baise la colonne tutélaire qui bannissait l'effroi de son âme. Mais quelques pas après, un nouveau doute le saisit : « Guide bienfaisant,

s'écrie-t il, il m'est encore facile de me perdre; ô si tu pouvais m'accompagner! » — « Ami, répond le conseiller, c'est trop exiger de moi; je montre le chemin, mais je ne marche pas ». — Ce qui est applicable aux ouvrages de Noël, pourrait être dit : des GRAMMAIRIENS FRANÇAIS : Ami, je montre le chemin, mais je ne marche pas.

1816. Jean-Denis de LANJUINAIS. « Histoire naturelle de la Parole, ou grammaire universelle ». Il donne sur l'histoire de la parole des explications fort intéressantes ; le système de Lanjuinais nous paraît fort rationnel. « Dieu a donné le langage à l'homme, comme il lui a donné aussi les terrains, qui ne produiraient rien s'ils n'étaient pas cultivés. C'est ainsi qu'il y a des langages perfectionnés, et d'autres langages qui sont encore grossiers, sauvages. C'est ainsi qu'il y a dans la société des hommes qui parlent bien et d'autres qui parlent mal ».

1817. Jean PLANCHE. « Dictionnaire de la langue Oratoire et Poëtique », en trois volumes. — Voici le mode adopté par cet auteur : il se base d'abord sur le Dictionnaire de l'Académie, puis il cite des phrases d'écrivains célèbres qui s'accordent avec la Faculté. Quelquefois, cependant, il la critique; alors il cite des phrases d'écrivains qui viennent s'accorder avec la critique.

1818. Constantin VOLNEY. Un tel homme ne pouvait pas rester étranger à l'étude générale des langues. Il publia, en 1795, un « Traité de la simplification des

langues orientales » ; en 1819 parut son « Alphabet européen, appliqué aux langues asiatiques » ; puis un « Discours sur l'étude philosophique des langues ». Volney fonda par testament un prix à l'Institut, pour le meilleur travail sur les langues orientales. Il n'a pas travaillé sur la langue française ; cependant, les observations qu'il fait sur l'alphabet universel, peuvent être consultées avec intérêt.

1819. Édouard Varinot. « Dictionnaire des Métaphores françaises, dans le style soutenu et même dans le style familier ». Ouvrage utile, spécial, indispensable. Donnons un exemple de métaphores tirées de Boileau et reproduit par Varinot :

Jadis de nos auteurs les « pointes » ignorées
Furent de l'Italie en nos vers attirées.
Le vulgaire ébloui de leur faux agrément,
A ce nouvel appât courut avidement.
La faveur du public excitant leur « audace »,
Leur nombre « impétueux inonda » le Parnasse ;
Le madrigal d'abord en fut « enveloppé » ;
Le sonnet « orgueilleux » lui-même en fut « frappé » ;
La tragédie en fit ses plus chères délices ;
L'élégie en « orna » ses douloureux caprices :
Un héros sur la scène eut soin de s'en « parer »,
Et sans « pointe » un amant n'osa plus soupirer :
On vit tous les bergers, dans leurs plaintes nouvelles,
Fidèles à la « pointe » encore plus qu'à leurs belles ;
Chaque mot eut toujours deux « visages » divers ;
La prose la reçut aussi-bien que les vers ;
L'avocat au palais en « hérissa » son style,

Et le docteur en chaire en « sema » l'Évangile.
La raison outragée enfin ouvrit les « yeux »,
La « chassa » pour jamais des discours sérieux,
Et dans tous ses écrits la déclarant « infâme »,
Par grâce lui laissa l' « entrée » en l'épigramme ;
Pourvu que sa finesse éclatant à propos,
Roulât sur la pensée, et non pas sur les mots.
Ainsi de toutes parts les désordres cessèrent,
Toutefois à la Cour les turlupins restèrent,
Insipides plaisans, bouffons infortunés,
D'un « jeu » de mots grossiers partisans surannés.
Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu fine
Sur un mot, en passant, ne « joue » et ne badine,
Et d'un sens « détourné » n'abuse avec succès ;
Mais, fuyez sur ce point un ridicule excès,
Et n'allez pas toujours, d'une « pointe » frivole,
« Aiguiser » par la « queue » une épigramme « folle ».

1820. Pierre-Aleman LEMARE. « Cours de langue française » ; « un Dictionnaire par ordre d'Analogie ». — Il y a certainement dans ces ouvrages de grandes preuves d'érudition ; seulement la méthode y fait défaut. Il y a une thèse de Lemare qui m'a toujours intrigué, c'est lorsqu'il dit : « De quelque manière qu'un mot soit pris, il n'est, et ne peut être que « substantif ou adjectif ». Je n'ai jamais pu comprendre comment une langue pourrait fonctionner, seulement avec des substantifs et des adjectifs.

Entr'autres idées de l'auteur, il place des chiffres dans l'écriture pour noter la prononciation. Ainsi pour dire : « Voyez comme il a deviné sa maladie ; nous autres grands médecins, nous connaissons d'abord les

choses. Un autre aurait été embarrassé; mais moi, je touche au but du premier coup, et je vous apprends que votre fils est muet ». — On dirait, d'après le système de Lemare : « Voy5 comme il a devin5 sa malad6; nous autres gr10 medec11, nous conn3ss12 d'abord les cho33. Un autre aur4 été 10ba3oa32é; mais moi, je tou22 au b9 du premi5c14, et je vous appr10 que votre fi36 est mue34 ».

Malgré ce que j'appelle volontiers des erreurs très-graves, Lemare, aux yeux de beaucoup d'amateurs linguistes, qui n'ont pas assez approfondi la Science, passe pour un grammairien du plus haut mérite; peut-être parce qu'il est incompréhensible.

1821. Charles Nodier. Ses principaux ouvrages linguistiques sont : un « Dictionnaire raisonné des Onomatopées françaises ; un Examen critique des dictionnaires de la langue française; et enfin, un Dictionnaire de la langue française ». — Ses Onomatopées sont un coup d'essai; son Examen critique des auteurs vaut beaucoup mieux. Quant à son dictionnaire, il a été publié, après son admission à l'Académie, et nous voyons que le critique d'autrefois s'est fait conservateur. Cela se comprend...

Voici quelques Onomatopées indiquées par Nodier :

aboiement.	cric.	grêle.
agripper.	crouler.	grenouille.
babiller.	dégringoler.	gresiller.
baillement.	éclat.	griffer.
bêler.	écrou.	grillon.
barboter.	écraser.	grimer.

begayer.	flacon.	grogner.
beugler.	flacquée d'eau.	hennir.
bombe.	flanquer.	hurler.
bouillir.	flèche.	japper.
braire.	fluide.	miauler.
brouhaha.	flûte.	mugir.
broyer.	fredonner.	pépier.
bruire.	frelon.	piailler.
caille.	frou-frou.	racler.
canard.	frire.	râler.
can, can.	friser.	ronfler.
cascade.	fronde.	roucouler.
choc.	froissement.	scier.
chuchotter.	frôler.	siffler.
claque.	galoper.	rugir.
cliquetis.	gargariser.	ruisseler.
coasser.	gargouille.	sangler.
coucou.	gazouiller.	souffler.
cracher.	geai.	tic-tac.
cran.	glapissement.	têter.
craquer.	glougou.	tocsin.
crecelle.	goutte.	tourterelle.
crier.	gratter.	trotter.

1821. Henri Suzanne. « Traité d'éducation ». — Ce n'est pas seulement dans les grammaires et les dictionnaires que l'on trouve des renseignements précieux sur la langue française; mais encore dans beaucoup d'œuvres littéraires ; ainsi nous voyons dans Suzanne des observations excessivement sages. « On pense communément, dit-il, que les enfans sont très-peu capables de raisonner; cette erreur vient sans doute de ce que

nous les traitons comme des machines, et que, par notre méthode, nous leur faisons perdre l'habitude du raisonnement, qu'ils tenaient de la Nature. L'on en sera facilement convaincu, si l'on remarque combien les progrès que font les enfans, dans les premières années de leur vie, sont étendus et nombreux : que d'observations fines, en effet, ne font ils pas, que nous n'aperçevons point! que de rapprochemens, que de comparaisons dont ils profitent, soit pour développer et fortifier leurs corps, soit pour faire plier notre volonté à leurs désirs! Essayons de raisonner avec eux; mais que ce soit d'une manière claire et simple. Faisons usage de tout, pour nous mettre à leur portée : les exemples, ainsi que les objets extérieurs, peuvent singulièrement diminuer les efforts de leur attention. Si l'on réussit, l'étude deviendra plus intéressante et plus fructueuse ».

1822. Jean-Noë Blondin, a publié beaucoup d'ouvrages linguistiques, pour les différentes langues de l'Europe; c'est ce qu'on appelle un auteur polyglotte. Nous avons de lui : une « Grammaire ; un Plan d'instruction pour les langues européennes ; une Grammaire Polyglotte ; une Grammaire française démonstrative ». Il avait annoncé en 1811 un « Manuel de la pureté du langage, ou recueil alphabétique du corrigé, des néologismes, des expressions impropres, suivi de la traduction en langue étrangère ». Avec tout cela, il y a dans les œuvres de Blondin plus de surface que de profondenr.

1823. Jean-Charles Laveaux, a enseigné la langue française partout en Europe. Il a publié beaucoup d'œuvres diverses et plusieurs ouvrages linguistiques fort remarquables, sur les étymologies, les synonymes. Son « Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française », est son œuvre capitale. Il y a dans ce bel ouvrage beaucoup de réflexions excessivement fines; je veux en donner un exemple:

— On connaît cette discussion capitale qui a occupé le monde littéraire à l'occasion du « oi remplacé par ai » dans les imparfaits des verbes : « il avoit, il avait, il donnoit, il donnait; puis dans les noms nationaux, le François, l'Anglois, qu'on a écrits depuis le commencement du siècle, le Français, l'Anglais ». Les partisans du progrès orthographique ont blâmé Laveaux de son obstination à ne pas adopter cette manière d'écrire : « il avait, le Français, les Anglais »; et cependant lorsque l'on consulte notre puriste, on s'aperçoit qu'il donne de bonnes raisons à son opposition.

« Voltaire a voulu substituer la lettre « a » à la lettre « o » dans françois, françoise et dans les temps des verbes que l'on écrit avec « oi »*. Dumarsais a déjà observé que cette innovation est un abus contraire aux principes. Cependant, malgré les efforts de plusieurs gens de lettres, et ceux de l'Académie, qui n'avaient point adopté cette nouvelle orthographe,

* L'introducteur de cette réforme n'est point Voltaire, mais bien Besain, avocat à Rouen dans le XVIIe siècle. Girard, et après lui Voltaire, ont appuyé l'auteur; voilà la vérité.

elle a tellement prévalu, qu'on peut la regarder comme adoptée généralement par l'usage. Enfin, l'Académie vient de décider, qu'elle l'emploierait dans le nouveau Dictionnaire auquel elle travaille. (1835).

« Nous avons cru devoir suivre son exemple, en écrivant « français, au lieu de francois; j'allais au lieu de j'allois; « mais par là, on ne fait que substituer un nouvel abus à l'ancien; car « ai » ne représente pas plus le son « è » que l'on fait sentir dans français, que ne le représentait le son « oi » dans françois.

— Ce que dit Laveaux à propos de « oi et de ai » est parfaitement exact; les deux sons « a et i » réunis ne représentent pas plus « è » que les sons « o et i » réunis représentent « oa ».

Pour opérer une réforme rationnelle, il aurait fallu changer « oi en è ». Il en est de même pour le son « oi » d'aujourd'hui qu'on devrait figurer avec un signe particulier.

Lorsqu'on voudra un jour écrire en français, il faudra nécessairement changer le « oi par oa », « le toat, la foa », au lieu de « le toit, la foi »; parceque « l'o et l'a » joints ensemble, donnent le son voulu; tandis que « o, i », réunis ne représentent le son « oa », que par une convention arbitraire. — Le dictionnaire de Laveaux est ce qu'on appelle un livre de puriste. On ne fait plus beaucoup d'œuvres de ce genre-là. Non pas que les auteurs manquent en France; mais parce que le Public n'est plus disposé à lire des ouvrages de fine critique, sur les langues.

1823. Louis CARPENTIER, a publié un genre d'ouvrages qui n'existait pas encore en France ; ce que l'on appelait chez les Latins un « Gradus », ou recueil de morceaux choisis en poësie. Ainsi, avec le Gradus français de Carpentier, un dictionnaire in-octavo de près de douze cents pages, on possède un recueil choisi des meilleures pièces de vers de la littérature française ; et ce qui est précieux, classées selon l'ordre alphabétique. Citons au hasard un de ces morceaux :

MARCHE TRIOMPHALE DE BACCHUS.

Bientôt nous entendons mille voix éclatantes
Au son des instruments marier leurs concerts :
Je sors, et vois courir des troupes de Bacchantes
Qui, l'œil en feu, le front orné de pampres verts,
Laissant aux vents le soin de leurs tresses flottantes,
Agitaient à grand bruit leurs thyrses dans les airs.
Tout le joyeux cortége environnait Silène :
La tête du vieillard vacillante, incertaine,
Allait chercher la terre, ou tombait sur son sein.
Dès qu'on l'abandonnait penché vers sa monture,
Son corps se balançait par égale mesure,
Se baissait, se dressait, se rabaissait soudain.
La troupe avait le front tout barbouillé de lie.
Pan se montrait ensuite avec ses chalumeaux ;
Les satyres dansaient, ceints de pampres nouveaux.
Le désordre, la joie et l'aimable folie
Confondaient les chansons, les jeux et les bons mots,
Enfin je vis Bacchus, gai, riant, plein de charmes,
Tel que l'Inde le vit, au bout de l'univers,
Distribuant partout des plaisirs et des fers.

(LÉONARD).

« On le représentait ordinairement avec des cornes, symbole de force et de puissance; couronné de pampre, de lierre, ou de figuier, sous les traits d'un jeune homme riant et sans barbe, tenant d'une main des grappes de raisin, et de l'autre un thyrse; assis tantôt sur un tonneau, tantôt sur un char traîné par des tigres, des lions ou des panthères.

Sur un char couronné de pampres et de lierre
Bacchus paraît enfin : avec des rênes d'or,
De deux tigres domptés le Dieu guide l'essor.

VERNINAC DE SAINT-MAUR.

Le pied du vendangeur frappe et brise la grappe,
Et Bacchus, en grondant, cède, écume et s'échappe.

MOLLEVAUT.

« On lui immolait la pie, parce que le vin rend indiscret; le bouc et le lièvre, parce qu'ils détruisent les bourgeons de la vigne. Parmi les quadrupèdes, la panthère lui était consacrée; parmi les oiseaux, le phénix, et parmi les arbres, la vigne, le lierre, le pampre, le figuier, le sapin et le chêne ».

NOEL (Dict. de la Fable).

1824. Louis DUBROCA. « Les principes raisonnés de l'art de lire à haute voix ; Cours de Déclamation ; Traité de prononciation des consonnes et des voyelles finales ». — Voici comment l'auteur débute dans ce dernier ouvrage : « Lier et prosodier » régulièrement les mots de la langue française, c'est donner à cette langue, la pompe, la plénitude et la dignité dont elle est susceptible; c'est la rendre aussi agréable à

l'oreille par sa douceur, qu'elle est satisfesante pour l'esprit par sa correction et par sa netteté ; c'est la revêtir à-la-fois de grâce, d'harmonie et de majesté; c'est en un mot, en adoucir les formes, en régler les proportions, et la disposer à l'expression mélodieuse et facile, lente ou rapide, coulante ou pittoresque de tous les sentimens qui constituent le caractère national ». — L'œuvre de Dubroca est de celles qui restent intactes ; je doute qu'on puisse faire mieux.

1826. Armand MARRAST, licencié, aspirant au grade de docteur, a présenté le 21 novembre 1826, à la Faculté des Lettres, sa thèse de littérature sur cette question : « Est-ce aux Poëtes ou aux Prosateurs, qu'appartient la gloire d'avoir le plus contribué à former et à perfectionner la langue française »?

Marrast, quoique fort jeune encore, développe avec le plus haut talent cette grande question. « En donnant, dit-il, la préférence aux prosateurs, je parais, je le sais, soutenir un paradoxe; l'opinion contraire est la plus accréditée. J'avouerai même que je l'avais aveuglément adoptée ; mais c'est avant d'avoir fait quelques recherches sur nos anciens écrivains ; j'ai voulu les connaître, et ma manière de voir a été changée.

« Un examen approfondi m'a démontré que cette nouvelle opinion était la seule qui put être justifiée par le raisonnement et par les faits ». — Nous partageons entièrement l'opinion de cet écrivain, jeune encore, lorsqu'il traça ces lignes. Si les Poëtes ont beaucoup aidé au développement de la langue française, les Prosa-

teurs, par la diversité et la profondeur de leurs idées, ont fait beaucoup plus encore.

1826. Un Anonyme. « Essai sur la Psychologie », science qui explique l'association des idées ; ce que c'est que la mémoire et l'imagination, le jugement, la raison, les causes et les effets.

Cette science de la psychologie n'est peutêtre pas nécessaire pour parler et écrire correctement. Cependant elle sert surtout à ceux qui veulent créer dans la science grammaticale.

Voici comment notre anonyme expose l'ensemble de la Psychologie.

ÉLÉMENS CONSTITUTIFS D'UN CORPS DE SCIENCE.

« Si l'on considère sous le point de vue le plus général les différentes branches des connaissances humaines, on peut les diviser en « connaissances isolées » les unes des autres, et en connaissances réunies formant un « corps de science ».

« Mais pour que des connaissances forment un corps de science, il faut qu'elles satisfassent plus ou moins à cinq conditions que l'on peut regarder comme autant « d'élémens de la science en général » ; savoir : les « faits, la nomenclature, le système, la théorie, et la « méthode ».

FAITS.

Le premier pas dans l'étude de la nature ne nous conduit qu'à la connaissance d'individus. Nous ne faisons même qu'observer des états individuels de chaque

objet. Ce sont ces observations individuelles que l'on appelle des « faits ».

NOMENCLATURE.

« Pour désigner ces faits, pour exprimer chacune des circonstances dont ils se trouvent revêtus, on a besoin de noms et de phrases, dont le nombre et la variété s'accroissent à mesure que l'on sent la nécessité d'énoncer clairement et distinctement ces mêmes faits : et voilà ce qui constitue la « nomenclature » de la science.

SYSTÈME.

« Cependant à mesure que le nombre des observations individuelles augmente, nous remarquons qu'elles se rangent comme d'elles-mêmes dans notre esprit en différens groupes.

« On aperçoit en même temps dans chaque objet d'un même groupe une propriété ou un ensemble de propriétés communes à tous ceux qui s'y trouvent compris. On nomme ces groupes des « classes ». Le nom qui sert à désigner que l'individu auquel on l'applique, possède l'ensemble des propriétés communes à tout le groupe, est ce qu'on appelle « nom de classe ». La propriété ou l'ensemble de propriétés communes à tout le groupe, se nomme « caractère de la classe ».

THÉORIE.

« Cependant tant que nous ne possédons que la connaissance d'un nombre quelconque de « faits », lors même que nous aurions déjà une riche « nomencla-

ture », et que nos connaissances se trouveraient arrangées en « système », cela ne suffirait pas à tous les besoins de la science. Il nous faut encore connaître la « cause, la raison et les effets » des phénomènes qui, sans ce triple lien, ne seraient que des faits isolés et dont l'observation serait à peu près dénuée de toute utilité. Un « effet » se présente-t-il à nos yeux, il faut que nous puissions en découvrir la « raison et la cause ». Un phénomène étant donné, nous ne saurions nous dispenser de rechercher les effets dont il peut devenir la « raison ». Les principes qui doivent nous guider dans la solution de ces trois problèmes, forment l'ensemble de la « théorie » de la science.

MÉTHODE.

« Parvenu à cette hauteur, le philosophe se trouve avoir acquis la connaissance d'une grande quantité d' « objets ». Il a appris à les observer, à les nommer, à les classer. Le « langage » de la science à laquelle il s'est voué, lui est devenu familier. Les « faits » sur lesquels repose cette science se trouvent tous présens à son esprit, réunis dans un corps de « système ». Il est même en possession d'une « théorie », au moyen de laquelle il lui est facile de passer de la connaissance du présent à celle du passé et de l'avenir. Toutes ces richesses ne constituent pas encore ce que l'on nomme la « science ». C'est à la vérité un superbe édifice, monument éternel de gloire pour le génie qui l'a élevé, mais il ne présente aux yeux même de ceux qui sont le plus en état de l'admirer, qu'un labyrinthe dont son

auteur seul possède les secrets : et encore celui-ci n'ayant d'autre guide que l'instinct qui l'a conduit à la formation de l'édifice, il lui arrive très-souvent de s'y égarer lui-même. Ce n'est donc pas assez que d'avoir édifié, il faut encore savoir comment on s'y est pris ; il faut avoir remarqué les points où l'on s'est égaré, ainsi que ceux où l'on a rencontré juste, afin d'éviter les mêmes écueils et de reconnaître la route que l'on doit suivre.

Les règles qui indiquent la marche qu'on a suivie pour élever l'édifice et celles qu'on doit suivre pour le continuer et pour en corriger les défauts, constituent le cinquième élément de la science auquel on a donné le nom de « méthode ».

1827. Joseph Prudhon. « L'Adjectif et le Substantif »; tel est le titre d'un ouvrage d'une excessive simplicité, mais qui n'en est pas moins important : il s'agit de voir les significations diverses des adjectifs, selon la place qu'ils occupent dans la phrase.

— Nous avons beaucoup d'auteurs qui nous disent : il y a cette différence entre un honnête homme, et un homme honnête, que dans le premier cas, honnête signifie loyal et que dans le second, il signifie poli. S'ils vous parlent de grand homme et homme grand; ils vous apprennent que « grand homme veut dire supérieur, tandis que homme grand veut dire un homme de haute taille ». C'est ainsi qu'on vous donne des milliers d'exemples, avec lesquels on n'acquiert pas une raison de principe.

— Prudhon n'agit pas ainsi, il vient nous dire : le nom en Français tient le premier rang, le déterminatif ou adjectif arrive après ; voilà l'ordre naturel des positions. Chaque fois que l'adjectif est dans le sens propre il se met après le substantif; ce n'est que dans le sens figuré qu'il se place avant, car alors toute l'importance est dans le qualificatif; avec cette explication, que l'adjectif placé avant le nom est pour ainsi dire un trope ou expression figurée, un qualificatif qui a plus d'importance que le nom, nous comprenons la cause des changements de position. Maintenant, il arrive assez souvent que la question euphonique, qui prime toutes espèces de calculs, apporte un changement à cet ordre de choses. Mais enfin, voilà la convention admise : l'adjectif placé après le nom est pris dans le sens ordinaire; placé avant, ce n'est plus qu'une expression figurée. Nous recommandons beaucoup le bel ouvrage de Prudhon.

1828. Charles Allou. « Essai sur l'Universalité de la langue française, ses causes, ses effets et les motifs qui pourront contribuer à la rendre durable ». — Cet ouvrage est un complément à ce qui a déjà été écrit sur cette vaste question, c'est-à-dire qu'il rappelle toutes les œuvres qui ont rapport à cette universalité.

Si l'on veut, par exemple, avoir des renseignements circonstanciés sur le concours de Berlin, en 1784, on les trouvera dans le bel ouvrage d'Allou. Il nous dit que Dieudonné Thiébaut, Français, qui était alors à Berlin, s'opposa à ce que l'Académie choisisse un pa-

reil sujet; craignant que ce fut le prétexte de quelques déclamations également désagréables pour la littérature française et la nation elle-même. Toutefois Mérian, Suisse, qui avait indiqué ce sujet, l'emporta. Il y eut vingt-et-un concurrents, mais seulement deux mémoires remarquables, l'un de vingt-quatre pages in-quarto, celui de Rivarol; l'autre de cent et une pages in-folio, provenait de Schwab, alors professeur de philosophie à l'Académie Caroline de Stuttgard, et depuis conseiller de Cour, et secrétaire intime de S. A. S. le duc de Wurtemberg.

Les membres allemands de l'Académie, qui étaient en grande majorité dans le conseil, ne voulaient décerner qu'un seul prix, à Schwab, et en vérité c'était justice; mais le prince Henri, ayant désiré lire les deux pièces remarquables du concours, dit hautement que l'Académie se déshonorerait si elle ne couronnait pas l'ouvrage français. Alors le conseil se décida à partager le prix entre Rivarol et Schwab.

1829. Marle aîné, a publié, avec le concours de quelques célébrités de l'époque : Dubroca, Boniface, Pompée et Lemare, un « Dictionnaire grammatical et didactique ». — Ce journal parfaitement rédigé, présente au Public toutes espèces de questions fort intéressantes. Chacun peut répondre aux articles, et par ce mode, la France entière intervient dans les discussions grammaticales. Il a publié aussi, une « Réforme orthographique », qui se rapproche beaucoup du système phonétique. Il a encore donné un « Appel

aux Français », où il s'agissait simplement de la langue française; mais la politique s'empara de la circulaire pour la faire contourner à ses desseins. L'on convint que les mécontents du gouvernement de Charles X se feraient connaître, en envoyant à Marle la déclaration suivante : « Votre nouveau système orthographique me plaît infiniment, veuillez m'inscrire au nombre de vos souscripteurs et adhérents ».

C'est ainsi que ce novateur reçut vingt-six mille adhésions..... Jamais pareil hommage ne fut rendu à un grammairien. Un employé politique (Armand Marrast), était chargé de recueillir les voix des conspirateurs. Marle a contribué, sans le savoir, à la révolution de 1830. Il a été ensuite directeur de l'école Normale de Saône-et-Loire. En 1836, il a donné une troisième édition de ses œuvres, entièrement refondue; puis encore un « Dictionnaire philologique et critique de la langue française ». En somme, notre linguiste a contribué à développer la connaissance de la langue française; c'est un homme intelligent, capable et vrai. Si l'on veut voir le fort et le faible de sa méthode, on lira son « Jugement aux Enfers », dans l'Exposé général de la langue française. Paris 1863.

1829. Une Société de gens de lettres. « Biographie universelle classique, ou Dictionnaire historique; ouvrage entièrement neuf ». — Il en est des dictionnaires biographiques comme des autres genres de livres. Les uns sont des créations, les autres sont des ouvrages faits, comme l'on dit, à coups de ciseaux.

Le Dictionnaire biographique, publié par Charles Gosselin est, je pense, le seul qui donne la biographie des grammairiens français. C'est à ce seul titre que nous le mentionnons ici.

1829. Gasc père. — De Vatimesnil, alors Ministre de l'Instruction publique en France, avait créé une commission chargée de choisir la meilleure méthode d'enseignement pour les langues anciennes. J.-B. Gasc, officier de l'Université, publia un volume de trois cent trente pages en deux parties, intitulé : « Considérations sur la nécessité et les moyens de réformer le Régime Universitaire. » Voici comment il débute dans la préface du livre qu'il adresse au Ministre :

Monseigneur !

« Trop longtemps l'Université, par excès de prudence, sans doute, se montra contraire, ou tout au moins indifférente, aux améliorations que des hommes judicieux s'efforçaient de toutes parts, d'introduire dans les méthodes d'enseignement. Étrangère ainsi au mouvement général des esprits, qui tendaient à tout perfectionner ; étrangère aux vœux et aux besoins de la société qui réclamait hautement la réforme de l'ancien système d'éducation, pour le mettre en harmonie avec les progrès des sciences et de la civilisation, elle resta stationnaire au milieu de l'effervescence universelle, s'exagérant cette sage maxime, « qu'à côté de l'avantage de perfectionner se trouve le danger d'innover ».

« Certainement, Monseigneur, il faut se tenir en

garde contre les innovations; mais aussi il ne faut pas les dédaigner ou les repousser par la seule raison qu'elles sont choses nouvelles; et il n'est pas moins dangereux de vouer un culte exclusif aux idées anciennes, aux usages consacrés par les siècles, aux méthodes des temps reculés, adaptés à d'autres mœurs et à d'autres besoins. Le temps, dans sa course rapide, détruit et reproduit sans cesse : les peuples, comme les individus, grandissent et se perfectionnent; et leurs différens âges n'ont et ne peuvent avoir ni les mêmes goûts ni les mêmes penchans. Les nations marchent progressivement : chaque siècle se montre avec son esprit et son caractère, et les gouvernemens doivent en suivre l'impulsion; tout le leur commande, la justice, leur intérêt et leur gloire.

« Ainsi, quand de grands intérêts appellent des réformes, quand le besoin surtout en est généralement senti, l'inertie de l'administration serait, il faut le dire, une véritable calamité publique, et son opposition une violation manifeste du premier de ses devoirs. Ce qui dans l'Université parut d'abord prudente temporisation, est devenu plus tard, et depuis longues années, insouciance ou même prédilection pour la routine; mais aujourd'hui, mieux éclairée, elle secouera le joug des préjugés qui la tenaient dans une fausse route, elle se débarrassera des entraves qui rendaient sa marche lente et incertaine, et ne retardera plus l'accomplissement des bienfaits qu'on attend d'elle; c'est-à-dire la régénération de l'instruction publique. Je ne sais jusqu'à quel point il serait utile d'expliquer ici les

causes de la persévérance de notre nouvelle Université dans les coutumes anciennes, ou le tort de n'y avoir apporté que de trop légères améliorations, tandis que sa position n'avait rien de commun avec celle de l'Université du dernier siècle.

« Peut-être trouverait-on l'une de ces principales causes, sinon la première de toutes, dans le choix même des chefs auxquels la direction en a été confiée. Presque toujours étrangers à l'enseignement, ou même étrangers au mouvement de leur siècle et aux progrès de l'esprit humain, ils appartenaient, du moins la plupart, par leurs études et par leurs goûts, à d'autres époques, ou trop exclusivement à quelque branche de la littérature. Il est difficile de ne pas s'arrêter à cette pensée, lorsqu'on considère le peu de progrès qu'a faits l'enseignement de l'Université, tandis que dans son sein et parmi ses principaux fonctionnaires, il s'est toujours trouvé tant d'hommes supérieurs, tant d'hommes éclairés, tant de savants professeurs qui hâtaient de leurs vœux et de leurs efforts le succès des justes réclamations qui de toutes parts assiégeaient le corps enseignant.

« Toutefois il est juste de dire que dans cet état d'affligeante apathie, nous avons vu, dans quelques circonstances, apparaître, comme une lueur passagère, quelques honorables efforts; et nous devons signaler ici la trop courte administration de M. Royer-Collard, auquel on a dû la création des chaires d'histoire, des encouragements et des fonds votés pour des établissements modèles d'enseignement mutuel. Mal-

heureusement cette précieuse direction vers une amélioration générale ne dura que peu de momens, et bientôt on eut à gémir sur une funeste rétrogradation.

« S'il est vrai de dire, Monseigneur, que là où il y a unité d'action, unité de pouvoir, unité d'administration, où tout est soumis à un seul chef, en un mot, il doit y avoir unité de vues et de volonté, unité de système, et par conséquent unité de responsabilité; si, d'un autre côté, il est notoire que les hommes invinciblement portés à suivre leurs idées généreuses n'aient pu obéir à leur noble impulsion que hors des rangs universitaires; s'il est notoire enfin que les sujets et les moyens n'aient pas manqué à l'Université, il est évident que ses chefs seuls n'ont pas su ou n'ont pas voulu les mettre à profit, et que seuls ils ont porté obstacle aux améliorations ou ont négligé de les accueillir et de les encourager.

« Et d'où pouvaient, en effet, venir ces améliorations, si ce n'est des professeurs distingués de l'Université et des différens membres actifs de l'instruction publique, qui ont acquis une longue expérience de l'enseignement? Qui aurait eu caractère pour les proposer? Qui était capable de les concevoir, d'en reconnaître la convenance, d'en mesurer le degré et l'étendue, d'en diriger l'emploi, si ce ne sont ces hommes qui vivent au milieu de la jeunesse, qui cultivent son intelligence et sa raison? Ces hommes seuls peuvent bien connaître les besoins de l'intelligence et de la raison, les difficultés qu'on rencontre en les cultivant, et

les meilleurs moyens de les développer sûrement et promptement. Eux seuls ont vu de près le mouvement social et la direction des esprits, par leurs relations habituelles et franches avec les familles; eux seuls enfin peuvent produire tout le bien qu'on attend de l'enseignement. Mais il fallait qu'ils puissent travailler sans entraves; il fallait que l'Université laissât un libre cours à leur zèle et à leur philanthropie; il fallait qu'elle abordât franchement la question des réformes et du perfectionnement des méthodes. Elle n'avait besoin que de vouloir être éclairée pour l'être en effet.... » — Le livre remarquable de Gasc mériterait d'être reproduit en entier; aussi y renvoyons-nous ceux qui veulent connaître le système universitaire, et les réformes que propose notre célèbre pédagogue.

1830 Jean-Jacques Jacotot, est un méthodiste hors ligne. Il fut professeur à dix-neuf ans. Pendant qu'il professait à Louvain, il développa sa méthode d'Enseignement Universel. On a beaucoup ri de cet axiome : « Tout est dans tout ». Il est vrai que pour prouver la vérité de ce principe, il faudrait un Jacotot; et nous n'en avons pas eu beaucoup. Un des grands moyens du pédagogue, c'est de faire apprendre par cœur à ses élèves, un texte, par exemple de cinquante pages, et d'y rapporter toutes espèces de connaissances diverses. Un nommé Paul de Séprés a publié : « Le guide pratique de l'enseignement universel de Jacotot ».

1830. Louis Darbois. « Dictionnaire des Dictionnaires, pour apprendre plus facilement et pour retenir

plus promptement ». — Cet ouvrage a un genre spécial. Tout en étant moins gros que les dictionnaires forme académique, il donne plus de renseignements. Il est vrai que pour cela il a dû abandonner les définitions, l'étymologie, les tropes, les dictons. Un exemple fera juger du mérite réel du livre de Darbois; il ne s'attache qu'à la question d'orthographie d'usage.

Voyons par exemple les noms qui se terminent en « as et en at ».

As. — Amas, ananas, bras, cabas, cadenas, canevas, cervelas, chasselas, glas, compas, coutelas, damas, échalas, embarras, fatras, fracas, frimas, galetas, haras, jaconas, matelas, platras, taffetas, tracas, trépas, verglas. — Il est à remarquer qu'on ne fait pas sentir l' « s ni le t » dans la prononciation.

At. — Ab-intestat, aérostat, alternat, apostat, apparat, assassinat, baccalauréat, calfat, célibat, certificat, contrat, crachat, diaconat, entrechat, grabat, muscat, rabat. C'est surtout par les contrastes que ce lexique est fort utile. Enfin, c'est un livre qui peut rendre de grands services.

1831. Henri Faure. « Essai sur la composition d'un nouvel alphabet ». — Ce novateur nous paraît sérieux. Il a eu l'excellent esprit de se servir de nos signes admis; cependant comme ils ne suffisent pas à représenter tous les sons de la langue (tout le monde sait cela), il les accompagne de petits signes. La lettre « e » peut servir d'exemple : e, è, é, ê, ë; il a agi à peu près ainsi pour a, o, i, u. Par là, Faure a trans-

formé notre alphabet en des signes plus rapides ; il a pour ainsi dire inventé la sténographie rationnelle.

1831. Maurice VAUMÈNE. « Petit Dictionnaire du langage politique, diplomatique et parlementaire, pour faciliter la lecture et l'intelligence de tous les journaux ». Voilà un lexicographe qui entend parfaitement l'art de faire un livre réellement utile, dans lequel on est certain de trouver des éclaircissements, des explications sur une expression, ou politique, ou diplomatique, ou parlementaire. Il est aussi l'auteur d'un « Manuel des principales difficultés de la grammaire française ».

Citons quelques-uns de ses nombreux articles :

VEDETTE, SENTINELLE. — Une « vedette » est à cheval, une « sentinelle » est à pied : l'une et l'autre veillent à la sûreté du corps dont elles sont détachées, et pour la garde duquel elles sont mises en faction.

VACARME, TUMULTE. — « Vacarme, » comporte l'idée d'un plus grand bruit ; et « tumulte », celle d'un plus grand désordre. Une seule personne fait quelquefois du « vacarme », mais le « tumulte », suppose toujours qu'il y a un grand nombre de gens. Les maisons de débauche sont sujettes au « vacarme » ; il arrive souvent du « tumulte » dans les villes mal policées. — « Vacarme » ne se dit qu'au propre ; « tumulte » se dit au figuré : du trouble et de l'agitation de l'âme.

TARDER, DIFFÉRER. — L'idée propre de « tarder » est celle d'être longtemps à venir, à faire. L'idée de « différer » est de remettre à un temps plus éloigné. « Tar-

der » ne désigne que le fait; « différer » annonce une résolution : ne « tardez » pas à cueillir le fruit, s'il est mûr; s'il ne l'est pas, « différez ».

1832. Jules Dessiaux fait la « Critique de la Grammaire des Grammaires de Girault-Duvivier ». — Il en est des critiques, en Linguistique, comme des autres critiques; ils ne plaisent pas généralement, et cependant ce sont ces auteurs-là qui instruisent le plus. Ainsi quoique l'œuvre de Girault-Duvivier soit éminemment utile, il s'y trouve beaucoup d'erreurs que Dessiaux relève parfois. Malheureusement l'un et l'autre ont le même système : ils s'appuient trop sur les littérateurs, qui ont pu être excellents comme écrivains, mais qui n'ont pas toujours eu la prétention d'être des grammairiens.

1832. Benjamin Léogarant. « Nouvelle Orthologie française ou Traité des difficultés de cette langue, des locutions vicieuses, des homonymes et des verbes irréguliers ». — Ce gros volume est un des livres les plus complets et les plus sérieux sur la langue; c'est un ouvrage utile, j'oserais même dire indispensable à tout le monde. Voici un article tiré de Léogarant :

CE QUI VOUS PLAIRA, ET CE QU'IL VOUS PLAIRA.

Ce « qui me plaît, » est ce qui m'est agréable; ce « qu'il me plaît, » est ce que je veux. En préférant des devoirs pénibles à mes plaisirs, je fais ce « qu'il me plaît, » et non ce « qui me plaît ».—Si quelqu'un nous offre de différentes choses, on doit donc répondre : ce

« qu'il vous plaira », c'est-à-dire à votre volonté, et il prendrait pour lui, ce « qui lui plairaît ou lui serait agréable ». — On lui rendra tous les honneurs « qu'il lui plaira ; » (on sous-entend de recevoir). Il choisira les objets qui lui plairont. De même dans : je ferai ce « qu'il vous plaira », on sous-entend, que je fasse. « Plaire, pour vouloir, est toujours impersonnel, et veut la préposition de : il me plaît d'aller là. Le verbe réciproque, se plaire, veut la préposition à : je me plais à être seul ».

1833. Louis Ducroc. « La bonne définition comme base indispensable dans les ouvrages didactiques ». Ecoutons parler l'auteur. « On dit, et avec raison, qu'un travail bien commencé est à moitié terminé ; ce qui semble dire, qu'un objet bien défini est à moitié compris. Voyez dans une grammaire française, les articles qui sont bien définis d'abord, et les élèves n'ont aucune peine à les bien comprendre ; voyez au contraire les objets mal définis, et l'élève, quoiqu'il fasse, ne sera jamais satisfait. Nous allons donner des exemples de bonnes ou de mauvaises définitions.

« Le Nom, est un mot employé pour désigner les objets de la Nature ; chaque chose a un nom ». Tout enfant comprendra cette classe de mots servant à distinguer les objets : le ciel, un poisson, un château. Mais si je viens dire que « le Verbe sert à marquer l'affirmation », il se demandera et avec raison, si dans cette phrase : « je n'irai pas à l'école», « irai » est bien un verbe puisqu'il y a négation.

«Le Verbe, indique l'action ou l'état »; l'enfant, après quelques exemples, comprendra cette définition. Mais si l'on dit : il n'y a qu'un seul verbe français, « être »; avec la meilleure volonté du monde, l'enfant ne comprendra jamais qu'il n'y ait qu'une seule action ou un seul état dans le langage.

« L'Article est un mot qui détermine ». Et l'enfant demandera pourquoi on ne dit pas : l'article est un mot qui articule, comme le déterminatif est un mot qui détermine ».

— Maître Ducroc, vous raisonnez trop bien. Si vous demandez un jour l'adoption de votre livre dans les écoles, le Ministre de l'Instruction publique vous répondra : « Refus ». On n'aime pas beaucoup, dans cette administration, les auteurs qui parlent sensément.

1833. Le « DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION », publié par une Société de Gens de Lettres, avec Duckett, comme directeur, est un ouvrage fait consciencieusement C'est une œuvre qui a sa spécialité bien déterminée, et dans laquelle on acquiert des renseignements, des explications, qu'on ne trouverait pas ailleurs. On peut se passer de cinquante dictionnaires, de quelques centaines de grammaires françaises, de milliers de manuels, de traités, qui ne font que répéter ce qui a été publié déjà ; mais on ne peut pas se dispenser d'acheter le Dictionnaire de la Conversation. Ajoutons qu'il n'a pas de système, ni d'attaches, et que cette belle œuvre respire, outre la science, la liberté, la franchise, la vérité et l'indépendance. C'est un de

ces livres, où tout le monde peut écrire, en conservant ses opinions, ses principes.

Maintenant, quelle est la spécialité de ce dictionnaire? C'est de nous éclairer, sur dix mille sujets de la conversation ordinaire. On trouve de tout dans ce bel ouvrage; des renseignements sur la politique, la diplomatie, l'administration, la médecine, la typographie, l'architecture, l'histoire, et même la grammaire vraie.

1833. Jules Bouzeran. « La Méthode naturelle, appliquée aux langues mortes, pour faciliter les études ». — A voir ce titre, il semble qu'il s'agit simplement de l'étude du Grec et du Latin; mais c'est plutôt une critique accentuée du mode universitaire dans les écoles. Voyez plutôt :

MÉTHODE UNIVERSITAIRE.

« Avant de mettre le bon sens de la nature en face du contre-sens universitaire, nous signalerons un fait authentique, incontestable, puisque les chiffres sont là, témoins inflexibles, pour le garantir; et nous mettrons à découvert ce prodigieux déficit (qu'on nous pardonne l'expression), qui a lieu périodiquement dans nos colléges. Sur deux cents élèves, il y en a dix, au plus, qui parviennent à la rhétorique : supposons en vingt, de peur d'être injustes : d'après cette base, mille étudians donnent cent rhétoriciens : cent mille élèves, somme à peu près totale de ceux qui font leurs études en France, fournissent dix mille jeunes gens, qui arrivent enfin au bout de la carrière, et quatre-vingt-dix

mille qui périssent en route, comme autant de fruits avortés ». — Oui, voilà des chiffres, des faits.

1834. Jean-Baptiste BETTINGER. « Dictionnaire grammatical » qui a été amélioré et mis en ordre par Raymond. — C'est un ouvrage dans le genre de celui de Vanier. Il y a dans ce livre beaucoup de principes à prendre et beaucoup plus à laisser.

1835. Pierre JÔNAIN. « Grammaire générale ». Ce bel ouvrage, qui met en regard les principes français et les principes latins, aide à démontrer les différences qui existent dans ces deux langues par rapport à ces principes. Citons un exemple :

PRINCIPE LATIN.	PRINCIPE FRANÇAIS.
Les Latins (non pas pourtant leurs anciens auteurs) redoublent la consonne initiale d'un mot composé, déguisant ainsi la consonne finale de la préposition qui le compose : ce qu'il faut bien observer pour reconnaître cette préposition. Ainsi, « affligere est pour adfligere »; « appellere pour adpellere »; « annuere pour adnuere »; « suffere pour subferre; » « illabi pour inlabi »; « efficere pour exfacere », etc.; tandis que « adimere », par exemple, ne redoublant pas, vient de « à demere », et non pas de « ad »; or les prépositions « à et ad » ont une signification tout opposée.	Nous suivons ce redoublement dans les mots que nous empruntons aux Latins, sur tout lorsqu'il s'agit des lettres « f, p, t », outre les liquides; mais, enfants du Nord, nous redoublons aussi les consonnes sans étymologie et sans nécessité : d' « homo » nous faisons « homme »; Nous changeons volontiers notre « l » finale en « u ». notamment pour former nos pluriels : « cheval, chevau »; et de là « chevaux »; de « à les, aux »; de « ciel, cieux ». Mais « châtel, châteaux; batel, bateaux »; dans ces derniers mots il y a l'interposition de l'« a », avant le changement de « l en u ».

Jônain a encore publié en 1858 un « Essai de Grammaire universelle ou analyse générale des langues réduites à leurs radicaux. »—Voilà un genre de livres auquel nous ne sommes pas habitués. Dans son tableau de l'Oraison, l'auteur, ne parle ni de l'article, ni même du participe. En effet, ces deux parties du discours n'existent pas dans la langue française.

1835. Un ancien professeur a publié un « Dictionnaire critique et raisonné du langage vicieux ». — On apprend sa langue de vingt manières différentes : celle de notre professeur n'est assurément pas la plus mauvaise. Ainsi on ne dit pas : « Vous avez du mal à l'entendre ; mais bien : Vous avez de la peine à l'entendre ». On ne dira pas non plus : « Il a fait une longue maladie ; mais bien : Il a eu une longue maladie ». Il y a comme cela, dans ce bel ouvrage, douze cents observations, dans lesquelles chacun retrouvera probablement une ou plusieurs de ses propres erreurs.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.

Sixième Édition.

1835. Cette célèbre Faculté accepte enfin : « français pour françois ; avait pour avoit ; anglais pour anglois ». Il y avait cependant cent quatre-vingt ans que Besain avait démontré la nécessité de ce changement (1652), cent ans que la réforme avait été adoptée en Hollande et en Allemagne, et cinquante ans, par nos bons typographes français. Ce fait n'a pas besoin de commentaires.

1835. François Biscarat. « Nouveau Manuel de la pureté du langage, qui a été revu et corrigé par A. Boniface, instituteur ». — Ce petit livre fait partie des Manuels Roret. Il y a fort peu de gens qui n'aient pas dans le langage, quelques formules, quelques mots malheureux. En lisant les livres construits dans le genre présenté par Biscarat, on arrive promptement à s'apercevoir de ses erreurs. Quelques exemples donneront une idée de cet ouvrage.

« Impossible ». Ne dites pas : il est « impossible qu'il puisse réussir ». Il est « possible qu'il puisse venir ». C'est une négligence de mettre « pouvoir avec possible, impossible; » parce que ces adjectifs sont formés de pouvoir ».

« Coute que coute ». On entend dire très-souvent : « coûte qui coûte », expression très-vicieuse.

« Conjectures et conjoncture ». La « conjecture » est un jugement, une opinion établie sur des probabilités : je n'en parle que par « conjecture ». La « conjoncture », est une occasion, une rencontre de circonstances : il profite de toutes les « conjonctures ». Cela est arrivé dans une fatale « conjoncture ».

1835. Napoléon Landais, est l'auteur de différents ouvrages didactiques : « une Grammaire française, un Dictionnaire, La Botte secrète, et enfin un Résumé de toutes les Grammaires françaises ».

Il arrive assez souvent que nous voyons des grammaires et des dictionnaires fabriqués par des marchands qui n'ont aucune notion de Grammaire ; ce

n'est pas le cas ici : Landais a été un de nos plus grands logiciens. Sa « Grammaire générale » surtout, est un livre que l'on consultera toujours avec fruit. Les linguistes la considèrent comme un véritable chef-d'œuvre. Citons un seul passage de cet auteur :

« L'objet de la parole est d'exprimer nos pensées ; mais pour analyser la parole, il faut savoir analyser la pensée, opération de l'esprit qui se fait le plus souvent sans qu'on s'en aperçoive. Cette analyse de la pensée est le principe fondamental, commun à toutes les langues, à tous les hommes. Cependant tous les hommes ne parlent pas la même langue ; cela s'explique naturellement. La formation des langues, influencée par la diversité des climats, par l'organisation de la parole, par l'état des arts, des sciences, du commerce, par mille causes enfin, a donné naissance aux différents idiomes.

« Ainsi les Orientaux ont appelé le Soleil, « bal » ou « baal », parce qu'il est haut ; et les Latins, « sol », parce qu'il est unique dans notre système planétaire ; d'autres ont tiré son nom de sa forme, et d'autres de la chaleur qu'il répand.

« Il est facile de concevoir pourquoi divers peuples expriment une même idée, un même objet, par des mots divers : aucun mot n'est réellement le signe d'une idée ; il n'en est le signe que par une pure convention de l'usage. Ce sont les besoins qui ont fait créer les mots. Mais ces mots ne sont, dans aucune langue, le signe d'une idée, que par un effet de convention : et, quoi qu'il faille se soumettre à l'usage

une fois établi et adopté, rien n'empêche que l'autorité qui l'a établi ne puisse y déroger dans la suite, pour substituer un mot à un autre mot ou plus expressif, ou plus conforme aux lois de l'analogie, ou plus harmonieux, ou plus simple. C'est sur cette faculté incontestable, sur les progrès de la civilisation, et sur le mouvement successif des idées développées par l'accroissement des besoins, qu'est fondé le perfectionnement des langues.

« Examinons maintenant les principes qui tiennent à la nature même de la pensée. Le mot « pensée » comprend tout ce que nous entendons par les opérations de l'âme. Toutes les impressions que produisent sur nous les objets extérieurs, se nomment « sensations » : qui dit « sensation », dit sentiment de plaisir ou de douleur. Cinq organes que nous appelons « sens », constituent diverses manières d'éprouver les « sensations », par rapport à notre corps, ce sont : « la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, et le tact ». Mais l'âme a aussi ses « sensations »; ce sont les impressions qu'elle reçoit des sens internes; ces impressions lui donnent « l'entendement », qui profite de toutes nos « perceptions ». Point de doute que toutes nos appréciations ne viennent des sens. Un homme aveugle-né ne saurait avoir la connaissance des couleurs; un sourd de naissance n'aurait pas plus d'idée des sons. Au contraire, la perfection de ces organes, augmente et étend la variété de toutes nos connaissances.

« Lorsque nous avons éprouvé une « perception » vive, assez vive pour qu'il nous semble n'en avoir pas

d'autre au même moment, c'est « l'attention » qui se manifeste : son effet est de nous faire souvenir longtemps de l'avoir ressentie ; cette opération est ce que nous appelons « réminiscence », laquelle « réminiscence » devient la source de la « mémoire », qui elle-même est le moyen de se rappeler les objets absents ; de là « l'imagination » qui ajoute à l'idée d'une « perception » reçue autrefois Chacune de ces facultés demanderait de longs détails, une plus ample définition; mais ce travail est du ressort essentiel de la « Grammaire générale » proprement dite ; nous ne pouvons leur donner ici plus de développement.

« L'« attention », si elle porte sur deux objets à la fois, nous conduit naturellement à la « comparaison » de ces deux objets ; en effet cette dernière n'est qu'une « double attention » De la « comparaison » découlent le « jugement, le raisonnement, la réflexion ».

« On appelle « jugement », l'acte par lequel, après avoir comparé exactement deux choses, on se prononce sur la convenance ou sur la disconvenance, sur l'« identité », en un mot, de ces deux choses.

« Le « raisonnement » compare deux « jugements » pour en tirer un troisième. Il déduit un « jugement » d'autres « jugements » déjà connus. Donnons un exemple de « raisonnement » : toutes les vertus sont louables ; or la pudeur est une vertu ; donc la pudeur est louable. Avec du « jugement et du raisonnement », nous sommes amenés à pouvoir apprécier sainement les choses que nous désirons connaître ; cette opération n'est autre que celle de la « réflexion », par la-

quelle l'« attention » est dirigée sur l'objet ou sur les objets que nous observons et que nous nous efforçons de comparer. La « réflexion » ne saurait avoir lieu, si notre « mémoire » n'était pas formée, si nous ne pouvions maîtriser notre « imagination »; or la « mémoire, l'imagination et la réflexion » concourent à former les langues; et si les signes ont une influence positive sur la « mémoire » et sur l'« imagination », ils l'ont également sur la « réflexion ».

1835. Cousin d'A..... Les études linguistiques n'empêchent ni l'esprit, ni la gaîté; exemple : le « Dictionnaire pittoresque de Cousin d'A....., » qu'il ne faut pas confondre avec le Cousin de l'Académie. Nous donnons quelques définitions de l'auteur :

« Abdication : vertu de circonstance, avant-scène d'une déposition, acte qu'un souverain signe d'aussi bonne grâce, qu'un voyageur cède sa bourse quand on lui présente un pistolet.

« Acclamation : signe, souvent très-équivoque de l'approbation, manivelle qu'un préfet de police fait mouvoir au gré de l'autorité.

« Administrateurs : intendants des nations qui ne valent guère mieux que ceux des particuliers, pompes aspirantes qui attirent à elles les sucs les plus précieux de la terre, ne laissant que la vase aux administrés.

« Adversité : pierre de touche de l'amitié, état fâcheux où l'on reçoit des leçons de tout le monde.

« Agacer : jeu de la coquetterie, dont la vertu paie souvent les frais.

« Ajourner : mot qui, en style ministériel, signifie enterrer.

« Ambassadeur : espion titré, que les Cours s'envoient réciproquement dans la louable intention de se surveiller :

> ..... Ennemi sous un titre honorable,
> Qui vient, rempli d'orgueil et de dextérité,
> Insulter ou trahir avec impunité.

« Applaudir : art de tromper, rendu légitime par la vanité qui l'exige.

« Argent : métal précieux qui, par une espèce de vertu cachée, ou plutôt d'enchantement, décide, dans la société, du mérite d'un individu, et de l'accueil qu'on doit lui faire; tarif de toutes les vertus; drogue avec laquelle on adoucit toutes les mauvaises humeurs.

« Arrogance : passe-partout de la sottise, qui souvent en impose au vulgaire.

« Armoiries : colifichet qui attire l'admiration des uns et le mépris des autres.

« Assignation : porte d'entrée du Palais de Justice. Première étincelle d'un incendie.

« Audace : qualité ordinaire des sots; ressource nécessaire des fripons.

« Avocat : homme que l'incertitude des lois a rendu pyrrhonien sur l'issue de tous les procès et qui entreprend tous ceux qui se présentent.

« Bal masqué : établissement de charité pour les femmes laides.

« Bataille : auto-da-fé politique.

« Bêtise : maladie de l'esprit dont on ne guérit pas, et dont on ne souffre point.

« Bière : dernier vêtement de l'homme.

« Bonjour : terme vague et insignifiant qu'on emploie également avec ses amis et ses ennemis.

« Chicane : gagne-pain des hommes de loi.

« Compilateur : tailleur littéraire en vieux.

« Courtisans : compagnie de mendians bien vêtus, sans honneur et sans humeur.

Leur valeur dépend de leur place :
Dans la faveur des millions;
Et des zéros dans la disgrâce.

« Détails : art d'ennuyer et d'assommer son monde. En littérature, vermine qui tue les grands ouvrages.

« Emphase : sublime des sots.

« Epitaphe : dernière des vanités de l'homme.

« Estomac : cimetière des animaux. Le plus grand ennemi des pauvres.

« Evénements publics : muses d'une foule de mauvais écrivains qui meurent de faim ».

1835. Alphonse Chassant. « Essai sur la Paléographie française ». — On sait que la Paléographie nous enseigne l'art difficile de lire les anciennes écritures du XIIe au XVIe siècle. Peu de personnes ont réussi, aussi bien que Chassant, à donner la clé des écritures anciennes. Son petit livre est non-seulement l'œuvre d'un savant, mais encore d'un méthodiste. Il a publié

encore en 1846, à Evreux, un « Dictionnaire d'abréviations latines et françaises ».

1836. Bernard JULLIEN, a présenté à la discussion publique, pour les épreuves du doctorat, une thèse sur l'Etude de l'Enseignement de la Grammaire, qui annonce un homme déjà fort entendu dans cette science. Nous le voyons figurer en 1838, comme secrétaire général dans une séance de la Société d'éducation et des méthodes d'enseignement, présidée par le comte de Lasteyrie, avec Egger, bibliothécaire. Il a publié encore en 1867 : « l'Harmonie du langage ». L'auteur a travaillé pendant quarante années à l'amélioration orthographique.

1836. Victor-Augustin VANIER. « Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française ».

— Je ne saurais trop insister sur ce fait : il existe deux genres de grammaires. C'est d'abord une science profonde des langues, une étude cultivée seulement par quelques individus. Il y a ensuite ce que nous appelons la grammaire classique, qui représente l'esprit plus ou moins avancé d'un peuple. L'ouvrage de Vanier est basé sur cette dernière grammaire.

Voulez-vous enseigner comme il est ordonné dans les programmes universitaires? Apprenez cet auteur par cœur, en prenant bien soin de fermer la boîte intellectuelle. Voulez-vous former votre esprit? n'ouvrez même pas ce dictionnaire.

1836. Augustin Chaho, nous a donné le « Génie de la Langue Latine ». Et à ceux qui trouveront mauvais que nous parlions de ce Génie Latin, dans nos Grammairiens Français, nous rappellerons ce que nous avons déjà dit : on ne peut pas causer raisonnablement d'une langue quelconque, si l'on n'a pas une idée exacte des mécanismes divers des autres langues.

Notre auteur commence par nous parler de l'origine du Latin : Est-ce la langue du Midi qui a servi à former la langue du Nord, ou bien est-ce la langue du Nord qui a formé la langue du Midi ? L'auteur n'hésite pas à nous dire : « Le Latin est incontestablement un dialecte de cet idiome général du Nord que Boxhornius, Stiernhielm et l'illustre Leibnitz appellent Scythique ou Celto-Scythe, et auquel Saumaise donne le nom de Gète. Il offre, en effet, les plus frappantes analogies de vocalisation avec les dialectes celtiques, congénères et contemporains, notamment avec le Gallique ou Bas-Breton..... ».

D'après ce début, le philologue comprendra que la brochure de Chaho a beaucoup d'intérêt.

1837. Paul Lorrain, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique. — En 1833, M. Guizot, Ministre de l'Instruction publique, ayant à présenter un projet de loi sur l'instruction primaire, pensa qu'il était prudent de s'assurer, avant tout, de la situation des écoles. A cette fin, il expédia sur tous les points de la France, quatre cent quatre-vingt-dix inspecteurs, chargés de visiter toutes les écoles, sans exception, et de donner

des renseignements précis sur chacune d'elles. Les rapports arrivèrent; et Lorrain fut chargé de les préciser, de les publier avec un rapport d'ensemble. Son travail est un monument de la plus haute importance. Il explique ce qui se passe dans toutes les écoles de la France. Le rapporteur termine ainsi : « Sans le concours du clergé, il faut renoncer à donner l'instruction primaire en France. Si nous examinons les quatre cent quatre-vingt-dix rapports, fournis par les inspecteurs choisis par le Ministre, on s'assure des tristes et pitoyables fruits qu'a fournis l'arbre universitaire.

1838. Urbain GENTELET. « Essai pratique sur le mécanisme de la prononciation, avec figures ». — L'ouvrage, quoique peu volumineux, est important; surtout pour ceux qui se sont occupés des organes de la voix : les poumons, les muscles, l'épiglotte, le pharynx, le palais, la langue, les dents, les lèvres et la bouche.

1838. Claude BRIONNE. « Dialectique française ».— C'est un titre nouveau. L'auteur divise son livre en trente-cinq leçons. Son ouvrage repose sur la Nature et la Logique, l'Origine des Idées, le Sentiment, le Jugement, la Raison, l'Evidence, l'Analogie, les sources du faux Jugement, le Raisonnement, l'Origine des langues, les Phénomènes du langage. Nous avons vu peu d'auteurs qui aient un système qui leur soit propre; Brionne invoque celui-ci : « la Nature ».

Sans nous abandonner entièrement à un système quelconque, nous devons reconnaître que la Nature

joue un bien grand rôle dans l'étude des langues. En effet où trouverons-nous les règles du bon langage, si ce n'est chez ces êtres favorisés qui s'expriment bien par instinct, et tout autrement que le vulgaire. Voulons-nous savoir au juste le nombre exact des voyelles et des consonnes ? Nous n'y arriverons qu'en annotant avec précision, les sons et les articulations qu'emploie un homme qui parle bien. Voulons-nous connaître les parties du discours? C'est de voir les différentes natures des mots employés. Voulons-nous connaître la syntaxe? C'est d'analyser une phraséologie qui nous satisfasse, sur tous les points. Voulons-nous comprendre la ponctuation ? Il suffit d'écouter un homme qui lit bien, et d'indiquer tous ses genres de repos par tous signes distincts. Voulons-nous enfin savoir quand un homme parle bien? C'est de voir s'il a le talent de remuer notre âme et de l'exalter. Ainsi de tout cela, on peut conclure que le système de la Nature, invoqué par l'auteur, peut avoir de la valeur.

1838. Paul Ackermann. « Analyse physique des langues ». — L'auteur, en commençant, se pose ces deux questions : « Peut-on, à l'aide des alphabets connus, analyser parfaitement les langues dans leurs éléments phonaires ? Non, cela ne se peut pas. Serait-il possible de former, à l'usage de la science, un alphabet méthodique propre à comparer tous les alphabets entr'eux, et à noter la prononciation de toutes les langues; un alphabet dont les lettres fussent, au langage articulé, ce qu'en musique les notes sont au

chant? Oui, cela est faisable, et je vais l'essayer ». — Et notre profond linguiste, analyse alors la science phonétique des alphabets, dans les différentes langues de l'Europe. Voilà l'œuvre d'Ackermann. Nous verrons plus loin un auteur qui a mis cette idée à exécution, ce qui prouve assez qu'elle est bonne.

1838. François Barthe. « Histoire abrégée de la langue française et de la littérature ». — C'est un des ouvrages les plus méthodiques qui existent. Il indique la marche suivie dans les études, depuis l'invasion des Romains dans les Gaules, (siècle de J.-C.) jusqu'en 1838 : il ne s'occupe pas de grammaire mais seulement de littérature. Si l'on me demandait, pour un débutant, mon avis sur un livre d'histoire linguistique à lui présenter, je citerais Barthe.

1838. Napoléon Caillot. « Grammaire générale de la langue française ». Écoutons ce qu'il dit :

« Ce langage, nous le savons, est loin d'être celui des pointilleux et des hommes qui, sous le nom de grammaire, ne nous ont présenté qu'une trilogie absurde, une ridicule macédoine française, grecque et latine ; des gens qui, de tous temps, se sont plu à faire de notre langue française un véritable chaos, un langage inintelligible ; des gens qui, voulant faire preuve d'esprit et d'érudition, ont toujours été la plaie vivante de l'instruction publique, et la calamité du progrès : c'est à force de torturer la langue qu'ils l'ont rendue languissante, mesquine et aride ; oui, c'est pliant sous le faix de leurs remarques ridicules et de leur faux

raisonnement, que notre langue est restée dans la plus affreuse stagnation ». — D'après ce langage, on doit bien supposer que la grammaire de Caillot ne ressemble pas aux grammaires classiques. On peut, avec cet auteur, acquérir quelques connaissances grammaticales.

1838. Van Campenhout, a publié une « Grammaire française en Flamand ». Il fait remarquer à ses disciples les grands principes de la Langue Française. « Devons-nous, dit-il, nous plaindre de ce qu'on nous oblige, en Belgique, dans un pays essentiellement Flamand, d'apprendre une langue étrangère? Non ; car si d'un côté, la loi nous impose un grand travail, elle produit dans nos provinces un fond d'érudition, qui n'existe pas généralement chez nos voisins. Ils connaissent un patois français, et ne s'attachent même pas à en comprendre le mécanisme. Tandis que dans les Flandres, la société d'élite s'attache surtout, autant à la connaissance sérieuse du Français qu'à celle du Flamand. N'oublions pas que l'homme qui connaît deux langues vaut deux hommes.

« Il est parfaitement reconnu que le langage français est le plus facile de tous les langages. On vous a dit que les règles de cette grammaire sont difficiles. Oui, pour celui qui ne raisonne pas, mais non pour nous ; car nous aimons à raisonner. Examinons les grands principes de la langue française. Si nous avons dans la langue flamande certaines difficultés en phraséologie, il n'y en a aucune en Français ».

— Cela dit, le linguiste flamand énumère toutes les richesses de la langue française. Ainsi voilà un professeur flamand qui entre dans des explications sur le mécanisme de notre langue, quand, dans nos écoles, il n'est guère permis d'en parler.....

1838. Amand HENNEQUIN. « Essai sur l'Analogie des langues ». — Il s'occupe principalement du geste, du langage d'action, de la parole; et en puisant dans ces trois objets des explications fort intéressantes, il nous apprend à distinguer la grammaire savante, qui s'applique en même temps à tous les langages, à toutes les écritures, d'avec cette grammaire qui n'est que la sanction des caprices d'un peuple. Cet ouvrage donne beaucoup de renseignements.

1839. Une SOCIÉTÉ DE DEMOISELLES, a publié un ouvrage intitulé : « Galerie classique ou Logogriphes historiques, moraux et religieux ». Ce beau livre est destiné aux personnes qui voudraient introduire dans leurs salons un amusement très-instructif. Voyons un de ces logogriphes :

« J'ai sept pieds. La ville de Minerve m'a vu naître. Il répugne à ma modestie de redire mon mépris des richesses, mes talens, ma tranquillité d'âme, que ni la vie guerrière, ni la vie intime ne purent altérer. Un infâme calomniateur, dont vous me direz le nom, m'accusa de vouloir corrompre la jeunesse, de faire mépriser les divinités de mon pays. Je fus condamné dans le cinquième siècle, à presser de mes lèvres la coupe qui contenait la mort, et ma vie s'éteignit sans

crainte, sans regret, car je croyais à l'immortalité de l'âme »*.

1839. Gustave FALLOT. « Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIe siècle, publiées par Ackermann ». — L'auteur, qui est mort dans la plus tendre jeunesse, est un des premiers qui ont cherché à débrouiller les secrets du vieux langage. Ce n'est guère que depuis la publication de ses œuvres, que les érudits se sont occupés de ce qu'on est convenu d'appeler le Vieux Français. Depuis lors, nous avons vu paraître, sur ce sujet intéressant, les travaux les plus considérables. Il existe sur le Vieux Français quatre cents volumes et plus.

1840. Francisque MANDET. « L'Histoire de la langue Romane », langue que nos ancêtres parlaient il y a six cents ans. — Quel est l'homme, tant soit peu versé dans la science linguistique, qui ne soit pas curieux de connaître le langage des Trouvères et des Troubadours? Si le lecteur aime de comparer la langue qu'on parlait en France du XIIe au XIIIe siècle, à celle d'aujourd'hui, il se procurera le bel ouvrage de Mandet.

1840. Réné TRÉDOS. « Philosophie de la langue française ». — Cette œuvre remarquable invoque des principes nouveaux. L'auteur commence par deux théorèmes sur lesquels l'ouvrage est fondé : 1° « Le lan-

* Sous le gouvernement des trente tyrans, Mélitus, Anytus et Lycon, accusèrent Socrate de corrompre la jeunesse et de mépriser les dieux. Le sage fut condamné, et but la ciguë, l'an 400.

gage et le style sont la traduction ou la manifestation de la pensée. L'art de parler et d'écrire n'est donc au fond que l'art de penser. 2° Les règles du langage découlent des modèles. Il faut donc présenter les exemples avant les explications et les préceptes ». — Nous pensons que l'auteur est dans le vrai.

1840. Gobert-Alvin. « Traité d'Analyse Littéraire ». Ce livre charmant est le premier et le meilleur ouvrage qui ait paru, pour familiariser les jeunes gens à l'Analyse Littéraire. — On a l'habitude de faire apprendre par cœur aux enfants, des fables auxquelles ils ne comprennent rien ; ce n'est que dans un âge avancé qu'ils apprécient la sagesse des leçons de nos fabulistes. Mais si les instituteurs employaient avec leurs élèves l'Analyse Littéraire dont Gobert-Alvin leur dévoile les ressources, ceux-ci comprendraient à huit ans ce que bien souvent ils ne comprennent jamais. Ce livre magnifique est si peu répandu que je crois bien faire d'en donner un échantillon.

LE LOUP ET L'AGNEAU.

La raison du plus fort est toujours la meilleure :
Nous l'allons montrer tout-à-l'heure.

Un Agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.
Un Loup survient à jeun, qui cherchait aventure,
Et que la faim en ces lieux attirait.
Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage?
Dit cet animal plein de rage :

Tu seras châtié de ta témérité.
Sire, répond l'Agneau, que Votre Majesté
Ne se mette pas en colère;
Mais plutôt qu'elle considère
Que je me vas désaltérant
Dans le courant,
Plus de vingt pas au-dessous d'elle;
Et que, par conséquent, en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson.
Tu la troubles! reprit cette bête cruelle;
Et je sais que de moi tu médis l'an passé.
Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né?
Reprit l'Agneau; je tette encor ma mère. —
Si ce n'est toi, c'est donc ton frère? —
Je n'en ai point. — C'est donc quelqu'un des tiens :
Car vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers, et vos chiens.
On me l'a dit : il faut que je me venge.
Là-dessus, au fond des forêts
Le Loup l'emporte, et puis le mange,
Sans autre forme de procès.

EXPLICATION.

« Gardons-nous, mes chers amis, de prendre le premier vers de cette fable :

La raison du plus fort est toujours la meilleure :

dans le sens qu'il paraît présenter au premier abord. Ce n'est point ici un précepte que donne le poëte, il n'avance qu'une de ces vérités affligeantes dont la société offre l'application, je ne dirai pas « toujours »,

comme La Fontaine ; mais « trop souvent » toutefois, pour la sûreté et l'honneur de l'humanité. Et cela malgré les lois, cette raison suprême contre laquelle il ne devrait être donné à rien de pouvoir prévaloir. C'est donc dans le sens de « supériorité », qu'on doit entendre la qualification de « meilleure », donnée au droit « du plus fort » ; et non dans celui de « préférable », qui semble s'offrir d'abord, ce qui serait une monstruosité.

Un Agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure ;
Un Loup survient à jeun, qui cherchait aventure,
Et que la faim en ces lieux attirait.

« Comme dans les autres fables, l'exposé est toujours des plus simples. C'est un Agneau qui vient à une fontaine « pour s'y désaltérer ». Observez bien cette circonstance, qui bientôt sera mise en opposition avec le motif, qui fait venir le Loup.

Dans le courant d'une onde pure ;

« Outre l'image riante et gracieuse que présente ce vers, il offrira tout-à-l'heure, par le simple exposé du fait, la réfutation la plus complète des motifs d'accusation que viendra alléguer le Loup. Si dans une fable précédente, nous avons tremblé pour le chien de la rencontre d'un loup, combien cette rencontre doit-elle nous faire plus trembler encore, pour un pauvre Agneau ! Et c'est un Loup « à jeun », un Loup qui cherche « aventure » ;

Et que la faim en ces lieux attirait.

semble ajouter encore à dessein, le poëte, pour augmenter notre effroi. Le pauvre Agneau, que va-t-il devenir? Le Loup va se jeter sur lui. Patience; par un reste de pudeur, il ne veut pas attaquer, sans aucun motif apparent, une si faible et si inoffensive créature; il en cherchera un :

Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage?
Dit cet animal plein de rage :
Tu seras châtié de ta témérité.

« Si la brusquerie du ton de l'accusation annonce dès l'abord le naturel farouche de celui qui la fait, l'absurdité de cette même accusation, n'annonce pas moins l'état de violence où il se trouve. Que d'orgueil dans ce mot : « mon breuvage », pour l'endroit où je bois! Ne semblerait-il pas insinuer que le ruisseau lui appartient en entier; que lui seul a par conséquent le droit d'y boire; de s'y désaltérer? Quelle insolence de la part de l'Agneau, de venir boire ainsi dans son domaine, de venir « troubler » sa boisson! Je le répète, une accusation aussi absurde, dénote une fureur qui aveugle. Voilà ce qu'on sait déjà; et ce que vient bientôt confirmer ce vers :

Dit cet animal plein de rage.

« La menace suit de près le reproche. Il veut, je l'ai dit, colorer sa voracité d'une apparence de justice. Une telle « témérité » mérite un « châtiment » ; l'acte barbare, auquel il va bientôt se livrer et qu'on prévoit

déjà, ne sera à ses yeux qu'un acte de justice. L'Agneau a mérité d'être châtié.

Sire, répond l'Agneau, que Votre Majesté
Ne se mette pas en colère;
Mais plutôt qu'elle considère
Que je me vas désaltérant
Dans le courant,
Plus de vingt pas au-dessous d'elle;
Et que, par conséquent, en aucune façon,
Je ne puis troubler sa boisson.

« Autant l'accusation du Loup est peu fondée, absurde et ridicule, autant la réfutation de l'Agneau est simple et péremptoire. Quelle humilité ! quel respect dans celui à qui l'on vient de reprocher d'être si « hardi », d'être si « téméraire »! « Sire » : c'est à son souverain qu'il parle! « Que Votre Majesté »; voilà bien de quoi calmer le Loup, s'il ne s'agissait que d'orgueil blessé. Quoi de plus propre que ce ton suppliant pour désarmer son ressentiment! Quelle adresse d'en appeler ainsi à son sang-froid, pour qu'il « considère » mieux la chose! .

Que je me vas désaltérant

« Il ne fait que passer, donc il ne peut troubler l'eau. C'est un « courant »; nouveau motif. Et il se trouve placé non-seulement « au-dessous » de lui, nouvelle preuve qu'il ne peut troubler l'eau, mais encore il se trouve « au-dessous » de lui à « plus de vingt pas » : à plus forte raison, la chose qu'il lui reproche

est impossible, matériellement impossible. La conséquence de ce qu'il vient d'avancer sort d'elle-même, sans qu'on ait besoin de la déduire; mais dans un danger si pressant, l'Agneau ne manque pas de la déduire lui-même; et avec toutes les formes qui peuvent la rendre plus décisive :

Et que, par conséquent, en aucune façon,

« Il ira même jusqu'à reproduire dans sa conclusion, les propres paroles articulées dans l'accusation portée contre lui :

Je ne puis troubler sa boisson.

« Et puis, quelle soumission respectueuse, dans cette manière de toujours parler à la troisième personne!

Tu la troubles! reprit cette bête cruelle;
Et je sais que de moi tu médis l'an passé.

« L'argument de l'Agneau était sans réplique, et c'est précisément ce qui rend le Loup encore plus furieux. Il ne voudra pas en démordre; il a dit que l'Agneau « troublait » son breuvage, l'Agneau lui a prouvé qu'il ne le « troublait » pas : tu le « troubles » est la seule raison qu'il oppose. Aussi La Fontaine détermine-t-il cette réponse par : « reprit la bête cruelle ».« La bête cruelle », la réponse l'avait déjà dit.

Et je sais que de moi, etc.

« Que d'art dans cette prétendue liaison, que veut établir le Loup, comme pour venir à l'appui de ce qu'il

a avancé d'abord. C'est bien la déraison de la fureur.

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né?
Reprit l'Agneau ; je tette encore ma mère. —

« Toujours le même positif dans cette réponse de l'Agneau, à laquelle l'interrogation semble donner une nouvelle force, en prenant, pour ainsi dire, le Loup lui-même pour juge. Et comme si la chose n'était pas assez prouvée : « je tette encore ma mère », semble-t-il s'empresser d'ajouter.

« Nouvelle accusation aussi peu fondée.

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère? —

Réplique de plus en plus désespérante de l'Agneau :

Je n'en ai point. —

« Nouvelle fureur du Loup :

C'est donc quelqu'un des tiens :
Car vous ne m'épargnez guère,
Vous, vos bergers, et vos chiens.

« Ici, pour ne pas laisser à l'Agneau le temps de répondre, il accumule griefs sur griefs, tous plus déraisonnables les uns que les autres ; il appuie tout cela du fameux moyen qu'emploient toujours les calomniateurs : « On me l'a dit »; et son dernier mot comme un acte de justice, est :

Il faut que je me venge.

« Puis le poëte, comme souvent dans la tragé-

die, de mettre en « récit » la catastrophe finale :

Là-dessus, au fond des forêts
Le Loup l'emporte, et puis le mange,
Sans autre forme de procès.

« Là-dessus »; que de sens dans ces deux mots! Là-dessus, c'est-à-dire après des raisons si peu fondées, si frivoles, réfutées si victorieusement, etc.

« Un trait que vous aurez remarqué encore, mes chers enfants : le Loup n'ose pas commettre son injustice en plein jour, c'est au fond des forêts qu'il emporte l'innocente victime, c'est là seulement que la bête scélérate la dévorera.

« Ainsi se termine ce drame sanglant, commencé sous une forme d'acte de justice à exercer. Nous venons de voir quel acte! Remarquez aussi ces mots, « le mange », qui indiquent enfin sans détour, le but qu'il s'est toujours proposé. Cet appareil de justice dont il a voulu s'environner, n'était qu'un trait d'hypocrisie, qu'une mauvaise action de plus. C'est ainsi que La Fontaine explique son début :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

« Mais sous quelle forme il a trouvé moyen d stigmatiser l'abus de la force brutale; comme le tableau qu'il en offre nous fait horreur!

« Retournons chez les hommes : le bourreau, c'est Néron; la victime, Britannicus! »

1841. Taillefer et Gillet-Damitte. « Synthèse logique ou Cours élémentaire de Composition raisonnée,

appliquée à l'étude des langues ». — Quelques mots des auteurs feront connaître l'ouvrage :

« Lorsque l'analyse logique * se répandit dans les classes, tous les bons esprits souscrivirent à l'emploi de ce mode raisonné, appliqué à l'étude des éléments du langage. C'est qu'en effet, il n'y a pas d'enseignement efficace des langues, si l'on ne procède par les notions solides et immuables de la Logique et de la Grammaire générale. Dans toutes les écoles, la vieille scolastique n'avait lâché le terrain que pied à pied, et son influence s'était fait sentir longtemps encore, même après les travaux de Descartes et les leçons de Port-Royal. Partout la Synthèse, en tant que méthode de doctrine et de composition, débutant toujours par définitions, régnait seule sur le domaine de l'enseignement. Enfin un mode plus rationnel, indiqué par les Loke, les Condillac, les Dumarsais, les Beauzée, prit d'abord faveur, et bientôt prévalut à son tour, d'une manière presque exclusive; car partout l'excès vient trop souvent se mêler aux actes les plus judicieux. On alla même plus loin encore que ces nouveaux maîtres : on proclama le despotisme de l'analyse; la Synthèse fut négligée, et finit par disparaître entièrement.

« Persuadés, par une longue pratique, que l'enseignement de la Grammaire est incomplet, si la Synthèse en est exclue; et qu'on ne saurait, sans de graves inconvénients, séparer l'Analyse et la Synthèse « ces deux grands ressorts de l'esprit humain », nous

* On sait que nous devons cette branche des études à Dumarsais.

essayons de réunir les deux méthodes, en insistant plus particulièrement sur l'usage de la seconde. C'est pour cette raison que nous avons donné à notre ouvrage le titre de « Synthèse logique »...

1841. Arthur Bruce-Whyte, nous donne en Français, l'histoire des langues Romanes et de leurs littératures, depuis leur origine jusqu'au XIXe siècle. — L'auteur expose les hypothèses populaires, concernant l'origine de la Langue Romane; il critique le système de Raynouard. Il analyse la langue basque, la langue valaque, tout en faisant comprendre l'unité du langage français. Il en vient ensuite à la corruption graduelle du Latin, puis la filiation du Latin à la Langue Romane. Enfin cette œuvre de grande érudition, expose avec méthode, cette époque curieuse dans la Linguistique, du XIIe au XIVe siècle.

1841. Jules Prompsault. « Grammaire raisonnée de la Langue Latine ». — A chaque instant, lorsque l'on parle de Langue Française, on nous jette à la tête la Langue Latine; or il peut être utile de dire ce qu'en pense Prompsault.

— Il distingue d'abord quatre âges dans la littérature latine; ou quatre espèces de latinité. « Le premier âge commence à la fondation de Rome et finit vers les derniers temps de la République, il l'appelle la haute latinité. Le second âge est celui de la belle latinité, qui se forma sous les meilleurs écrivains du siècle d'Auguste. Le troisième âge est une époque de transition entre la bonne latinité et la mauvaise. Le

quatrième âge est l'époque où le peuple et les écrivains étaient dépourvus de goût et de savoir; la basse latinité ».

Ainsi donc, lorsqu'on nous parle de Latin, il conviendrait d'abord de savoir de quel Latin il est question. Maintenant, dans les définitions de la grammaire latine, il y en a de toutes les couleurs; et si l'on compare ces définitions aux définitions françaises, on peut voir que les grammairiens latins, dans leur ensemble, étaient peutêtre encore plus incertains et plus diffus que les grammairiens français. Pour ceux qui veulent se faire une idée exacte du mécanisme latin, ils feront bien d'étudier Prompsault qui est, je pense, l'auteur le plus complet qui existe.

1842. Paul Warnas, est l'auteur d'un livre intitulé : « Récréations littéraires »; dans lequel on trouve beaucoup d'observations intéressantes. Nous reproduisons un de ses articles.

« Excepté les libraires et les bibliophiles, ceux qui parlent de Livres et de Brochures, ne donnent pas toujours à ces ouvrages les dénominations qui leur conviennent; pour eux, il n'y a que des livres et des brochures.

« On a publié les « Œuvres » de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de Lamartine, de V. Hugo, c'est-à-dire l'ensemble de leurs travaux; avant cela, ces auteurs avaient publié des ouvrages, des brochures, des critiques. Nous avons les ouvrages de Proudhon, de Cervantes, de Lesage; les Dictionnaires, les Encyclo-

pédies, le Musée des familles, le Magasin pittoresque, le Dictionnaire de la Conversation.

« Les auteurs font des ouvrages, et les libraires vendent des livres. Un ouvrage peut avoir plusieurs volumes, comme un volume peut être subdivisé en plusieurs tomes, selon les exigences de la librairie.

« Pour les productions littéraires qui n'admettent guères la reliure, la diversité est grande : Furetière a publié des « Factums », contre l'Académie. Ces factums sont une justification de sa conduite.

« L'abbé Desfontaines, en compagnie de Fréron, Granet et Destrée, ont lancé des « Libelles » contre les écrivains de leur époque. La « Critique » est plus modérée, elle ne fait que signaler les défauts d'une œuvre artistique ou littéraire; nous avons comme critiques : les Duclos, les Fromant, les Voltaire, les Mercier, de Mirecourt, Sainte-Beuve, Alphonse Karr, etc. — Le « Manifeste », est un acte par lequel un souverain, en contestation avec un autre souverain, expose ses droits et ses griefs. — L' « Opuscule », est un ouvrage peu volumineux, de science et de littérature. — Le « Fascicule », est encore un ouvrage scientifique peu volumineux, une espèce de publication à continuer. — Nous avons ensuite les « Mémoires », ou l'histoire particulière d'un écrivain, d'un homme politique, qu'on ne publie généralement qu'après sa mort. Le « Rapport », est un exposé des travaux d'une administration ou d'une société. Le « Pamphlet », est un petit livre de critiques ou de sarcasmes. Le « Brûlot », se dit d'une brochure incendiaire».

1842. Fréderic CHARRASSIN. « Dictionnaire des Racines et Dérivés de la langue française ».

— Nos lexicographes, en voulant toujours universaliser, me paraissent ne pas avoir bien compris leurs propres intérêts. Tout dictionnaire, où l'on vise à l'universalité, ne saurait avoir plus de vingt ans d'existence ; l'expérience est là, pour prouver la vérité de ce que j'avance. Ce n'est que lorsque l'auteur s'est renfermé dans certaines limites, que son livre a une valeur réelle. Charrassin a si bien compris cette vérité, qu'il s'est arrêté simplement aux Racines et aux Dérivés des mots. Inutile de dire que c'est un bon livre. Un exemple fera comprendre le mode adopté par l'auteur.

MONT. — Ce mot a donné naissance aux mots : monceau, amonceler, amoncellement, monter, montée, monteur, montueux, montant, monture, montage, montoir, monticule, montagne, montagnard, montagneux, monte-ressort, amont, démonter, démontoir, remonter, remontage, remontoir, remonture, surmonter, surmontable, insurmontable, ultramontain, tranche-montagne. — Ajoutez à cela d'autres ouvrages qui traitent des Radicaux et des Désinences, et vous arriverez à ce qu'on appelle la filiation, la famille.

1842. Richard DE RADONVILLIERS. « Dictionnaire de mots nouveaux, enrichissement de la langue française ». — Voilà un nouveau Vocabulaire néologique, seulement ce ne sont pas des mots créés par l'auteur, mais un véritable recueil de mots nouvellement employés par les écrivains. Ce livre manquait, et alors

c'est un livre indispensable. Nous regrettons cependant, que l'auteur n'ait pas indiqué les écrivains qui ont employé ces nouvelles expressions. Il manque ici, comme chez l'abbé Desfontaines et Mercier, l'explication de la science néologique, c'est-à-dire l'art de construire les mots nouveaux.

1843. Philippe Clément. « Essai sur la science du Langage ». — Ce sujet est assurément un des plus abstraits qui existent; c'est ce qu'on est convenu d'appeler de la Psychologie. Ouvrage principalement destiné aux auteurs linguistes.

« Toutes les réalités dont se compose l'univers se divisent d'abord en deux mondes; l'un qui frappe les sens et qu'on appelle visible, sensible, extérieur et physique : c'est le monde de la « matière »; l'autre qui ne tombe pas sous les sens et qu'on nomme invisible, intérieur, immatériel, intellectuel et moral : c'est le monde de l' « esprit ». Ces deux mondes différent immensément l'un de l'autre, et sont séparés, par nature, de toute la distance du ciel à la terre : rien de plus opposé que leurs attributs, de plus contraire que leurs propriétés.

« Cependant un lien mystérieux les rapproche et tend sans cesse à les unir, à les identifier, de manière à n'en faire en quelque sorte qu'une seule et même chose; l'esprit descend dans la matière, la pénètre de son essence, lui imprime le sceau de son caractère, et la force à devenir l'expression de ses attributs. Alors l'invisible est devenu apparent; l'immatériel a revêtu des

formes sensibles et a pris un corps ; l'esprit « s'est incarné », et cette incarnation mystérieuse, cette union de deux natures si contraires, constitue une troisième espèce de réalité, qui n'est ni la première, ni la seconde ni les deux réunies ; mais dont l'essence est dans le rapport de l'une à l'autre. Cette nouvelle réalité est ce qu'on appelle le « langage ».

1843. Raphaël Chavée. « Essai sur l'Etymologie philosophique ». — Nous avons eu beaucoup de discours pour et contre le principe étymologique, à propos de la forme à donner aux mots. Si je comprends bien l'auteur, la science linguistique était anciennement parfaitement connue ; les formes primitives des lettres étaient rationnelles ; enfin nous ne faisons aujourd'hui que nous éloigner de la vérité en toutes choses. La langue française ne vaut pas la langue latine, la langue latine ne vaut pas la langue grecque, la langue grecque ne peut pas être comparée à la langue égyptienne. Enfin, en remontant toujours nous arriverions probablement à la langue par excellence..... celle que Dieu a enseignée à Adam et Eve.....

1843. Frémy-Arnould, nous donne un ouvrage sur un sujet spécial, et qui n'a pas encore été traité ; c'est un « Essai sur les Variations du Style français au xviie siècle ». — Tous les livres sont utiles, dira-t-on, cependant on avouera que des ouvrages nouveaux, où l'on s'attache à un point spécial, à un sujet indépendant, sont toujours bien reçus des amis de l'étude. Surtout lorsqu'ils sont aussi bien traités que celui-ci.

1843. Girard (Le père), nous donne-la première édition de ce qu'il appelle la « Langue maternelle ». Quelle différence y a-t-il donc entre l'enseignement du Père Girard et les autres enseignements? C'est ce que nous allons examiner :

« La mère, dit Girard, est la première maîtresse de langue, elle n'est pas seulement la maîtresse la plus empressée et la plus persévérante, mais encore la plus ingénieuse. Depuis un certain temps, on a beaucoup parlé et écrit sur les connaissances intuitives, par où l'instruction de l'enfance doit commencer. Les mères n'ont rien lu et ne lisent rien de pareil; cependant elles savent, et, ce qui vaut beaucoup mieux, elles pratiquent la chose pour le fond..... La mère n'a longtemps qu'un petit muet devant elle, bien qu'il ait déjà dans l'esprit quelques idées accompagnées de leurs symboles; mais elle va lui délier la langue et mettre les paroles sur les lèvres.....

« Elle prononce un mot, le prononce encore plusieurs fois à différentes reprises, l'enfant imite d'abord assez mal, puis un peu mieux, et finit enfin, tout content de lui-même, par rendre le son qu'il a cherché longtemps. Insensiblement ce langage enfantin se développe et se perfectionne par imitation; et souvent vers l'âge de cinq ans, ce petit être imitateur fait conversation avec sa mère et d'autres personnes, il pensait et il parle..... En tout cela la grammaire, sa terminologie et ses règles n'ont été pour rien. La parole et la pensée se sont réciproquement reproduites, et ce sont l'imitation et l'usage qui ont fait la grande merveille. Heu-

reusement qu'elle n'a pas eu besoin de notre art grammatical, car si les mères le possédaient, ce qui presque généralement n'est pas, leurs élèves ne sauraient rien comprendre; tant il est vrai, comme l'a observé Bernardin de St-Pierre, que nous n'apprenons pas plus « à parler par les règles de la grammaire, que nous n'apprenons à marcher par les lois de l'équilibre ».

« Chacun sait qu'allant du connu à l'inconnu, de ce qui est sensible à ce qui ne l'est pas, et du petit à l'immense, on entre dans la véritable voie méthodique.

« La mère part du père visible que l'enfant a sous les yeux, et qu'il aime, pour élever sa pensée et son cœur vers le Père céleste, que les yeux ne voient pas. Ne pouvant pas montrer ce Souverain de la Nature, elle montre ses œuvres : ce beau soleil qu'il fait lever tous les jours, pour nous éclairer et nous échauffer; ces fleurs si variées et si belles, qui réjouissent nos regards; ces plantes qui nous donnent le bon pain, et ces arbres, où nous cueillons les bonnes cerises, et les poires, et les pommes, et les raisins... ».

— Voilà la base de l'enseignement du Père Girard. En théorie, ce mode d'enseignement est magnifique, et nous tire les larmes des yeux; mais en pratique, on s'aperçoit qu'il reste bien peu de chose, de la méthode du Père Girard. En effet, s'il s'agissait simplement d'un avis donné aux mères instruites et dévouées, le conseil serait bon; seulement le lecteur remarquera qu'il s'agit ici d'un mode à adopter dans les écoles; et pour suivre la méthode, il faudrait d'abord y amener toutes les mères avec leurs enfants; car enfin le profes-

seur ne peut pas se substituer à toutes les mères. Nous appelons cette méthode : de la fantaisie avec laquelle on éblouit beaucoup de monde.

1843. Charles La Loy, est l'auteur d'un livre appelé la « Balance orthographique et grammaticale de la langue française ».

— Cet auteur n'a pas seulement prouvé qu'il est fort en science linguistique; il a encore introduit un genre de livre qui manquait absolument : un dictionnaire épuré sur la grammaire et l'orthographie. Nos gros dictionnaires universels conviennent dans les cas ordinaires, lorsqu'on veut simplement connaître la signification d'un mot ou son orthographie académique et non réelle ; mais quand il s'agit de science grammaticale, on s'aperçoit que la plupart de ces ouvrages ne sauraient pas satisfaire un homme éclairé. C'est dans ces cas difficiles, quand nous n'avons trouvé aucune solution chez les lexicographes, que nous pouvons avoir recours à La Loy, non pas qu'il soit décisif, qu'il fasse loi, mais parce qu'il donne beaucoup de renseignements. Voyons son article sur le mot Ce.

« Avec quelle bizarrerie nous employons ce petit pronom ! « C'est » Pierre et Paul, (verbe au singulier). « Ce sont » mes frères, (verbe au pluriel). « Ce sera » nous, (verbe au singulier). « Ce seront » eux, (verbe au pluriel). La règle généralement suivie est celle-ci : Le verbe « être », précédé de « ce », ne se met au pluriel, que lorsqu'il est suivi d'une troisième personne du pluriel. « Ce sont » les vices, ce sont eux ». « C'est » le

travail et l'application qui....., « c'est » nous qui....., « c'est » vous qui, etc., parce qu'aucun de ces mots « le travail, l'application, nous, vous », ne forme une troisième personne du pluriel.

« Cette règle semble fort simple dans son application, et cependant elle a donné lieu à des discussions incessantes. Pourquoi? C'est qu'on a trouvé dans les auteurs un grand nombre de phrases où elle n'a pas été suivie. Les exemples les plus variés ont été rapportés. Ici, c'est Voltaire qui dit : « La première chose qu'on m'a apprise, « c'est mes prières ». — « C'étaient, l'âne, le chien, le corbeau et le pigeon » ; — là, c'est Condillac qui dit : « Ce sont la Foi, l'Espérance et la Charité » ; — puis Chénier : « Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit ». — « Ce n'est pas des pleurs qu'il s'agit de répandre » ; — puis Fénélon : C' « est donc les dieux et non la mer qu'il faut craindre » ; — puis l'Académie : « Est-ce les Anglais que vous aimez »? — puis Boinvilliers : « Ce sont Voltaire et Rousseau, qui ont », etc. — « Ce sont quatre heures que vous avez entendu sonner » ; — puis J.-J. Rousseau : « Ce sont le fer et le blé » qui..., etc.

« On n'a pas considéré : 1° que, rigoureusement et grammaticalement parlant, il y a autant de bizarrerie dans « c'est Pierre et Paul », que dans « ce sont Pierre et Paul ». Le pronom « ce », est bien certainement, singulier, neutre et indéfini de sa nature : car tant que le verbe n'a pas d'autre sujet, ce verbe ne peut prendre le pluriel. On dira de plusieurs objets comme d'un seul : « Ce ne peut pas être ainsi », « cela ne con-

vient pas », et jamais : ce ne « peuvent pas être....., cela ne conviennent pas ». Or, si « ce », ne peut pas servir de sujet réel à un verbe pluriel, comment disons-nous : « ce sont » eux ; et si, au contraire, les noms qui le suivent sont les vrais sujets du verbe, pourquoi disons-nous : « c'est Pierre et Paul » : car nous ne dirions pas « Pierre et Paul est ». Inutile donc de discuter principes sur des constructions qui ne sont que des gallicismes tout aussi bizarres que, par exemple : « Il est arrivé des accidents ».

— Le mot « ce », offre en effet les plus grandes difficultés : je vais, lecteur, avec votre permission, donner mon opinion personnelle.

Je ne pense pas qu'on puisse donner de règles sur l'emploi de « c'est ou ce sont ». Voici, pour mon compte, comment j'agis lorsque la difficulté se présente. Je fais lire la phrase, où ce mot se présente, par une personne qui parle bien, et qui emploie tantôt « c'est » et tantôt « ce sont » ; et sans me préoccuper des règles, je décide en faveur de l'expression qui sonne le mieux à mon oreille, en m'appuyant sur ce principe de Vaugelas : Le bon langage est le maître des langues.

1844. Morgan-Cavanagh. « Découverte de la science des langues ».

— L'ouvrage est en Anglais et il a été traduit en Français par l'auteur lui-même et Charles Joubert. C'est ce qu'on peut appeler de la Dialectique :

Il convient pour bien comprendre l'auteur, de posséder le Français et l'Anglais, car les exemples sont français avec des mots anglais. L'ouvrage peut paraître

abstrait à beaucoup de monde, mais on y trouve réellement de la science linguistique.

1844. Désiré Nisard. — La littérature est tellement liée à ce qu'on appelle la grammaire, que nous devons citer l'auteur de « l'Histoire de la littérature française ». Il établit bien les différences entre l'esprit français et l'esprit des autres nations modernes, et déclare que l'image la plus exacte de notre esprit est dans la langue. Cette idée a déjà été donnée sans doute, mais on ne saurait trop la répéter. Il a publié encore, les « Curiosités de l'Etymologie française », avec l'explication de quelques proverbes et dictons populaires. Cet auteur a eu le grand talent de rendre attrayante l'étude des étymologies les plus importantes des mots français ; c'est un de nos ouvrages les plus amusants et surtout des plus instructifs.

1845. Claude Romainville. « A quoi sert le Latin et le Grec dans l'enseignement public ? » avec cette épigraphe : « Qui veut la fin veut les moyens ». L'auteur débute ainsi dans son beau travail :

« Dans tout ce qu'on apprend, on se propose au moins une de ces deux choses ; ou de s'en servir utilement dans l'occasion, ou d'en retirer des jouissances personnelles qui indemnisent des efforts qu'on a faits pour y parvenir. Cette vérité est-elle applicable à l'étude du Grec et du Latin dans les colléges? Cette obligation imposée à toute la jeunesse du royaume, peut-elle offrir un jour à la grande majorité des élèves, un des deux résultats indiqués ? Si la discussion con-

duit à la négative, ne sera-t-il pas évident qu'il y a perte dans le choix de ces deux langues, comme base de l'enseignement, et ne sera-t-on pas fondé à chercher un correctif ? Tel est, en peu de mots, le sujet que j'ai le dessein d'examiner, avec toute l'impartialité que réclame une matière d'une aussi haute importance ».

1845. François Génin, est une de nos plus hautes gloires linguistiques. Il a publié d'abord : « Des Variations du langage français ». Voici un exemple de ces variations :

« On disait au XIIe siècle : « Comment le faites-vous ? « C'était le salut de politesse quand on se rencontrait. La belle et sage châtelaine de Fayel, accueillant pour la première fois le châtelain de Coucy, en présence de sa dame de compagnie, Ysabelle :

Lors li dist la dame : « Comment
Le faites-vous », biau tres doux sire ? *
— Certes, dame, n'ai duel ne ire,
Jour ne heure, que ne vous voie. **

Puis il nous donne en 1846 : « Le Lexique de Molière, et les Écrivains du XVIIIe siècle ». Ensuite, un poëme du XIe siècle ». Les Grammaires de Palsgrave et de Du Guez (Duwés) ; puis encore en 1858, la seconde édition des « Recherches philologiques ». — Génin est un des linguistes qui nous ont initiés aux richesses du Vieux Français, et de l'Argot aimable et savant.

* Comment allez-vous ? comment passez-vous le temps ?

** Certes, madame, je n'ai deuil ni chagrin, chaque jour, à toute heure, que du désir de vous voir.

1845. Albert MONTÉMONT. Grammaire générale, ou philosophie des langues ». Cet ouvrage sort tout-à-fait des livres ordinaires ; ce n'est plus un simple traité de grammaire et d'orthographie, c'est pour ainsi dire une introduction à l'étude générale des langues. Voyons comment il explique :

LA DÉCOMPOSITION DU DISCOURS, CONSIDÉRÉ DANS LA PENSÉE.

« La Grammaire n'est pas seulement la science des signes, elle est la continuation de la science des idées; car les signes sont l'expression immédiate de nos idées. Or, tout système de signes est un langage, et tout emploi d'un langage, toute émission de signes est un discours : donc, tout discours est la manifestation de nos idées. C'est donc la connaissance parfaite de ces idées, qui peut seule nous faire découvrir sa véritable organisation, et le mécanisme secret de sa composition.

« Mais, pour connaître la nature et les espèces de nos idées, il faut remonter aux facultés dont elles sont le produit. Commençons donc nos études par les facultés intellectuelles, par leurs causes, leurs moyens, leurs effets ; ensuite, par les signes des idées, les mots ; pour en déduire enfin la théorie du discours... ».

1845. GASC fils, est l'auteur d'un livre fort remarquable appelé : « Le Bilan de l'Université ». Il a publié aussi La Réforme Universitaire. Ce pédagogue est le continuateur des idées et des principes que son

père a si bien défendus. Un passage de sa préface donnera une idée de l'esprit qui règne dans son Bilan de l'Université : « Je sais que les meilleures idées, dans tous les temps, n'ont pu se faire adopter qu'après de longues luttes, et des alternatives sans fin de succès et de revers ! Je sais aussi que, si l'habitude est une seconde nature, la « routine » à son tour, est une sorte d'idolâtrie qui ne se laisse pas détrôner sans combats ! Mais, quoi qu'il arrive, je resterai toujours, comme par le passé, sur la brèche, pour faire « feu » sur les casemates universitaires, d'où nos adversaires, fortifiés et armés jusqu'aux dents, lancent contre les défenseurs de la « vraie » liberté, des projectiles meurtriers du sophisme, du mensonge et de l'arbitraire !... Je soutiendrai la lutte avec persévérance et courage, jusqu'à ce que nous ayons reconstruit un monument moderne sur les ruines du donjon lézardé du monopole ».

1845. Jules Ouvaroff. « Etudes de Philologie et de Critique ». Les linguistes liront toujours avec le plus grand intérêt, un ouvrage qui nous donne principalement des explications sur la Grammaire générale. L'opinion de l'auteur, est que l'Asie est le point central d'où sont parties toutes les lumières éparses sur le globe. « Cette belle hypothèse, dit-il, se lie admirablement à toutes les traductions sacrées, et elle est la seule qu'il soit désormais permis d'envisager comme incontestable ».—Voilà le fond de l'ouvrage d'Ouvaroff.

1845. Jean-Jacques Ampère. « Histoire de la formation de la Langue Française, pour servir de complé-

ment à l'histoire littéraire de la France ». — L'auteur s'attache à démontrer que la langue française, et même la grammaire française, dérivent du Latin. Il se base sur des mots et des termes de notre grammaire classique; tandis que nos auteurs modernes se basent surtout sur la famille des langues, sur la Syntaxe et la Phraséologie. Ampère est, ce que l'on nomme, un admirateur de l'ancienne école.

1845. Christian Bartholo. « L'Ellipse française ». C'est, dit-il, un retranchement de mots ou de lettres auquel supplée facilement l'intelligence de l'auditeur ou du lecteur. Si l'Ellipse laisse de l'incertitude sur le sens d'une phrase, alors seulement, elle est abusive. Elle n'est pas seulement autorisée, mais elle est souvent ordonnée. Au lieu de dire : « Cette affaire est une affaire d'importance », on dira : « L'affaire est d'importance ». Au lieu de dire : « L'art le plus nécessaire, n'est pas l'art de bien parler, mais l'art de savoir se taire », on dira : « L'art le plus nécessaire n'est pas de bien parler, mais de savoir se taire ». Une prescription suffit pour l'Ellipse française; c'est qu'on peut toujours s'en servir; on doit même l'employer, quand le sens et la clarté de la phrase n'en souffrent pas ».

— Voilà un étranger qui nous donne des préceptes sur notre langue, et ma foi, ce qu'il en dit est parfaitement raisonnable. Le meilleur moyen de bien parler et de bien écrire, c'est de s'assurer que l'on est bien compris, sans trop s'occuper des règles souvent

bizarres et ridicules des grammaires. N'oublions pas ces paroles de Voltaire : « Il ne faut que du bon sens pour bien parler et bien écrire ».

1845. Francis Wey, est l'auteur d'un des ouvrages les plus remarquables ; il est intitulé : « Remarques sur la langue française au XIXe siècle ; sur le style et la composition littéraire ». — Wey, a débuté dans la science linguistique, par « l'Histoire des révolutions du Langage en France ». Il commence par une de ces grandes vérités trop souvent méconnues : « On ne saurait fixer, dit-il, ni les langues ni les littératures vivantes. Le langage, le style et la composition, soumis à de communes influences, sont susceptibles, en tout temps, d'être régularisés et astreints à de nouvelles lois ; mais on ne saurait prescrire des bornes absolues à leurs transformations diverses ».

— Ainsi, pendant que beaucoup d'écrivains linguistes nagent adroitement entre toutes les questions, sans se prononcer, Wey, nous dit carrément : c'est ainsi ou ce n'est pas ainsi. Nous ne disons pas que nous partageons entièrement toutes ses idées ; surtout, quand il appelle les orthographistes, Meygret et Ramus, des pédants, qui auraient aidé à corrompre la belle époque poétique française ; mais au moins on n'en est pas réduit avec Wey, à lire et relire plusieurs fois tout un chapitre, pour connaître une opinion. Après nous avoir dit qu'Horace et Virgile ne s'étaient servis d'aucune grammaire, il nous cite Rabelais, Marot, Corneille, Malherbe, Molière, Racine, « qui

furent privés de l'inestimable avantage d'apprendre par cœur l'art d'écrire dans des grammaires ».

Wey a parfaitement raison, lorsqu'il avance qu'il n'ya pas existé de grammairiens français avant le milieu du XVIIe siècle; les véritables linguistes se signalèrent, dit-il, par des livres de Remarques, dont Vaugelas est le grand maître; puis Thomas Corneille, Patru, Ménage et Bouhours. Voici comment notre auteur complète ce sujet important :

« Ces linguistes firent des Remarques sur la langue française » : ils démêlèrent le bon et le mauvais usage; ils raisonnèrent sur chaque difficulté, appelant la logique à leur aide, et consultant le goût des meilleurs écrivains. Ils s'adressèrent à l'esprit, au jugement, non à la mémoire; ils appelèrent la réflexion, l'examen sur ces questions délicates; et le style, au lieu de se fonder sur une routine étroite, sur des lois capricieuses et inexpliquées, fut le produit de la raison éclairée par le goût, et par l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

« Ces cinq lexicographes, qui ont formé des élèves devenus leurs maîtres, et donné l'impulsion aux travaux académiques; ces hommes, dis-je, en proposant leurs doutes, en dirigeant les esprits vers l'analyse, en habituant les contemporains à réfléchir, à discuter sur les lois du langage, les rendirent scrupuleux et délicats. Or, il est impossible, tant la mémoire est bornée, d'apprendre une langue dans la meilleure des grammaires; des règles de syntaxe, sèchement énoncées, s'oublient; des préceptes fondés sur le raisonnement ne s'oublient pas.

« Si volumineuses qu'elles soient, des grammaires ne sauraient prévoir que le dixième au plus des difficultés lexicographiques : des esprits familiarisés à la réflexion, et instruits à penser sur ces matières, procéderont « du Connu à l'Inconnu », d'après des bases certaines, et découvriront, par induction, la vérité sur des points obscurs, imprévus ou contestés. Vaugelas et ses émules n'ont peut-être pas éclairci le tiers des difficultés du langage; mais les grands hommes du siècle ; mais Corneille, Racine, Boileau, formés à cette méthode tout intellectuelle et féconde, l'ont appliquée à leur tour dans l'occasion, et sont encore nos meilleurs modèles. Réduisez-les à apprendre par cœur la lettre morte des syntaxes, dans la « Grammaire des Grammaires », ils écriront peut-être comme Duvivier, le plus abondant des prosateurs en impropriétés et en solécismes; mais ils n'écriront pas en bon français ».

— Voilà donc une opinion tranchée sur la manière d'apprendre la langue française; l'auteur prétend, et avec raison, pensons-nous, qu'on n'acquiert pas la science, seulement dans les livres appelés des grammaires, surtout les grammaires classiques.

1845. Jules Buyssens, a publié un magnifique ouvrage linguistique, intitulé : « Les Particules dans l'écriture française ». Nous allons tâcher de résumer ce beau travail. — Les mots français se composent assez souvent d'un radical et d'une ou deux particules. Celles qui précèdent le radical, sont appelées « Préfixes »; celles qui se trouvent après, s'appellent « Désinences ».

Le simple bon sens nous dit, qu'un mot composé d'un radical, d'une préfixe et d'une désinence, doit conserver en même temps, et la valeur du radical, et celle de la préfixe et celle de la désinence. Un exemple suffira, je pense, pour démontrer cette vérité :

« Mont » signifie élévation ; si j'ajoute, « er », qui indique le verbe, le mot « mont », qui était un nom deviendra un verbe : « monter », et l'on comprend qu'il doit y avoir de l'analogie entre « mont et monter ». Si après cela, je fais précéder « monter », de la préfixe « re », qui signifie de nouveau, nous aurons « remonter ». Voilà donc la manière de faire avec le radical, les préfixes et les désinences, un mot composé qui exprime trois choses en une.

— Mais que d'infractions dans nos grammaires, à cette règle, je veux dire combien d'ignorances ! Ici ce sont des préfixes auxquelles on donne une autre signification que celle qu'elles doivent avoir : « innovateur », qui devrait signifier l'homme qui n'invente pas, et qu'on met pour « novateur » ; là c'est une désinence qui dit tout le contraire de ce qu'elle devrait indiquer. Exemple : « logique », qui par sa désinence, doit être un adjectif, et qu'on met pour « logie ». Buyssens nous signale dans son magnifique ouvrage trois cents erreurs de ce genre.

1845. Bescherelle, est un nom fort connu en grammaire. Les deux frères ont publié beaucoup d'ouvrages linguistiques : le plus important nous paraît être : « La Grammaire nationale », qui ressemble un peu à la

Grammaire des Grammaires, par Girault-Duvivier. Nous trouvons dans la préface de ce livre classique de fort belles idées, par exemple, celles-ci :

« Il n'est peut-être pas de science sur laquelle on ait plus écrit que sur la « Grammaire ». On composerait une immense bibliothèque des livres qui s'y rapportent ; et cependant, malgré cette multitude de grammaires, nous ne pouvons pas encore nous vanter d'en avoir une bonne.

« Depuis longtemps, on commence à comprendre que tout enseignement rationnel doit reposer sur ce principe fondamental, proclamé par les Bacon, les Locke, les Condillac, les Dumarsais, les Laromiguière, les Destutt-Tracy : observer les faits, les comparer entre eux, en déduire des principes ; en un mot, analyser.

« Le public, après avoir été tant de fois leurré, en est revenu aux choses positives, et ce qu'il veut, (aujourd'hui que sa propre expérience l'a éclairé), c'est une méthode toute de faits, une méthode qui mène droit au but, et qui, au lieu de cette longue série d'abstractions inintelligibles, lui apprenne, ce qui est infiniment plus précieux, notre langue, qui est si claire ! C'est parce qu'on a cru devoir séparer deux choses aussi intimement unies, la Grammaire et la Langue ; c'est parce qu'on a voulu faire de la première une science tout-à-fait à part, et montrer l'une sans l'autre, qu'il arrive ordinairement qu'une personne peut fort bien savoir son Restaut, son Wailly, son Lhomond, sans pour cela savoir « parler français ».

— Le Dictionnaire National par Bescherelle aîné, en 1845, est une œuvre capitale. Si l'écrivain doit posséder au moins une demi-douzaine de gros dictionnaires, qui se complètent l'un par l'autre, il n'en est pas moins vrai que celui de Bescherelle aîné est le mieux agencé, le plus précis et le plus complet qui existe. Ainsi donc, quand on veut se contenter d'un seul ouvrage de ce genre, nous pensons que l'on peut donner la préférence au Dictionnaire, dit National.

Seulement, nous avons une observation importante à faire au lecteur. Dans les trois à quatre cents dictionnaires qui ont été publiés en Français, chacun a sa spécialité : il ne faut pas aller chercher des bottes chez le boulanger, ni demander à boire et à manger chez les huissiers et les avocats. Je veux dire par là que les dictionnaires, forme académique, comme Bescherelle, ou Poitevin, ou Dochez, ou Dupiney, sont des ouvrages littéraires et nullement grammaticaux.

C'est ainsi qu'en louant beaucoup Bescherelle aîné, nous devons dire que, sous le rapport grammatical, on peut constater dans son livre trois vices capitaux, qui ne sont point le fait de l'auteur, mais de la mode adoptée en France. Le premier de ces vices, c'est que son orthographie n'est pas une peinture fidèle du langage. Le second, c'est qu'il prend pour modèles des Littérateurs et non des Grammairiens. Le troisième, c'est que les termes qu'il emploie en grammaire sont grotesques et barbares. Encore une fois, ces imperfections ne peuvent pas être imputées à un lexicographe. Nous ajouterons même, que si un dictionnariste avait

la malheureuse idée d'écrire les mots tels qu'ils doivent être écrits, d'accepter une autre autorité que les écrivains, et d'expliquer la grammaire avec des termes convenables, son dictionnaire ne trouverait pas cent acheteurs en Europe. Tout cela, par l'effet d'une mode malheureuse que nous devons subir. Ainsi donc, si vous voulez, lecteur, vous renseigner sur des questions de grammaire, n'oubliez pas, je vous prie, que le dictionnaire, forme académique, est simplement littéraire et nullement grammatical.

1845. Ludovic Lalanne, a donné différents ouvrages sous ce titre : « Bibliothèque de poche et curiosités bibliographiques ». Et en effet, ce sont des ouvrages fort intéressants, où l'on trouve de tout, jusqu'aux supercheries des libraires, qui nous donnent parfois un vieil ouvrage, (dont ils ont changé le titre), pour un nouveau.

1846. Alphonse Ernaux. « Nouvelle Orthographie, ou Recherches sur les articulations de la langue française ». — Nous avons dû nécessairement, dans l'œuvre que nous avons entreprise, examiner avant tout l'utilité d'un livre ; or, ce que nous avons trouvé de plus remarquable dans cet auteur, ce sont des observations sur les différentes méthodes de lecture. Il y en a aussi sur la lecture appliquée à la musique, qui peuvent servir dans ce qu'on appelle le rhythme.

1846. Paul Guessard, a critiqué cet ouvrage de Génin : « Des variations du langage français depuis le XIIe siècle ». — Si Génin est un linguiste de mérite,

Guessard est un rude adversaire, et la discussion, entre ces hommes supérieurs, ne peut qu'être fort attrayante et instructive. Voici comment débute notre critique :

« M. Génin, est un homme d'esprit, de beaucoup d'esprit : Tout le monde le dit, et, comme de raison, je me range à l'avis de tout le monde. Je tiendrai donc ce livre, si l'on veut, pour l'un des plus agréables qui se puissent faire. Mais ce n'est pas là précisément la question ; car l'esprit, si piquant soit-il, n'est, après tout, qu'un assaisonnement ; et l'on ne se nourrit pas de sel. Ce que l'on demande d'abord à un ouvrage comme celui-ci, c'est d'être vrai et instructif ; après quoi, s'il est amusant, tant mieux pour l'auteur et pour le lecteur. Tant pis, au contraire, pour l'un et pour l'autre, si ce n'est qu'un tissu de paradoxes, orné de broderies ; et, malgré mon bon vouloir, je ne saurais voir autre chose dans les « Variations du langage français ».

« Sous ce titre, M. Génin s'est proposé de rechercher la « musique du langage » de nos pères, c'est-à-dire, d'étudier leur prononciation, et de la comparer à la prononciation actuelle. Voilà le fond du livre. Le reste est au moins épisodique, et ne se rattache au gros du sujet que par des fils très-déliés.

« L'ouvrage a trois parties suivies d'un appendice. Dans la première partie, l'auteur traite des consonnes ; dans la seconde, des voyelles ; et la troisième est intitulée : « Applications et conséquences ». Quant à l'appendice, il y est question d'Arlequin, de Malbrou et du

dictionnaire de l'Académie. Tel est l'aspect général de ce volume, que termine un « index » fort malicieux, et qui s'ouvre par une éclatante introduction.

« J'examinerai la théorie de l'auteur et la manière dont il l'applique, sans trop m'écarter de sa marche, mais aussi sans m'y conformer rigoureusement. Mon dessein est d'établir les propositions suivantes, en descendant de l'ensemble aux détails.

« 1° Ce livre pêche par la base, et l'on y peut signaler deux vices de méthode, dont un seul suffirait pour lui ôter d'avance toute autorité.

« 2° Des nombreuses règles posées par l'auteur, il n'en est pas une seule qui résiste à un examen même superficiel. Ces règles sont toutes fausses, parce qu'elles sont toutes absolues, et il en est telle que l'on peut certainement remplacer par la règle diamétralement contraire.

« 3° Quand la théorie de l'auteur serait vraie, elle ne prouverait pas ce qu'il veut prouver.

« 4° Sous le titre abusif « d'applications et conséquences », M. Génin a rangé une série d'observations dont les unes sont justes, mais plus ou moins anciennes, et sans rapport aucun avec les principes qui les précèdent ; les autres neuves, mais fausses, parce qu'elles découlent réellement du système de l'auteur ».

1846. Léon Curmer. « De l'établissement des Bibliothèques communales en France ». — Il arrivera un temps, où l'on se demandera : quand a-t-on établi les Bibliothèques communales? Quelles ont été les

causes, les conditions de cette installation? Et alors on pourra consulter Curmer, qui expose parfaitement les considérants.

Il y a beaucoup à dire sur l'établissement des Bibliothèques en général. Vouloir qu'un peuple soit instruit, sans lui présenter des Bibliothèques, c'est prétendre qu'un hôtelier de village, qui n'a aucune provision ni chez lui ni chez ses voisins, fournisse à dîner à vingt ou trente voyageurs. Un seul fait nous montrera l'influence des Bibliothèques sur l'esprit des populations.

Le Parisien, par exemple, est peutêtre l'homme le mieux fourni en ce genre; il a à sa disposition les grandes Bibliothèques communales, les libraires étalagistes, et surtout deux cents caisses de livres exposées sur les quais de la capitale, où il va les jours fériés, lorsqu'il n'est pas occupé, examiner à son aise soixante milliers de volumes.

Ce qui est précieux, surtout pour lui, c'est qu'après avoir étudié un ouvrage quelconque, il peut se le procurer à un prix très-minime. Si l'on s'étonne après cela, que l'ouvrier studieux de Paris, parle de tout assez raisonnablement, nous pouvons, je pense, attribuer cet avantage à ce qu'il possède des Bibliothèques.

La morale de ceci: si vous êtes réellement partisan de la vulgarisation de l'instruction publique, aidez à constituer des Bibliothèques.

1847. Jules Crépin. « L'H aspiré et l'H muet ». — Quand un jour, on parviendra à réunir tous les ou-

vrages qui ont été publiés sur la Langue Française, on trouvera probablement des explications suffisantes en toutes choses. Voici un auteur, qui nous parle très-raisonnablement de l'H expiré, (le contraire de l'H aspiré). Il commence par faire remarquer que aspiration, aspiré, termes barbares de nos grammaires classiques, s'écrivent sans H. Il nous dit encore que ce qu'on appelle H aspiré, devrait être nommé H expiré. « Nous comprenons, dit-il, l'expiration dans la « haine, la hache »; dans des mots qui invitent à l'expression forte de la première syllabe. Mais qu'on prononce avec une expiration, les « hannetons, les haricots », cela surpasse notre raison ».

— Après avoir parlé de l'H aspiré, il nous dit à propos de l'H muet : « Il fut un temps, où le langage qu'on nomme français aujourd'hui, était excessivement rude; tous les mots qui commençaient par une voyelle étaient généralement accompagnés d'une expiration forte, et alors il convenait de les faire précéder dans l'écriture, d'un signe qui indiquât cette expiration.

Il y a encore une autre cause à l'emploi des H muets, c'est lorsque certains mots proviennent de mots latins, où il y avait une expiration, comme par exemple : « homo ». Déjà depuis plusieurs siècles, notre manière de dire exclut ces expressions trop dures; et nous disons : « l'homme, l'horloge, l'habitude ». Mais par esprit de routine, on a conservé dans l'écriture, ce qui n'a plus lieu dans le langage. Les écrivains attendent toujours que l'Académie supprime au moins

l'H muet ; et l'Académie répond, avec raison : ma mission est de rapporter ce que je vois ; vous vous servez, Messieurs les écrivains, d'une écriture baroque, stupide et sotte, et je dois nécessairement, pour rester dans mon rôle, l'inscrire dans mon dictionnaire telle que vous la représentez.

Voilà donc la cause de la routine linguistique en France. Les écrivains prétendent que c'est la Faculté qui doit donner le ton aux littérateurs ; tandis que celle-ci répond invariablement : Je me suis engagée à respecter telle qu'elle, l'écriture employée par les Ecrivains français, et on ne me fera jamais violer mes promesses. Ce qu'on peut dire, c'est qu'en définitive ce conflit arrête le progrès.

1848. Louis Vaïsse, a publié plusieurs ouvrages linguistiques, entr'autres : de l' « Ecriture et de son Origine ». On a beaucoup écrit sur ce sujet, cependant le Public n'a pas encore des idées bien nettes sur notre écriture. On doit être heureux de trouver des hommes tels que Vaïsse, qui, dans toutes ses productions, a montré non-seulement beaucoup d'érudition, mais encore de la franchise, de l'indépendance, de l'esprit et de la méthode. On trouve dans cette brochure plusieurs alphabets étrangers. Il est vrai que ces alphabets se retrouvent dans beaucoup d'ouvrages.

1849. Paul de Bourgoing. « Les guerres d'Idiomes et de Nationalités ». Une forte brochure qui demande à être prise en considération.

— Si nous accordons quelques lignes à cet ouvrage,

c'est pour prouver l'importance des langues dans les questions politiques. Ainsi, il paraît que déjà en 1815, l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne était résolue en principe; d'un autre côté l'unité italienne était décidée; sur quoi se basait-on? Sur les Idiomes, les langues parlées dans les provinces. Et si l'usage des langues peut entrer en considération dans la configuration des Etats, il en résulte qu'un Gouvernement quelconque, qui tient à conserver ses provinces où à s'agrandir, est intéressé à la vulgarisation de la langue nationale.

1850. Louis Lurin. « Les éléments du Rhythme dans la versification et la prose française ».

« Le mérite littéraire, dit-il, peut être considéré sous trois aspects différents : la pensée, le style et le Rhythme. Si les idées sont fausses, si les images ne sont pas à leur place, si ce qu'on dit est le contraire de ce que l'on vient de dire, c'est en vain qu'il y aurait quelque habileté dans le style, quelque harmonie dans la phrase; l'auteur n'a pas la première qualité de l'écrivain ; la pensée en lui est insuffisante ou confuse. L'homme doué du jugement le plus droit, de la sensibilité la plus délicate, ne peut aspirer à des succès littéraires, si son style manque de correction, d'élégance, de variété; c'est un diamant brut, sans éclat et presque toujours ignoré.

« Il ne suffit pas encore de bien penser et de bien écrire, il faut captiver l'oreille : c'est par elle que les idées pénètrent dans notre esprit, imposantes ou gra-

cieuses ; elles doivent avoir une harmonie qui convienne à leur nature, et le pouvoir du Rhythme est comparable à celui d'une voix mélodieuse qui donne plus de charme aux paroles qu'elle fait entendre. Ces dons si rares et si précieux, ces études si profondes et si bien dirigées, élèvent l'art d'écrire à une telle hauteur, que bien peu d'ouvrages, dans chaque langue, pourraient approcher de cette idéale perfection ».

— On lira avec intérêt, les observations de Lurin sur le système d'Accentuation française enseigné à l'Université. L'auteur a encore publié, en 1861, des principes de Prosodie et de Versification latines.

1850. Joseph Van der Elst, est l'auteur des « Bases d'un système grammatical fondé sur l'Idéologie ». Il s'attache surtout à développer cette pensée : qu'il n'y a de bonnes grammaires, que celles qui proviennent de nos idées ; ce qui veut dire, qu'il ne faut pas trop s'en rapporter aux principes reçus et pratiqués depuis des siècles dans nos écoles. Ce paradoxe est certainement bien vague, mais enfin, lorsqu'on se donne la peine d'étudier notre linguiste, on s'aperçoit qu'il y a du vrai dans ce principe : l'Idéologie.

1851. Prosper Poitevin, est l'auteur de plusieurs ouvrages linguistiques : « Une Étude méthodique et raisonnée des homonymes, ou exercices comparés sur tous les mots qui, avec une même prononciation, suivent une orthographie différente. Un cours théorique et pratique. Un dictionnaire manuel. Un grand dictionnaire universel ». — Cet auteur a eu de vives

polémiques avec MM. Bescherelle et Chapsal. Dans sa « Lettre à Tous », publiée en 1847, contre Chapsal, notre linguiste n'a pas donné une haute idée de la dignité des lexicographes, qui devraient s'entendre et non se déchirer les uns les autres. Maintenant disons un mot du grand Dictionnaire de Poitevin.

Il annonce d'abord que son nouveau dictionnaire universel de la langue française, est rédigé d'après les travaux et les mémoires des membres des cinq classes de l'Institut : l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences, l'Académie des Beaux-Arts, l'Académie des Sciences morales et politiques; enrichi d'exemples empruntés aux poëtes et aux prosateurs les plus illustres du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècle. Il annonce que tout ce qu'un dictionnaire doit comprendre a été soigneusement enregistré, classé, défini et expliqué par lui : Littérature, Grammaire, Philosophie, Théologie, Politique, Économie, Chimie, Physique, Médecine, Physiologie, Agriculture, Beaux-Arts, Commerce, Guerre, Marine, Géographie; toutes les Sciences, tous les Arts, toutes les Industries enfin, ont dans ce livre magique leurs nomenclatures spéciales et diverses; et figurent dans le vaste ensemble qui constitue la véritable langue française du XIXe siècle.

Poitevin déclare que son livre a été adopté par l'Université. — Voilà donc un auteur qui a expliqué à lui tout seul, tous les arts, toutes les sciences, toutes les industries, etc. et qui a su obtenir l'approbation de l'Université..... C'est renversant.....

1851. Eugène MONCOURT. « De la méthode grammaticale de Vaugelas » — L'auteur fait bien ressortir ce fait important : « Qu'au temps de Vaugelas, tous les esprits étaient dirigés sur la langue, comme ils sont aujourd'hui portés sur la politique ou les spéculations financières. C'était un siècle littéraire, comme celui-ci est un siècle mercantile. Vaugelas, ce n'est pas un homme, c'est l'esprit de tout un peuple ; c'est donc rendre un grand service aux linguistes que de leur parler de Vaugelas, puisque ce nom veut dire la France, le monde entier au milieu du XVIIe siècle ». — Moncourt me paraît avoir raison, parfaitement raison.

1851. Adrien FÉLINE. « Dictionnaire de la prononciation de la langue française, indiquée au moyen de caractères phonétiques ». La première idée de l'auteur, c'est de régulariser, de compléter l'Alphabet; idée noble et grande. Il a parfaitement compris ce que doit être un Alphabet : « la représentation des éléments de la voix, (voyelles et consonnes), par des signes graphiques simples, qui se raccordent parfaitement entr'eux pour constituer une écriture facile. On ne doit pas admettre de confusion dans les signes. Ainsi donc, si tous les éléments de la voix doivent être représentés, il ne faut pas accepter un signe qui représenterait deux éléments à la fois ».

— Maintenant : par quel moyen connaît-on les éléments de la voix ? Il est excessivement simple ; écoutez parler pendant une heure un Français, un Anglais, un Allemand, un Italien ; prenez des notes, et vous

aurez ainsi la nomenclature des sons et des articulations qu'ils emploient. Représentez ces éléments par des signes qui vous paraîtront les plus convenables, et voilà votre alphabet établi. Seulement, pour bien préciser ces signes, il faut posséder, comme Féline, l'oreille fine.

L'auteur nous montre ensuite son tableau des éléments simples : quinze sons ou voyelles, et vingt consonnes simples (articulations), en tout trente-cinq signes, représentant trente-cinq éléments de la voix. En homme pratique, il n'a pas parlé des éléments composés, et il a eu raison ; car il aurait effrayé son monde. Figurez-vous, lecteur, la quantité de tons divers qu'on pourrait produire avec quinze couleurs primitives, et vous pourrez vous faire une idée de la quantité effrayante des voyelles composées. Parlons maintenant d'autre chose.

Autant on peut admirer le système alphabétique de Féline, qui est à mon avis le plus vrai, le plus simple, le plus praticable qui ait été jamais proposé, autant on peut désapprouver son système orthographique, qui détruirait toute la sagesse de l'écriture, puisqu'il n'a eu aucun égard à la science de cette écriture.

1852. Camille Michel, a publié plusieurs ouvrages; celui qui nous plaît le plus, est intitulé : « Etudes sur la signification des mots ». — C'est un livre qui nous apprend la décomposition des mots, les initiales ou préfixes, le radical, les désinences ou terminaisons;

les mots composés, les mots dérivés, les familles de mots, et si l'on veut, la dissécation des mots. Il serait à désirer que ce beau livre soit quatre fois plus volumineux, et qu'on l'admette dans toutes les écoles.

Veut-on voir par exemple, les préfixes, qui sont pour la tendance et le rapprochement :

A — aborder, acheminer, amener.
AD — adopter, adjoindre, admettre.
AC — accompagner, acclimater, accoutumer.
AF — affluer, afficher, affirmer.
AG — agglomérer, aggraver, agglutiner.
AL — allier, allonger, allumer.
AN — annoncer, annexer, annoter.
AP — apporter, appartenir, appuyer.
AR — arranger, arriver, arrondir.
AS — assaillir, assumer, assister.
AT — attirer, attention, attarder.

Il est bien vrai qu'il y a dans cette section des études beaucoup d'exceptions.

1852. Laurent Jost, nous donne une « Grammaire Polyglotte », avec des tableaux synoptiques comparés des langues française, allemande, anglaise, italienne, espagnole, et hébraïque. Nous ferons cette observation, que l'œuvre de cet auteur n'est pas assez étendue (cent vingt-quatre pages). Il faut espérer que ce beau travail prendra du développement.

1852. Lorédan Larchey, après avoir publié un ouvrage sous le nom « d'Excentricités du langage », vient,

à la sixième édition, de modifier son titre. Son livre, illustré, s'appelle aujourd'hui : « Le Dictionnaire de l'Argot parisien. » Laissons le expliquer lui-même ce que c'est que l'Argot :

« Beaucoup s'imaginent que l'argot n'est que le langage des voleurs. La vérité est que son domaine est beaucoup plus grand; son étymologie en fait foi.

« Argot », dérive (du moins pour nous), du vieux mot « argue », et ne signifie (comme argutie qui a la même origine) que : ruse, finesse, subtilité. « Parler argot », c'est user d'une subtilité de langage. Pas autre chose. Et à ce compte, les salons lui ont autant donné un droit de cité que les tapis francs; les « précieuses » en ont usé comme les « voleurs ». Chacun a son argot.

« Si j'ai qualifié mon dictionnaire de parisien », c'est qu'au point de vue du langage, comme à tout autre, Paris est le grand rendez-vous. Là, se fabriquent ou affluent tous les mots nouveaux : ceux du bagne comme ceux du sport; ceux du boudoir, comme ceux de l'atelier; ceux de la caserne comme ceux des couloirs de l'Assemblée; ceux de la halle comme ceux du collége, comme ceux du journalisme. C'est, dis-je, dans le grand torrent de la circulation parisienne que tous ces nouveaux venus viennent se confondre, se retremper et s'abandonner au courant qui doit décider de leur fortune; à Paris seul appartient le privilége de les laisser mourir ou de leur donner la vie; car Paris fait la mode des mots, comme il fait la mode des chapeaux.

« Toutefois, ce n'est qu'un premier pas. Du caprice de la mode à la consécration de l'usage, et surtout à

l'adoption de la langue régulière, il y a loin. Nous ne saurions trop l'avouer. Ici, plus que jamais, c'est le cas de répéter : « Beaucoup d'appelés, peu d'élus ».

« Et, cependant, parmi ces élus, combien en est-il dont vous ne soupçonnez point la récente origine ? Laissez-moi vous en rappeler quelques-uns. On ne s'en souvient plus assez.

« S'imaginerait-on qu'en 1693, les adjectifs « haineux, désœuvré, respectable »; le substantif « impolitesse », etc., n'étaient pas français ? * Qu'en 1726, on passait pour parler argot quand on disait : « détresse, scélératesse, encourageant, érudit, inattaquable, improbable, entente, naguères ? **

« Auriez-vous jamais pensé qu'en 1803, Mercier, l'auteur du « Tableau de Paris », faisait deux grands volumes tout exprès pour solliciter l'admission de mots aujourd'hui fort bien portés, tels que : fusion, fureter, franciser, flageoler, etc. ***, mots que ses confrères de l'Académie n'avaient pas encore acceptés ? Nous en passons, et des meilleurs, mais les exemples que nous venons de donner, suffiront pour montrer qu'il ne faut pas trop se presser de flétrir les nouveaux venus. Peut-être en est-il encore que le dictionnaire de l'Académie ne jugera pas indignes de ses faveurs. Toutefois, redisons-le bien, les élus ont été, et seront

* Voyez Caillières dans son livre des « mots à la mode ».

** Voyez l'abbé Desfontaines dans son « Dictionnaire néologique ».

*** Voyez sa « Néologie ».

toujours en petit nombre dans la foule croissante des néologismes, je veux dire les mots nouveaux.

LES SEPT ÉLÉMENTS DE L'ARGOT.

« Autant que notre travail nous a permis de le voir, l'argot n'est pas une langue, mais un langage de convention, dans la formation duquel nous n'avons pas constaté plus de sept éléments. Nous les désignons ainsi : 1° vieux mots français, ou mots de langue romane; 2° substitutions; 3° modifications; 4° harmonies imitatives; 5° jeux de mots; 6° souvenirs; 7° importations.

« En dehors de cette nomenclature, que nous avons faite aussi peu scientifique que possible, nous n'avons rien trouvé. Nos lecteurs pourront en juger par eux-mêmes en lisant les courts aperçus que nous allons consacrer à chaque classe..... ».

— Voici quelques expressions tirées de Larchey. Il est bon de savoir qu'elles n'ont guère de valeur, si l'on ne connaît pas les origines de ces mots qu'on retrouve dans l'ouvrage.

On dit : Il a « jeté l'amarre sur sa crédulité », pour : il manœuvre pour le tromper. — On désigne un officier de place par : « l'as de carreau ». — Il dut faire usage d'un « crucifix à ressort », pour dire un « pistolet ». — Un « chevalier du lampion », est dit pour « sergent de ville ». — Un article qui arrive en retard à l'imprimerie, est appelé un petit « Grouchy ». — Un « prédestiné », est un mari trompé. — Un « ragot », est un conte absurde. — On appelle « poule d'eau », une

blanchisseuse, et l'avocat, un « blanchisseur ». — On appelle « orfèvre », un individu qui cherche à faire prévaloir ses intérêts particuliers sous un autre motif. — L' « omnibus », est une prostituée. — L'Académie s'appelle l'« Arche de Noé ».

— Il y a ainsi des centaines de locutions que Larchey explique ; car il ne faut pas s'y méprendre : toutes ces manières de parler ont généralement leur cause, leur motif ; ainsi donc en appelant l'officier de place, « l'as de carreau », c'est qu'en grande tenue, le revers de sa tunique présente un véritable as de carreau.

1852. Louis Schweighæuser. « De la Négation dans les langues Romanes ». — L'auteur nous prouve par des faits, que les phrases négatives étaient en grand usage avant Marot et Rabelais, et qu'on en use beaucoup moins aujourd'hui.

Déjà Collin-d'Ambly a publié un volume entier sur la Négation ; il sera bon d'y ajouter l'ouvrage de notre auteur moderne qui le complétera ; en effet, Collin d'Ambly ne parle de cette Négation qu'au point de vue du Français actuel, tandis que Schweighæuser en parle au point de vue du Vieux français, du Roman et même du Latin, qui, en somme, se relient au Français.

1853. Paul Morin. « Traité de Prononciation ; indiquant les moyens d'obtenir une bonne émission de voix, de corriger tous les défauts de prononciation, tous les accents vicieux et étrangers, et donnant la prononciation exacte de plus de vingt mille mots ».

— Voilà les promesses de l'auteur. Nous reconnaissons en effet l'excellence du livre.

1853. André Haddick, a publié un livre intitulé : « L'Harmonie et l'Euphonie dans la langue française ». Voici ce que nous dit l'auteur :

« On confond assez généralement en France, l'Harmonie avec l'Euphonie, et cependant ce sont deux choses distinctes. Il y a de l'Harmonie dans le discours lorsqu'il s'accorde avec la pensée, ou bien quand les sons de la voix s'accordent avec les mouvements de l'orateur. L'Euphonie est tout autre chose ; c'est le son agréable d'une seule voix ; c'est par raison d'Euphonie qu'on dit : mon amie, pour ma amie ; mon épée, pour ma épée ; viendra-t-il, pour viendra-il ; apporte-s-en, pour apporte en ; qu'on, pour que on ; qu'il, pour que il.

« La règle du pluriel des noms et des adjectifs, par l'adjonction d'un « s », a été provoquée par l'Euphonie : un enfant aimable, des enfants aimables ; enfin tout ce qui sert à embellir le langage français, est une nécessité euphonique ; on dira un né épaté, au lieu d'un nez épaté ; une voi admirable, au lieu d'une voix admirable ; toujours par nécessité d'Euphonie.

« L'Euphonie dans la langue française l'emporte sur toutes les autres considérations ; un ignorant dont le langage plaît, est préféré à un savant dont le langage déplaît. L'Euphonie française ne consiste pas seulement dans les liaisons douces ou dures, mais aussi dans les repos de la voix, dans les expressions faibles

ou fortes, graves ou aigües, lentes ou vives ; enfin que dirai-je, l'Euphonie est la loi suprême, dans le langage français ; et c'est sans doute pour cela, que le linguiste admire ces belles paroles de Vaugelas : Le bon langage est le maître des langues ».

1853. Antoine Hambroek, a publié un livre intitulé : « Conseils aux auteurs Didactiques ».

— Pour cet auteur, la condition principale dans ce genre d'ouvrages, est de posséder d'abord une bibliothèque complète pour le genre d'études que l'on traite. Hambroek nous semble avoir raison ; on ne peut guères traiter à fond d'une science dans son ensemble, si l'on n'a pas en sa possession tous les éléments qui se rattachent à la partie. L'homme, aussi érudit qu'il soit, a besoin du concours de tous ceux qui l'ont devancé dans la science, et quand même il posséderait les connaissances les plus approfondies, son livre ne sera accepté par le public, que s'il est appuyé par des notoriétés. Voilà pourquoi on ne peut faire un bon dictionnaire, par exemple, que si l'on possède déjà tous les autres dictionnaires.

1853. Camille Burgny, a publié à Berlin une « Grammaire de la langue d'Oïl, ou Grammaire des Dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un Glossaire indiquant tous les mots de l'ancienne langue, contenus dans l'ouvrage ».

— Il est bon de savoir que vers 1850, le goût pour le Vieux langage français s'est réveillé en France, j'oserai même dire en Europe ; alors sont apparus

beaucoup d'ouvrages qui ont rapport à l'ancienne langue des Francs, et il est bien utile qu'on nous donne des Glossaires dans le genre de celui-ci.

1853. Charles Letellier. « Cours complet de langue Universelle », en quatre gros vol. in-8°.

— Voici je pense l'idée capitale de l'auteur ; apprenez toutes les langues de l'Europe, et je vous enseignerai ensuite mon système de la langue Universelle..... Qui aurait jamais cru qu'il soit si facile de s'entendre avec les étrangers ?...

1854. Théodore Braun, professeur de pédagogie et de méthodologie à l'école normale de l'État à Nivelles, a publié un « Cours de langue maternelle ». On pourrait supposer qu'il s'agit de langue flamande ; point du tout : il donne le nom de langue maternelle à la langue française. Rendons compte de cet ouvrage. — Ce n'est d'abord qu'une méthode. L'élève doit indiquer les objets qui se trouvent dans l'école, dans la maison, dans les chambres, dans les armoires. Il doit nommer les aliments, les boissons, les animaux, les oiseaux, les poissons, les arbres, les herbes, les pierres, les métaux, les ustensiles de cuisine, les objets servant à écrire, les instruments aratoires, les outils, les instruments de musique, les monnaies, les corps célestes, etc. Ce qui annoncerait dans les écoles de la Belgique, un matériel formidable ; une arche de Noé.

Puis, l'élève doit dire de quoi sont faits ces objets ; il doit remarquer aussi s'ils sont sur, ou dans, ou au-dessus, ou en-dessous, près, à côté, entre, derrière

d'autres objets; et pour cela nous devons supposer que ces élèves sont tous des savants.

Ainsi donc, après avoir, par exemple, énuméré tous les corps célestes, ils indiqueront toutes leurs positions: ils en feront autant pour tous les poissons, les reptiles, les insectes. L'auteur entre ensuite dans les explications sur la Grammaire française, et nous dit que lorsqu'un substantif ne désigne qu'un objet, il est au singulier, et que lorsqu'un substantif désigne plusieurs objets, il est au pluriel. — A notre avis, la méthode n'est pas praticable. Pour sa Grammaire française, c'est tout ce qu'il y a de plus faible.

1854. Geoffroy-Chateau, a reproduit dans un bel in-12, « la Farce de Maistre Pierre Pathelin ». Il fait précéder ce chef-d'œuvre d'un recueil de monuments de la langue française, depuis l'an 400 jusqu'à 1500. C'est d'abord le Druide et l'Enfant, en langue celtique; écriture de 400; le Chant de Liwarch-Henn en 501; le Chant de Taliesin, barde, 550; un Fragment d'Homélie, 750; la Constitution de Dot, en latin vulgaire, 580; l'Oraison Dominicale, dans le langage des Francs; puis cette même oraison dominicale en langage gothique.

L'auteur poursuit ainsi sa nomenclature jusqu'à un texte de Philippe de Commines, en 1500. Il est seulement à regretter, que les différentes pièces d'écriture ancienne, qui sont inintelligibles pour une grande partie du Public, n'aient pas toutes une traduction. Malgré cela, l'œuvre de Geoffroy-Chateau est très-recommandable.

1854. Alexandre Erdan, est l'auteur d'un ouvrage magnifique intitulé : « Les Révolutionnaires de l'A. B. C. » Voilà encore un auteur qui n'est pas satisfait des directeurs de l'enseignement français, quand il dit, page 15 : « L'Institut est tellement jugé, qu'il y a vraiment de la barbarie à lui faire un procès nouveau. Que voulez-vous que l'on essaie de critiquer encore des gens dont toute la France sait, et convient, que ce sont moins que des invalides, que ce sont des morts ». Cela dit, voyons l'œuvre d'Erdan.

— Il commence par rappeler que l'ancien Français, nommé langue Romane, est un composé du Gaulois, du Tudesque, du Latin ; puis il passe en revue, pour ainsi dire, ce qui s'est fait dans l'orthographie ; surtout depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'aujourd'hui. Chacun comprendra que l'œuvre d'Erdan doit avoir beaucoup d'importance.

1854. Emile Egger, est l'auteur de plusieurs ouvrages linguistiques très-remarquables, entr'autres : « Notions élémentaires de Grammaire comparée, pour servir à l'étude des trois langues classiques. Mémoire d'histoire ancienne et de philosophie. Observations sur un procédé de dérivation très-fréquent dans la langue française ». — Je ne parlerai pas de dix autres ouvrages.

Si l'Université de France est évidemment hostile au développement des langues, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas dans le sein de la Corporation des hommes instruits, et dévoués au progrès. Egger en est un

exemple : ses œuvres ont participé à répandre la lumière sur cette science aride et complexe qu'on appelle la langue française. Ecoutons ce que nous dit ce professeur tout-à-fait hors ligne.

« Jusqu'à notre temps, les études grammaticales ont été uniquement considérées comme une préparation aux études littéraires. C'est là, sans doute, leur première utilité, mais ce n'est pas la seule.

« Il semble, en effet, que la Grammaire a sa valeur propre, et qu'elle constitue par elle-même une véritable science, digne d'occuper sa place dans l'enseignement libéral. On peut étudier les chefs-d'œuvre d'une langue en vue des nobles plaisirs du goût, et cette étude méritera toujours le premier rang dans l'éducation du cœur et de l'esprit : mais on peut étudier aussi les mots et les formes grammaticales, comme autant de faits ou de phénomènes qui ont leur loi secrète dans la nature même de notre intelligence. Une langue ne vit pas seulement dans les chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poësie, elle vit encore dans l'usage populaire et journalier, reflétant le génie du peuple qui la parle, elle se développe, se perfectionne avec lui, et reçoit tour-à-tour l'empreinte de sa prospérité ou de ses misères. A ce point de vue, n'eût-elle jamais produit un Homère, un Virgile ou un Racine, elle demanderait encore une place dans l'histoire, à côté des événements et des faits dont se compose la vie d'une nation ».

— Egger a coopéré à la solution des plus hautes questions, par exemple celle-ci : quels rapports y a-t-il entre les langues grecque, latine et française, qu'on est

convenu d'appeler en France, les trois langues classiques? Sous le rapport de la syntaxe, aucun; et la syntaxe est comme une marque de fabrique, qui décide de la nature des langues. — On n'est pas plus profond, plus raisonnable, plus savant qu'Egger.

1855. Jean Davenelle, a consacré un volume à la Conjonction, comme Collin-d'Ambly l'a fait pour la Préposition. Ces sujets en valent assurément la peine.

Combien d'écrivains qui croient posséder complètement leur langue, et qui ne donnent pas assez d'attention et aux prépositions et aux conjonctions. Si nous nous étendons ici sur l'ouvrage de Davenelle, c'est que ses observations peuvent quelquefois servir.

Que. — On est convenu d'appeler conjonction, les mots qui servent à relier entr'elles les parties essentielles d'une phrase. Si je dis : Je désire que vous veniez me voir; le mot « que », sert à relier simplement un membre de phrase à un autre membre. « Que », est la conjonction par excellence, mais en même temps c'est la liaison simple; tandis que presque toutes les autres conjonctions, apportent avec elles un caractère qui se relie à cette conjonction essentielle.

Quand. — Si je dis : je vous paierai quand vous aurez fini; ce mot « quand », n'a pas seulement le caractère conjonctif, il indique aussi la condition et le moment de payer. — On ne doit jamais oublier que notre langue est excessivement vivante, et que certaines conjonctions, qui avaient tel ou tel autre sens au xve ou au xviie siècle, peuvent fort bien avoir changé de

signification. Je fais cette observation, pour ceux qui se baseraient invariablement sur des écrits anciens, et qui alors pourraient fort bien se tromper.

Avant donc que. — Employé, par Boileau, a été fort critiqué, parce que cette conjonction composée n'est plus guère employée aujourd'hui. Et cependant Boileau avait raison, lorsqu'il a dit :

« Avant donc que » d'écrire apprenez à penser.

En effet supprimez le « donc, ou le que », et vous ôtez à la phrase de Boileau toute son énergie; je dirai même sa beauté. Est-ce à dire que Boileau doit toujours être imité? Non, assurément. Voyons comme exemple les deux vers suivants :

Défendit qu'un vers faible y put jamais entrer,
« Ni » qu'un mot déjà mis osât s'y présenter.

Il est évident que la conjonction « ni », employée dans ces vers, a toujours été une erreur, puisqu'il n'y a pas ici dans la phrase, de caractère négatif, mais bien un sens adjonctif, qu'il faut caractériser.

Défendit qu'un vers faible y put jamais entrer,
« Et » qu'un mot déjà mis osât s'y présenter.

Voilà du moins mon opinion, que le lecteur approuvera ou désapprouvera.

Voyons maintenant les conjonctions adversatives : « Cependant, néanmoins, pourtant, toutefois, bien que, mais » etc. Elles sont, comme nous le disons, adver-

satives; cependant il y a des nuances qu'un bon écrivain observe scrupuleusement.

Néanmoins. — En langage pratique veut dire : ceci en moins. Marius fut fort maltraité de la fortune ; « néanmoins » il ne perdit pas courage. Il subit bien des pertes; néanmoins il n'est point dépourvu de ressources.

Cependant. — A, à peu près, la même nuance que néanmoins. Il dit vrai; « cependant » on ne le croit pas. Il est bon, généreux; « cependant » il s'emporte parfois.

Pourtant. — Indique un peu de faiblesse dans de grandes qualités. Cicéron, quoique grand philosophe, n'était « pourtant » pas ennemi des louanges.

Toutefois. — Indique un peu plus de généralité, que les conjonctions que nous venons de citer. Cette nouvelle se soutient, « toutefois » personne n'y croit; c'est-à-dire que la généralité des personnes sont d'un avis contraire.

Seulement. — Veut dire une seule chose exceptée. Vous pouvez tout faire dans mon château, « seulement » vous ne monterez pas ma jument.

Bien que. — Est une rectification dans une phrase, qui est partie affirmative et partie négative. Il n'est pas étourdi, « bien qu'il » paraisse l'être.

Mais. — A un caractère adversatif complet. Il voudrait être le maître chez moi ; « mais » cela ne sera jamais. Il est bon enfant, « mais » passablement ennuyeux.

Lorsque, quand. — Quand, indique une époque,

tandis que Lorsque, n'indique pour ainsi dire qu'un moment, une circonstance. Il faut travailler « quand » on est jeune. « Quand » l'hiver fut venu. « Quand » les Romains occupaient les Gaules. — Puis on dira : « Lorsqu'il » arriva, j'étais absent. « Lorsqu'on » apprit cette nouvelle, on fut terrifié. Je partirai « lorsqu'il » se montrera.

Au reste, Du reste.—Au reste veut dire : avec cela. Elle est bonne mère, « au reste » elle a été bien élevée. On vous paiera bien, « au reste » on aura pour vous tous les égards. — Du reste est une conjonction restrictive. Il est capricieux, colère ; « du reste » juste et honnête.

De crainte de, De crainte que.— Est la même chose, c'est-à-dire que ces conjonctions ont la même signification. Si l'on supprime parfois le « que », c'est qu'il y a ellipse : N'allez pas en barque, « de crainte d'» accident, est la même chose que : N'allez pas en barque « de crainte qu'il » vous arrive un accident.

Pendant que, Tandis que.— Pendant que, a le caractère de la simultanéité. Il mange « pendant qu'il » lit, ou il lit « pendant qu'il » mange. « Pendant que » vous lui parlez, il écoute ce qu'on dit derrière lui. — Tandis que, indique une opposition : Il paraît riche, « tandis qu'il » ne possède rien. Il vous caresse, « tandis qu'il » vous hait.

A moins que de, A moins de. — Réclament encore quelques observations. C'est la même conjonction ; et si l'on supprime parfois le « que », ce n'est que par raison elliptique. Ne revenez pas, « à moins qu'on »

vous rappelle ; ici le que est employé. Ne revenez pas, « à moins d' » avis contraire, pour : ne revenez pas à moins qu'on vous donne un avis contraire.

Aussitôt que, dès que. — Sont parfois confondus, et cependant la différence est grande. Sitôt que, s'attache à une époque, à un fait bien constaté : « Sitôt qu' » on est malade, on doit se soigner. — Aussitôt, indique plutôt une circonstance, un accident qu'il faut saisir. « Aussitôt qu' » il l'eût aperçu, il s'esquiva.

Comme, de même que, ainsi que. — Ont quelque similitude ; cependant il y a des nuances. Comme, indique l'imitation : Je ferai « comme » vous. Il travaille « comme » son père. — Ainsi que, n'indique plus l'imitation simple ; c'est plutôt une comparaison. « Ainsi que » la vertu, le crime a ses degrés. — De même que, indique imitation et comparaison en même temps. « De même que » le père s'est ruiné au jeu, le fils s'est discrédité par sa mauvaise conduite.

Quoique, encore que. — Quoique est préventif. « Quoiqu'il » arrive, ne bougez pas. « Quoiqu'on » vous dise, sachez que je suis votre ami. — Encore que, se fonde sur un point établi. « Encore que » vous ayez raison, évitez les procès.

Puisque, car, parce que. — Sont des conjonctions explicatives, causatives, dans lesquelles cependant il y a des nuances. Puisque, s'emploie lorsque la cause est connue. Ne discutez pas avec lui, « puisqu'il » ne comprend rien. — Car, s'emploie dans l'éventualité, l'incertitude. Éloignez-vous, « car » votre associé peut vous voir chez moi. — Parce que, s'emploie dans les occasions

capitales. Évitez l'oisivité, « parce qu'elle » est la source de tous les maux.

— Voilà le tableau des conjonctions principales présentées par Davenelle, le reste de son travail est écrit avec la même lucidité. On nous dira peutêtre que ces conjonctions se trouvent dans cinquante autres ouvrages ; c'est vrai, cependant, il y a cette différence ; que quelques heures suffisent, avec Davenelle, pour bien comprendre le sens exact de chaque conjonction ; tandis que beaucoup d'auteurs ne possèdent pas le haut talent d'une exposition claire, brève et précise.

1855. Bonifacio Sotos Ochando. « Projet d'une langue universelle, traduit de l'espagnol par Touzé, chanoine à Paris ». L'abbé Ochando, crée non-seulement une langue, mais encore des mots nouveaux.

Un exemple donnera une idée de cette cacophonie :

Aimer,	sera remplacé par	Ucerar
J'aimai		Ucera R ba.
J'avais aimé.		Ucera R baa.
J'aimais		Ucera R bae.
J'ai aimé.		Ucera R bao.
J'aime		Ucera R be.
J'aimerai		Ucera R bi.
J'aurais aimé		Ucera R bia.

Ceci se passe de tout commentaire ! ! !

1855. Pierre Marcel. « Premiers principes d'Education, avec leur application spéciale à l'étude des Langues ». Il a publié aussi : « l'Étude des langues

ramenées à leurs véritables principes ». Maintenant, comment s'y prend l'auteur pour ramener la langue française à ses véritables principes ? C'est ce que nous allons examiner.

— D'abord il ne donne pas un livre de principes, mais une méthode qui consiste à parler, et à comprendre la langue écrite ; puis il enseigne à écrire. Ce système, est ce qu'on appelle la méthode maternelle ; et en effet, la mère commence par parler à son enfant, en amenant celui-ci à l'imiter ; puis elle lui présente le langage écrit, et elle exerce l'enfant à imiter ce langage. L'auteur nous dit encore qu'il y a quatre manières de penser dans une langue, qui correspondent aux quatre manières de la pratique. Ce qu'on fait pour la langue maternelle, doit être fait pour les langues étrangères. Voilà le fond de cette méthode. L'ouvrage est bien pensé, il est écrit avec calme, sans prétention : c'est un excellent livre.

1855. Marie Cannassié. « Essai sur l'Analyse et la Synthèse des éléments phoniques des langues, et sur l'écriture ». Cet ouvrage est plein de belles observations, entr'autres celles-ci : L'Analyse exacte des éléments phonétiques des langues, est le seul moyen d'arriver à une réforme orthographique plausible. — La méthode la plus rationnelle dans l'étude générale des langues, est d'aller du « Connu à l'Inconnu. »

— Tout cela a été dit, cependant on fait bien de répéter ces principes, que négligent certains auteurs, principes sans lesquels il est impossible d'arriver à

quelque chose. Nous regrettons que l'œuvre de Cannassié ne soit pas plus volumineuse.

1856. Maurice La Chatre, est l'auteur d'un grand dictionnaire français. C'est le premier lexicographe qui ait eu l'excellente idée d'illustrer les sujets qu'il traite. On conçoit la vie qu'un tel complément apporte dans un dictionnaire. L'enfant, en voyant des images, est naturellement amené à lire tout ce qui se rapporte au dessin qui l'a frappé. Ensuite en revoyant les objets même, en nature, il se rappelle tout ce qu'il a lu.

L'auteur est un progressiste, un homme dont le but, en publiant son livre, n'a pas été de faire une entreprise commerciale; il a surtout songé à faciliter, à seconder les études. Après cela, c'est un dictionnaire comme tous les autres dictionnaires, avec leurs défauts et leurs mérites.

1856. Moland et D'Héricourt, ont reproduit un grand nombre de manuscrits du XIIIe et du XIVe siècle, sous ce titre : « Nouvelles Françoises en Prose ». Ils ont conservé l'ancien Français, et ont eu l'excellente idée de donner à chaque page les notes nécessaires à l'intelligence des anciennes expressions. Si bien, qu'après avoir lu quelques-uns de ces petits volumes, on est naturellement initié à la lecture du Vieux Français. Nous reproduisons simplement une des historiettes, traduites par nos auteurs *.

* Nous pensons devoir indiquer le nom de l'éditeur. P. Jannet, à Paris.

LI CONTES DOU ROI COUSTANT L'EMPEREUR.

Cis contes nos fait mention ki fu jadis empères [1] de Bisanche, ki ore [2] est apielée Coustantinoble, mais ancienement iert [3] elle apiellé Bisanche. Il ot [4] jadis ancienement en ceste cité un empereour [5]; paiiens estoit [6] et fut tenus à sages de sa loi [7]. Il savoit asés d'une siense c'on apielle astrenomie, et si sot [8] dou cors des estoilles, des planètes et de la lune; si veoit [9] bien ès estoilles pluiseurs miervelles, et savoit molt d'autres coses là ù [10] li paiien s'estudioient molt, et croient ès

1. *Empères* pour *emperères*, empereur, au nominatif singulier, suivant les règles grammaticales que nous avons exposées.

2. Maintenant.

3. Étoit, elle étoit.

4. Il y eut.

5. Ceci n'est pas une faute contre les règles grammaticales, qui, dans le morceau que nous reproduisons, sont très exactement observées ; c'est au contraire une application de ces règles. L'écrivain a considéré ces mots *un empereour* comme régime du verbe impersonnel *il ot*, il y eut.

6. Il étoit payen.

7. Il fut tenu pour sage dans sa loi, dans sa religion.

8. Et il sut, etc. Le lecteur devra s'habituer à ce continuel emploi du mot *si*, non plus conjonction dubitative, mais plutôt affirmative, servant à commencer une phrase ou un membre de phrase, liaison moins étroite que le mot *et* et indiquant avec plus de netteté, et souvent à titre de conséquence ou de conclusion, la proposition nouvelle.

9. Voyoit.

10. D'autres choses là où, auxquelles.

sors [1] et ès respons dou Mauvais, c'est de l'Anemi [2]. Cil enperères ot non Muselins; il savoit molt d'ars et de conjuremens, si conme maint paiien font enchore.

Or avint ensi [3] ke li enpères Muselins s'en aloit une nuit, entre lui et un sien chevalier, parmi la cité c'on apielle ore Coustantinoble, et la lune luisoit aukes [4] clère, et tant [5] k'il oïrent une fame crestiiene ki travelloit [6] d'enfant en une mason si conme [7] il pasoient par devant. Li barons [8] à celle fenme fu en un haut solier [9], et si prioit Dieu k'il le [10] delivrast et à la fois [11] prioit Dieu k'il ne le delivrast mie. Cant li Emperères ot ensi oï grant pièche [12], si dist au chevalier : — Avez vous oï de cel vilain ki prie ensi ke sa fame ne delivre mie de son enfant et à la fois il prie ke il le délivre? Ciertes ore est il pire ke lères [13], car tout honme doi-

1. Sorts.
2. Le diable.
3. Ainsi.
4. *Aukes*, mot d'un sens variable, le plus souvent explétif. Tantôt il signifie : alors, maintenant; tantôt il donne seulement plus de force à l'adjectif ou à l'adverbe qu'il précède et forme une sorte de superlatif.
5. Et ils allèrent tant.
6. Travailloit, étoit en travail.
7. Au moment où.
8. Le mari.
9. Étage, chambre haute, terrasse au dessus de la maison.
10. Le pour la, fréquent dans le dialecte picard.
11. Prioit Dieu tantôt qu'il la délivrât, tantôt qu'll ne la délivrât pas.
12. Long-temps.
13. Que larron.

vent avoir pité des fenmes, meesment[1] de celles ki vont mal d'enfant. Et jà ne m'eit[2] Mahoumés ne Tiervagans[3] se je ne le fac[4] pendre se il ne m'en set à dire raison pour coi il le fait. Mais or alons à lui.

Si i vont, puis li dist li Emperères :

— Or me di voir[5], vilains, pour coi tu pries ton Dieu ensi pour ta fame une fois k'il le delivre et autrefois k'il ne le delivre mie; ce veul je savoir.

— Sire, dist cil[6], ce vous dirai je bien : verités est ke je sui clers et sai molt d'une siense c'on apielle astrenomie; si sai dou cours des estoilles et des planètes; si veoie[7] bien ke, se ma fenme delivrast al point et à l'eure ke je prioie Dieu k'il ne le delivrast pas, ke[8] se elle fust delivre à celle eure, ke[9] li enfes[10] alast à pierdition, et couvenist[11] k'il fust pendus u ars[12] u noiiés. Et cant je veoie k'il estoit bonne eure et boins poins, si prioie à Dieu ke il le delivrast; si ai tant priié

1. Mêmement, surtout.
2. M'aide.
3. Dieu payen, presque toujours associé à Mahommet dans les écrivains du moyen âge.
4. Fais.
5. Vrai.
6. Celui-ci.
7. Voyois.
8 et 9. La conjonction *que* se répétoit très fréquemment après chaque phrase incidente.
10. *Li enfes*, au nominatif singulier, *l'enfant* aux autres cas; conformément aux règles que nous avons exposées.
11. Convint; il conviendroit, il seroit nécessaire, inévitable.
12. Ou brûlé.

Dieu k'il a oïe ma proiière, soie mierchi [1], et ke elle est delivrée en boin point; Dieus en soit aourés [2] et gratiiés [3]!

— Or me dist. dist li Emperères, en quel boin point est li enfes nés?

— Sire, dist cil, volentiers. Saciés, sire, pour vérité, ke cis enfes ke chi est nés [4] aura à fenme le fille de l'enpereour [5] de ceste ville, ki [6] fu né n'a pas VIII jours, et sera enperères et sires de ceste cité et de toute la terre.

— Vilains, dist li Enperères, ce ne puet iestre [7] ke [8] tu dis.

— Sire, dist il, c'est tout voirs, et ensi le couvient il ke il soit.

— Ciertes, dist li Enperères, forte chose est de çou croire.

Li Emperères et li chevaliers se parti d'ileuc [9], et dist li Emperères au chevalier k'il alast enbler [10] l'enfant en tel manière, s'il pooit [11], ke nus [12] ne le veist. Li

1. La sienne merci, par sa miséricorde.
2. Adoré.
3. Remercié.
4. Qui est né ici.
5. De *l'enpereour... sera emperères*, telle est bien la double forme régulière du mot.
6. Qui, la fille.
7. Être.
8. Ce que.
9. Partirent de là.
10. Dérober, enlever.
11. Pouvoit.
12. Nul.

chevaliers i ala et trouva II. fenmes ki aukes estoient enblavées [1] d'attirer [2] la fame ki iert acoucie [3]. Li enfes iert envolepés en drapelais [4], et l'avoient mis sour une sielle [5]. Li chevaliers vint celle part, et prist l'enfant, et le mist sour une table [6], et l'enporta à l'Empereour, si ke [7] onkes nulle des fenmes ne le sot. Li Enperères li fist fendre le ventre à [8] un coutiel, de l'estomac juskes au nonbril, puis dist au chevalier ke jà li fius à cel vilain n'averoit sa fille à fenme ne jà apriès lui ne seroit enperères. Adont [9] li vot [10] li Enperères bouter sa main ou ventre pour sakier le quer [11]. Mais li chevaliers li dist :

— A ! sire, pour Dieu mierchi [12] ! k'es che ke vous volés faire? Il n'afiert [13] mie à vous, et se on le savoit,

1. Embarrassées, affairées ; le mot *emblayé* subsiste encore dans le patois picard.
2. Arranger, soigner.
3. Étoit accouchée.
4. Diminutif de *drap*, linge ; langes.
5. *Sella*, sorte de siége, escabeau, tabouret.
6. Le mot *Table* désigne peut-être ici la planche carrée sur laquelle on joue aux dames, aux échecs, ou une planchette quelconque. Voy. Ducange, au mot *Tabula*.
7. De telle sorte que.
8. Avec.
9. Alors.
10. Lui voulut.
11. Arracher, tirer le cœur.
12. Pour la grâce de Dieu ?
13. Cela n'est pas convenable, bienséant.

trop i ariés grant reproier [1]. Més laisielle [2] atant [3], kar il est plus ke mors. Et s'il vos plaist ke on en fache plus, je le porterai en la mer noiier.

— Oil, dist li Enperères, portés l'i, car je le hac [4] trop.

Li chevaliers prist l'enfant et l'envolepa en une kioute pointe [5] de soie, et le porta viers la mer. Si ot li chevaliers pité de l'enfant, et dist k'il ne seroit jà par lui noiiés; si le laisa tout envolepé sour un femier devant la porte d'une abeïe de mounes [6], ki cantoient à cel point lor matines.

Quant li moune orent canté lor matines, si oïrent crier l'enfant et le portèrent à dant abé [7] Et li abes le vit biel enfant, si dist k'il le feroit norir. Si le fist desvoleper, et vit k'il avoit fendu le ventre [8] de l'estomac juskes au nonbril. Li abes, si tos com il fu jours, manda mires [9], et lor demanda pour combien il gariroient l'enfant. Et il demandèrent pour le garir c. be-

1. Vous y auriez trop grand reproche.
2. Laissez-le, contraction euphonique.
3. A présent.
4. Hais.
5. *Kioute*, *coute*, couverture ; *pointe*, piquée ou peinte. Ce mot défiguré est devenu courtepointe. Basse latinité : *Culcita puncta* ou *picta*.
6. Moines. *De mounes*, génitif pluriel ; *li moune*, nominatif pluriel. C'est la règle ordinaire s'appliquant aux noms masculins, même terminés en *e* muet.
7. Au seigneur abbé, *ad dominum*.
8. Le ventre fendu.
9. Médecins.

sans [1]. Et il lor dist ke ce seroit trop et ke trop lor seroit il enfes coustans [2]. Et tant, ke li abes fist marciet [3] as surigiiens pour IIII^{xx} besans. Et apriès fist li abes l'enfant batisier [4], et li mist à non Coustant, pour çou k'il sanbloit k'il coustoit trop au garir.

Li mire alèrent tant entour l'enfant k'il fu garis. Et li abes li ot quis bonne noriche [5], et ot li enfes [6] à alaitier, et fu aukes tos [7] garis, car la cars [8] ki estoit molaite [9] et tendre se prist tos l'une à l'autre; més tout adiès [10] i parut la trace.

Molt crut tos li enfes et en grant biauté. Quant il ot VII. ans, si le fist maitre li abes [11] à l'escole, et il aprist si bien k'il pasa de sotieuté [12] et de siense tous ses conpagnons. Cant il ot XII. ans, il fu trop [13] biaus

1. Cent besans; le besan est une monnoie d'or orientale appréciée tantôt dix sols, tantôt vingt sols, dans les titres de cette époque.
2. Et que l'enfant leur coûteroit trop.
3. Marché.
4. L'abbé fit baptiser l'enfant.
5. Lui eut cherché bonne nourrice.
6. Et l'enfant eut à allaiter... La forme du mot *enfes* désignant le sujet du verbe.
7. Bien tôt.
8. Chair.
9. Diminutif de *molle*
10. Mais toujours.
11. L'abbé le fit mettre.
12. Subtilité, vivacité d'intelligence.
13. On a remarqué l'usage fréquent du mot *trop* pour signifier le superlatif, très, extrêmement.

enfes, si k'il ne couvenist kesre plus biel [1]. Cant li abes le vit si biel enfant et si gent [2], si le fist chevaucier [3] aveuke li.

Ore avint ensi ke li abes ot à parler à l'Empereour de tort ke si ballieu [4] fasoient à s'abaïe [5]. Si li fist li abes biel present, car li abeïe et li couvens estoient sougit [6] à lui, car il Enperères estoit sarasins. Cant li abes li ot douné son biel present, li Enperères li mist jour au tierc jour k'il seroit à un sien kastiel [7] à III. lieues de la cité de Bisance.

Li abes atendi le jour [8]. Cant il vit le point d'aler à l'Enpereour, si monta [9] et [10] si kapelain et si eskuier et sa gent; et aveuc fu Coustans, ki tant fu bien tailliés ke tout [11] looient sa grant biauté, et si disoit ceskuns k'il sanbloit bien iestre de haute gent [12] et k'il venroit à grant bien. Ensi conme li abes en aloit au castiel là [13] li Enperères devoit iestre, li abes aconsivy [14] l'Enpe-

1. Tellement qu'il n'en falloit pas chercher un plus beau.
2. Gentil, gracieux.
3. Aller à cheval, voyager à cheval.
4. Ses baillis, les procureurs, les fonctionnaires de l'empereur.
5. A son abbaye.
6. Sujets.
7. Château.
8. Le jour fixé.
9. Monta à cheval.
10. Ainsi que.
11. Nomin. plur.
12. De haute race, de grande famille.
13. Où.
14. Atteignit, rejoignit.

reour, et parla à lui et le salua ; et li Enperères il dist k'il venist au kastiel, et là parleroit à lui de sa besongne [1].

Li abes l'enclina [2] et li dist :

— Sire, de par Dieu !

Li abes apiela Coustant, ki tenoit son kapiel de feutre [3] tant k'il eust parlé à l'Enpereour, et li Emperères regarda l'enfant, et le vit tant biel et tant avenant ke onkes més [4] il n'ot veu si bielle piersonne. Si demanda à l'abé ki il estoit. Et li abes li dist k'il ne savoit fors que tant [5] k'il estoit à lui et l'avoit nori desdont [6] k'il estoit petit enfes, — et se jou estoie à loisir aveukes vous, je vous en diroie fines miervelles.

— Ore, dist li Emperères, vous venrés [7] au kastiel et ileukes [8] m'en dirés la verité.

Li Enperères vint au kastiel, et li abes fu adiés [9] priès de lui, conme cil ki avoit à faire se besongne ; si le fist au mius k'il pot conme cil ki estoit sougis à lui [10]. Li Enperères n'ot pas mis en oublianche le grant biauté

1. Affaire.
2. Inclina devant lui.
3. Le chapeau de feutre de l'abbé, pendant que celui-ci parloit à l'empereur.
4. Jamais auparavant.
5. Rien de plus, sinon.....
6. Nourri depuis.
7. Viendrez.
8. Là.
9. Toujours.
10. Comme celui qui étoit sous son pouvoir et sa dépendance.

de l'enfant ; si dist à l'abé k'il le feist venir devant lui. Li abes manda l'enfant, et il i vint tantos.

Quant li enfes Coustans fu devant l'Empereur, si li sanbla molt biaus ; si dist à l'abé ke molt estoit grans damages cant si biaus enfes estoit crestiiens. Et li abes li dist ke c'estoit grans joie, car il rendroit à Dieu une biele ame. Cant li Emperères oï çou, si coumencha à rire et dist à l'abé ke li lois crestiiene ne valoit riens, et ke tout cil estoient pierdu ki i creoient. Cant li abes l'oï ensi parler, si fu moult dolans [1], més il n'osa pas respondre à sa volenté [2], si li dist moult umlement [3] ;

— Sire, se Dieu plaist le tout poisant [4], nou sont [5], car Dieus aura mierci [6] de ses pecheours.

Lors li demanda li Enperères dont cil biaus enfes estoit venns. Et li abes dist k'il avoit [7] xv. ans k'il avoit esté trouvés devant lor porte sor un fumier tout par nuit.

— Et l'oïrent nostre moune [8] crier ; cant il orent dit matines, il alèrent quere l'enfant et le m'aportèrent, et je regardai l'enfant, si le vi moult biel ; si disc [9] ke je le feroie norir et batisier. Je desvolepai l'enfant ki

1. Affligé.
2. Comme il l'auroit voulu.
3. Et lui dit très humblement.
4. S'il plaît à Dieu, le tout-puissant.
5. Ils ne le sont pas, perdus.
6. Pitié.
7. Qu'il y avoit.
8. Nos moines.
9. Dis. Première personne, sing. indic. prés.

estoit envolepés en une kioute pointe de cendal viermel [1]. Cant li enfes fu desvolepés, je vi k'il avoit le ventre fendu de l'estomac juskes au nonbril. Je mandai mires et surigiiens, et fisc [2] marcié de lui garir en [3] IIII^{xx} besans. Apriès il fu batisiés et li mist non [4] Coustant pour cou k'il cousta tant d'avoir [5] à garir. Si fu li enfes asés tos garis, mais honkes puis ne fu ke la trace ne paire ou ventre [6].

Cant li Enperères oï çou, si sot bien ke c'estoit li enfes k'il avoit fendu ou ventre pour lui traire le quer fors [7]; si dist à l'abé k'il li dounast l'enfant. Et li abes dist k'il en parleroit à son couvent, et k'il l'aroit volontiers [8]. Li Enperères se teut ne mot ne respondi. Li abes prist congié à lui, et en vint en s'abeïe, et vint à ses mounes, et lor dist ke li Enperères li avoit Coustant demandé.

— Mais je li respondi ke g'en parleroie à vous [9], se vous i voliés acorder. Or dites ke vous en loés [10].

1. De cendal vermeil. Le cendal étoit une sorte d'étoffe de soie.
2. Fis. Première personne, sing. ind. prés.
3. Moyennant.
4. Et je lui mis nom, je le nommai.
5. D'avoir, d'argent.
6. Mot à mot : Mais jamais depuis ne fut que la trace ne paroisse au ventre.
7. Tirer le cœur dehors.
8. Qu'il l'auroit volontiers (de leur part), de leur bon gré.
9. Sous-entendu : pour savoir si...
10. Ce que vous approuvez, vous louez que je fasse.

— Coi ! font, sire, li plus sage, parfoi ! font il [1], mar feistes [2] ke vous ne li dounastes si tos com il le vos demanda. Si vous loons ke vous li envoiiés tout airant [3] k'il ne se courouce à nous, car tos i poriemes [4] avoir damage.

A çou fu afremés lor consaus [5] ke Coustans fust en voiiés à l'Enpereur. Li abes coumanda au prieur k'il enmenast Coustant à l'Enpereur.

Li prieus dist : — De par Dieu !

Il monta et mena aveukes lui Coustant, et vingt à l'Enpereour, et le salua de par l'abé et le couvent, puis pris Coustant par la main et le douna à l'Enpereur de par l'abé et de par le couvent. Et il [6] le reciut conme cil [7] ki molt fu coureciés de çou ke teus [8] avolés [9] et teus truans [10] devoit avoir sa fille. Si pensa en son quer k'il l'engegneroit [11].

Qant li Enperères ot reçut Coustant, si fu en grant

1. Quoi ! sire ! font les plus sages du couvent, parfoi ! font-ils.
2. Vous fîtes mal. Le mot *mar* n'est pas le mot *mal;* il est beaucoup plus énergique. Mais on ne sauroit ici le traduire plus exactement.
3. Tout de ce pas ; l'orthographe ordinaire est *tout errant.*
4. Tôt nous y pourrions.
5. A cela fut arrêté leur conseil.
6. L'empereur.
7. Comme celui qui étoit très courroucé, etc.
8. Tel.
9. Enfant sans aveu, venu on ne sait d'où.
10. Mendiant.
11. Le tromperoit, le joueroit.

pensée coument il [1] seroit ocis par si [2] ke nus n'en seust mot. Or avint ensi ke li Emperères ot à faire au coron de se tière [3], moult long là il ot [4] bien XII. journées. Li Enperères se mut [5] à aler là; et i mena Coustant, et pensa coument il le peuust [6] faire ocire, et tant, k'il fist escrire unes laitres [7] au chastelain de Busance :

« Jou [8], li emperères de Busance et sires de Grèse [9]
« fac [10] à savoir k'il [11] est demorés proprement en mon
« liu pour garder ma tière, et si tos com il vesra ces
« laitres, ke il ocie u face ocire celui ki ces laitres li
« portera, si tos com il li aura ballies [12] les laitres sans
« plus atendre, si cier [13] conme vous avés vo propre
« cors, ke vous faites tantos le coumandement. »

Telles estoient les laitres ke li biaus enfes Coustans portoit; si ne savoit mie sa mort k'il portoit [14]. Li varlés [15] reçut les laitres, ki furent closes, et se mist en

1. Constant.
2. De telle manière, par tel moyen.
3. A la frontière de sa terre, de son empire.
4. Très loing, là où il y eut.....
5. Imparfait du verbe se mouvoir.
6. Put.
7. Une lettre, *litteras*, au pluriel comme en latin.
8. Moi.
9. Seigneur, souverain de Grèce.
10. Fais. Première personne, sing. ind. prés.
11. Le châtelain de Bysance.
12. Délivré, remis.
13. Si cher.
14. Qu'il portoit sa mort.
15. *Varlès*, *varlet*, signifie jeune homme.

cemin, et esra [1] tant par ses journées ke en mains de xv. jours il vint à Bisanche, ki ore est apielée Coustantinoble.

Cant li varlés entra en la ville, il estoit eure de disner; si pensa, si com Dies le volt [2], k'il n'iroit point en celui point, ains atenderoit tant c'on eust disné; et il fasoit molt grant caut [3] si com entour la S. Jehan [4], si entra ou gardin tout à cheval Li gardins fu et grans et lons, et li varlés osta à son ceval le frain et li deslacha le poitrail et le laisa pestre; puis en vint en un recoi [5] d'un arbre, et li lieus fu aukes roisans [6], si s'endormi tos.

Ore avint ensi ke cant la bielle fille à l'Empereour ot mengié, k'elle vint ou gardin, soi quarte [7] de ses pucielles, et coumencièrent à chacier l'une l'autre si conme pucielles se geuent [8] aucunes fois. Et tant ke la bielle fille à l'Empereur vint desous cel arbre là ù Coustans estoit ki se dormoit et estoit vermaus [9] conme rose: et cant la damoisielle le vit, si le regarda molt volentiers, et dist à soi meismes ke onkes mais à nul jour si bielle fourme d'onme [10] n'avoit veue. Lors apiela

1. Marcha, voyagea.
2. Comme Dieu le voulut.
3 Chaud, grande chaleur.
4. Comme il fait aux environs de la Saint-Jean.
5. Lieu retiré, à l'abri d'un arbre.
6. Très agréable, attrayant.
7. Quatrième.
8. Se jouent, jouent entre elles.
9. Vermeil.
10. N'avoit vu si belle forme d'homme.

celi de ses conpagnes en cui [1] elle se fioit plus, et fist aler les autres fors [2] dou gardin.

La bielle pucielle fille l'Enpereour prist sa conpagne par la main, si le mena veoir le biel varlet ki se dormoit, et li dist ensi :

— Bielle conpagne, a il ichi [3] rice tresor. Ciertes, vées chi la plus bielle piersonne d'onme ke jou onkes més veise [4] à nul jour mais de ma vie Et il aporte laitres, si saroie volentier ke elles dienst.

Les II. pucielles s'aprocièrent dou varlet et il enblèrent ses laitres, et les lut la fille l'Enpereur. Et cant elle les ot liutes [5], si coumencha molt fort à plorer, et dist à sa conpagne :

— Ciertes, ci a grant dolour !

—Ha! ma dame, dist li autre pucielle, dites moi ke c'est.

— Ciertes, dist la pucielle, se je me pooie tant fier en vous, j'osteroie ceste dolour.

— Ha ! dame, dist-elle, hardiment vous i poés fier, car pour riens nulle [6] je ne descouvesroie [7] chose ke vous vosisiés [8] celer.

Et la pucielle, la fille l'Enpereur, en prist son créant [9]

1. En qui.
2. Hors.
3. Il y a ici.
4. Vis.
5. Lues.
6. Pour nulle chose ; *rien* étoit alors substantif féminin et équivaloit exactement au mot *chose*.
7. Découvrirois.
8. Voulussiez.
9. Sa parole, son serment.

selonc la loi paiiene. Et puis li dist çou ke les laitres disoient, et la pucielle li respondi :

— Dame, k'en beés [1] vous à faire?

— Che vos dirai ge bien, dist la fille l'Enpereur : je mettrai en sa boiste unes autres laitres [2] ke li Emperères mes pères mande au castelain k'il me doinse [3] à femme à cest biel enfant chi et kil fache grant fieste as noces faire de toute la gent de cest païs, car bien sache il [4] il est haus hom et loiaus. Cant la pucielle ot çou dit, si li dist celle ke c'estoit boin [5] à faire :

— Més, dame, coument aurés vous le saiiel [6] vostre père?

— Molt bien, dist la pucielle, car mes pères me balla IIII. paire d'escroes [7] saielées de son saiiel là [8] il n'a riens escrut [9], et jou i escrirai tout çou ke jou vosrai [10].

— Dame, dist elle, vous avés très bien dit, mais faites tos, si vos hastés ansois [11] k'il s'esvelle.

— Si ferai jou, dist la pucielle.

1. Desirez.
2. Une autre lettre; toujours le pluriel conformément au latin.
3. Qu'il me donne (subjonctif).
4. Car sache-t-il bien que.
5. Bon.
6. Le sceau de.
7. Pièces, feuilles de parchemin. V. Ducange au mot : *Escroa, scroua.*
8. Où; comme nous l'avons déjà noté ci-dessus.
9. Ecrit.
10. Voudrai.
11. Avant.

Li bielle pucielle fille l'Enpereour vint à ses chofres [1], et en trait [2] une des escrohes saielées ke ses pères li avoit laisies si conme pour enprunter deniers se elle le vosist faire. Car adiès estoit li Enperères et sa gent en geure [3], car il avoit de molt felons voisins et de molt poisans ki à lui marchisoient [4]. La pucielle escrist les laitres en ceste manière :

« Ge, rois Muselins, enperères de Grèse et de « Bisanche la chité, A mon chastelain de Bisanche, « salut. Et vous manc [5] ke vous le porteur de ces lai- « tres dounés [6] à ma bielle fille à fenme [7] à mariaghe « selonc nostre loy, car jou ai entendu et sai tout « vraiement k'il est haute piersoune et bien dines [8] « d'avoir ma fille. Et i faites grant joie et grant fieste « à tous ceux de la cité et de tout mon païs. »

En telle manière escriut et dita [9] les laitres la bielle pucielle fille à l'Enpereour. Et cant elles [10] ot les laitres escrites, elle revint ou gardin entre li [11] et sa pucielle,

1. Coffres.
2. Tire.
3. Guerre.
4. Qui étoient sur ses marches, sur ses frontières.
5. Mande.
6. Donnez le porteur de ces lettres.
7. Il faudroit peut-être supprimer les mots *à femme*, qui sont placés là à contre sens ; à moins que ce ne soit une finesse du conteur.
8. Digne.
9. Ecrivit et dicta.
10. *Sic*, pour *elle*.
11. Elles revinrent au jardin, elle et sa compagne.

et trouvèrent encore celui dormant; si li mist les laitres en sa boiste. Et puis si ont coumencié à canter et à faire noise pour lui esveslier. Et il s'esvella asés tos, et fu tous eshahis de la bielle pucielle, fille l'Enpereour, et de s'autre conpagne, ki vindrent devant li; et le salua la belle pucielle fille l'Enpereour. Et il li rendi son salu molt deboinairement. Elle li demanda ki il estoit ne [2] là ù il aloit; et il dist ke il aportoit laitres au kastelain ke li Emperères li envoioit. Et la pucielle li dist k'elle le menroit [3] asés tos là ù li castelains estoit. Si le prist par la main et l'enmena ou palais, ù il avoit molt de gens ki tout se levièrent encontre la pucielle conme contre lor dame [4].

La pucielle demanda le kastelain, et on li dist k'il estoit en une canbre [5]. La pucielle i mena le varlet, et li varlés li balla les laitres et li dist ke li Enperères le saluoit. Li castelains fist grant joie dou varlet et li baisa la main. La pucielle ouvri la boiste et coumencha à baisier les laitres et le saiiel son père par fieste [6], pour çou ke celle n'avoit oït nouvielles piécha [7] de lui.

Apriès dist au kastelain k'il oïst les laitres à consel [8], aussi com s' elle ne seust riens des laitres. Et li

1. Bruit.
2. *Ne* interrogativement, pour *et*.
3. Mèneroit.
4. Leur souveraine.
5. Chambre.
6. Par fête, en signe de joie.
7. Depuis long-temps.
8. En secret, en particulier.

castelains dist ke ce est bon à faire. Lors en vont li castelains et la pucielle en une canbre. Et la pucielle desploie les laitres et les list devant le castelain et fist samblant ke elle s'esmiervellast trop. Et li castelains li dist :

— Dame, il couvient faire le volenté mon segnour vostre père, car autrement en seriens nous trop blasmé.

La pucielle li respondi à çou :

— Et coument pora çou iestre ke je soie mariée sans mon segnour mon père ! Estrange chose seroit, ne je ne le feroie en nulle manière.

— Ha ! dame, dist li castelains, ke es çou ke vous dites ? Vos pères le manda ensi par ses laitres ; si n'en devés mie aler encontre.

— Sire, dist la pucielle, à cui il estoit tart [1] ke che fust fait, vous parlerés as barons et as poisans honmes de ceste tière, et en aurés consel. Et se il le loent ensi à faire, je sui celle ki jà n'en yrai encontre.

Li chastelains dist ke elle disoit bien et ke sage [2]. Si parla li castelains as barons et lor moustra les laitres, et il s'acordèrent tout à çou ke la laitre fust aconplie et li mandemans à l'Enpereur fais. Lors espousa selonc la loi paiiene Coustans [3] li biaus varlés la bielle fille à l'Enpereour. Et durèrent les noces xv. jours, et ot [4] si grant joie à Bisance conme trop, et si ne fasoit on

1. Il tardoit.
2. Et comme sage.
3. *Coustans*, sujet nominatif, Constant épousa.
4. Il y eut.

en la cité nulle euvre fors boire et mangier et faire joie.

Grant tans demora li Emperères ou païs ù il estoit. Et cant il ot aconplie sa besongne, si s'en retourna viers Bisanche. Cant il fu à II. journées priès, si vint à lui uns des mesages de ses mesagiers ki venoient de Bisanche. Li Enperères demande coument on fasoit [1] à sa cité. Li varlés dist ke on i fasoit trop grant fieste conme de boire et de mangier et d'iestre à aise, et ke on n'i avoit fait euvre dedens XV. jours.

— Et pour coi es çou? dist li Emperères.

— Pour coi, sire! dont ne le savés vous bien?

— N'aie voir [2], dist li Enperères, mais di le moi.

— Sire, dist li varlés, vous envoiastes un trop biel enfant jouene [3] à vostre kastelain, et si mandastes par vos laitres ke il li feist espouser vostre fille la bielle, si seroit apriès vous enperères, et k'il estoit bien haus hom et dines de lui [4] avoir. Mais vos fille ne le vot prendre devant ke li castelains en eust parlé à vos barons. Il en parla à aus tous et lor moustra vos laitres. Et il disent tout k'il couvenoit faire vostre coumandement. Cant vostre fille vit ke tout s'i acordèrent, si n'en osa aler encontre, ains s'i asenti [5]. Tout ensi fu vostre fille espousée; si a tel joie à vostre cité ke nus ne le poroit souhaisdier [6].

1. Comment on faisoit, on se conduisoit.
2. Non vraiment.
3. Jeune.
4. Elle.
5. Y consentit.
6. Que nul ne le pourroit souhaiter.

Li Enperères, cant il oï ensi parler le mesagier, si fu tous eshahis et pensa molt à ceste chose; si demanda au varlet conbien il avoit ke cil varlés avoit espousé sa fille, ne s'il avoit geu à li [1].

— Sire, fait li varlés, oil, et si puet [2], jà bien iestre grose, car il a plus de III. semainnes k'il l'a espousée.

— Voire, dist li Enperères, ce soit à boine eure [3], car puis k'il est ensi, à soufrir le me couvient, puis ke autrement ne puet iestre.

Tant esra li Emperères k'il vint à Bisanche; si li fist hon [4] molt bielle fieste, et sa bielle fille li vint à l'encontre et [5] ses maris Coustans, ki tant fu biaus varlés ke nus plus. Li Enperères, ki fu sages, lor fist molt grant joie et mist les II. mains sour lor II. tiestes, et les i tint grant pièche [6], et c'est la manière de la beneiçon [7] as paiiens. Celle nuit pensa molt li Enperères à ceste miervelle coument che pooit iestre avenu, et tant i pensa k'il sot aukes bien ke çou et esté par sa fille. Si n'en volt mie aler encontre, mais il demanda à veoir la laitre ke il avoit envoiie, et on li moutra; si i vit son saiiel pendant et vit la laitre ki fu escrite. A la manière ke la chose ot esté faite, si dist à soi meismes s'il voloit contrester [8] as choses k'il couvient avenir.

1. Couché avec elle.
2 Et elle peut.
3. A bonne heure, heureusement.
4. On.
5. Ainsi que.
6. Long-temps.
7. Bénédiction.
8. Qu'il vouloit, qu'il avoit voulu s'opposer...

Apriès çou, fist li Enperères Coustant [1] son nouviel fil chevalier, ki estoit maris sa fille, et li douna et otria [2] toute sa tière apriès son deciès. Et cil Coustans le tint bien et sagement conme boins chevaliers et preus et hardis, et se deffendi molt bien de ses anemis. Si ne demora pas lontans ke ses sires li Enperères moru ; et fu ses services [3] fais selonc la loi paiiene molt ricement. Et li emperères Coustans fu enperères. Si ama molt et ounoura [4] l'abé ki l'avoit nori, et le fist tout segnour [5] de lui. Et fist li empères Coustans, par le consel l'abé et par le volenté de Dieu le tout poisant, sa fame crestiiener [6]; et tout cil de la tière furent convierti à la loi Jhesucris. Et engendra li enperères Coustans en sa fame un oir marle [7] ki ot à non Coustentins, ki fut puis molt preudom [8]. Et si fu puis la cités apielée Coustantinoble, pour son père Coustant

1. L'empereur fit chevalier Constant... qui étoit...
2. Octroya.
3. Son service, ses obsèques.
4. Honora.
5. Gouverneur, directeur.
6. Chrétienner sa femme, la rendre chrétienne.
7. Un héritier mâle.
8. Preudhomme ; la preudhomie résumoit toutes les qualités guerrières et morales qu'on pouvoit souhaiter dans un chevalier. On se souvient du passage de Joinville : « Car (saint Louis) grant différence disoit estre entre preuhomme et preudomme, et que maint chevalier y avoit entre les chretiens et entre les Sarrasins qui estoient assez preux, mais ilz n'estoient pas preudommes, car ilz ne craignoient ne amoient Dieu aucunement. »

ki tant cousta, ki [1] devant avoit esté apelée Bisanche.

Si finist chi atant [2] li contes dou roi Coustant l'empereur.

1856. Maurice VERNIOLLES. Voici un ouvrage tout-à-fait neuf, et dont l'importance n'échappera pas au lecteur. « Essai sur la Traduction, considérée comme le principal exercice dans les classes supérieures ».

« Voulez-vous que l'étude des modèles soit vraiment profitable ; voulez-vous fixer l'esprit de votre élève sur une œuvre littéraire, et concentrer ses réflexions sur chacune de ses parties, vous ne trouverez aucun moyen préférable à l'exercice de la Traduction.

« Pour comprendre, dit M. Laurentie, combien les traductions sont utiles, il faut considérer que l'écrivain qui, dans sa composition originale, songe uniquement à revêtir de formes séduisantes ses propres pensées, se livre, dans la traduction, à un double travail, celui de saisir les pensées d'autrui, et celui de leur créer des expressions nouvelles. La difficulté n'est pas moindre peut-être de pénétrer les pensées du génie dans toute leur profondeur, que d'arriver soi-même par la méditation, à des compositions fortes et hardies. C'est, en effet, s'identifier avec l'auteur qu'on traduit, que de le suivre dans toutes ses finesses, de deviner les délicatesses de son langage, et de conce-

1. Qui, la cité.
2. A cet endroit.

voir comme lui ses inspirations. Il semble qu'on s'élève à sa hauteur, qu'on devient grand et sublime avec lui, et qu'on lui ravit son esprit et sa nature ».

1856. Edouard Duconduit. « Essai de Rhythmique française ». — Ce mot s'est dit autrefois pour rime; il faut avouer cependant, qu'il y a une différence. Nous savons ce que veut dire rime; c'est la cadence, le retour du même son à la fin de deux ou plusieurs vers, en rapport l'un avec l'autre. Pour la Rhythmique, ou mieux le Rhythme, c'est la science de la rime, le mécanisme. Le sujet est nouveau, le travail est consciencieusement fait, les observations savantes; enfin c'est ce qu'on peut appeler un bon ouvrage.

1856. Charles Jourdain. « Notions de Logique ». — Nos auteurs, pour les classes élémentaires, ne donnant point généralement de logique à l'appui de leurs leçons de grammaire et d'orthographie; ce n'est que dans les écoles supérieures, et dans les ouvrages destinés à ces écoles, qu'on peut puiser cette science. Alors, force nous est, si nous voulons parler logique, d'indiquer ces livres de l'enseignement supérieur.

1856. Francisque Michel. « Dictionnaire d'Argot ». — L'auteur a su donner à son livre la forme la plus attrayante. Cet ouvrage a le mérite de nous amener à lire, et étudier le Vieux Français. Pendant qu'on ne fait que consulter les autres dictionnaires, on se surprend à lire celui-ci du commencement jusqu'à la fin. C'est, je crois, le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un dictionnaire.

On sait qu'il existe beaucoup de genres d'argot. Michel, s'est surtout attaché au véritable argot ; à celui qui est employé par la populace, les voleurs, les assassins. Cependant on y voit aussi parfois de l'argot que j'appellerai honnête ; comme « Grosse cavalerie », pour désigner les « cureurs d'égouts ». On appelle « Chat », le concierge d'une prison, et « Chats fourrés », le juge et le greffier.

1857. Leger-Noël, auteur de plusieurs ouvrages didactiques, a donné : « Les Anomalies de la langue française, ou la nécessité démontrée d'une révolution grammaticale ». — Nous voyons en effet, dans ce petit in-octavo, beaucoup de critiques sur le système adopté dans l'écriture. L'auteur a publié aussi une Grammaire, et voici la définition qu'il en donne : « La grammaire générale est une science, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole, (il aurait pu ajouter et de l'écriture). Une grammaire particulière, est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des principes généraux de la parole (et de l'écriture), aux institutions usuelles et arbitraires d'une langue particulière ». — Ce n'est, il est vrai, que la répétition de ce qu'a dit Beauzée en 1767 ; mais enfin, c'est un principe qui demande à être pris en grande considération, par les amateurs linguistes.

1857. Louis Capart, a traité du « Tutoiement et du Vouvoiement ». Il commence par se demander comment s'est introduite, dans le langage, l'habitude de

dire : « Vous pour Tu, et Nous pour Je ». Alors il se répond à lui-même :

« Je comprends, dit-il, qu'un valet, voulant marquer la grande distance qui le sépare de son maître, emploie avec lui des expressions qui fassent bien ressortir les distances. — Monsieur veut-il me permettre de lui faire une observation? — Il est certain qu'un « Tu », adressé par un cocher à sa maîtresse de maison, ferait un mauvais effet. Oui, on froisserait les convenances, si l'on disait à une dame qu'on ne connaît pas : Veux-tu me permettre de passer! Mais de là, à « vouvoyer » son frère et sa sœur, son ami, son père et les personnes que l'on fréquente, surtout quand elles sont du même sexe, c'est aller trop loin ». A ce sujet, l'auteur fait ressortir tout le dédain que l'on peut marquer en employant parfois le « vous ».

« Un père, prévenu que son fils se propose de forcer son secrétaire pour le voler, y met une somme d'argent, avec ce billet foudroyant :

Puisqu'un amour infâme a pour « vous » tant d'appas,
Qu'il « vous » fait renoncer à « votre » propre estime,
Je veux « vous » épargner un crime :
Acceptez, ne dérobez pas.

Jusqu'alors, ce père avait dit « tu », à son fils; cependant, en présence de son infamie, il se décide à dire « vous ». — Pourquoi, si « tu », est trop familier, l'emploie-t-on pour l'Eternel ? Quand on tutoie Dieu, il me paraît qu'on pourrait bien tutoyer le premier venu, sans le désobliger.

L'auteur conclut ainsi : « Tu et Vous », seront toujours bien employés par les hommes d'excellente compagnie; les sots seuls peuvent se tromper. Quant au « Nous pour Je », qu'on trouve chez les auteurs, c'est une véritable inconséquence, que rien ne justifie ».— Si moi-même, dans le cours de cet ouvrage, je mets parfois « Nous pour Je », c'est que je ne veux pas trop contrarier les usages. Si j'écrivais selon mon goût, trop de monde s'écrierait : que je ne connais même pas « l'orthographe » ! J'avoue que les ignorants me font peur ; ils sont si puissants !

1858. Ernest Renan. Voici ce que dit l'auteur dans son livre intitulé : « Origine du langage ».

« Toutes les fois que les grammairiens ont essayé de dessein prémédité de réformer une langue, ils n'ont réussi qu'à la rendre lourde, sans expression, et souvent moins logique que le plus humble patois. Qu'on lise, par exemple, les notes que Duclos a ajoutées à la « Grammaire générale » de Port-Royal : jamais peut-être la prétention de critiquer la nature, qui domine le XVIIIe siècle, ne s'est plus naïvement avouée. A chaque instant, l'Académicien cherche à montrer les inconséquences et les « fautes » que renferme le langage, tel que le peuple l'a fait. Il sourit de pitié sur la bizarrerie de l'usage, et il voudrait en corriger les écarts par la raison des grammairiens, sans s'apercevoir que les tours qu'il veut supprimer sont d'ordinaire bien préférables à ceux qu'il veut y substituer.

« L'esprit humain, laissé à lui-même, ne recherche

point à plaisir les anomalies. La langue des enfants et du peuple est d'ordinaire plus expressive, que la langue consacrée par les grammairiens. Ici, comme toujours, l'œuvre artificielle de l'homme, lorsqu'elle s'attribue une mission réformatrice, détruit l'œuvre de la nature. Et combien celle-ci n'est-elle pas plus vivante et plus vraie! En parcourant le dictionnaire de la langue française, on remarque que les mots vraiment nationaux, sont l'œuvre du peuple, tandis que les mots introduits par les grammairiens conservent toujours la trace du pédantisme et d'une latinité à peine dissimulée ».

— Si nous comprenons bien Renan, dans son « Origine du Langage », le Grammairien est un être nuisible à l'étude des langues. L'accusation est claire et directe; et comme Duclos personnifie la science grammaticale, il ne pouvait pas échapper aux morsures envenimées de l'ancien professeur à la Sorbonne. Renan s'est fait l'apologiste, le défenseur de l'ignorance et de l'incapacité, et nous ne chercherons pas à lui contester le plus léger de ses attributs. Nous ne pouvons pas, cependant, laisser passer sous silence quelques faits controuvés, à l'égard de Port-Royal et de Duclos.

Il n'est jamais venu à la pensée du critique de Port-Royal, de réformer la langue française, ni de contester la puissance respectable de ce principe : Le bon langage est le maître des langues; bien moins encore de critiquer la nature qui domine le XVIIIe siècle; mais il a protesté contre le mauvais usage, qu'on voudrait

imposer comme loi, sous prétexte que l'usage tel qu'il soit fasse loi.

En attaquant le principe latin, Renan ne s'est même pas aperçu, paraît-il, que Port-Royal qu'il adore, est latiniste par excellence; tandis que Duclos, qu'il critique, n'admet pas le principe latin.

Enfin, nous dirons de Renan, ce qu'on pourrait dire d'un aveugle qui discuterait sur les couleurs.

Nous avons eu l'occasion de voir des œuvres bien faibles sur la langue française, mais jamais, non jamais, nous n'avons découvert quelque chose qui approche des inepties de notre linguiste improvisé.

1858. Désiré Scott, a publié une petite brochure sur les « Noms et les Prénoms ». – Mlle Charlotte sera peutêtre contente de savoir que ce nom est d'origine germanique, et veut dire : vaillante. — Agathe, provient du Grec, et veut dire : bonne. — Agnès, provient encore du Grec, et veut dire : pure, chaste.

1858. Lazare Benloew, a publié, entr'autres ouvrages un « Aperçu général de la science comparative de la langue ». — L'auteur fait des observations sur les langues, comme Vaugelas et ses disciples faisaient autrefois des remarques sur la phraséologie.

1858. Anatole de Chevalet « Origine et Formation de la langue française ». — Cet ouvrage remarquable a différents genres d'utilité : La préface est un aperçu historique sur les langues qui ont été parlées successivement entre le Rhin et la Loire; voilà pour l'histoire. Remarquons en passant qu'il n'y a encore rien

de bien défini sur l'Origine de la Langue française, et qu'alors l'homme qui veut savoir, doit nécessairement étudier une vingtaine d'auteurs, très-sérieux, qui ont traité de cette grande question. Il va sans dire qu'il serait téméraire, pour un simple rapporteur, de se prononcer sur ce point.

De Chevallet, arrive bientôt au premier document de l'écriture française au VIIIe siècle, qui s'appelait alors et qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de Langue Romane. Puis, il explique l'élément Celtique, et l'élément Germanique, et comme complément, il donne des exemples nombreux en forme de dictionnaire. Alors son livre, après avoir servi à nous éclairer sur l'histoire générale, nous sert encore à nous instruire sur l'histoire des mots et des phrases. D'autant plus que l'auteur accompagne toujours ses explications, d'un grand nombre d'exemples qui constituent de plus en plus un dictionnaire du vieux langage; je veux dire cette période du XIIe à la fin du XVe siècle.

Dans son second volume, il entreprend l'histoire de notre grammaire. Il y a des observations neuves : par exemple, sur les permutations des lettres, que l'auteur attribue surtout aux climats. On ne prononce pas dans un pays de glaces comme sous l'Équateur.

Mais où l'auteur devient faible, c'est lorsqu'il veut baser la grammaire française sur la grammaire de la langue latine; quand il est reconnu déjà depuis longtemps, que ces deux langues sont tout-à-fait distinctes, incompatibles, surtout en grammaire.

1858. Casimir Henricy, a beaucoup écrit. Il a publié plusieurs ouvrages linguistiques.

— Il s'est formé à Paris en 1858, une société de gens d'élite, qui ont eu l'idée de fonder un journal linguistique, où l'on parlait d'études philosophiques, de réformes orthographiques, d'alphabet universel, de langue universelle, enfin de tout ce qui a rapport à la Philologie. Cette société eut pour fondateur et secrétaire général, Henricy, l'un des hommes les plus éclairés de l'Europe. Son dévouement absolu à la vulgarisation de l'instruction générale est bien connu. Il a eu pour membres correspondants : Letellier, Colins, Mialle, Chavée, Castiglia, Daulne, Lamarche, Ochando, Poujade, Geoffroy, Génot, Féline, Amaury, Littré, Dufriche, Reinvillier, etc. Mais le journal attaquant les abus, l'ignorance et la superstition, se fit naturellement beaucoup d'ennemis, et l'entreprise ne put pas se maintenir.

« La Tribune des Linguistes » a vécu deux années, le directeur y a perdu son temps et son argent. Cela n'empêche pas que l'ouvrage peut être considéré comme étant le plus important de tous ceux du XIXe siècle, sans en excepter même nos meilleurs dictionnaires. On peut envisager l'œuvre d'Henricy et consorts, comme étant le fondement d'une nouvelle École. — L'auteur a donné aussi une grammaire, où les définitions sont d'accord avec la science. Son orthographie particulière diffère de l'orthographie admise dans les écoles. — Il est le principal, j'oserais dire le seul rédacteur du Dictionnaire La Châtre, (seconde édition).

Dictionnaire de l'Académie.

Septième édition.

1858. Ordinairement, la célèbre Faculté publie son ouvrage d'un seul coup. Mais, comme elle a ajouté à son cadre habituel, la section historique, ce nouveau lexique prend des proportions réellement effrayantes, surtout pour les souscripteurs.

La première livraison a paru en 1858, c'est un in-quarto de trois cent soixante-huit pages, à deux colonnes, format ordinaire ; il coûte dix francs. On part de A substantif masculin, et on va jusqu'au mot « ABusivement ».

La seconde livraison a paru en 1865, et nous attendons la troisième de jour en jour. De tout cela, on peut faire ce calcul : Le dictionnaire, dans son ensemble, aura soixante-quinze livraisons, à dix francs, soit, sept cent cinquante francs. Il y aura huit années d'intervalle d'une livraison à l'autre, soit, soixante-quinze multiplié par huit, égal : six cents ans. L'ouvrage se composera d'environ vingt-cinq volumes de force ordinaire, ou trois livraisons chacun.

Cette entreprise pourra paraître extravagante à quelques-uns ; seulement, il est bon de savoir que le nouveau dictionnaire des « Immortels », n'est qu'une parabole. L'Académie française, qui est la sagesse même, l'érudition, la science, etc. (tout le monde sait cela), a simplement voulu prouver : que nos lexicographes, en voulant universaliser leurs œuvres, ne sauraient pas donner quelque chose de complet, puisque

l'Académie, qui n'a fait qu'ajouter la section historique au dictionnaire ordinaire, ne peut terminer son livre qu'après six cents ans de travaux.

1858. Oscar VAILLANT, est l'auteur d'une brochure, sur « l'Imparfait des subjonctifs ». — Je n'ai jamais rien compris, dit l'auteur, à ces mots : « Imparfait du subjonctif ». Je n'ai jamais pu découvrir l'utilité des règles exceptionnelles qu'il provoque. Quant à ces expressions : « que je travaillasse, que je trafiquasse, que je questionnasse », il est facile de s'aperçevoir que c'est un langage très-ancien, employé surtout par les pédants, pour prouver à un auditoire, qu'ils connaissent les règles de la grammaire, même les plus excentriques. Aussi cette manière de parler elle est abandonnée depuis deux cents ans, par les bons orateurs et les bons écrivains. Cela n'empêche pas que ces règles sont toujours imposées dans nos écoles. Pauvres jeunes gens.....

1859. Charles LIVET, a reproduit plusieurs ouvrages linguistiques : L'Histoire de l'Académie par Pellisson et d'Olivet ; le Dictionnaire des Précieuses de Somaize; il a publié aussi, la Mode dans le langage ; et ensuite la grammaire française et les Grammairiens au XVIe siècle ».

— Pour Livet, « Sylvius est le grammairien français par excellence, c'est Sylvius, qui a donné des lois fixes *, ayant amené l'uniformité du langage. L'ou-

* Cette idée de lois fixes dans les langues a pu exister au XVIe siècle, mais non plus dans le XIXe.

vrage de Sylvius, sur les principes de la langue française, a d'autant plus d'importance, qu'il est publié en Latin, et qu'alors il a pu servir de guide aux Anglais, aux Allemands, aux Italiens, aux Espagnols, et enfin à tous les étrangers.. ...».

— Ainsi, Livet est l'adorateur du dieu Sylvius. Quant à la Réforme, l'introduction du Français en France, il n'y attache pas une très grande importance. L'auteur parle des travaux de Meygret, de Des Autelz, de Pelletier, de Ramus, de Garnier, etc. Il rappelle les discussions entre ces différents champions sur l'orthographie ; seulement il a beaucoup plus de sympathies pour l'esprit latin que pour l'esprit français ; aussi, le voit-on négliger, peutêtre avec intention, Tory, François Ier, Du Bellay, Pasquier, et enfin tous les grammairiens du XVIe siècle, qui aimaient la langue française ; ceux qui en ont fait ressortir la Puissance et le Génie.

Nous reconnaissons le grand mérite de Sylvius, comme novateur orthographiste. Quant à ses principes de grammaire, nous regrettons de ne pas être de l'avis de notre traducteur ; car pour nous, Sylvius a empoisonné la grammaire classique française, et les différentes grammaires de l'Europe ; et à tel point que certains écrivains contemporains de tous les pays portent encore les traces de ce poison.

1859. Théodore Robertson, d'origine anglaise, né à Paris, est un nom aussi connu en grammaire que ceux de Noël et Chapsal, Bescherelle, Landais et même

Port-Royal. Nous n'avons pas à parler de son plus ou moins de mérite comme grammairien ou méthodiste, puisque ses ouvrages sont destinés à une langue qui nous est étrangère. Nous ne parlons de Robertson que comme auteur d'un « Dictionnaire Idéologique pour la langue française ».

Le but du linguiste, est de présenter immédiatement toutes les expressions se rapportant au sujet que l'on a à traiter. Si par exemple il s'agit d'une « Querelle », on trouvera à ce mot ce qu'on nomme vulgairement des synonymes : « controverse, polémique, taquinerie, tracasserie, dispute, altercation, explication, chicane, procès, rixe, démêlé, discussion, prise, querelle d'Allemand, etc. » — C'est ce que l'on nomme en littérature, les noms de ressources.

En effet, il n'y a rien de plus malheureux, dans le discours français, que de répéter plusieurs fois le même mot dans une phrase, comme par exemple : « faire faire des bottines ». Alors une étude du dictionnaire Idéologique de Robertson, peut être très-utile à ceux qui ne possèdent pas la facilité des expressions.

Il faut ajouter, pour être vrai, que le livre que nous signalons ici, aurait besoin d'être épuré. Il y a ensuite une quantité considérable d'expressions qui sont françaises, si l'on veut, mais dont on ne se sert jamais. Malgré ces petites imperfections, l'ouvrage a une spécialité, et dès lors, il est très-recommandable.

1860. Max Muller, est d'avis, dans sa « Science du Langage », que pour établir définitivement la linguis-

tique comparée, sur des bases solides, il reste à faire pour cette science, quelque chose d'analogue à ce qu'a fait Jussieu, en dotant la botanique de la méthode naturelle. Il y a dans Max Muller, des pensées sublimes; j'en veux citer une :

« Sans le sol, sans l'air et la lumière, l'arbre ne pourrait vivre ; nous ne pourrions même pas le concevoir comme vivant sans ces conditions. Il en est de même du langage, qui ne peut exister seul ; il lui faut un sol pour y pousser, et ce sol est l'âme humaine.

« Parler du langage comme d'un être isolé, qui vivrait d'une vie propre, qui arriverait à la maturité, qui se reproduirait et qui mourrait de lui-même, c'est faire de la pure mythologie ; nous ne pouvons, il est vrai, éviter les expressions métaphoriques, mais nous devons toujours nous tenir sur nos gardes, et, dans des recherches comme celles qui nous occupent, ne pas nous laisser égarer par les mots mêmes que nous employons ». — Voilà, ce qui s'appelle de la philologie.

1860. Georges Haymann, auteur allemand, a publié un livre intitulé : « Le Mécanisme de la Langue Française ». — « Nous avons, dit-il, une dizaine de linguistes qui traitent de ce sujet, et cependant nous n'en avons pas remarqué un seul qui ait bien dit ce que c'est que le Mécanisme. Nous allons tâcher de définir ce mot :

« On peut, je pense, comparer le Mécanisme d'une langue, au Mécanisme d'une machine à coudre, ou d'un mouvement de pendule, où toutes les pièces grandes

et petites doivent former un tout, en s'accordant parfaitement entr'elles. L'homme ne parlera bien, n'écrira bien, que lorsqu'il aura eu le talent d'agencer les centaines de pièces qui constituent la langue française. Nous sommes probablement fort loin encore de l'époque où l'on arrivera à cette perfection ».

— Notre auteur en voulant ensuite établir un Mécanisme général pour toutes les langues, nous paraît avoir embrassé trop de choses à la fois : car si toutes les langues ont des principes généraux, il n'en est pas moins vrai que chaque langue a son mécanisme particulier ; ainsi donc, il est évident, que la langue latine, la langue française et la langue allemande, ayant des syntaxes différentes, nous ne pouvons donc pas, tout en ayant égard à la grammaire universelle, mouler toutes les pièces diverses de ces syntaxes sur un même modèle.

1860. Jean Rapet, officier d'Université, a publié plusieurs ouvrages linguistiques, en collaboration avec Michel. Nous lui devons le « Manuel de législation et d'administration de l'Instruction primaire ».

— Il a écrit aussi dans le « Journal des instituteurs»; où il a démontré que ce qu'on appelle l'Article, est un Déterminatif.

Cette dernière observation de Rapet est importante. En effet : « le, la, les », sont bien des mots qui déterminent les noms ; mais à coup sûr, ce ne sont pas, des mots qui articulent les noms. Alors, « le, la, les », rentrant dans les déterminatifs, on ferait bien de sup-

primer cette partie de l'oraison, qu'on appelle Article; c'est ce qu'a fait notre éminent officier de l'Université.

1860. Charles Rozan, est l'auteur d'un livre splendide intitulé: « Petites ignorances de la conversation ».

— On se sert à chaque instant dans la conversation, de lieux communs, de dictons, de phrases toutes faites, de locutions proverbiales, qu'on expliquerait quelquefois difficilement : Pied plat, bonnet vert, jeter l'ancre sacrée, l'âne de Buridan, etc. Prenez Rozan, et vous aurez l'explication de tout cela. Vous comprendrez le sens propre d'une quantité considérable de phrases que le Public ignore assez généralement. Rozan, a eu le talent fort rare de donner un livre très-instructif et très-amusant tout-à-la-fois.

1860. Louis Pellissier, a publié plusieurs ouvrages linguistiques, entr'autres : « l'Histoire de la Langue française »; puis « Les Recherches sur les anciens Lexiques ». Citons quelques lignes de notre pédagogue, tirées de son ouvrage intitulé : « Cours de Logique ».

« La Philosophie, suivant l'étymologie même du mot, est l' « amour de la sagesse »; or, la sagesse ou la science, (car ces deux mots étaient synonymes pour les Grecs), consisterait à se rendre compte de toutes choses, d'en connaître la raison d'être, ou la loi : on peut donc définir la philosophie : « la recherche de la loi de toutes choses », et c'est la définition même qu'en ont donnée les maîtres de la science, Platon et Aristote, Cicéron et Sénèque, Descartes et Leibnitz.

« Ainsi la Raison d'être, le Comment, le Pourquoi

des choses, tel est l'objet que se propose de connaître le philosophe; la poursuite de cet objet suprême, est le caractère essentiel et distinctif de la philosophie comparée aux sciences. « Pourquoi? » est un des mots que l'homme répète le plus souvent, et la philosophie n'a été créée, dit Laromiguière, que pour répondre à cette question. La philosophie, ainsi entendue, embrasse l'universalité des objets et des êtres que peut connaître l'esprit humain, depuis les molécules inertes des corps, jusqu'à l'Esprit suprême qui domine sur le monde. Le philosophe, dit Aristote, doit connaître l'ensemble des choses. »

1860. Lévi Alvarès et Rivail, nous donnent dans une « Grammaire Normale des examens », les solutions raisonnées de toutes les questions de grammaire, posées aux aspirants, dans les études secondaires et supérieures.

— Je n'oserais jamais dire dans un examen, que l'énonciation d'un jugement s'appelle une « proposition »; mais comme cette dernière manière de dire est exigée par les examinateurs, bien sûr qu'on ne m'accorderait aucun brevet, si je voulais enseigner en France, d'après ce principe : que ce qu'on énonce, est une énonciation et nullement une proposition.

Loin de notre pensée d'attaquer les auteurs de la Grammaire Normale; nous avons voulu indiquer le système suivi dans les examens, en France, où il n'est pas toujours permis de parler en Français. L'Université tient absolument à son vieux langage, à ses formules surannées, et même à ses erreurs.

1862. Charles MONNARD. « Chrestomathie des prosasateurs français du XIVe au XVIe siècle ». — Nous voici arrivés à une époque où les productions linguistiques abondent. Nous regrettons vraiment que les limites de notre livre ne nous permettent pas de nous étendre, comme nous le voudrions, sur tous les nouveaux ouvrages publiés sur la langue française; cependant nous ne pouvons pas nous dispenser de parler de l'œuvre charmante et très-instructive de Monnard.

C'est d'abord un précis de l'histoire de la langue française, sous une forme tout-à-fait nouvelle. L'auteur arrive ensuite à la grammaire qui existait il y a quelques siècles. Entr'autres observations, il nous apprend que dans les âges antérieurs au XVe siècle, on disait encore « li ou l' pour le »; « li, lai, pour la »; et « li, pour les »; masculin et féminin; on disait encore selon les cas : « lo, lou, lu ».

Ainsi, le livre de Monnard, nous renseigne sur beaucoup d'articles, de pronoms, de verbes, d'adverbes, qui ont changé de formes. Il renferme un lexique ou glossaire. Les habitants du nord de la France, et les Wallons entr'autres, trouveront dans ce glossaire beaucoup d'expressions dont ils se servent encore dans leurs patois. Exemples :

Accouster,	écouter.	Ailloier,	lier.
Accoutumance,	coutume.	Ainsin,	ainsi.
Acertes,	certainement.	Amintevoir,	rappeler.
Adonc,	alors.	Apparoir,	apparaître.
Advisé,	sage, prudent.	Appinser,	penser.

Asçavoir,	savoir.	Casaque,	habit court.
Asseurer,	sûr.	Cautilleux,	rusé, prudent.
Avenant,	agréable.	Chare,	chair.
Besogner,	travailler.	Chierté,	cherté.
Braqmart,	épée courte.	Consau,	échevin.
Capeluche,	chaperon.	Croche.	crosse.

1863. Henri-Gustave Lyon. « Gradus ad Parnassum français, ou dictionnaire des termes français les plus usités en poësie ». — C'est un livre dans le genre de celui de Noël; nous devons dire cependant qu'il ne fait pas double emploi. L'ouvrage que nous citons ici, est indispensable, surtout aux esprits poëtiques. Ainsi, l'auteur donne sur chaque mot important, des exemples puisés dans les meilleurs auteurs. Nous rapportons, comme exemple, des vers sur le mot :

CHICANE.

C'est l'idiome obscur, la langue du palais,
Langue que les anciens ne connurent jamais;
C'est la « chicane » enfin, détestable science,
Infidèle au bon droit non moins qu'à l'éloquence.

(Abadie, Th.)

Une fière amazone apparaît la première;
Les cieux la firent naître aussi laide que fière,
On l'appelle « chicane » : autour d'elle pressés,
Sous son commendement marchent mille procès;
Ils sont armés de sacs, et cette gent maligne
N'attaque point de lieu qu'elle ne le ruine.

(Sarrazin.)

Lorsqu'il entend de loin, d'une gueule infernale,
La « chicane » en fureur mugir dans la grand'salle.

(Boileau.)

Là, sur des tas poudreux de sacs et de pratique,
Hurle tous les matins une sibyle étique :
On l'appelle « chicane », et ce monstre odieux
Jamais pour l'équité, n'eût d'oreilles, ni d'yeux.
La Disette au teint bléme, et la triste Famine,
Les Chagrins dévorants et l'infâme Ruine,
Enfants infortunés de ses raffinements,
Troublent l'air d'alentour de longs gémissements.
Sans cesse feuilletant les lois et la coutume,
Pour consumer autrui, le monstre se consume,
Et, dévorant maisons, palais, châteaux entiers,
Rend pour des monceaux d'or de vains tas de papiers.
(Boileau).

1863. Auguste Bautain. « Etude sur l'Art de parler en public ». — Ce livre n'est point un traité de rhétorique. L'auteur nous rappelle simplement, avec ordre et méthode, tout ce qui est nécessaire à l'homme qui veut parler en public. Citons un passage de l'œuvre de l'abbé Bautain :

« Quoique nous pensions naturellement, il y a cependant un art de penser, qui enseigne à faire plus facilement et plus sûrement ce que notre nature d'êtres raisonnables nous porte à faire spontanément. Dans tout ce que l'homme opère volontairement, la liberté a sa part ; et la liberté, qui est inséparable de l'intelligence, est partout la source du progrès et du perfectionnement. L'homme apprend à penser, comme il apprend à parler, à lire, à écrire, à chanter, à mouvoir son corps avec grâce, à user de toutes les puissances de son esprit et de son corps.

« C'est la logique qui enseigne l'art de penser. Il faut

donc que l'orateur soit bon logicien, non dans le sens théorique, mais dans la pratique. Il ne s'agit pas pour lui de savoir disserter sur l'origine et la formation des idées, ni sur les quatre opérations de la pensée. Ce n'est point la didactique, mais l'usage de la logique qui lui est nécessaire, et cet usage prompt et habile, il ne l'acquerra que par des exercices multipliés, sous la direction d'un penseur expérimenté, d'un artiste de la pensée, qui lui enseignera à faire aisément ce qu'il sait faire lui-même.

« Nous regrettons, sous ce rapport et dans une certaine mesure, la méthode syllogistique de l'école; car nous avons la conviction, qu'appliquée à propos et dirigée sérieusement, elle donne à l'esprit de l'agilité, de la subtilité, de la netteté et quelque chose de sûr et de ferme, qu'on trouve rarement dans les penseurs d'aujourd'hui. On péchait peut-être alors par un excès de dialectique, il y avait souvent dans le style de la sécheresse, de la pesanteur et une apparence de pédanterie. Mais on savait poser une question et la traiter; on savait par où l'attaquer pour la développer et la résoudre, et la marche du raisonnement, nettement tracée, menait droit au but et à une conclusion.

« Aujourd'hui on pêche par l'absence ou le défaut de méthode. On reste longtemps devant son sujet sans savoir par où l'entamer, si même on en comprend bien les termes. Ce qui amène des préparations interminables, des prolégomènes diffus, et, en général, une exposition confuse, un développement désordonné, et, finalement, point de conclusion, ou du moins rien de décisif ».

1863. Guillaume LEEHMANN. « La Syntaxe Française ». Voici ce que nous dit cet auteur :

« La Syntaxe est la section de la grammaire, où l'on s'occupe de la phraséologie. Phraséologie est le terme vrai, le terme compréhensible à tous; Syntaxe est le terme scolaire. Quand on dit phraséologie, tout le monde comprend que c'est pour ainsi dire un exercice pratique; ainsi lisez des ouvrages bien écrits, soyez en rapport avec des gens qui parlent bien, appliquez-vous à bien vous énoncer; et ces exemples divers amèneront chez vous une phraséologie naturelle; la science la plus simple, la plus ordinaire, comme la plus essentielle qu'il y ait. C'est ainsi que des gens qui n'ont fait aucune étude en grammaire, pratiquent parfois, et même sans le savoir, toutes les règles de la Syntaxe; tandis que des étudiants qui ont négligé la bonne pratique, n'ont pas toujours un langage syntaxique.

« Maintenant, ce qui distingue la Langue Française de beaucoup d'autres langues étrangères, c'est qu'il suffit de bien dire, pour qu'on puisse passer à pieds joints sur toutes espèces de règles; l'homme érudit sait parfaitement que la règle doit se baser sur une bonne pratique. Les inversions, les ellipses, qui sont pour ainsi dire, des infractions aux règles établies dans certaines langues, ne sont point seulement autorisées dans le Français, mais encore prescrites, ordonnées ». — Voilà qui est bien dit, surtout pour un étranger, qui a adopté pour principe : Le bon langage est le maître des langues.

1863. Jean-Baptiste Géhant. « Méthode euphonique française; enseignement basé sur l'étude du langage ».

— Les œuvres linguistiques abondent de plus en plus; la France à elle seule produit, depuis le milieu du XIXe siècle, de vingt-cinq à trente ouvrages par année. Il est cependant à remarquer que la science, les bonnes méthodes, les renseignements importants, ne sont pas communs; aussi voyons-nous beaucoup d'œuvres qui ne sont pas réellement utiles, indispensables.

Géhant est dans la catégorie des auteurs qu'il faut lire et méditer. D'abord il présente une méthode qui peut être considérée comme étant nouvelle; elle consiste à enseigner la langue maternelle, par le langage et non par l'écriture, comme cela se pratique encore partout, en France et à l'étranger. Il donne pour raison, qu'en enseignant par le langage, on reste dans le vrai; tandis qu'en enseignant par l'écriture, cet enseignement est faux, puisque l'écriture dont on se sert n'est pas exactement la représentation du langage.

Voilà donc en quoi consiste la « Méthode euphonique de Géhant.

1863. Le libraire Dentu, a édité un opuscule intitulé : « Le langage des Désinences ». — On sait ce qu'on entend par la Désinence : c'est ce qui vibre à la fin du mot. En versification, on l'appelle la rime. Nous avons vingt mille mots qu'on explique par les Désinences; les unes sont françaises, les autres ont

conservé un cachet latin, ou grec, ou gaulois. Puis nous en avons qui annoncent un verbe, ou un adverbe, ou un adjectif, etc. Si l'on veut, par exemple, créer un mot nouveau, on doit nécessairement avoir recours à la Désinence.

L'opuscule qui nous occupe, étant le seul ouvrage qui ait été publié sur cette branche importante de la langue, nous croyons nous rendre utile en reproduisant les principales désinences.

LE LANGAGE DES DÉSINENCES.

Introduction.

« La désinence n'est ni une règle grammaticale, ni une loi orthographique imposée par l'usage. Elle n'est prescrite ni par l'Académie, ni par l'Université, ni par les grammairiens, ni par le commissaire de police du quartier, ni par le curé de la paroisse, ni même par le maître d'école. Elle n'a rapport ni au style, ni à l'agencement, ni à l'invention, ni à l'histoire, ni à la didactique, ni à la syntaxe, ni à la ponctuation, ni à la déclamation, ni à la rhétorique, ni à la poésie, ni à l'oraison, ni à la lexicologie; elle est étrangère à vingt sections de la langue; mais, d'un autre côté, elle est liée à la prosodie, à l'analogie, à l'analyse, à la méthode, à l'harmonie, au génie, à la science, à la philosophie, à la philologie, à l'euphonie, et surtout à la néologie; on ne peut guère se permettre la plus légère création de mots, si l'on n'a pas étudié la science des radicaux, des préfixes et surtout des désinences; la désinence enfin, est un sujet scientifique.

« Pour faciliter les études, j'ai classé mes désinences en grecques, latines, gauloises, moyen-âge, françaises ; puis en substantivales, adjectivales, verbiales, adverbiales, savantes, artistiques, commerciales, industrielles, agréables, désagréables, nasales, mouillées, cuirassées, veloutées.

« J'ai compté une centaine de désinences plus ou moins précises, plus ou moins significatives ; d'autres plus capables en trouveront peutêtre encore des centaines.

« Si le lecteur est linguiste, il sait que notre belle langue française est la science la plus étendue qui existe, puisqu'elle renferme quarante sciences et arts distincts ; la désinence n'est qu'une de ces quarante sections, une parcelle de la science linguistique.

« J'ai mis à l'écart toutes espèces d'exceptions, et me suis attaché aux caractères principaux, aux sens ordinaires des finales de mots ; et si parfois je parle de ces exceptions, c'est surtout pour démontrer que la plupart ne sont que des caprices illogiques.

DÉSINENCES GRECQUES.

« Nous appelons désinences grecques, celles qui proviennent de mots grecs introduits dans notre langue. Ainsi l'origine des mots est grecque, mais les désinences sont réellement françaises.

« La plupart de nos mots savants et artistiques dérivent du Grec. Cette langue a, comme toutes les autres langues, ses richesses et ses erreurs. Entr'autres richesses, nous remarquons cette faculté de pouvoir

donner un sens complet par un seul mot; exemple : typographe, qui ne saurait être traduit en mots français que par une phrase entière : ouvrier qui travaille dans une imprimerie de caractères alphabétiques.

« Les Anciens ont su apprécier cette particularité de la langue grecque; aussi se sont-ils servis de ce mécanisme, pour former beaucoup de mots qui sont devenus français. Les néologues en construisent encore tous les jours; exemple : photographie, télégraphie. Nous avons donc appliqué à la langue française une richesse étrangère. Nous allons expliquer brièvement nos désinences françaises qui dérivent de mots grecs.

Graphie, graphe, graphique. A-t-on raison ou tort d'écrire ces mots avec un « ph » ? Là n'est pas la question, nous avons seulement à expliquer la puissance de ces désinences.

« Ces mots « graphie, graphe, graphique », proviennent du mot grec « Grapho ». Cela n'empêche pas que nous en avons tiré trois désinences françaises, excessivement importantes. Par « graphie », nous entendons science ou art; par « graphe », nous entendons artiste, ouvrier, fabricant; par « graphique », nous entendons le qualificatif ou le déterminatif. Ainsi, n'importe à quels mots ils s'appliquent, « phie », veut dire science ou art; « aphe », ouvrier, artiste; « ique », indique toujours un adjectif ou déterminatif. En voilà assez pour expliquer cinq à six cents mots.

Graphie; bibliographie, biographie, chorégraphie, géographie, cosmographie, orthographie, chromographie, lithographie, sténographie, photographie.

Graphe; bibliographe, biographe, chorégraphe, géographe, cosmographe, orthographe, chromographe, lithographe, sténographe, photographe.

Phique; bibliographique, biographique, chorégraphique, géographique, cosmographique, orthographique, chromographique, lithographique, sténographique, photographique, etc.

« Non-seulement « graphie », signifie science ou art, mais « phie ou même ie », l'indique aussi. Il en est de même pour « graphe et graphique » : il suffit qu'il y ait « aphe ou ique » à la fin d'un mot, pour être renseigné sur la signification de ce mot.

Cratie, crate, cratique. Ces trois désinences proviennent du mot grec « Kratos », qui se traduit par « force et puissance ».

Cratie; aristocratie, bureaucratie, démocratie, indique le nom, une corporation, une administration, une classe.

Crate; indique le praticien : aristocrate, bureaucrate, démocrate.

Cratique; est l'adjectif : les manières aristocratiques, bureaucratiques ou démocratiques.

Logie, logue, logique. Proviennent du mot grec « Logos » : discours.

Logie; astrologie, minéralogie, philologie, physiologie.

Logue; est celui qui professe : astrologue, minéralogue, philologue, physiologue.

Logique; est l'adjectif: astrologique, minéralogique, philologique, physiologique.

« Outre ces désinences qui dérivent de mots grecs, nous avons encore : « ose, phile, lithe, potame, gène, cèle, gale, phobe, métrie, pyrique, drôme, mancie ».

Ose ; à la suite d'un mot d'origine grecque, est la marque d'un nom ordinairement féminin : ankilose, apothéose, métamorphose, eschymose, métempsycose. Il est à remarquer que ce genre de mots n'admet ni le mot artistique, ni l'adjectif, comme cela se voit pour les mots en « ie ».

Phile ; ami : théophile, ami de Dieu ; bibliophile, ami des livres ; pédophile, ami des enfants *.

Lithe ; « lithos », signifie pierre : aérolithe, chrysolithe, automalithe.

Potame ; « potamos », fleuve : hippopotame, cheval des fleuves.

Gène ; « gennaô », qui veut dire nature : homogène, hydrogène, alcaligène.

Cèle ; « kèle », tumeur : hydrocèle.

Gale ; « gala », lait : hydrogale, lait et eau.

Phobe ; « phobos », horreur de l'eau : hydrophobe.

Métrie ; « métron », indique le mesurage : géométrie, hydrométrie.

Pyrique ; annonce le feu.

Mancie ; est pour la devination.

« Voilà le tableau des principales désinences qui proviennent du Grec ; nous allons voir celles qui proviennent du Latin.

* Au nombre des livres utiles, qui nous manquent dans l'enseignement, citons un « Dictionnaire des désinences ».

DÉSINENCES LATINES.

« Si les désinences grecques ont dû être modifiées pour entrer dans le langage français, les désinences latines sont quelquefois restées intactes.

At, indique un nom masculin, et l'on ne prononce pas le « t » : apostat, baccalauréat, candidat, célibat, certificat, concordat. Quelquefois, la finale « at », indique un adjectif : délicat, exact.

Us, est quelquefois une désinence qui est restée latine, et alors l' « s », se fait sentir dans la prononciation : agnus, angelus, blocus, chorus, corpus, crocus, fœtus, hiatus, Vénus. — Si le mot est tout-à-fait francisé, alors l' « s » ne se fait plus sentir dans le langage : abus, confus, plus, dessus, reclus, talus, obus.

Um, est une désinence latine que nous prononçons « om »: album, pensum, vadémécum, tédéum.

O, n'est pas une désinence française, aussi nous annonce-t-elle un mot étranger provenant du Midi de l'Europe : « cocardo, coco, piano, incognito, in-quarto, in-petto, vertigo, zéro ». Les mots français qui se terminent par le son « o », s'écrivent différemment : « landau, bateau, repos, tripot ». Ainsi, lorsqu'un mot en français se termine par un « o » seul, on peut dire qu'il a une origine étrangère.

Tion, provient de « tio » latin : constitutio, constitution ; conspiratio, conspiration ; voilà probablement ce qui nous fait écrire : condition pour condicion, et administration pour administracion.

DÉSINENCES GAULOISES.

« La plus importante de ces désinences, est le « oi », que l'on retrouve dans les mots anciens : « aboi, beffroi, convoi, tournoi, roi ». Jadis on prononçait les Anglois, les François, comme on prononce encore les Danois, les Lillois, les Bruxellois. Aujourd'hui on dit : les Français, les Anglais, les Lyonnais, les Marseillais.

DÉSINENCES SUBSTANTIVALES.

« Voyons maintenant les désinences françaises ; les unes sont substantivales, c'est-à-dire qu'elles annoncent des substantifs ; les autres sont adjectivales, verbiales, adverbiales, veloutées, cuirassées, nasales, mouillées, agréables ou désagréables.

« Commençons par les substantivales.

« L'E muet est la désinence la plus importante de la langue française ; c'est l'E muet final qui distingue le Français de toutes les autres langues. Il indique le féminin, soit dans les noms, soit dans les adjectifs ; il donne au Français, ce charme inexprimable qui a fait considérer notre langue comme étant la plus propre à devenir la langue universelle. Sans l'E muet, notre langue perdrait considérablement de son mérite. La langue française, sans E muet final, ne serait plus qu'un jargon ; ce serait l'homme sans intelligence, la femme sans douceur et sans grâce, l'enfant sans candeur et sans franchise.

AGE. L'homme abat, il colle, il chante, il affiche, et de ces verbes, comme de cent autres, on a fait des

noms, qui conservent encore quelque chose de l'action. Abattage, collage, chantage, affichage. Ainsi, lorsqu'on veut transformer le verbe en un nom, on emploie avec avantage la désinence « age » : scier, le sciage; monter, le montage.

« On remarquera que cette finale s'adapte de préférence aux verbes en « er »; on aurait mauvaise grâce de dire : le faillage pour la faillite, l'ouvrage pour l'ouverture, le mentage pour le mensonge; usons des désinences, mais n'en mésusons pas. « Age est mis pour aj, c'est ce qui fait que ces mots sont masculins ».

MIE et NIE, sont des désinences générales, qui arrivent assez souvent après un radical grec : Académie, alchimie, astronomie, polygamie, aphonie, atonie, symphonie, harmonie; ces désinences se placent aussi après des radicaux français : Infamie, ennemie, félonie; enfin leur principale fonction est de remplacer une désinence grecque en « os ou en éon ». MIE et NIE indiquent des mots féminins.

« Tout cela est si l'on veut des conventions, mais, régulières, mathématiques, indispensables à l'établissement d'une langue. Il y a certainement des exceptions, qui sont exigées par les structures des mots; mais en général, ces exceptions ne sont, le plus souvent, que des infractions à la légalité; des écarts.

MANE, qui paraît provenir de l'allemand, désigne un amour excessif : Bibliomane, anglomane, photomane, typomane. De mane, on a fait :

MANIE, nom de classe des maladies de l'esprit : Bibliomanie, francomanie, russomanie, prussomanie,

photomanie; on voit que manie demande à être précédé de la lettre « o ».

Iste, est très-significatif; il s'applique d'abord aux joueurs d'instruments, pour faire : Instrumentiste, violoniste, artiste, harpiste, choriste, violoncelliste, bassiste, tromboniste, clarinettiste, gagiste. On l'emploie aussi pour les sciences : Académiste (partisan de l'Académie), algébriste, allégoriste, analyste, apologiste, archiviste, atomiste, anatomiste, botaniste, chronologiste, étymologiste, fabuliste.

Iste, s'adapte encore aux professions : Bandagiste, buraliste, capitaliste, coloriste, copiste, dentiste, ébéniste, machiniste, lampiste, nouvelliste. Il sert aussi aux sectes, aux systèmes : Anabaptiste, athéïste, cabaliste, calviniste, communiste, évangéliste, fédéraliste, impérialiste, liturgiste, monarchiste, papiste, royaliste. Enfin, « iste », indique toujours un individu. Si l'on veut du particulier faire un nom de classe, de système, de religion, d'opinion générale, on emploie :

Isme : Athéïsme, cagotisme, calvinisme, charlatanisme, christianisme, civisme, cynisme, épicurisme, fétichisme, hébraïsme, despotisme, badaudisme, idiotisme, latinisme, papisme, platonisme, protestantisme, pythagorisme, vandalisme, etc.

Ance et ence. Il y a bien quelques mots qui sont terminés en « anse et en ense », cependant nous n'avons pour désinences réelles de ce genre, que « ance et ence ». Ance, dérive de ce qu'on appelle le participe présent : Abondant, abondance; assurant, assurance; confiant, confiance; consistant, consistance.

Ence, est employé logiquement lorsque la racine n'est pas un participe présent : Absent, absence ; agent, agence; confident, confidence; décent, décence.

Illard, est une désinence souvent fâcheuse: Souillard, tortillard, béquillard, roupillard; c'est surtout dans les noms propres que « illard » sonne mal: Madame Cafouillard, monsieur Paillard, mademoiselle Dondouillard.

Ouille, est du même genre que « illard »: Andouille, fripouille, gribouille, bredouille, monsieur Carouille, madame Chanouille, mademoiselle Cafouille.

Ure, s'emploie d'abord dans l'industrie : bosselure, brisure, brochure, brodure, bordure, brunissure, encadrure, cannelure, carrelure, chapelure, chaussure, ciselure, coiffure, couverture, crépissure, culture, découpure, dorure, guipure, agriculture, monture, soudure; l'e muet final indique le genre féminin.

« On peut dire aussi : bosselage, brisage, brochage, brodage, brunissage ; il y a seulement cette différence entre « age et ure », que bordage, par exemple, indique le travail, tandis que bordure est l'objet travaillé, l'objet acquis par le travail. Voilà donc deux sens bien distincts entre ces désinences. « Ure » est féminin et « age » est masculin.

Oir, indique assez souvent, ou un lieu d'exploitation, d'établissement ou un outil : manoir, dortoir, dévidoir, comptoir, dressoir, séchoir, arrosoir, battoir, éteignoir, tranchoir, coupoir. Pour former ces mots, il suffit de changer la désinence verbiale « er », en désinence substantivale « oir ».

Oire : Les mots en oire sont de simples noms, sans idée de travail ou d'outil ; et alors ils prennent le genre féminin : une écritoire, une balançoire, une baignoire, une passoire, une décrottoire.

« Ainsi, nous ne confondrons pas les mots en « oir » dans lesquels il y a idée de travail, et les mots en « oire », où il ne s'agit ni d'outils, ni de lieux d'exploitation. Il est bien vrai que tout le monde ne suit pas ces principes ; mais enfin on raisonne son écriture ou on ne la raisonne pas ; l'écriture est le miroir des intelligences à tous les degrés, depuis la première jusqu'à la dernière marche sociale.

Ier. Nous avons des désinences qui ont pour radical, soit un mot grec, soit un mot latin, soit un verbe à l'infinitif, soit un verbe au participe présent. La désinence, « ier », a pour radical un simple nom ; de char on a fait charretier (charier aurait mieux valu); de plâtre on a fait plâtrier; de salpêtre on a fait salpêtrier; de vinaigre on a fait vinaigrier ; voilà pour l'homme qui exerce. Puis, « ier » indique un contenant ; de cendre on a fait cendrier, sable et sablier, sucre et sucrier, encre et encrier. « Ier », indique encore une partie de vêtement ; un baudrier, un étrier, un tablier.

Ière, est le féminin de « ier » : épicière, financière, limonadière, papetière, plombière, portière, laitière, couturière, cloutière.

Aire, sert souvent de titre : actionnaire, locataire, propriétaire, bénéficiaire, dépositaire, fonctionnaire ; c'est un adjectif pris substantivement. Quelquefois c'est un simple adjectif : débonnaire, ordinaire, soli-

daire, tutélaire. Il est sans doute à regretter qu'on ne dise pas un propriétair et une propriétaire, un locatair et une locataire, un homme débonnair et une femme débonnaire, car alors cette manière d'écrire aurait un motif d'être; l'écriture s'accorderait avec le simple bon sens ; seulement chacun étant libre d'écrire comme il veut, nous ne pouvons rien imposer.

Ette, signifie diminutif : barbette, barquette, brochette, chemisette, chopinette, couchette, fleurette, joliette.

Eur, est une désinence qui s'applique aux personnes; de tromper on a fait trompeur; chant, chanteur; taille, tailleur; péché, pécheur; vol, voleur; « eur », fait au féminin « euse »; voilà pour le style simple. Si l'on veut entrer dans un style plus relevé, on emploiera :

Ice, acteur, actrice; bienfaiteur, bienfaitrice; lecteur, lectrice; protecteur, protectrice; ambassadeur, ambassadrice; rien n'empêche de dire, auteur, autrice. Veut-on après cela entrer dans le style mythologique, et l'on dira, « esse » : enchanteur, enchanteresse ; chasseur, chasseresse. De tout cela il résulte que « eur, eure, ice, esse » appartiennent à un seul objet, « eur ».

Ais. La finale « ais », sert à indiquer les habitants d'une ville, d'une province, d'un pays : Hollandais, Français, Anglais, Malais, Écossais, Polonais, Portugais.

Ien, sert aussi à désigner les habitants ; c'est la

forme du radical qui décide si l'on emploiera « ien » ou « ais » ; Servien, Tunisien, Algérien, Parisien, Bercïen, Passïen, Montrougien, Autrichien, Prussien, Russien. Il y a cette différence entre le Parisien et l'habitant de Paris, ou le Versaillais et l'habitant de Versailles, que le premier y est né et que l'autre est un étranger qui y demeure.

Esque, est une désinence moyen-âge ; veut-on du burlesque, du gigantesque, du pittoresque, du pédantesque, du romanesque, du barbaresque, du moresque, du soldatesque, du chevaleresque ?

« Voilà nos principales désinences substantivales ; voyons celles qui annoncent des adjectifs.

DÉSINENCES ADJECTIVALES.

Al, ial, ale. On se sert de ces désinences pour adjectiver un nom : adverbe, adverbial ; enfer, infernal ; ami, amical ; arsenic, arsenical ; bête, bestial ; brute, brutal ; curial, clérical, chirurgical, central. Il faut seulement observer certaines suppressions ou adjonctions de lettres.

Eux, est dans le même genre que « al » ; aliment, alimenteux ; argile, argileux ; avantageux, cotonneux, dangereux.

Ique, est très-employé : académique, arabique, alchimique, etc. Nous avons ici comme ailleurs beaucoup d'irrégularités dans l'usage admis ; on dit la logique et un raisonnement logique, la physique et une preuve physique ; tandis que pour bien parler, il fau-

drait dire : la logie, la physie, pour les noms, en réservant « ique » pour le déterminatif.

Ible, est une désinence qui semble indiquer le futur ou le conditionnel : il est possible que cela se passe, c'est une demande admissible, c'est une nature irascible.

Able, est dans le même genre que « ible », c'est le radical qui décide si l'on emploiera « l'a ou l'i » : faisable, guérissable, acceptable, refusable.

DÉSINENCES VERBIALES.

« Les désinences verbiales, sont fort nombreuses ; nous avons d'abord celle de l'infinitif : « er, ir, oir, re ». « Ant », indique ce que l'on nomme encore dans nos écoles, le participe présent. — é, u, i, sont pour le participe passé. Nous avons pour exceptions à cette dernière règle, les mots « acquis, mort, effort, souscrit, fait ». Puis, à chaque mode, à chaque temps et chaque personne, il y a encore des désinences particulières.

Ant, sert aux quatre conjugaisons à la fois. Pour distinguer le participe présent de l'adjectif, qui quelquefois est aussi terminé en « ant », il convient de remarquer que le verbe est précédé de « en », exprimé ou sous-entendu; tandis que l'adjectif simple n'admet pas ce « en », comme précédent.

DÉSINENCES EUPHONIQUES.

« Il y a des désinences pour tous les besoins du langage, des désinences douces et des désinences dures ;

des désinences efféminées et des désinences mâles; des désinences gentilles et des désinences brutales ; des désinences veloutées et des désinences cuirassées. Si, par exemple, un nom est au singulier, on le termine par une lettre dure, ou au moins ferme, franche. Si le nom est au pluriel, on le terminera par un « s, un x ou un z », afin qu'il y ait une différence sensible dans les phrases au singulier et les phrases au pluriel : un petit enfant, et des petits enfants. Un règlement organique, et des règlements organiques.

Si une phrase est au masculin, on emploiera un ton ferme et sec ; si au contraire elle est au féminin, on y trouvera un ton doux, efféminé : un « franc ami ; une franche amie » ; un air sec, une mine douce ».

« Nous nous arrêtons ici pour les préceptes, seulement nous rappelons ce fait : que la plupart des mots français ont des désinences très-explicatives.

1864. Auguste Peyreigne. « Manuel de la Prononciation, ou dictionnaire des mots français, des expressions étrangères francisées, des noms de villes et de personnages célèbres, qui doivent être prononcés d'une manière particulière ».

— C'est par le langage qu'on juge souvent des hommes; ceux qui parlent bien le Français, même à l'étranger, sont en considération. Mais que de conditions, il faut réunir, pour bien parler cette langue! Il y a entr'autres conditions, la prononciation exacte des noms propres, pour laquelle l'usage ne suffit pas ; on a besoin d'un complément ; et c'est ce complément

qu'on retrouve dans le bel ouvrage de Peyreigne. Il nous offre sous la forme alphabétique, environ deux mille noms de villes, de pays, de grands hommes, etc., avec la véritable prononciation attachée à ces noms. Les personnes les mieux exercées au bon langage français, ne doivent pas dédaigner l'œuvre remarquable de notre auteur Lyonnais.

Comment faut-il prononcer, par exemple, l'I mouillé français ?

Détailler . . . déta-ïer.	Brouiller . . . brou-ïer.
Chatouiller . . chatou-ïer.	Enfantillage. . enfant-ïage.
Famille. . . . fami-ïe.	Empailler. . . empa-ïer.

Dans le nord de la France, et en Belgique surtout, on prononce encore : une fi-le pour une fi-ïe ; la fami-le pour la fami-ïe. — N'allez pas cependant dire une vi-ïe pour ville (vile), ou capi-ïaire pour capillaire (capilaire), mi-ïon pour million (milion).

C'est surtout pour les mots étrangers à la France, que le Dictionnaire de notre Lyonnais est précieux. Exemples : *

Achéloé. (Akéloé), une des harpies.
Achéron. (Achéron), fleuve des enfers.
Ale. (Èle), bière anglaise.
Ananas. (Anana), fruit des Indes.
Août. (Où), huitième mois de l'année.
Appendice. (Apeindice), supplément.
Appentis. (Apanti), toit dressé contre un autre.
Aquilon. (Akilon), vent du nord.

* Les mots indiquant la prononciation, sont entre parenthèses.

Arguer. (Argü-é), contredire, tirer une conséquence.
Arnould. (Arnou), célèbre actrice française.
Bruxelles *. (Bruk-cèle), capitale de la Belgique.
Bacciochi. (Batchioki), nom corse.
Bautzen. (Bott-cène), ville de Saxe.
Bercail. (Berca-ïe), bergerie.
Berwick (duc de). (Bervik), maréchal de France.
Blücher. (Bluker), général prussien.
Brescia. (Breschia), province de la Lombardie.
Brigton. (Braï-tonn), ville de l'Angleterre.
Brunswick. (Brons-vick), duché de l'Allemagne.
Cellini (Benvenuto). (Bennvénouto-t-chellini).
Chenil. (Cheni), logement de chiens.
Chérubini. (Kéroubini), célèbre compositeur italien.
Cinq-Mars. (Cin-Mar), favori de Louis XIII.
Civita-Vecchia. (Civita-vékia), ville d'Italie.
Coblentz. (Coblance), ville de Prusse.
Cook. (Couke), célèbre navigateur anglais.
Cromwell (Olivier). (Kromouèl), chef de la Révolution anglaise.
Equitation. (Éku-ïtacion), art du cavalier.
Espardille. (Espardi-ye), souliers de cordes en usage en Espagne.
Foë (Daniel de). (Fo), romancier anglais.
Gentleman. (Djeint-lemane), mot anglais, homme bien élevé.
Gentry. (Djeintri), mot anglais, petite noblesse.
Gluck (Christophe). (Glouck), célèbre compositeur.
Goëthe. (Gueuté), célèbre poëte allemand.

* La raison nous dit que Bruxelles sera prononcé avec k, par les Français, et avec s, par les Allemands : Bruk-cèle ; Brussel,

Haydn. (A-idne), célèbre compositeur de musique.

Incognito. (Einco-gnito), mot italien françisé.

Ingrédient. (Eingrédian), partie d'un mélange.

Intra-Muros. (Eintra-Muross), mots latins. Dans l'enceinte des murs.

Landwer. (Landouer), population armée en Prusse.

Lapis. (Lapiss), pierre précieuse.

Law (John). (Lass), fameux financier, auteur de ce système de banque qui ruina tant de familles.

Lingual. (Lingoual), qui concerne la langue.

Linguiste. (Linghu-ïste), celui qui écrit sur les principes des langues.

Liverpool. (Liverpoul), ville d'Angleterre.

Machiavel (Nicolas). (Makiavèl), publiciste fameux.

Maestro. (Ma-estro), mot italien, compositeur de musique.

Maillechort. (Ma-yechor), composition métallique imitant l'argent.

Mameluk. (Mamelouck), cavalier égyptien.

Meeting. (Miteingue), mot anglais. Réunion populaire.

Mentor. (Meintor), guide, gouverneur.

Milady. (Milédi), femme d'un lord.

Mixtion. (Mikstion), mélange de drogues.

Montaigne (Michel de). (Montagne), célèbre moraliste français.

Moore (Thomas). (Moure), poëte anglais.

Nabab. (Nababe), prince indien; homme immensément riche.

Newton (Isaac). (Neuton), philosophe anglais.

New-York. (Neu-Yorke), capitale de l'Amérique du Nord.

Peel (Robert). (Pile), homme d'État anglais.

Piccini. (Pitchini), célèbre compositeur italien.

Poniatowski. (Poniatouceki), célèbre général polonais.

Potenkin. (Potankine), favori de Catherine II.

Préciput. (Précipu), avantage qui est fait à quelqu'un par testament.

Progné. (Proguené), nom poëtique de l'hirondelle.

Tutti-Quanti. (Tout-ti-couanthi), mots italiens. — Tous.

Quatuor. (Couatuor), musique à quatre parties.

Railway. (Réloué), mot anglais. Chemin de fer.

Raout. (Routh), mot anglais. Assemblée réunie pour le plaisir.

Rhododendron. (Rododeindron), arbrisseau.

Rio-Janeiro. (Riojanéro), capitale du Brésil.

Schilling. (Chelein), monnaie anglaise.

Schoenbrunn. (Cheune-brune), village d'Autriche.

Shakespeare. (William). (Chek-spire), grand poëte anglais.

Scheridan. (Cheridan), célèbre auteur anglais.

Speech. (Cepitche), mot anglais. Discours en public.

Spleen. (Cepline), mot anglais. Hypocondrie dégoût de la vie.

Square. (Cékouère), mot anglais. Sorte de parc au milieu d'une place publique.

Swift (Jonathan). (Souïfte), publiciste anglais.

Teniers (Tenirs). peintre flamand.

Titien (le). (Ticien), peintre célèbre.

Toast. (Toste), porter des toasts.

Valachie. (Valaki), province de la Turquie d'Europe.

Vandyck (Vanedèk), peintre hollandais.

Washington. (Vazingueton), fondateur de la république des Etats-Unis.

Waterloo. (Vaterlo), village de Belgique.

Watteau. (Vato), célèbre peintre de genre.

Wellington. (Veleinketon), général anglais.

Westminster. (Ouèstemeinster), célèbre abbaye en Angleterre.

Whig. (Ou-ïgue), mot anglais. Parti parlementaire.

Wist (Ou-ïste), mot anglais. Jeu de cartes.

1864. George Robello, a donné une « Grammaire générale italienne ». — Et si l'on nous demande, pourquoi nous parlons de langue italienne, dans un ouvrage sur la langue française; c'est qu'on ne peut guère raisonner sur une langue quelconque, si l'on n'a pas acquis une idée du mécanisme général des langues. La langue italienne est, comme l'on sait, la sœur de la langue française. Ce qui est vrai à Rome et à Milan, dans la grammaire générale, l'est aussi à Paris, à Madrid et à Lisbonne; ce n'est guère que dans les détails qu'il se trouve quelques petits changements.

Robello a si bien compris ce principe général, que l'on croirait souvent, quand il parle de l'Italien, entendre des réflexions faites sur la langue française. Si nous recommandons tout particulièrement cet auteur, c'est qu'il nous paraît avoir parfaitement exposé la méthode à suivre, pour enseigner la langue italienne à des Français; le principe de l'auteur, est l'Euphonie.

1865. Pierre Boissière. « Dictionnaire Analogique de la langue française ». Une des plus belles combinaisons dans l'art lexicologique. Vous allez en juger, lecteur. Vous êtes, je suppose, journaliste; vous faites un article sur l'écriture; cependant vous n'avez pas présents à la mémoire, tous les termes qui ont rapport à votre sujet; vous prenez le dictionnaire de Boissière, et vous allez au mot Ecrire, qui vous offrira trois cents termes qui ont rapport à cet objet. Vous voulez écrire, par exemple, sur la fabrication des chapeaux,

reportez-vous à ce mot, et il vous donnera tous les termes de la chapellerie.

Avec les mots Menuisier ou Serrurier, l'auteur vous donne les noms et des explications sur tous les objets qui servent à la menuiserie et à la serrurerie. — Ce n'est pas seulement pour les industries, que le Dictionnaire de Boissière peut servir, mais aussi pour les termes à employer. Si, par exemple, on veut savoir tout ce qui se relie au mot Argument, on cherchera ce mot :

ARGUMENT (ou Raisonnement en forme).

Absurde. Argument « ab absurdo » ou, par l'absurde.

Analogie. Ressemblance ou rapport : raisonner par analogie.

Antécédent. Première partie de l'enthymême.

Apagogie. Démonstration par l'absurde.

Arguer. Tirer un argument de.

Argutie. Argument pointilleux.

Axiome. Vérité posée comme évidente.

Concluant. Probant, solide, valide, irréfutable.

Conglobation. Accumulation de preuves.

Conséquent. Seconde partie de l'enthymême.

Corollaire. Déduction en dehors de l'argument.

Déduction. Déduire, inférer, conclure, tirer, enduire.

Dilemme. Argument fourchu ou cornu, qui propose une alternative ; poser un dilemme.

Données. Circonstances reconnues ou supposées qui servent de base aux arguments.

Duplique. Seconde réplique.

Érgo-Glu Argument qui ne prouve rien.

Ergoter. Faire abus des arguments, chicaner.

Fortiori (à). A plus forte raison.

Hypothèse. Supposition ; supposé, non prouvé.

Instance. Nouvel argument pour en appuyer un précédent.

Logomachie. Dispute de mots.

Majeure et mineure. Les deux prémisses.

Objecter. Proposer comme objection.

Paralogisme. Mauvais argument fait de bonne foi.

Prémisses. Les deux premières propositions d'un Syllogisme.

Réfutation. Détruire un argument par d'autres.

Rétorquation. Retourner un argument, contre celui qui l'a fait.

Sophisme. Mauvais argument, fait par subtilité.

Syllogisme. Argument formé de trois propositions.

Tenant. Celui qui soutient une thèse.

Thèse. Acte public, où l'on soutient un point de doctrine.

Tophiques. Sources communes où l'on puise des arguments.

1865. Edouard Raoux, (Suisse), a publié plusieurs ouvrages pour l'enseignement de la langue française. Il a donné : « l'Orthographe rationnelle ou Ecriture phonétique ». L'auteur, avec son grand amour du progrès, son vif désir de voir simplifier les études, nous expose avec chaleur, et avec beaucoup de talent, ces

merveilles qu'on appelle : le « langage et l'écriture ».

« De toutes les merveilles, dit-il, dues au génie de l'homme, les deux plus fécondes, en même temps que les plus méconnues, sont assurément le « langage et l'écriture ». Traduire, en déplaçant un peu d'air, tout le monde invisible du sentiment et de la pensée; fixer, en traçant quelques signes, tous les sons fugitifs de la parole; saisir au vol ces ondes sonores et les emprisonner pour toujours dans quelques caractères alphabétiques, voilà deux miracles qui ne lasseront jamais l'admiration des siècles. L'écriture surtout, qui permet d'entendre une voix parlant à deux mille lieues, ou éteinte depuis trois mille ans; l'écriture, qui permet d'accumuler toutes les conquêtes de l'esprit humain dans ces temples lumineux qu'on appelle des « bibliothèques »; l'écriture, enfantement laborieux des génies de cent générations, a des droits particuliers à cette admiration et à notre reconnaissance.

« L'écriture est, en effet, l'immense et merveilleux réservoir de la pensée humaine. C'est là que viennent s'accumuler, une à une et de siècle en siècle, les découvertes du savant, les méditations du philosophe, le monde idéal de l'artiste et du poëte, le monde réel des vulgarisateurs de la science pratique. Chez les peuples où l'écriture n'existe pas encore, tous ces trésors disparaissent presque à mesure qu'ils se produisent. Toutes ces brillantes manifestations du talent et du génie s'envolent avec la voix, et il ne reste, pour les générations suivantes, que des fragments défigurés par les infidélités de la mémoire, les fantaisies de

l'imagination, ou les aberrations de l'ignorance ».

1866. Hippolyte Cocheris. « Histoire de la langue française ». — Cet ouvrage sort des productions ordinaires; il nous donne des renseignements qu'on ne trouve guère ailleurs. Il nous dit, d'après Ramus, que la langue française découle du Gaulois et non pas du Latin. Il rectifie beaucoup de définitions admises dans les écoles; il écrit avec élégance, avec feu, avec indépendance. Cependant il nous paraît être dans l'erreur lorsqu'il attribue à Ramus l'introduction dans l'alphabet, du v et du j; car Sylvius avait signalé ce progrès vingt ans avant. Notre auteur aurait pu dire que Ramus a proposé, le premier, l'invariabilité du participe présent, réforme adoptée par l'Académie en 1679.

1866. Albert Pihan, nous a donné un ouvrage remarquable; c'est un « Dictionnaire étymologique des mots français dérivés de l'Arabe, du Persan ou du Turc; avec leurs analogues : grecs, latins, espagnols, portugais et italiens ». Inutile, je pense, de recommander cet ouvrage. Voyons quelques-uns de ces mots :

Accabler. « Kabal », charger de liens.

Aide. « Ayd », force, puissance, vigueur.

Aladin. « Alâ-eddîm », titre porté par plusieurs princes de l'Egypte et de la Perse. Dérive de l'Arabe.

Alcazar. « Alqas'r », chateaux forts ou palais élevés par les Maures.

Alcali. « Alqaly », la soude.

Algarade. « Algharat », l'incursion faite sur le terri-

toire d'une tribu, cause de déprédation. Dérive de l'Espagnol.

Calembredaine. « Kalam », parle; et « bârid », faible.

Châle. « Châl ». Les châles les plus renommés viennent de l'Inde.

Divan. « Dûwan », génie. Dérive de l'Arabe.

Eden. « Adn », séjour agréable.

Fourbe. « Férîbâ », qui trompe avec finesse. Dérive de l'Italien.

Guetter. « Gatt », suivre quelqu'un pas à pas.

Lâche. « Lach », qui ne vaut rien.

Mantil. « Mandil », lampe à torche.

Mousseline. « Mossoul », ville située en Mésopotamie, endroit où cette étoffe a été primitivement fabriquée.

Mystère. « Mestour », caché, voilé.

Sofa. « Souffat », estrade en planches.

Timbale. « T'abl », instrument de musique.

Turban. « Dulbend », formé de tour et bend.

1866. Edouard Pont. « Mémoires sur les résultats les plus récents des langues comparées ». Cet auteur est un de ces infatigables travailleurs, qui n'ont qu'un seul plaisir : celui de découvrir les rapports des langues entr'elles, et leurs origines. Il a publié plusieurs travaux linguistiques très-recommandables.

1867. Louis Vermesse, mort à Lille, le 18 février 1865, à l'âge de vingt-sept ans, a publié un « Dictionnaire du Patois de la Flandre française ou Wallonne », ouvrage d'une utilité incontestable. L'auteur a puisé

son grand vocabulaire, surtout dans les auteurs qui ont écrit en patois, et il en cite beaucoup. Ce qu'il y a ici de plus remarquable, c'est que ces patois ne sont rien autre chose que le Français que l'on parlait dans les XIIIe et XVIe siècles. Ainsi donc, si l'on veut se faire une idée vraie de ce qu'on appelle le Vieux Français, c'est d'aller se promener pendant une quinzaine de jours dans ce qu'on appelle la Flandre française et le pays Wallon. Il est vrai qu'il y a des différences d'une ville à l'autre; mais enfin on peut reconnaître que le langage du peuple, n'est rien autre chose que du Vieux Français.

1867. Jacques DEVRIES. Dans une brochure intitulée : « Le Participe présent », fait remarquer qu'avant le XVIe siècle, tous les écrivains accordaient la variabilité au participe présent.

Ces enfants bienheureux, créatures parfaites,
« Ayants » Dieu dans le cœur ne le peuvent louer.
(Malherbe.)

Petits ruisseaux y furent ondoyants,
Toujours « fésants » autour des près herbus
Un doux murmure.
(Marot.)

« On suivait encore dans le XVIe et même dans le XVIIe et le XVIIIe siècle, ce principe de Sylvius : le Français dérivant du Latin, nous conserverons dans le Français tous les principes latins.

La canaille « cabalante », la canaille « écrivante ».
(Voltaire.)

Décrirai-je ses bas en vingt endroits percés.
Ses souliers « grimaçants » vingt fois rapetassés?
(Boileau.)

Et cependant nous voyons au milieu du XVIe siècle, notre célèbre Ramus répondre à Sylvius : le « Français est d'origine Gauloise et nullement Latine, et nous n'avons rien à voir pour notre langue dans les principes latins. Nous ne devons pas accorder la variabilité aux participes présents, puisque le génie français s'y oppose ». Aussitôt après cette observation, beaucoup d'écrivains suivirent le principe de Ramus, et l'Académie elle-même sanctionna l'idée en 1679.

Devries poursuit ainsi : « Un auteur moderne, qui demande l'invariabilité du « Participe passé », me rappelle l'histoire de ce corbeau, qui ayant vu un aigle emporter un agneau, voulut faire comme l'aigle, mais le poids étant trop fort pour lui, le berger accourut et tordit le cou à l'imprudent ».— Comme il n'y a que moi qui ai demandé l'invariabilité absolue du Participe passé, je suis bien forcé de me reconnaître; c'est moi qui suis le corbeau. Et cependant mon principe est identique à celui de Ramus; je n'ai fait que compléter sa pensée.

Dans la femme « servante », dit-il, voilà l'adjectif, et il sera variable. Dans la femme « servant » son maître, voilà le verbe, et il sera invariable.

J'ai dit : dans la fille « instruite », voilà l'adjectif, et il sera variable. Dans la fille est « instruite » par son père, voilà le verbe, et instruit sera invariable. J'ai ajouté à l'idée de Ramus: ce qu'on appelle des Parti-

cipes présents et des Participes passés, ne sont simplement que des verbes. Il n'y a pas de Participes dans la langue française, donc il ne saurait pas exister de règles sur les Participes. Ça n'empêche pas que d'après Devries, je ne suis qu'un triste corbeau qui a voulu imiter l'aigle. Les appréciations sont libres.

1867. Albert Hètrel. « Code orthographique, monographique et grammatical. Nouvelle méthode donnant immédiatement la solution de toutes les difficultés de la Langue Française ».

— La prétention est grande. L'auteur a dédié son livre à M. Émile de Girardin, qui lui a écrit une lettre dans laquelle il y a les plus belles pensées. Voici la première partie de cette lettre :

« Je n'accepte pas l'expression de votre reconnaissance, mais j'accepte la dédicace de votre livre. Il est curieux, ce qui le rendra instructif. Du désir qu'il donne de le parcourir, naîtra bientôt l'habitude de le consulter.

« Que d'innombrables fautes journellement commises il relève ! Que d'inexplicables contradictions, passant généralement inaperçues, il signale ! Mais ce qu'il révèle surtout, c'est à quel point l'arbitraire règne encore, en France, dans le langage, où les exceptions à la règle sont si nombreuses ! Ne peut-on pas dire de la règle qu'elle n'est qu'une exception à l'exception et qu'il n'y a pas de règles ?

« Le langage est un art ; il n'est pas encore une science : Ce qu'il faudrait, c'est qu'il en devînt une.

— L'art vaut ce que vaut l'artiste; la science vaut par elle-même. — Ce qui caractérise l'art, c'est la personnalité, c'est la diversité; ce qui caractérise la science, c'est l'universalité, c'est l'unité. Ce qui la caractérise encore, c'est d'être essentiellement progressive, c'est de tendre constamment à convertir les obstacles en moyens, et les problèmes en solutions.

« Si, au lieu d'être un art, le langage était une science, il n'épargnerait rien pour devenir de plus en plus simple, de plus en plus précis, de plus en plus facilement correct. La règle ne fléchirait plus sous l'exception; ce serait l'exception qui disparaîtrait sous la règle. Si la science du langage était moins imparfaite, croit-on que l'art du langage y perdit? Je ne le crois pas.. .... — Ce qui caractérise le véritable professeur, c'est d'être essentiellement progressif, c'est, comme le fait remarquer notre célèbre publiciste : de tendre constamment à convertir les obstacles en moyens, et les problèmes en solutions ».

1868. Grégoire Jeannel. « La langue et l'esprit ». L'auteur commence par se poser ces deux questions :

« Qu'est-ce qu'une langue bien faite?

« Qu'est-ce que l'esprit d'un peuple?

« L'esprit humain est un, la raison est une, le cœur et la volonté sont un : mais, ainsi que la même musique n'est point la même suivant le musicien qui la joue et l'instrument qui la rend; ainsi raison, cœur et volonté varient suivant les esprits et suivant les langues. En principe, c'est l'esprit d'un peuple qui forme sa langue. L'esprit a trois principes :

« 1° Nous ne devons pas dédaigner, sans examen, ce qui nous paraîtra d'abord étrange ou même blessant pour nos goûts.

« 2° Nous ne devons rien juger que ce que nous connaissons à fond; mais une fois un sujet connu, nous nous abandonnerons à notre seule raison.

« La raison ! car sans cette raison, il n'y aurait dans nos études ni principes, ni conséquences, ni critique, ni goût : il n'y aurait rien.

3° Enfin nous jugerons aussi au nom de la morale, tout ce que nous aurons étudié, et nous tâcherons toujours de ne pas laisser tromper notre raison ».

—On voit que notre linguiste s'attache surtout à cette idée, que l'esprit d'une langue et l'esprit d'un peuple ne font qu'un. A notre avis, il a parfaitement raison, on ne peut pas séparer ces deux objets : le langage du peuple et l'esprit de la nation.

1868. Eman Martin, a fondé à Paris, un journal intitulé : « Le Courrier de Vaugelas » ; qui paraît deux fois par mois. Ce journal répond à toutes les questions que les abonnés et même des étrangers lui adressent sur toutes espèces de difficultés linguistiques ; de plus il donne (ce qu'on aurait beaucoup de peine à se procurer autre part), la bibliographie des grammairiens français. Je pense que cette publication est tout ce qu'il y a de meilleur en France. Cependant le directeur a peutêtre trop de confiance dans les décisions de nos grammatistes, et surtout dans les dictionnaires et les grammaires classiques.

1868. Lucien MAERTENS, est l'auteur d'un ouvrage intitulé : « La science Néologique ». — Il existe, il est vrai, des dictionnaires néologiques ; nos meilleurs écrivains ont créé des mots nouveaux; Marmontel, a donné quelques notions de principes ; mais enfin, c'est Maertens qui nous donne le premier le secret de la Néologie française.

« On ne peut, dit l'auteur, créer avec confiance des mots nouveaux, que si l'on connaît bien le mécanisme entier de cette vaste science qu'on appelle la langue. Il y a surtout des sections préliminaires qui doivent avoir été étudiées ; comme la science des Préfixes, des Radicaux, des Désinences, de l'Analogie, de l'Harmonie, de l'Euphonie. Oui, on ne peut parler de science Néologique, qu'à des jeunes gens déjà expérimentés.

« On crée un mot nouveau nullement par caprice, mais par besoin. Ainsi voilà la première condition néologique ; c'est de créer seulement quand le besoin d'un mot se fait sentir. Un exemple viendra à l'appui de cette clause fondamentale. Un auteur linguiste a créé dernièrement le mot « Ecriveur », dont il avait besoin pour exprimer sa pensée. Il voulait parler d'un commerçant qui écrit pour son usage, et il ne pouvait pas dire : c'est un écrivain, puisqu'il ne faisait pas son état d'écrire. Il ne pouvait pas dire : c'est un écrivailleur, ou un écrivassier, il a donc dit : Ecriveur, pour l'homme qui écrit dans son commerce et ses propres affaires. Ce mot a été admis, parce qu'il est utile, parce qu'il est compréhensible, parce qu'il est construit

dans toutes les règles de l'art. Or, quelles sont les conditions de la Néologie ?

« 1° La création doit être utile.

« 2° Le mot doit être compris de tous.

« 3° Il doit conserver son radical, auquel on ajoute soit une préfixe, soit une désinence significative, et quelquefois l'une et l'autre.

« Maintenant il arrive que, par raison d'harmonie, on supprime ou on ajoute une lettre au radical, c'est ainsi que de pain on a fait panetier ; que de graine on a fait grainetier, que d'oiseau on a fait oiseleur. L'essentiel ici est d'ajouter au radical, la désinence qui s'accorde le mieux avec le sens que l'on veut donner au mot.

On crée aussi des mots nouveaux, en empruntant aux langues étrangères des expressions que nous n'avons pas. Ici le mérite consiste, tout en conservant le radical étranger, à donner au mot nouveau une tournure française, qui s'accorde toujours avec le sens que l'on veut donner au nouveau venu. C'est ainsi que de grapho on a fait : graphe, graphie, graphique.

« On construit encore des mots nouveaux avec des termes qui proviennent d'une invention, d'un accident, d'une notabilité, d'un nom historique ; c'est ainsi que l'on a dit un Guillaume, une Varlope, un Jacquart ; pour dire des outils ou un métier inventés par Guillaume, Varlope, Jacquart. On dit encore un vasistas, un tunnel, un railway, pour des objets introduits, de pays étrangers, avec de nouvelles inventions ; mais alors on rapproche ces mots, autant que possible, de l'orthographie française. On dit aussi un Robert-Macaire.

« En général, la création de mots nouveaux exige des connaissances si approfondies de la langue, que peu de personnes réussissent parfaitement dans ce genre de travail ». — Nous regrettons que les limites de notre livre ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur le bel ouvrage de Maertens.

1868. Mlle Gatti de Gamond, auteur belge. « L'Enseignement de la grammaire mis en harmonie avec les Méthodes nouvelles ».

— Ces mots : Méthodes nouvelles, est de la modestie; du moins je n'ai vu dans aucun ouvrage français, la méthode employée par l'auteur, et je me persuade qu'elle lui est propre. La voici en deux mots : C'est le langage affectueux et raisonné d'une institutrice instruite à ses élèves. Elle leur dit : « N'allez pas trop chercher dans les grammaires et les dictionnaires, des éléments que vous avez ici sous les yeux; occupez-vous de choses qui vous sont utiles, sans charger votre mémoire d'une infinité d'autres objets qui vous seraient inutiles. Vous qui pensez et parlez, ne pouvez-vous pas vérifier si tels et tels mots employés, de telle ou telle manière, exposent avec précision et dans toute leur intégrité, les opérations de votre intelligence ?

« Gardez-vous donc d'apprendre la grammaire par cœur, et d'en accepter toutes les assertions comme autant d'oracles. Lorsque dans la belle saison, j'ai essayé de vous faire connaître les fleurs des champs, je ne vous en ai pas fait lire les descriptions ; vous

m'apportiez vos moissons de pâquerettes, de bluets, de coquelicots, etc., et vous rappelez-vous avec quel plaisir nous les avons effeuillés, analysés, admirés ? L'étude de la grammaire vous offrira autant d'attraits: le langage est dans le domaine de l'observation, nul ne peut lui imposer de lois arbitraires ; car il ne relève que du bon sens ».

— Ainsi, l'auteur ne tergiverse pas; il rompt complétement, catégoriquement avec les vieilles rengaînes de la grammaire classique : « La grammaire, dit-il, est dans le domaine de l'observation; nul ne peut imposer des lois arbitraires, car elle ne relève que du bon sens ». On ne saurait pas mieux définir la grammaire française scientifique que ne le fait Mlle Gatti de Gamond. Nous signalons ces idées modernes avec d'autant plus de plaisir, qu'on enseigne encore généralement à Bruxelles, d'après Chapsal, Aubertin, Larousse, Poitevin, Port-Royal; nos grands seringeurs grammatistes. — Mlle Gatti de Gamond est la première femme qui ait écrit sur la grammaire française, du moins avec connaissance de cause.

1868 Jules Hecquet-Boucrand. « Dictionnaire étymologique des noms propres d'homme avec la qualité, l'origine, et la signification des noms qui se rattachent à l'histoire, à la mythologie; des noms de baptême ». — Il y a certainement dans cet ouvrage beaucoup d'origines bien hasardées, risquées, contestables, mais enfin, c'est un livre spécial qu'on peut avoir besoin de consulter.

1868. Adolphe d'Assier. « La physiologie du langage graphique ou histoire naturelle du langage ». — Notre auteur s'attache principalement à démontrer l'antiquité du langage, et la marche qu'il a suivi jusqu'aujourd'hui. Il donne à la fin de son bel ouvrage un petit dictionnaire des termes anciens, employés dans son livre.

1868. Ambroise-Firmin Didot, est l'auteur d'un livre intitulé : « Histoire de l'orthographe ou ortografie française, depuis le xve siècle jusqu'aujourd'hui ». — J'ai déjà eu l'occasion de parler plusieurs fois des universalistes et des spécialistes ; Didot, est de cette dernière catégorie. Il est de cet avis : que pour produire quelque chose d'utile en linguistique, il convient de s'attacher à un seul point, et de le traiter à fond. Il a choisi l'Orthographie, et rien que sur cette section de la langue, il a écrit un beau volume in-octavo. Maintenant, qu'elle est l'utilité de l'ouvrage ?

On sait que la langue française se compose d'une cinquantaine de sections bien distinctes, dans lesquelles il y a l'orthographie qui, pour les masses n'est qu'un simple art d'imitation, tandis qu'elle est pour les initiés ce qu'il y a de plus compliqué; car enfin cette orthographie est la section complétive; je veux dire qu'elle est le résultat de toutes les combinaisons. Or, il était indispensable, pour éclairer le lecteur, de lui présenter avant tout, les différentes œuvres orthographiques ; c'est ce qu'a fait notre habile grammairien.

Le livre de Didot, est donc une espèce de dictionnaire critique, analytique de cent cinquante orthographistes français qui viennent donner leurs avis divers sur la science orthographique.

Après avoir rassemblé les auteurs spéciaux, il combine les réformes les plus importantes et les plus sages à la fois ; et c'est après cet examen, qu'il propose les réformes ci-dessous :

1° La suppression de l'H muet ;

2° La suppression des Th, des Ph, etc. ;

3° La suppression des consonnes doubles, quand elles sont inutiles ;

4° La suppression des traits d'union ;

5° Le « ti » remplacé par « ç ou s » ;

6° La suppression de l' « y pour i » ;

7° Le remplacement du « g doux par j » ;

8° La substitution de l' « s à l'x » dans la formation des pluriels.

On peut, d'après cet aperçu, reconnaître que l'œuvre de Didot est précieuse, indispensable dans une bibliothèque ; les réformes qu'il propose sont excessivement sages. Il n'y a aucune raison de science qui s'oppose à ce qu'elles soient admises.

1869. Gustave Levèque. « L'origine des Gaulois ». L'étude de la Grammaire nous entraîne souvent plus loin que nous voulons. Il est certain que nous ne pouvons pas connaître les principes de notre langue, si nous n'en savons pas l'origine. Est-ce le Latin, le Tudesque ou le Gaulois qui en font la base ? Nous ne le

saurons que si nous lisons attentivement toutes les œuvres historiques sur notre langue ancienne.

1869. Albert DELESCHAMPS, docteur en médecine, s'est occupé de l'étude physique des Sons de la parole. C'est un genre de travail tout à fait neuf, et qui doit nécessairement amener les résultats les plus avantageux dans la question du langage. Ceci intéressera principalement les personnes qui étudient les organes de la voix.

1869. Fréderic BERGMANN, a publié un « Résumé d'études d'Ontologie générale et de linguistique générale ». Il est bien vrai qu'on nous donne en France un ouvrage par semaine, ayant rapport d'une manière quelconque à la science linguistique; mais je doute fort, qu'il apparaisse tous les dix ans un auteur de la force de Bergmann. Nous ferons cependant remarquer, que les différents sujets traités par notre habile professeur, ne sauraient être bien appréciés, que par ceux qui ont déjà fait de fortes études. Prenons pour exemple, le premier sujet qui nous tombe sous les yeux :

FORMATION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE DES MOTS.

« Toute émission articulée de sons vocaux formant un tout, une unité phonique, et exprimant une sensation ou une notion, s'appelle un « mot ».

« Les mots se composent de deux parties, qui se correspondent, quoique distinctes l'une de l'autre, d'une partie « métaphysique », la signification; et d'une partie « physique », les sons vocaux.

« Un mot exprimant une sensation ou une notion tient quelquefois lieu, implicitement et « grammaticalement », de toute une phrase ou d'une « proposition » explicite et complète.

« Les mots sont plus ou moins « articulés », c'est-à-dire qu'ils se composent d'une ou de plusieurs « voyelles », ou d'une ou de plusieurs « consonnes », prononcés à l'aide des voyelles respectives qui les accompagnent.

« Les « consonnes » suivies de leurs voyelles respectives, dont se composent les mots primitifs, forment la « matière première » des mots.

« La « matière première » des mots, en se développant de plus en plus, comme un germe, se revêt d'une ou de plusieurs formes « grammaticales », plus ou moins déterminées, c'est-à-dire de formes plus ou moins spéciales et particulières, sous le rapport grammatical, aux différentes espèces de mots ; tels que le nom, l'adjectif, le pronom, le verbe avec leurs cas, leurs temps et leurs modes, etc. Si l'on considère le mot, abstraction faite de sa forme « grammaticale », plus ou moins spéciale, il est ramené à sa « matière première », ou à ce que nous appelons son « thème », dont les différentes formes grammaticales forment, en quelque sorte, les différentes « variations » plus ou moins nombreuses.

« Mais « comment » se forme la « matière première » des mots ? « Pourquoi » tel thème se compose-t-il de telles « consonnes » suivies de telles voyelles, de préférence à d'autres « consonnes » et d'autres voyelles ?

Comment et pourquoi les thèmes signifient-ils ce qu'ils signifient? Cela revient à demander quel est le « rapport » entre la partie « métaphysique » ou la signification du mot, et sa partie « physique », ou les sons vocaux.. .. ».

1869. Julien TELL, a publié « La Transformation permanente de la Langue Française ». Il avait publié avant cela, dix autres brochures, qui ne sont que des observations sur ce qui existe dans le langage français, et ce qui n'existe que dans les idées du Public qu'on se plaît à fausser dans la jeunesse.

Déjà en 1861, il annonçait que les Participes, les verbes Neutres et les verbes Passifs, sont des fables, par lesquelles on retient les jeunes gens pendant des années sur les bancs des écoles, pour leur faire perdre beaucoup de temps.

Dans sa brochure de 1869, on voit en regard : une grammaire classique et une grammaire vraie. C'est-à-dire, ce qui n'existe pas dans la langue, et ce qui existe réellement.

Ceux qui croient qu'on fabrique une langue comme on le voudrait, se trompent. Il en est de cette langue comme de la caisse d'un particulier ; on y trouve ce qui y est, mais on ne saurait pas y découvrir ce qui n'y est pas. Donnons un exemple : on trouvera dans la langue française, des verbes et des adjectifs ; mais on n'y verra jamais un verbe mélangé, un verbe en fusion avec un adjectif. Ce phénomène, qu'on appelle des participes ou des adjectifs verbaux, n'a jamais existé.

1869. Adolphe Guichard. « Les Mots mal définis ». — Malgré la quantité considérable d'ouvrages publiés sur la langue française, nous avons encore des centaines de sujets qui attendent leurs auteurs. Voici, par exemple, un objet qui n'a guères été traité : Les Mots barbares dans les grammaires classiques :

« Adjectif », veut dire adjoint. Alors le sujet qui est joint au verbe, l'adverbe qui est joint aussi au verbe, le déterminatif qui est joint au nom, seraient tous des adjectifs. Ce qu'on appelle « adjectif » pourrait être appelé déterminatif ; ce serait le mot vrai.

« Article », est une expression commerciale, et non pas un terme linguistique ; on dira bien : « Cet écrivain a fait de beaux « articles » ; mais quand on dit que « le, la, les », sont des « articles », on se trompe, puisque ce sont des mots qui déterminent, et nullement des mots qui articulent.

« Attribut », signe distinctif dans les arts et les sciences : La couronne est l'attribut de la souveraineté. L'aigle à deux têtes, est l'attribut de l'empire d'Allemagne, etc.; seulement il n'y a pas d'attribut en grammaire.

« Barbarisme ». Tout le monde comprend la signification du mot barbare, dont on a fait barbarie, barbarisme, barbaresque. Mais ce qu'on ne peut pas admettre, c'est que « barbarisme », qui par sa désinence signifie système barbare, soit toujours énoncé comme étant un nom simple d'objet.

« Didactique ». On comprend ces mots : ouvrage didactique, pour traité de ceci et cela ; mais si je dis :

la didactique ; si, du déterminatif « didactique, » je fais un nom, je deviens barbare ; c'est-à-dire, que le mot que j'emploie n'est pas d'accord avec la signification même du mot. Il y en a qui vous diront : voilà une preuve de la pauvreté de la langue. Dites que c'est une preuve de la pauvreté des livres didactiques.

« Imparfait ». Voilà encore un de ces mots mal placés. Imparfait est le contraire du mot parfait. Pourquoi appeler le second temps du premier mode des verbes, « imparfait », puisqu'il est aussi parfait que les autres.

« Indicatif ». Tout le monde comprend le mot indicatif : poteau indicatif, tableau indicatif; mais ce qu'on ne comprendra jamais, c'est que le premier mode du verbe, appliqué à ce qui est positif, soit appelé indicatif. Tous les modes sont indicatifs.

« Neutre », veut dire qui n'agit pas, qui ne prend aucune part dans un débat. D'après cela, un verbe neutre serait un verbe où il n'y aurait pas d'action. Et cependant, quand on dit : « je vais à la chasse, je cours au combat » ; il est évident qu'aller et courir, qu'on appelle dans nos grammaires des verbes neutres, sont par le fait, fort actifs. Neutre en grammaire est un mot barbare.

« Nom propre ». S'il y a des noms propres en grammaire, il semble qu'il devrait aussi y avoir des noms malpropres.

« Novateur », est le terme qui sert à désigner celui qui introduit un objet nouveau. Innovateur, avec son privatif « in », voudrait dire le contraire de novateur.

Et cependant on entend toujours dire : « innovateur » pour novateur.

« Parfait ». Pourquoi temps parfait pour temps passé? Le passé défini n'est ni plus parfait, ni moins parfait que les autres temps.

« Participe ». Veut dire mot qui participe de deux natures : le verbe et le déterminatif. Or, comme cette monstruosité, ce phénomène, n'existe pas dans les mots français ; il s'ensuit que l'acceptation de ces soi-disant participes, est une véritable folie.

« Passif », est un terme qui est l'opposé d'actif : Quand un homme abat un lièvre, l'homme qui a tiré est l'être actif, le lièvre qui tombe, est l'être passif. Quand un père frappe son fils, le père est l'être actif, et le fils l'être passif. Voilà ce que tout le monde comprend ; mais dire que tué et frappé soient des verbes passifs, c'est attribuer à des verbes ce qui ne peut s'appliquer qu'aux individus.

« Proposition ». Vient de proposer, offrir (qu'on ne confondra pas avec le verbe énoncer). Je vous vends ma propriété pour cent mille francs ». Voilà une proposition. — En grammaire, où l'on devrait surtout être parfaitement clair, on appelle proposition, une énonciation. C'est toujours, dira-t-on une preuve de la pauvreté de la langue. Dites plutôt que c'est une preuve de la pauvreté des grammaires, ou des professeurs.

« Régime », est un usage raisonné et méthodique des choses essentielles à la vie ; mais quand on vient dire qu'un complément de phrase, est un régime direct ou un régime indirect, on ne s'exprime pas bien ».

— Nous nous arrêterons ici, persuadé que les personnes qui liront Guichard, seront convaincues que nos livres classiques surtout, renferment beaucoup de termes faux et inintelligibles; des mots mal définis et surtout mal employés.

1870. Georges WILLIAMS, a fait une Grammaire Anglaise libre; un ouvrage qui repose sur la raison et nullement sur les principes arbitraires linguistiques, qui existent en Angleterre, comme en Allemagne, en Espagne et en France. L'auteur a puisé dans la Grammaire générale, je veux dire dans les œuvres linguistiques de tous les pays, les arguments qui peuvent servir à l'enseignement vrai de la langue anglaise. Il veut signaler, par exemple, les monstruosités qui existent dans les grammaires anglaises, concernant la « variabilité et l'invariabilité » de certains mots ; et il nous dit :

« Un livre français que je viens de consulter, explique ainsi la variabilité et l'invariabilité des mots. Si l'auteur français est parvenu à donner la raison d'être de cette variabilité et de cette invariabilité, son observation ne doit pas seulement servir à la langue française, mais à toutes les langues sans exception ; car nous voyons dans toutes les langues du monde, des mots variables et des mots invariables, dont la cause n'a pas encore été définie. Nous allons rapporter les paroles de l'auteur français. — Les mots d'une langue, dit-il, sont par nature, invariables; ils ne varient que lorsqu'un changement d'orthographie est

utile et nécessaire à l'intelligence du mot. L'adverbe français, ayant une signification complète, il ne saurait pas varier; il en est de même de la préposition, de la conjonction et de l'interjection.

« Par contre, c'est parce que le nom, le déterminatif et le pronom, n'ont pas une précision complète, qu'on en varie l'orthographie.

« Le verbe, dans ses combinaisons complexes, présente des sections variables, et d'autres invariables ; toujours par le même principe. Un temps de verbe a-t-il une signification complète, comme par exemple l'infinitif : marcher, rire et boire; alors la forme est fixe. A-t-il un sens indéterminé, on emploie la variabilité : Je chante, tu chantes, nous chantons, vous chantez, ils chantent.

« Voilà donc la cause dévoilée dans la variabilité et l'invariabilité des mots français, et comme ce qui est vrai en Grammaire générale, dans une langue, doit l'être dans toutes les langues, je suivrai ce principe dans mes cours de langue anglaise ».

— J'ai cité notre auteur anglais, pour donner une idée exacte de ce qu'on est convenu d'appeler la Grammaire Générale, qui est une science s'appliquant à toutes les langues à la fois.

1870. Anonyme. L' « Etude générale des langues ». L'auteur nous fait, entr'autres, une remarque qui demande quelqu'attention.

« La plupart des professeurs, dit-il, ont une singulière manière d'enseigner les langues. Ils font toujours

traduire des mots, rien que des mots, quand cette connaissance ne sert à rien pour certaines langues. Les langues qui proviennent d'une même souche, ont la même construction, et alors l'étude des mots peut être nécessaire ; mais lorsque ces langues sont d'essence différente, la traduction simple des mots est du temps perdu. Il nous cite pour exemple, l'enseignement de la langue arabe par la traduction simple des mots :

MANIÈRE DE DIRE DES FRANÇAIS.	MANIÈRE DE DIRE DES ARABES.
Comment se porte-t-on chez vous ?	Quoi leur état dans la maison ?
C'est vrai, mais il fait très-chaud !	Par le vrai, mais il étant la chaleur beaucoup !
Et, avez-vous des fleurs ?	Et, chez toi, les fleurs ?
Avez-vous de l'eau ?	Chez toi, chose, l'eau ?
Combien vous faut-il pour arriver à votre campagne ?	Après combien d'heures nous arriverons à le jardin de toi ?

— Notre auteur nous paraît avoir raison, lorsqu'il nous dit que, par la simple traduction de mots, on n'apprend absolument rien, lorsque les langues n'appartiennent pas à la même famille.

1870. Pierre Fabricio, est un linguiste espagnol de la nouvelle École. Il a publié une « Grammaire philosophique espagnole, » qui peut être utile pour ceux qui rattachent cette langue à la langue française ; elle peut servir aussi aux Français qui veulent acquérir la connaissance du génie linguistique espagnol. L'auteur commence par nous parler des langues congénères à l'Espagnol : l'Italien, le Portugais, le Français, et nous

dit pourquoi elles sont sœurs. Il rejette fort loin la parenté avec le Latin; et il se fonde sur ce que le Portugais, l'Italien et le Français, possèdent la même syntaxe que l'Espagnol; tandis que la syntaxe latine est différente. A l'appui de son assertion, il cite le bel ouvrage d'Egger : « La Grammaire comparée des langues classiques grecque, latine et française », où il prouve surabondamment que ces trois langues n'ont entr'elles aucune affinité.

Nous ne pouvons pas ici rappeler toutes les belles pensées de Fabricio ; nous citerons seulement un seul article, sur les genres des noms. « Nous avons, dit-il, été bercés dans notre enfance, avec ce principe ridicule : que ce sont les sexes des animaux qui ont amené le genre masculin et le genre féminin ; tandis que ces différents genres sont produits dans les langues qui proviennent du Gaulois, par un effet d'harmonie, d'euphonie et de rhythme. Si nous n'avons pas la ressource du Français, où l'on reconnaît un mot féminin à l' « e » muet, terminant ce genre de mots, nous possédons un autre moyen : les syllabes longues et les syllabes brèves. Appuie-t-on sur la désinence ? le mot est masculin; appuie-t-on sur la syllabe pénultième, en affaiblissant la désinence ? le mot est féminin. C'est ainsi, que le mot français « miel », qui est masculin dans cette langue, parce qu'on appuie sur « el », en passant rapidement sur « mi », est féminin en espagnol, parce que le langage est opposé ; en effet, nous appuyons sur « mi », en ne faisant presque pas sentir « el ». Ceci étant donné comme exemple.

— Cette seule observation suffit pour faire comprendre le mécanisme des deux genres des noms dans la langue espagnole ; la désinence forte ou faible. La première indiquant le masculin et la seconde indiquant le féminin. — On n'a rien dit, pensons-nous, de plus sage sur les genres des noms.

1870. Karl Dewinter, a publié un livre intitulé : « Les sections organiques de la langue française ». — Voici un des livres les plus sérieux qui aient été publiés; c'est la nomenclature des principales branches de la science linguistique, avec les explications attachées à chacune des classes, se subdivisant elles-mêmes, en dix autres sections. Nous nous contentons d'indiquer les branches principales.

Affixes.
Alphabet.
Analogie.
Analyse.
Argumentation.
Art.
Autorité.
Barbarisme.
Bon-sens.
Bon-goût.
Classification ou
Oraison.
Conventions.
Critique.
Définitions.
Désinences.
Didactique.
Droit.
Écriture.
Élision.
Ellipses.
Enseignement.
Euphonie.
Etymologie.
Génie.
Genres.
Grammaire.
Harmonie.
Histoire.
Idéologie.
Langage.
Langue.
Lecture.
Lexicologie.
Liberté.
Logique.
Mécanisme.
Méthode.
Mode.
Motif des règles.
Néologie.
Nombres.
Orthographie.
Particules.
Pédagogie.
Philologie.
Philosophie.
Pratique.
Préjugés.
Prosodie.
Radical.
Rhythme.
Science.
Style.
Syntaxe.
Synthèse.
Théorie.

Cet ouvrage peut servir au besoin de dictionnaire philologique.

1870. Auguste Brachet. « Grammaire historique française », avec une préface rédigée par Littré. Il a publié presqu'en même temps un « Dictionnaire étymologique », avec une préface rédigée par Egger. Déjà en 1860, il avait donné un « Dictionnaire des doublets ou doubles de la langue française ».

— La grammaire, dite historique, de l'auteur, est un aperçu tant soit peu décousu de l'histoire de la langue, qu'il complète par une grammaire classique. Son dictionnaire étymologique est faible. Le Public, sachant que le dictionnaire a été couronné par l'Acacadémie française en 1870, en augurera que le livre est magnifique.....

Oui, pour les partisans du système universitaire. Il y a même des gens qui attribuent du mérite à un auteur qui fait confectionner une préface par un étranger. C'est l'histoire du peintre qui a entrepris un portrait en pied, et qui charge un confrère de peindre les mains ou la tête. Dans tous les cas, une préface, telle qu'elle soit, ne saurait pas remédier aux infirmités d'un livre.

1870. Edouard Owin, auteur écossais, a produit une forte brochure in-12, rien que sur « L'Alphabet français ». Il débute ainsi :

« Si le langage est une œuvre divine, qui ne demande que de la culture, l'écriture est une invention humaine; le langage est un art, l'écriture est une

science. On peut varier d'opinion sur un bon ou un mauvais langage, parceque c'est un art; on ne peut pas discuter sur l'écriture, parceque c'est une science exacte, aussi positive que la chimie et l'arithmétique. L'écriture a été inventée pour représenter le langage, pour lui donner une forme physique et inaltérable. Maintenant chacun comprendra parfaitement que le premier élément de l'écriture, c'est l'Alphabet, ou la représentation, par des signes graphiques, de tous les sons simples et de toutes les articulations simples du langage; en d'autres termes, des voyelles et des consonnes ».

— Nous n'avons pas encore en France d'Alphabet régulier; il se trouve dans l'alphabet adopté des lacunes, des doubles emplois, des signes confus. C'est pourquoi nous savons gré à l'auteur écossais de nous avoir signalé ces imperfections.

1870. Léon de Rosny. « Archives paléographiques de l'Orient et de l'Amérique. » — Cet ouvrage est destiné surtout aux paléographes. L'article qui nous a séduit le plus dans ce fascicule, c'est la composition d'un Alphabet Universel; l'objet qui préoccupe le plus et depuis longtemps, tous les partisans d'une langue internationale. En effet, la première condition de l'établissement de cette langue, doit être un Alphabet Universel; c'est-à-dire, un ensemble de caractères qui représentent bien les sons et les articulations employés dans tous les langages réunis.

L'auteur, en nous présentant cet alphabet, a fait un

véritable tour de force. Il a procuré à ceux qui voudraient s'occuper de langue universelle, l'outil le plus précieux; un premier élément indispensable pour la confection de cette langue.

1872. Charles MARTY-LAVEAUX, a publié un in-dix-huit magnifique, sous tous les rapports : conception, style, typographie, et jusqu'au papier couleur bistre, rien n'y manque; il est intitulé : « Cours historique de langue française, et de l'enseignement de notre langue ». — En lisant cet auteur, on croit entendre, dans un salon, un véritable homme du monde, causer raisonnablement de l'enseignement; le professeur a complétement disparu; écoutons :

« Au XVIe siècle, ce fut à qui composerait une grammaire française, mais ces nombreux traités, en apparence si divers, et rédigés par des auteurs d'un mérite fort inégal, ont au fond le même défaut originaire qui persiste encore aujourd'hui dans les ouvrages de ce genre : ils sont tous calqués sur la grammaire latine ».

— Voici ce qu'il nous dit de l'oraison :

« On peut réduire les « parties du discours » de dix à huit, par la suppression de l' « Article et du Participe », en ne faisant qu'appliquer au plan de la grammaire, les principes fort sages reconnus depuis longtemps par les meilleurs grammairiens.

« L'Article, dit-il, est un adjectif déterminatif et non un article. Le Participe mérite moins encore peut-être que l'article d'être considéré comme une des parties du discours. — Le verbe passif n'existe pas en français ».

Voilà donc quelques-unes des idées qu'on rencontre dans Marty-Laveaux.

— Quand nous avons émis nous-même ces idées, et plusieurs autres aussi importantes, dans notre « Réforme radicale », en 1861, on a beaucoup ri de cette idée de supprimer de l'enseignement : l'Article, les Participes, les Adjectifs Verbaux, les verbes Neutres, et les verbes Passifs; par ce simple motif que ces règles existent dans les grammaires françaises.

Marty-Laveaux, a jugé convenable de nous suivre dans cette voie; mais il attribue l'introduction de ces idées à un nommé Lucien Lecler, un grammatiste par excellence qui, dans sa grammaire de 1865, cinquième édition, annonce parfaitement des Participes, des verbes Neutres et des verbes Passifs.

Résumons-nous sur le compte de Marty-Laveaux: son petit livre est un bijou, seulement il attribue à un protégé de l'Université, deux idées qui appartiennent : celle de « l'Article », à Rapet, et celle des « Participes », à Tell. Rendons à César ce qui appartient à César.

1872. A. Granier de Cassagnac, a publié d'abord une brochure de quarante pages intitulée : « L'Antiquité des Patois, antériorité du Français sur le Latin ». Qui est le prélude d'un ouvrage excessivement important, publié par le même auteur en 1872, et intitulé : Histoire des Origines de la Langue Française ».

Granier de Cassagnac est, comme Du Bellay, Mercier, Collin-d'Ambly, Davenelle, Didot, etc., un de ces auteurs qui s'attachent à un seul point, persuadé que

toute la vie d'un homme suffit à peine pour démontrer une vérité.

On sait que la Directrice des Etudes linguistiques, ne veut pas absolument reconnaître le principe du raisonnement dans l'étude des langues ; elle s'en tient toujours au système des ornières, en obligeant tout le monde à voyager dans des charrettes qui ont la voie, et des roues de trois mètres de haut qui s'enfoncent jusqu'au moyeu. Or, pour continuer ce système désastreux, elle s'est toujours appuyée sur un point capital : La Langue française, dit-elle, est née du Latin, et nous devons baser tous les principes linguistiques français sur les principes latins. Cent linguistes de mérite ont protesté contre cette idée. Cassagnac ne s'est pas contenté de protester, il a prouvé de la manière la plus formelle que cette opinion est fausse.

Ainsi, il suffit de lire notre grand écrivain, pour se convaincre que le principe invoqué par l'Université, n'est qu'un prétexte.

Voici la préface magnifique de l'auteur *.

« Tous les lettrés savent qu'il y a dans le Français, dans l'Italien et dans l'Espagnol, un grand nombre de mots usuels, qui sont aussi dans le Latin. Expliquer la présence simultanée de ces mots dans ces quatre langues est un problème important, difficile et depuis longtemps débattu.

« La solution généralement adoptée consiste à pré-

* *Histoire des Origines de la Langue française.* — Didot frères. Paris, 1872.

tendre qu'après avoir soumis les peuples de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne, les Romains les obligèrent ou les amenèrent à remplacer leurs langues nationales par la langue latine, à laquelle ces peuples auraient emprunté les mots latins qu'on remarque dans leurs idiomes. L'objet de ce livre est de prouver que cette solution choque violemment et au même degré le bon sens, l'histoire et les principes sur lesquels repose la philologie.

« Concentrant d'abord la discussion sur la langue française, nous ferons voir que, si l'on excepte un certain nombre de termes relatifs aux lettres, aux arts et aux sciences, termes empruntés par nous au Latin, qui les avait lui-même empruntés au Grec, la langue Française est entièremeut originale et nationale, même dans les mots usuels qui lui sont communs avec la langue Latine.

« En résumé, nous soutenons que les Gaulois, nos ancêtres, sont, comme nation, aussi anciens que les Latins et plus anciens que les Romains. Que la langue Gauloise se parlait chez les premiers, pendant que la langue Latine se parlait chez les seconds, et que si haut que l'on remonte dans l'histoire de ces deux langues, les mots qu'elles possèdent en commun existaient déjà et à la fois dans toutes les deux, parce que les peuples auxquels ces langues appartiennent sont originaires du même pays et constituent deux tribus de la même nation primitive.

« Notre éducation classique, aveuglément favorable aux Grecs et aux Romains, nous a habitués à nous

considérer comme formés de leur substance et vêtus de leurs dépouilles.

« Des milliers de personnes senséés, parlant ou écrivant fort bien notre langue, la regardent sincèrement comme un bienfait dont elles doivent les éléments grecs aux Phocéens de Marseille, et les éléments latins aux légionnaires de César. Les lettrés français, ces railleurs par excellence, bravent le ridicule attaché à un système d'après lequel les Marseillais auraient mêlé le Grec à la langue française, en le glissant dans les épices qu'ils vendaient aux Gaulois, et qui fait des soldats ombriens, marses, étrusques, samnites de César, autant de professeurs enseignant à la Gaule, du fond de leurs camps retranchés, le Latin qu'ils ne savaient pas eux mêmes.

« Telle est la force du préjugé, qui nous fait considérer notre propre langue comme étrangère à la nation et comme apportée jadis aux Gaulois, nos ancêtres, ainsi qu'un ballot, par des navigateurs ou des conquérants étrangers, qu'il n'est peut-être pas un écrivain, employant le terme le plus visiblement français, comme « caillou, bâton ou chemin », auquel il ne soit arrivé de se demander : d'où vient donc ce mot? Tant il est convenu qu'un mot français doit venir d'ailleurs que de la France !

« Cependant le bon sens, qui se révolte à ses heures, a souvent protesté contre cette explication parfaitement improbable d'un fait d'ailleurs parfaitement certain. Le fait certain, nous l'avons déjà signalé ; c'est qu'un assez grand nombre de mots qui sont dans

le Latin ou même dans le Grec, sont aussi dans le Français, et en même temps dans tous les dialectes ou patois qui se parlent en France. L'explication improbable, nous l'avons aussi indiquée; c'est celle qui attribue l'introduction de ces mots grecs aux Phocéens de Marseille, et l'introduction de ces mots latins aux légionnaires de César.

« Or, le moyen de croire qu'à des époques reculées, où des forêts inexplorées et des fleuves sans ponts rendaient les communications presque impossibles, les Phocéens de Marseille, bloqués dans leurs murailles par des voisins féroces, ignorants des localités et des villes de la Gaule; le moyen de croire, disons-nous, que ces Phocéens auraient porté dans les contrées les plus éloignées de leur ville, en Picardie, dans l'Ile-de-France, en Basse-Bretagne, en Gascogne, en Béarn, les mots grecs fort nombreux qui se trouvent dans les idiomes de ces pays?

« Le moyen d'admettre que des soldats illettrés, mille fois plus illettrés que les nôtres, appartenant à toutes les provinces de l'Italie, en parlant tous les patois, depuis le Gaulois Cisalpin jusqu'à l'Osque, et placés par les empereurs romains dans des camps retranchés, le long du Rhin, auraient répandu en Normandie, en Auvergne, en Languedoc, en Guyenne, dans les provinces qu'ils n'habitèrent jamais, l'usage d'une langue qui n'était pas la leur, et qu'ils n'avaient pas apprise?

« Le moyen d'accueillir sans rire, une doctrine d'après laquelle six millions de paysans gaulois, dissé-

minés dans des provinces isolées, se seraient tous entendus, laboureurs, pâtres, bûcherons, mineurs, matelots, sans exception d'une seule contrée, d'une seule vallée, d'un seul village, d'une seule famille, pour oublier tous à la fois leur langue nationale, celle dans laquelle ils nommaient leurs travaux, leurs outils, leurs animaux domestiques, celle qu'ils employaient avec leurs femmes et avec leurs enfants, et se seraient spontanément mis à parler Latin, lorsque, de nos jours, sous nos yeux, l'élite de la jeunesse, guidée par les meilleurs professeurs, pâlit sept années sur la langue latine, sans réussir à la parler couramment ?

« C'était donc une étrange hypothèse, de supposer que les Romains avaient imposé leur langue aux Gaulois, eux qui n'avaient pas réussi à l'imposer à leurs voisins les plus immédiats, aux Ombriens, aux Etrusques et aux Samnites.

« Aussi le système du Latin pur, appris par la nation gauloise, fut-il abandonné vers le commencement de ce siècle, quoi qu'eût pu faire dom Rivet, son propagateur le plus habile et le plus savant ; et, sous l'impulsion de Raynouard, on imagina le système actuellement enseigné, qui suppose que les Gaulois corrompirent le latin littéraire et en firent ce qu'on appelle la « langue romane ».

« Au point de vue de l'histoire et du bon sens, la difficulté était déplacée ; elle n'était pas diminuée.

« Toutes les invraisemblances, toutes les impossibilités matérielles et morales qui faisaient repousser l'accord, tacite ou concerté, des soixante-quatre

grandes nations gauloises, pour introduire chez elles le latin pur, se réunissent et s'accroissent même pour rejeter l'idée de l'introduction du latin corrompu.

« Le problème posé par l'une et l'autre de ces hypothèses est double. Il faut expliquer d'abord pourquoi, seuls dans la vaste étendue du monde romain, moins fidèles à leur nationalité que les Carthaginois, les Grecs, les Egyptiens, les Syriens, les Asiatiques, plus dociles que les Etrusques, les Osques, les Vénètes, qui avaient tous conservé leurs langues traditionnelles, les Gaulois s'étaient résolus à renoncer à la leur. Il faut expliquer ensuite, comment, s'ils prirent en effet le parti de substituer à leur langue natale un latin altéré, les Gaulois de toutes les parties de la Gaule, ceux de la Suisse, ceux de la Belgique, ceux de l'Armorique, ceux du Béarn, ceux du Roussillon, ceux de la Provence, ceux de l'Auvergne, purent s'entendre pour introduire partout dans le Latin, exactement le même genre et le même nombre d'altérations ?

« Quoi! sur vingt ou trente mille villages, pas un seul, en corrompant le Latin, n'a eu la fantaisie de conserver le genre neutre, qu'il avait ? Quoi ! sur dix mille vallées, pas une seule, en corrompant le Latin, qui ne se soit donnée le plaisir de lui imposer l'article « le, la, les », qu'il n'avait pas ? Quoi ! la déclinaison et la conjugaison latines n'ont pas trouvé grâce devant un seul Gaulois ? pas un pâtre qui, du Rhin aux Pyrénées, ait voulu du « génitif ou du datif » ? pas un bouvier qui,

de l'Océan au lac de Genève, se soit laissé fléchir par le verbe « déponent » ?

« Apprendre le Latin était assurément une chose impossible à la nation gauloise, mais dans laquelle néanmoins l'impossibilité tenait surtout à l'infirmité des hommes ; corrompre le Latin, au point d'en faire sortir la langue romane, c'est-à-dire une langue entièrement différente, fondée sur une grammaire sans précédents, possédant son système propre et logique de déclinaison, de conjugaison et de syntaxe, c'était une chose bien plus impossible encore, parce que l'impossibilité y découle à la fois de l'infirmité des hommes et de la nature des choses.

« Ce qui est puéril en effet, ce n'est même pas surtout de supposer que des chevriers illettrés du Cantal, du Mont-Lozère, du Jura, des Cévennes et des Pyrénées, aient pu, sans s'être jamais vus, s'accorder, dans leurs patois respectifs, sur le substantif, le verbe, l'article ou la syntaxe ; c'est de supposer que des œuvres pareilles puissent être entreprises et réalisées, même après un concert entre savants. Les hommes ont pu désapprendre certaines langues ; ils n'en ont jamais créé une seule.

« D'ailleurs, l'histoire n'a jamais dit que les Gaulois, restés possesseurs invariables du sol et de la patrie, y aient perdu leur nationalité, ou, ce qui revient au même, l'histoire n'a jamais dit que les Gaulois, aient, à un moment quelconque, cessé de parler leur langue.

« On n'a jamais cité, on ne citera jamais un livre, une chronique, un passage, une ligne, un mot, desquels

on ait le droit d'inférer que, pendant ou après la domination romaine, la nation gauloise avait oublié sa langue, pour lui substituer la langue latine.

« Ce sont quelques érudits du seizième et du dix-septième siècle et à partir des Scaliger qui, ne sachant comment expliquer la présence simultanée, dans le Latin et dans le Français, d'un certain nombre de termes communs, ont imaginé de dire que les Romains avaient imposé l'usage du Latin aux Gaulois.

« Cette doctrine, si accréditée qu'elle soit devenue, n'est donc jusqu'ici qu'une pure hypothèse, qui attend, depuis trois cents ans, une tentative de preuve.

« L'Université, qui a le dépôt de l'enseignement public ; l'Académie, qui a la direction de la langue française ; l'Ecole des chartes, qui a la lecture et l'interprétation de nos vieux manuscrits, s'écrient en même temps et tout d'une voix :

« Le Français n'est qu'une dérivation et une corruption du Latin !

« Mais demandez à l'Ecole des chartes, à l'Académie, à l'Université d'expliquer comment et à quelle époque la langue latine s'est imposée aux Gaulois, pour se métamorphoser ensuite en cent patois ou langues romanes ; — dont l'idiome de l'Ile-de-France, où le Français fait partie ; — tout le monde gardera le silence !

« La philologie française en est donc encore au mysticisme, comme science. Elle accepte la théorie génésiaque du berger de Virgile, qui faisait naître les abeilles du sang corrompu d'un taureau.

« Comme le taureau d'Aristée dans la vallée Tempé, le Latin apporté par les Romains dans la Gaule, y mourut et s'y corrompit. De ses flancs putréfiés s'échappèrent ces abeilles harmonieuses qu'on appelle les dialectes, et dont les essaims, emportés, selon leurs caprices, parmi les moissons des plaines, les fleurs des collines, les saules inclinés des fleuves, ont distillé le miel des poëmes nationaux, tombés des lèvres des Troubadours provençaux, des Trouvaires normands, ou des Jouglars de la Catalogne.

« Si la science philologique pouvait vivre de fables, celle-là en vaudrait bien une autre ; mais les langues, comme toutes les autres attributions de l'intelligence et de l'activité humaines, ont leurs lois positives de maintien et de propagation ou de chute; si bien que pour expliquer l'existence, la nature, le rôle, soit de la langue française, soit des cent dialectes qui se parlent, en France, autour d'elle, il faut se créer une doctrine philologique fondée sur l'histoire, et non sur des fictions.

« Oui, Valère Maxime le dit, saint Augustin le confirme et l'histoire le prouve, les Romains imposèrent aux nations soumises l'usage du Latin comme « langue légale, dans les relations de gouvernement à gouvernement »; ils firent ce qu'ont fait après eux Guillaume le Bâtard en Angleterre, les Croisés à Jérusalem ; mais forcer les nations vaincues à changer de langue, les Romains ne le tentèrent même pas, car les hommes sensés ne tentent pas l'impossible et l'absurde.

« Et non-seulement les Romains n'imposaient pas la

langue latine en dehors de l'emploi légal qu'en comportait l'application des lois, mais il était formellement interdit aux villes italiennes qui n'avaient pas le droit de cité complet, de s'en servir pour des usages publics et officiels, sans l'autorisation du sénat.

« C'est ce qui résulte clairement de l'autorisation demandée à cet effet, et obtenue par la ville de Cumes, l'an de Rome 572, ou 180 ans avant l'ère vulgaire.

« La ville de Cumes avait obtenu, l'an de Rome 419, le droit de cité romaine, sans suffrage. Ses habitants n'étaient donc pas de vrais citoyens romains; ils n'étaient, à ce titre, inscrits dans aucune tribu, et ils ne pouvaient se prévaloir d'aucun des droits civils attachés au titre de citoyen par les lois romaines. En cette situation, et au nom de leur constante fidélité, ils demandèrent une faveur qui devait rehausser l'autorité morale de leur cité; — c'était le droit d'employer la langue latine dans les actes publics et dans les ventes à l'encan.

« Le sénat accorda la demande des Cumains *.

« Ainsi, l'usage de la langue latine dans des actes publics impliquait, pour les individus comme pour les villes, la participation la plus complète aux droits de cité romaine; l'un n'allait pas sans l'autre. Le sénat était si avare de ces prérogatives, qu'il avait établi

* Voici comment s'exprime Tite Live : « Cumanis eo anno petentibus permissum, ut publice latine loquerentur. et præconibus latine vendendi jus esset ». — Tit. Liv. *Histor.*, lib. XL, cap. 42 — Voir aussi *lib.* VIII, *cap.* 14.

comme quatre degrés préparatoires à l'initiation au droit de cité romaine, qui étaient les titres de : ville libre, ville alliée, ville à droit latin, et ville à droit de cité, sans suffrage. Toutes ces villes étaient condamnées à l'usage de leurs langues locales. C'est ce qui explique pourquoi toutes les inscriptions italiennes des monuments ou des monnaies sont en langue osque, ombrienne, étrusque, falisque ou gauloise jusqu'à la fin de la guerre sociale, qui donna aux alliés le droit de cité romaine, et, avec le droit de cité, l'usage légitime de la langue latine.

« La connaissance de ces faits relègue donc au pays des rêves les doctrines de ceux qui croient que les Romains allaient imposant partout la langue latine autour d'eux. Non-seulement ils ne l'imposaient à qui que ce fût, en dehors des cas précis et restreints prévus par la loi ; mais ils n'en permettaient l'usage public et officiel qu'à des personnes ou à des villes placées dans des conditions rigoureusement définies.

« Il en est de même de la propagation de la langue latine dans les Gaules, attribuée par quelques personnes aux colonies qu'y établirent les Romains. « Leurs armées victorieuses, a-t-on dit, laissèrent après elles des colons, qui répandirent de tous côtés, les coutumes, les lois et le langage des vainqueurs* ».

« Encore des chimères.

« En ce qui touche les « colons », les armées ro-

* Francis Wey, *Des Révolut. du langage en France*, chap. 1er.

maines n'en laissaient aucun « après elles ». C'était le sénat qui décrétait les colonies, et qui les envoyait établir solennellement par des commissaires.

« Il y en avait ONZE dans toute la Gaule. Pline en a dressé la liste et les noms * :

« Trois étaient dans la Gaule Belgique ; une seule dans la Gaule Celtique ou Lyonnaise; sept dans la Narbonnaise.

« L'Aquitaine d'Auguste, c'est-à-dire le pays entre la Loire et les Pyrénées, n'en avait pas une seule.

« Pour devenir colon, il fallait être, non pas seulement Romain, mais citoyen romain et légionnaire vétéran.

« La légion romaine, au complet, était de 4,000 hommes. En supposant qu'elle n'eût pas perdu un seul soldat, en 20 ans, une légion ne pouvait donc pas donner plus de 4,000 vétérans à une colonie. En moyenne, les vétérans fournis par une légion ne dépassaient pas 2,000 hommes.

« C'étaient, pour onze colonies établies dans la Gaule, 22,000 vieux soldats complétement illettrés, appartenant, depuis l'époque de César, à toutes les parties de l'Italie, en parlant tous les patois, et cantonnés de la manière suivante : 6,000 aux bords du Rhin ; 2,000 à Lyon ; 14,000 entre Narbonne et les Alpes.

« Pas un seul dans les autres parties de la Gaule, c'est-à-dire dans les vastes pays nommés plus tard la Bourgogne, la Lorraine, la Champagne, l'Ile-de-

* Pline, *Hist. natur.*, lib. III, cap. 33. — Lib. IV, cap. 31.

France. la Picardie, la Normandie, la Bretagne, le Poitou, le Limousin, l'Auvergne, le Vélay, le Rouergue, le Périgord, la Guyenne, la Gascogne, le Béarn, le Languedoc, depuis la Garonne jusqu'à Narbonne.

« Et cependant, que de gens considèrent les patois parlés dans tous ces pays comme dérivant du Latin, apporté par les vétérans !

« Voilà pour les « colons », que les armées romaines auraient « laissés après elles ».

« Pour ce qui est des « lois », les armées romaines n'en laissaient pas davantage.

« Seuls, les citoyens romains avaient le droit d'user des lois romaines, qui étaient « personnelles », non « territoriales ».

« Ce n'est qu'à partir d'Antonin le Pieux, par la loi *in Orbe romano,* que les Gaulois libres devinrent citoyens romains, et usèrent des lois romaines.

« En résumé, le simple bon sens, éclairé par l'histoire générale, suffit pour faire considérer comme entièrement romanesque la théorie qui montre le gouvernement romain imposant l'usage du Latin dans la Gaule, et substituant cette langue étrangère à la langue nationale de nos ancêtres.

« Cette théorie, qui ne repose sur aucune preuve, et qui est d'ailleurs contraire à des faits considérables et matériellement établis, tels que le maintien complet de la langue gauloise, pendant et après la domination romaine, a contre elle d'un autre côté des arguments péremptoires.

« D'abord, elle choque grossièrement la raison, en

supposant qu'une des plus grandes nations de la terre a changé sa langue contre une autre, sans que l'on dise quand, comment et pourquoi.

« Ensuite, elle ne résout aucune des questions inhérentes au problème ; elle n'explique :

« Ni pourquoi tant de mots grecs, qui ne sont pas dans le Latin, se trouvent dans tous les dialectes populaires de la Gaule, à l'est comme à l'ouest, au nord comme au midi, au centre comme à la circonférence ;

« Ni pourquoi, en apprenant le Latin, les Gaulois auraient radicalement changé sa grammaire, rejetant son système de déclinaison, son système de conjugaison, son système de syntaxe, et leur en substituant d'absolument contraires ; œuvre admirable d'unité, dans toute la Gaule ; œuvre surhumaine, que toutes les académies de la terre n'auraient pas réalisée, et qu'on suppose accomplie par sept millions de paysans illettrés, divisés par des forêts impénétrables, des fleuves immenses ; paysans dont la plupart ignoraient les noms les uns des autres, et qui par conséquent ne s'étaient jamais ou concertés, ou connus ;

« Ni enfin pourquoi les Romains, s'ils avaient imposé le Latin aux Gaulois, ne l'auraient pas également imposé à tous les autres peuples soumis à leur domination, aux Illyriens, aux Dalmates, aux Épirotes, aux Pannoniens, aux Mésiens, aux Grecs, aux Carthaginois, aux Juifs, aux Arméniens, aux Egyptiens ; peuples secondaires par rapport aux Gaulois, et dont aucun n'a perdu sa langue nationale.

« Cette théorie est donc illogique, absurde, impossible.

« C'est pourquoi il faut nécessairement l'éliminer, sous peine de fermer les yeux devant les enseignements de la logique et de l'histoire, et demander à un autre ordre d'idées et de faits l'explication de la présence dans la langue française et dans nos dialectes nationaux, d'un certain nombre de mots qui se trouvent aussi dans la langue latine et dans la langue grecque.

« Notez d'ailleurs que la théorie classique adoptée pour expliquer la présence de ces mots dans le Français remplit fort mal son office. En effet, si elle dit d'où viennent certains mots qui sont dans le Latin, elle ne dit nullement d'où viennent certains autres mots qui n'y sont pas.

« D'où viennent « chemin, lande, guéret, gibier, « folie, vieillard? »

« D'où viennent « joli, ancien, grimacier, sérieux, « bavard, coquet? »

« D'où viennent « marcher, briller, choisir, flétrir, « bruire, craindre? »

« D'où viennent « désormais, davantage, bientôt, « jamais, presque, aisément? »

« D'où viennent « avec, chez, selon, derrière, « parmi, après? »

« On ferait ainsi en substantifs, adjectifs, verbes, adverbes, prépositions, un vocabulaire comprenant, en mots simples, au moins la moitié de la langue française. Eh bien, interrogée sur la nature et l'origine de ces mots, la théorie qui dérive le Français du

Latin reste muette et impuissante, car le Latin ne les contient pas.

« Ce n'est pas tout encore. La moitié des mots de la langue française se trouvent à la fois dans la langue italienne et dans la langue espagnole, sans se trouver dans la langue latine. Comment cela a-t-il pu se faire? Est-ce que les Français sont allés apprendre l'Italien et l'Espagnol; ou bien, est-ce que les Espagnols et les Italiens sont venus apprendre le Français? a-t-on jamais vu des Vénitiens ou des Andalous venant à Brives apprendre des mots limousins? a-t-on jamais vu des Auvergnats ou des Béarnais allant à Sienne ou à Saint-Jacques de Compostelle apprendre des mots toscans ou galiciens?

« Il y a pourtant là des problèmes philologiques du premier ordre. Comment les résout la théorie classique, qui fait tout venir du Latin de César et du Grec de Marseille? — Elle se tait!

« Donc, encore une fois, cette théorie doit être éliminée comme impuissante; et il faut, pour expliquer les faits qu'elle n'explique pas, lui en substituer une autre, qui satisfasse à la fois la raison, la philologie et l'histoire.

« Cette théorie nouvelle, de grands esprits, des érudits du premier ordre, Leibnitz, dom Jacques Martin, dom Paul Pezron, l'ont entrevue.

« Elle consiste à expliquer la communauté du langage par la communauté de l'origine, et à dire que s'il y a du Grec, du Latin, de l'Italien, de l'Espagnol dans tous les idiomes de la Gaule, c'est que les Gau-

lois, les Espagnols, les Italiens, les Latins et les Grecs Pélasges sont des rameaux dérivés primitivement de la même tige.

« En effet, nation et langue sont des termes synonymes.

« Telle est la théorie que ce livre essaiera de substituer à celle que les générations lettrées se transmettent depuis trois siècles.

« Tous les problèmes qui demeurent inexplicables avec la « dérivation » deviennent simples, logiques, rationnels avec la « communauté d'origine ».

« Ainsi, la communauté d'origine explique :

« Pourquoi, de tous les pays soumis par les Romains, l'Italie, l'Espagne et la France sont les seuls dont les langues aient des mots latins; car ces pays sont les seuls qui aient été peuplés par les Gaulois;

« Pourquoi, de tous les idiomes parlés en Espagne, le basque est le seul qui n'ait pas de mots latins, car les Basques n'appartiennent pas à la race gauloise;

« Pourquoi les inscriptions antiques de l'Italie, bien antérieures à César, celles des Ombriens, des Samnites, des Osques, des Etrusques sont remplies de mots appartenant aux dialectes actuels des Languedociens, des Gascons, des Limousins, des bas Bretons, des Français, de même que tous les patois modernes de l'Italie et de l'Espagne sont les mêmes que les nôtres, car l'identité de race rend naturelle l'identité de langue.

« Enfin, elle explique pourquoi les idiomes de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule ont des mots appartenant aux Latins, sans avoir la grammaire des Romains, car

les Latins étaient Italiens ; tandis que les Romains, quoique mêlés aux Latins, étaient Grecs d'origine, et qu'ils formèrent leur langue littéraire avec la grammaire grecque, étrangère au génie des idiomes italiques.

« Tous ces aperçus veulent être prouvés et par la philologie et par l'histoire. La théorie de la « dérivation » est restée à l'état d'hypothèse ; celle de la « communauté d'origine » doit arriver à l'état de démonstration.

« Ce livre, où l'auteur s'est imposé cette tâche, est le fruit de plus de trente années d'études et de méditations. Il espère que les lecteurs s'en apercevront.

« Entré dans une voie qui avait été signalée par de grandes intelligences, mais qui n'avait encore été parcourue par personne, l'auteur se savait condamné à se heurter aux doctrines d'un très-grand nombre de savants, justement en possession de la considération publique. S'il a osé penser autrement qu'eux, c'est que le monde des lettres, en prenant le nom de république, a donné carrière, plus largement qu'aucun autre, à la liberté des intelligences.

« L'auteur présente donc son livre avec modestie mais avec confiance au tribunal de ses juges naturels, certain d'y trouver l'adhésion des hommes éclairés, dans la mesure où son travail en sera digne.

« En examinant tant de questions, en alléguant tant de faits, en réunissant tant de textes, l'auteur, quoiqu'il ait tout lu de ses yeux, tout transcrit de sa main, aura certainement laissé échapper bien des fautes. Il s'en rapporte aux lecteurs instruits et indulgents pour les corriger ».

1873. Frédéric Bruckman, a publié à Leyde : « Les Motifs des règles de la grammaire française ». « Le Public, dit-il, a une fausse idée des règles orthographiques et grammaticales françaises ; pour lui, ce sont des lois. Ne lui demandez pas d'explications sur sa croyance ; car il ne lui est peutêtre jamais venu à la pensée de supposer qu'il n'existe pas de lois... Ne discutons pas sur ce sujet, expliquons plutôt les origines et les causes des règles dans la grammaire française.

« La première règle date du temps de François Ier. Supposant que la langue française dérivait du Latin, nos premiers auteurs copièrent les règles françaises, sur les règles latines, et l'on conforma l'écriture française, autant que cela était possible, à l'écriture des Latins.

« Cent ans après, Richelieu fonda l'Académie française, qui fut composée de quarante membres, dans lesquels on vit quelques hommes qui avaient fait des études linguistiques, et trente-cinq autres qui pouvaient être des savants, mais qui étaient complètement étrangers à cette science ; on a pris des décisions à la majorité des voix, et l'on comprend aisément que le système de l'usage l'emporta toujours sur celui de la science. Ainsi, en 1694, la Faculté décida que les règles sur la grammaire française seraient tirées de la grammaire latine : c'est dans ce sens qu'apparut le premier dictionnaire de l'Académie. Rien n'étant venu apporter un changement à cet état de choses ; l'Académie suit toujours les mêmes principes, et le peuple continue à considérer son dictionnaire, qui paraît tous

les vingt-cinq ans, comme étant le code de la science linguistique ».

— L'auteur, pour compléter ce tableau, nous donne la statistique des Académiciens français, depuis les premières nominations jusqu'aux plus récentes, en faisant ressortir les linguistes.

« Depuis la création de l'Académie française, en 1634, jusqu'en 1873, il y a eu dans cette Société quatre cent trente membres répartis en poëtes, littérateurs, auteurs dramatiques; il y a eu des peintres, des sculpteurs, beaucoup de personnes attachées au clergé, à la noblesse, à la politique. Mais le nombre de ceux qui ont produit des œuvres grammaticales n'est que de trente.

« Voici leurs noms avec les dates de leurs nominations :

Vaugelas.	1634	Radonvilliers . . .	1763
Lamothe Le Vayer .	1634	Marmontel . . .	1763
Tallement	1651	Condillac	1766
Furetière	1662	Beauzée	1772
Dangeau	1668	Mercier.	1803
Desmarais	1670	Volnay	1803
Boileau	1684	Domergue	1803
Thomas Corneille . .	1685	Sicard	1803
De Saint-Pierre . .	1695	Wailly	1803
Fleury	1696	Destutt-Tracy . . .	1808
D'Olivet.	1723	Nodier	1835
Gabriel Girard. . .	1744	Guizot	1836
Voltaire.	1746	Ampère.	1848
Duclos	1747	Nisard	1851
Sainte-Palaye . . .	1758	Littré	1873

— Nous reproduisons ce tableau pour démontrer l'erreur fort accréditée, que tous nos académiciens seraient des linguistes.

1873. Jean-Baptiste CHAPPUSET. « La clé du style et la composition littéraire ou l'art d'écrire ». L'auteur part d'un principe d'autant plus remarquable qu'il est peu mis en pratique. « De même, dit-il, que la Grammaire est née des observations que l'on a faites sur le langage des personnes qui s'expriment bien, de même aussi, les règles de la composition littéraire se découvrent par l'analyse attentive des ouvrages des bons écrivains, aidée par l'observation des faits de la nature ». En d'autres termes, la cause d'un Traité de style et de composition, c'est le bon langage et la bonne rédaction ; les préceptes ne sont qu'une exacte explication d'une bonne pratique.

— Maintenant, comme tout le monde n'est pas encore parvenu à bien parler et à bien écrire, il faut des préceptes aux élèves ; et Chappuset les a méthodiquement indiqués. Nous recommandons beaucoup « la Clé du style ».

1873. Maximilien-Paul-Emile LITTRÉ, publia d'abord son « Histoire de la Langue Française », qui en 1869, était arrivée à la cinquième édition. A cette époque, il s'occupait déjà de son grand Dictionnaire, dont la première livraison parut en 1863, et l'ouvrage entier en 1873. Examinons d'abord son ouvrage sur l'Histoire de la Langue Française.

L'auteur débute par une introduction de soixante pages qui n'est, il le dit lui-même, qu'un recueil d'articles écrits à des temps différents et insérés dans des publications diverses. On comprendra facilement

qu'une telle introduction manque absolument d'ordre et de méthode; son livre se continue ainsi. C'est tout ce que l'on veut, du Vieux français, de la Philologie, des Légendes, des Mystères, des Dissertations sur les psaumes, ou des lettres de la Reine de Navarre; mais ce n'est pas ce qu'on peut appeler une Histoire de la Langue Française; surtout en présence d'une douzaine d'historiens linguistes de mérite, qui ont écrit sur le même sujet.

Parlons maintenant de son Dictionnaire.

Il ne faut point se faire d'illusions, la confection d'un bon dictionnaire est une œuvre assez rare. Sur cent dictionnaires, il y en a à peine dix qui soient des œuvres d'un mérite réel; les quatre-vingt-dix autres ne sont que des copies ou des replâtrages. Thomas Corneille, a donné en 1694, un Dictionnaire des Arts et des Sciences qu'il a construit lui-même: le Dictionnaire de l'Académie, deuxième édition, 1718, est encore une œuvre de mérite; Richelet et Furetière, ont donné des ouvrages composés par eux-mêmes; Bayle, a publié un Dictionnaire historique et critique; Bulet, est l'auteur d'un Dictionnaire Celtique très-recommandable; Colin de Plancy a publié un Dictionnaire Infernal; Morin a créé un Dictionnaire Etymologique; Cousin d'A... nous a fait cadeau d'un Dictionnaire Pittoresque et spirituel; Boissière est l'auteur d'un Dictionnaire Analogique; on doit citer encore le Dictionnaire Biographique de 1829; le Dictionnaire de la Conversation en 1833. Voilà des œuvres originales. Enfin, en cherchant bien, peutêtre trouverait-on trente diction-

naires français d'un mérite réel ; tandis qu'il y en a trois à quatre cents qui sont faits à coups de ciseaux, et pour lesquels il n'a fallu que le talent de l'agencement et de la réclame. Je sais que nos lexicographes attachent un très-grand prix à l'universalité ; tandis que cette universalité ne peut être acceptable que dans une encyclopédie, avec des rédacteurs spéciaux pour chaque branche de science.

Je compare volontiers nos lexicographes universels, à ces musiciens des petites villes, qui jouent de dix instruments différents, depuis la petite flûte jusqu'au saxophone. Ce sont des hommes révérés dans un village ; mais voyez-les dans une grande ville, où l'on recherche des talents réels pour constituer un orchestre imposant, et ils deviennent incapables ; à peine peuvent-ils frapper des timbales, ou battre de la grosse caisse. Pour en revenir au Dictionnaire de Littré, il a ajouté à la structure des autres dictionnaires, l'histoire du Vieux langage, section si compliquée, qu'elle suffirait à elle seule pour exiger vingt gros volumes.

Littré est un homme de grand mérite, sans doute, seulement il n'a pas été heureux, ni dans son Histoire de la Langue française, ni dans son Dictionnaire, qui ne disent rien de neuf.

1873. John Bedford, a publié un superbe travail sur les « Verbes français ». On nous dira que toutes nos grammaires, que tous nos dictionnaires donnent tous les éclaircissements voulus sur les verbes. Bedford prétend au contraire que ces ouvrages laissent à dési-

rer. Avant de décider sur l'idée de cet auteur anglais, nous allons donner un échantillon de sa logique.

« Avoir et être », sont deux verbes qui ont chacun deux natures distinctes ; ils sont tantôt effectifs et tantôt auxiliaires. Effectifs, ils se conjuguent comme tous les autres verbes. Auxiliaires, ils s'absorbent complètement, car ils ne font plus qu'un avec le verbe qu'ils accompagnent.

Avoir, verbe effectif, signifie : posséder. J' « ai » de l'argent ; tu « as » un emploi ; il « a » des parents riches ; nous « avons » des ressources ; vous « avez » des espérances ; ils « eurent » l'occasion de s'enrichir ; j' « aurai » l'honneur d'aller vous saluer ; il prétend que j' « ai » tort.

« Avoir » lorsqu'il est verbe auxiliaire, s'efface entièrement et ne fait plus qu'un avec le verbe suivant. J' « ai perdu » mon fils ; tu « as manqué » ton avenir ; j' « aurai fini » bientôt ; elle « avait été » sa victime.

Etre, verbe effectif, indique l'état, la position, la qualité, la situation. Je « suis » pauvre ; tu « es » régente de France ; il « est » Grand d'Espagne ; il « était » riche autrefois ; nous « étions » à la fête ; elle « fut » digne de son nom. On reçonnaît facilement le verbe être, effectif, puisqu'il n'est pas accompagné d'un autre verbe. Etre, effectif, est ordinairement suivi d'un adjectif, ou d'un nom.

« Quand « être », est accompagné d'un autre verbe, il devient l'auxiliaire de ce verbe : Je « suis descendu » à l'Hôtel du Lion d'Or ; tu « es devenu » capricieux ; il « est arrivé » de voyage ; nous « sommes con-

venus » de nous taire; vous « êtes débordé » par vos occupations; ils « sont embarrassés » dans leurs affaires.

« Ainsi, être, suivi d'un verbe, est auxiliaire; être, suivi d'un adjectif, est effectif.

« Mais voici le hic! Le vulgaire ne distingue pas facilement si certains mots sont des verbes ou des adjectifs; et il s'ensuit alors qu'on ne distingue plus le verbe auxiliaire être, du verbe effectif être; donnons quelques exemples :

« Si je dis : cet enfant « est » instruit; ici être, est effectif, et ce qui le prouve, c'est qu'il est seul, le mot instruit n'étant qu'un adjectif ou déterminatif. Mais si je dis : cet enfant « est instruit » par sa mère, est instruit ne forme plus qu'un seul verbe. Ce qui prouve que « est instruit » dans cette phrase n'est qu'un verbe, c'est que nous voyons plus loin celle qui fait l'action; la mère qui instruit son enfant.

« Ainsi, toute la difficulté du verbe « être » est là : il s'agit de discerner s'il est auxiliaire ou effectif. Encore une fois, quand « être » est seul, il est effectif; s'il est suivi d'un autre verbe, il devient auxiliaire.

« On nous demandera peutêtre quelle importance il peut y avoir dans la distinction des verbes : « avoir et être », comme étant auxiliaires ou effectifs ? Elle est aussi importante pour le linguiste, que de savoir dans le commerce distinguer la laine d'avec le coton, ou le fer d'avec le plomb. Il est impossible d'acquérir la connaissance de la langue française, si l'on n'est pas exercé aux analyses; or il est impossible d'analyser

une phrase française, si l'on ne discerne pas un verbe auxiliaire d'un verbe effectif. En d'autres termes, l'étudiant qui n'a pas su franchir cette difficulté, est arrêté complétement dans les études françaises. Jamais il ne comprendra le Génie de la langue ».

— Nous avons laissé parler notre auteur, nous allons dire ce que nous pensons de son livre, intitulé les « Verbes français ».

Le verbe, dans toutes les langues du monde, est tout ce qu'il y a de plus difficile à expliquer ; et cela à cause de ses nombreuses transformations. En tête des difficultés sur les verbes français, il faut placer le verbe auxiliaire être. Il a fallu une rare audace à un étranger pour oser aborder ce sujet. Nous avouons avec plaisir que Bedford a expliqué merveilleusement le mécanisme de la conjugaison française. Nous sommes parfaitement de son avis lorsqu'il vient nous dire : que celui qui ne sait pas discerner, entr'autres choses, le verbe être, effectif, du verbe être, auxiliaire, ne saurait jamais entrer dans les finesses linguistiques françaises. Jamais cet homme ne pourra intervenir dans une discussion sérieuse. Jamais il ne pourra enseigner convenablement la langue française.

1874. Jacques Deconinck, est l'auteur d'une forte brochure sur « La Langue Universelle ». « On songe depuis longtemps, dit-il, à l'établissement d'une langue Universelle, qui certainement existera un jour ; car cette création n'est pas une utopie, comme le pensent beaucoup de personnes. Nous allons exposer le mieux

qu'il nous sera possible les conditions que réclame cette création. Nos auteurs sur la Langue Universelle peuvent être classés dans trois catégories.

1° Les partisans de la langue primitive.

2° Les partisans d'une langue créée ad hoc.

3° Les partisans d'une langue moderne simplifiée.

« Je ne m'arrête pas aux auteurs qui voudraient nous ramener à la langue primitive ; car en supposant qu'on la découvre... il est certain que par les changements survenus, seulement depuis l'érection de la Tour de Babel, il y aurait nécessairement un tel changement dans les manières de dire et d'écrire, que cette langue ne saurait pas satisfaire les générations d'aujourd'hui, et celles qui sont à venir.

« Passons aux langues inventées par les hommes : nous avons examiné les œuvres de Vidal, de De Rudelle, de Caumont, de Le Hir, Letellier, Ochando, Pirro, et dix autres novateurs; et nous n'avons rien vu qui soit raisonnable, ni praticable, ni utile ; faut-il s'en étonner.? La création d'une langue nouvelle par les hommes, n'est pas plus possible, pensons-nous, que la confection d'une nouvelle étoile ou d'un nouvel oiseau.

« Nous n'avons peutêtre qu'une seule et unique ressource : c'est de nous servir d'une langue connue. L'Académie de Berlin, l'Académie de Genève, Rivarol, Schwab, Allou, Henricy, Tell, et vingt autres sont pour la langue française. — Schmits, Techneer, Bifsheim, etc., sont pour la langue allemande.— Taylor, Williams, Louh, sont pour la langue anglaise.

« Nous admettons que toute langue moderne peut

servir à fonder la Langue Universelle : à la condition qu'on la présente de telle façon, que les hommes instruits, sur toute la surface du globe, puissent, sans difficulté et sans travaux arides, la parler en quelques mois. Voilà, nous paraît-il, tout le secret d'une Langue Universelle ».

— Nous pensons que pour ce qui est de la création d'une langue universelle, l'idée de Deconinck est la plus raisonnable de toutes celles qui ont été émises ; seulement le titre de langue universelle n'est peutêtre pas correct ; car nous pensons que, dans son idée même, il s'agit plutôt d'un langage international.

Oui ! comme langage international, le temps n'est peutêtre pas éloigné où il sera établi : soit avec l'Anglais, ou l'Allemand ou le Français, qui, dans leur ensemble, présentent déjà ce langage international ; mais pour ce qui est d'une langue universelle, je crois que nous ferons bien de ne pas trop y compter.

RÉSUMÉ.

Nous avons eu en France des centaines de linguistes, de grand mérite : les uns ont eu le talent de s'exprimer avec clarté, avec élégance, avec goût, et l'on a basé sur leur langage nos premières règles ; c'est donc le langage qui a servi de base à nos règles. D'autres ont classé tous nos mots par ordre alphabétique, en donnant l'explication de chaque mot ; ce sont les lexicographes ou dictionnaristes. Les philologues ont comparé le corps, le génie, la facture de notre langue, aux langues étrangères ; les philosophes ont fait des observations générales et détaillées sur les phrases, les mots et les règles ; les grammatistes ont rassemblé, dans un même corps d'ouvrage, beaucoup de règles, de principes et de préceptes enseignés dans les écoles ; on appelle leurs livres, grammaires : nous avons des grammaires pour les enfants, les adultes, le vulgaire et les professeurs.

Les méthodistes, les novateurs, ont proposé des améliorations, des changements pour l'orthographie des mots, les règles et les méthodes ; les néologues ont proposé de nouveaux mots. Ceux-ci ont fondé des cours publics, pour développer leurs méthodes, faire adopter leurs principes, ou des journaux pédagogiques pour répandre leurs idées. Les savants ont fait des dictionnaires de synonymes, d'homonymes, de locutions vicieuses, des traités de prosodie, de tropes, des méthodes, des grammaires générales, dans lesquelles

ils ont rassemblé les opinions diverses des grammairiens sur les questions les plus délicates, en rattachant l'étude de la langue française à l'étude des langues anciennes et modernes.

Ceux-là ont voulu rassembler, dans un même corps d'ouvrage, tous les détails de cette vaste machine, en négligeant souvent l'objet essentiel, le mécanisme de la science et les grandes questions d'ensemble. Ils ont copié, sans réflexions, cinquante principes qui se contredisent, et se sont crus de grands docteurs, parce que leurs ouvrages ont été adoptés dans les écoles.

Généralement les grammairiens se sont critiqués réciproquement, en se basant absolument sur l'usage et la pratique comme lois.

Les écrivains ont puisé leurs manières d'écrire un peu partout, et surtout dans leur intelligence qui est le livre le plus précieux; alors ils sont devenus, sans s'en douter, les modèles de l'Académie, qui n'a jamais eu égard aux réflexions des grammairiens.

La langue française a donc été présentée sous cinquante aspects différents; cependant il reste cinquante questions qui n'ont même pas encore été examinées, comme l'analyse des règles, le principe des mots régis, des mots régisseurs, des mots indépendants; les analogies, les réformes graduées, celles qui sont praticables et celles qui ne le sont pas; les imperfections de notre alphabet, auxquelles on peut ou non remédier; les changements survenus dans les mots pour leur orthographie et leurs significations; l'analyse de la syntaxe et celle de l'oraison; les règles qui s'accordent

avec le génie de la langue française et celles qui ne s'accordent pas; la grammaire reliée à la rhétorique, à la philosophie, à la littérature, aux langues étrangères; l'harmonie possible entre l'écriture et le langage; enfin, beaucoup de détails nouveaux qu'il importe d'introduire dan sla science.

Ainsi, en cherchant un peu, nos publicistes trouveront longtemps encore des grammaires de toutes espèces à créer; des dictionnaires à rectifier et à compléter; des articles linguistiques à écrire; des erreurs et des préjugés à combattre; des abrégés, des traités à publier, et des méthodes à démontrer.

Mais, me dira-t on, à quoi tiennent les imperfections de la langue française? A-t-elle dans sa construction un vice radical qu'on ne puisse pas vaincre, ou un défaut de forme qu'on ne puisse pas redresser? — Le grand défaut de la langue française n'est qu'apparent; autant elle paraît pauvre, inconséquente, bizarre, difficile quand elle est mal enseignée; autant elle est riche, conséquente, facile, lorsqu'elle est bien enseignée. Ces différentes manières d'instruire ont pris les noms d'ancienne et de nouvelle Ecole.

Dans l'ancienne Ecole, on commence par expliquer à l'élève ce que c'est qu'une voyelle, une consonne, une syllabe, un mot; puis on lui fait apprendre par cœur une espèce de catéchisme qu'il ne comprend guère, et que les professeurs éclairés ne comprennent pas du tout; parce que ce catéchisme est, à chaque page, en contradiction avec le simple bon sens.

Dans la nouvelle Ecole, on ne s'occupe de tous ces

détails que lorsque l'enfant a compris ce que c'est que la langue française, et l'utilité de la grammaire; on commence par employer avec l'élève tous les moyens propres à lui former le Jugement. Ainsi, l'ancienne méthode consiste à débuter par les plus petits détails pour arriver à l'ensemble; par la nouvelle, au contraire, on débute par ce qu'il y a de plus profond, de plus large, de plus grandiose : le mécanisme. Dans l'ancienne Ecole, on ne fait que répéter ce qui se dit depuis des siècles; dans la nouvelle, on n'expose aux jeunes gens que ce qui est reconnu vrai. Par l'ancien système, on présente la grammaire comme n'étant qu'une étude de mémoire; par le nouveau, on en fait avant tout une étude de logique et de philosophie.

Dans les trois à quatre mille ouvrages qu'on peut se procurer sur la Langue Française, on s'aperçoit de suite du système de l'auteur, qui est nécessairement de l'ancienne ou de la nouvelle École. S'il est de l'ancienne, il accepte quand même l'enseignement officiel; s'il est de la nouvelle, il n'accepte que ce qui est d'accord avec sa raison.

N'oublions pas ces belles paroles de Lanjuinais : Les langues sont de création Divine; on peut fort bien perfectionner l'usage admis, mais on ne parviendra jamais à changer la nature d'une langue.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS.

Pages.

A.

Académie française.
- Création (1634) . . 35
- Dictionnaire, 1re *édit.* 54
- Observations sur les Remarques de Vaugelas. 70
- Dictionnaire, 2e *édit.* 79
- Id. 3e id. 90
- Id. 4e id. 104
- Id. 5e id. 135
- Id. 6e id. 203
- Id. 7e id. 311

Açarq 103
Ackerman 214
Aisy 138
Aleman 52
Allou 188
Alvarès et Rivail 318
Ampère 242
Anonyme 184
Anonyme 203
Anonyme 268
Arnauld. — V. Port-Royal 44
Artaud. 58
Assier (D') 359

Pages.

Athénée de la Langue française. 165
Autels (Des) 11

B.

Baïf (De). 19
Barbazan. 97
Barthe 215
Barthélemy de Grenoble 130
Bartholo 243
Baudeau de Somaize . . 45
Bautain 321
Bayle 58
Beauzée 107
Bedford 398
Bellay (Du). 12
Benloew 308
Bergier. 115
Bergmann 361
Besain 42
Bescherelle frères. . . . 247
Bescherelle aîné 249
Bettinger. 202
Biscarat 204
Blondin 178
Boileau 60
Boinvilliers. 150

Pages.
Boisregard 52
Boissière 344
Boiste 155
Bouhours 48
Bouillète 103
Bourgoing (de) 255
Bouzeran. 201
Braun 268
Brachet 372
Brehan (De) 160
Brerewood 31
Brionne 213
Brosses (De) 105
Bruce-Whyte. 228
Bruckman 394
Buffier 72
Bullet 110
Burgny. 267
Buyssens. 246

C.

Caillot (Antoine) 164
Caillot (Napoléon) . . . 215
Cannassié 278
Capart 304
Carpentier (Jean) 120
Carpentier (Louis) . . . 181
Carstairs 169
Castel. — V. l'abbé de Saint-Pierre 84
Chaho 212
Changeux 118
Chappuset 396
Chapsal 171
Charpentier 50
Charrassin 231
Chassant 210
Chavée. 233

Pages.
Cherrier 107
Chevalet (De). 308
Chifflet. 43
Clément 232
Cocheris 348
Collin-d'Ambly 160
Condillac. 116
Copineau. 119
Corneille (Thomas). . . 55
Courcillon. — V. abbé Dangeau 55
Cousin d'A 208
Crapard 131
Crépin 253
Curmer 252

D.

Daire. 102
Dangeau, abbé 55
Darbois 195
Daube 154
Davenelle 272
Deconinck 401
Deleschamps 361
Demandre 116
Dentu 324
Desfontaines 81
Desmarais 71
Despretz 89
Dessiaux 198
Destutt-Tracy. 149
Devries. 350
Dewinter. 371
Didot 359
Dolet. 9
Domergue 155
Douchet 103
Dubois. — V. Sylvius. . 5

Pages.
Dubroca 182
Duckett. — V. Société de gens de lettres 200
Duclos 94
Ducondut 303
Ducroc. 199
Dumarsais 85
Duret 34
Duwès 7

E.

Egger 270
Erdan 270
Ernaux. 250
Estève 97
Estienne (Robert II) . . 15
Estienne (Robert III) . . 23

F.

Fabricio 369
Fabry 7
Fallot 218
Faure 196
Féline 259
Féraud. 132
Feydel. 161
Filassier 130
Fleury 64
Formey 96
Frain du Tremblay . . . 68
François Ier 9
François. 115
Frémicle. 40
Fremy-Arnould. 233
Fromant 101
Furetière. 46

Pages.

G.

Garnier 15
Gasc père 191
Gasc fils 241
Gattel 141
Gatti de Gamond. . . . 357
Gaultier 133
Gébelin (Court de) . . . 120
Géhant. 324
Génin 240
Gentelet 213
Geoffroy-Château. . . . 269
Girard (Gabriel). 75
Girard (Noël). 132
Girard (Le Père) 234
Girardin (E. De). 352
Girault-Duvivier 167
Gobert-Alvin 219
Godart. 33
Goujet 90
Granier de Cassagnac . . 375
Gravesande. 92
Grimarest 75
Guessard. 250
Guichard. 364
Guizot 164

H.

Haddick 266
Hambroek 267
Harris 135
Haymann. 315
Hecquet-Boucrand . . . 358
Hennequin 217
Henricy 310
Henry 167

Pages.
Hétrel 352
Hindret 51

I.

Institut de France. — Création 137

J.

Jacotot. 195
Jeannel 353
Jost 261
Jônain 202
Joubert 21
Jourdain 303
Jullien 211

L.

La Châtre 279
Lacombe. 107
Lalanne 250
La Loy. 236
Lancelot.—V.Port-Royal 44
Landais 204
Lanjuinais 173
Larchey 261
Larive. — V. Mauduit . 151
Lartigaud 48
Laveaux 179
Le Blanc. 93
Lecler 375
Leehman. 323
Lefèvre 22
Leflon 15
Leger-Noël. 304
Lemare. 175
Léogarant 198

Pages.
Lequien 164
Le Roux 79
Letellier (Constant) . . . 167
Letellier (Charles). . . . 268
Levêque 360
Levizac 141
Lhomond 122
Littré 396
Livet. 312
Lorrain 212
Lurin 256
Lyon. 320

M.

Maertens. 355
Malherbe. 23
Mallet 91
Mandet. 218
Marcel 277
Marle aîné 189
Marmontel 145
Marrast 183
Martin 354
Marty-Laveaux 374
Mathieu 18
Mauduit 151
Maupas 35
Ménage 41
Mercier 146
Mermet 22
Meygret 10
Michel (Camille) 260
Michel (Francisque). . . 303
Millot 119
Moinet 46
Moland et d'Héricourt. . 279
Moncourt. 259
Monnard 319

Pages.
Montémont. 241
Morel 152
Morgan-Cavanagh . . . 238
Morin 138
Morin (Paul) 265
Mothe le Vayer (De la) . 39
Mourgues 57
Moussaud 150
Muller 314

N.

Nicot. 26
Nisard 239
Nodier. 176
Noël. 171
Noue (De La) 31

O.

Ochando 277
Olivet (abbé D'). 83
Orthographe des Dames. 124
Ouvaroff 242
Owin. 372

P.

Pain 129
Palliot (De). 27
Palsgrave 5
Pasquier 15
Patru 40
Pelletier 11
Pellissier. 317
Pestalozzi 155
Peyreigne 339
Philippon de la Madeleine 161
Pihan 348

Pages.
Piis (De) 130
Pillot 17
Pinaud.— V. Duclos . . 94
Planche 173
Pluche. 96
Poisson 28
Poitevin 257
Pont (Du) 74
Pont, abbé 349
Porte (De La) 19
Port-Royal 44
Pougens 140
Poulain 32
Poyart 156
Pralard 49
Précieuses (Les) 30
Primaudaye (De La) . . 20
Prompsault. 228
Prudhon 187

R.

Radonvilliers. 114
Radonvilliers(Richard de) 231
Rambaud. 21
Ramée (De La) ou (Ramus) 18
Ranconnet. 27
Raoux 346
Rapet 316
Regnier — V. Desmarais 71
Renan 306
Restaut 88
Richelet 49
Rivarol. 125
Robello 344
Robertson 313
Rodillard 54
Rollin 86
Romainville 239

Pages.
Rosny (De) 373
Roubaud 131
Rozan 317

S.

Sacy (Sylvestre de) 142
Saint-Hyacinthe, abbé . 91
Saint-Pierre, abbé de . . 84
Salmon 8
Saugrin 116
Savoye 92
Schweighæuser 265
Schwab 128
Schott 308
Senebier 150
Séprés 195
Sicard 142
Simon 27
Société de Demoiselles . 217
Société de gens de lettres 190
Société de gens de lettres 200
Société typographique de Liége 134
Somaize.—V. Baudeau . 45
Sorel 34
Sylvius 5
Suzanne 177

T.

Taillefer et Gillet-Damitte 226
Tallemand 59

Pages.
Tell 363
Thiébaut 149
Thurot 138
Tory 4
Trédos 218
Trippault 22

U.

Université de France. — Réorganisation 162

V.

Vaillant 312
Vaïsse 255
Van Campenhout 216
Van der Elst 257
Vanier 211
Varinot 174
Vaugelas 37
Vaumène 197
Vermesse 349
Verniolles 302
Volney 173
Voltaire 108

W.

Wailly 120
Warchouf 156
Warnas 229
Wey 244
Williams 367

TABLE ALPHABÉTIQUE DES SUJETS TRAITÉS.

A.

A. Description, 33.
Accents, 5, 9, 75.
Adjectif, 122. 187, 364.
Alphabet, 135, 150, 173, 196, 214, 259, 372, 373.
Analogie, 118, 175, 217, 344.
Analyse littéraire, 219.
Analyse logique, 85, 171, 214, 278.
Anecdotes, 108, 120, 165, 167, 169, 171.
Anomalies, 304.
Anonymes, 91.
Anthologie, 32.
Argot, 156, 261, 303.
Art de lire à haute voix, 182.
Art d'observer, 150.
Art de parler, 321.
Article, 199, 316, 363, 364, 374.
Attribut, 364.

B.

Baragouin, 156.
Barbarisme, 272, 364.
Bibliothèques communales, 252, 267.
Bureau typographique, 129.

C.

Cacographie, 21, 268.
Cause et effet, 2.
Cédille sous le ç doux, 4, 8.
Chiffres romains, 15.
Conjonction, 272.
Courrier de Vaugelas, 354.
Critique, 46, 64, 71, 94, 101, 146, 161, 176, 191, 198, 201, 241, 245, 250, 270, 304, 363.

D.

Déclamation, 151, 182.
Déclinaisons, 10.
Défense et Illustration de la langue française, 12.
Définitions, 32, 107, 199.
Désinences, 324.
Dialecte, 156.
Didactique, 364.
Domination latine, 4.

E.

Ecriture, 7, 19, 27, 55, 84, 94, 169, 175, 255, 346.
Education, 177.
Ellipse française, 243.
Euphonie, 266.
Epithètes, 19, 31, 102.
Etymologie, 124.
Excellence de la langue française, 50.

F.

Flandricismes et Wallonnismes, 156.

G.

Génie, 125.
Genre des noms, 369.
Glossaire, 107.
Gradus ad Parnassum, 171, 181, 320.
Grammaire générale, 75, 118, 138, 142, 154. 202, 204, 241, 245, 247, 270, 367, 369.
Grammaire normale, 318.
Grammaire latine, 228.
Grammatistes (les), 88.
Grammairiens (les), 88.

H.

H aspiré et H muet, 253.
Harmonie imitative, 130, 266,
Histoire de la langue française, 167, 215, 244, 348.
Histoire de la langue romane, 218, 228.
Histoire de l'orthographie, 359.
Histoire de la Parole, 173.

I.

Idéologie, 154, 257, 313.
Idiome, 108, 156, 255.
Ignorances de la conversation, 317.
Imparfait, 364.
Imparfait du subjonctif, 312.
Indicatif, 364.
Inscriptions françaises sur les monuments publics, 50.
Instruction publique, 164, 212.
Introduction, XVIe siècle, 1.
Id. XVIIe » 25.
Id. XVIIIe » 61.
Id. XIXe » 143.
Invariabilité des mots, 367.

J.

J et V (Réforme), 104.
Jargon, 156.

L.

Langage (Science du), 242, 314.
Langues (Science des), 238, 361.
Langue et Esprit, 353.
Langue celtique, 110.
Langue maternelle, 234.

Langue primitive, 68, 105, 115.
Langue romane, 155, 218, 228.
Langue universelle, 129, 268, 277.
Lecture sans épellation, 103, 129.
Logique, 22, 85, 89, 92, 93, 149, 204, 303, 321.
Logogriphes historiques, 217,
Lois grammaticales, 37, 384.

M.

Majuscules, 17.
Mécanisme, 96, 315.
Métaphores, 174.
Méthodes, 64, 116, 133, 156, 169, 234, 277, 324, 357, 395.
Mode en France, 143.
Mots composés, 75.
Motifs des règles. 394.
Monstiers de Paris, 97.
Mots mal définis, 364.

N.

Néologie, 355.
Neutres (verbes), 364.
Nom, 122, 199.
Noms et prénoms, 308.
Noms propres, 74, 364.

O.

« Oi » remplacé par « ai », 42, 179, 203.
Onomatopées, 176.
Oraison, 122.
Origines de la langue française, 18, 308, 375.
Origine des mots, 160.
Orthologie, 198.

P.

Patois, 156, 349.
Paléographie, 210.
Parfait (temps), 364.
Pédagogues, 64. 86, 116.
Pensées, 125.
Ph (Introduction du), 15.
Philologie, 31, 68, 115, 120, 240, 308, 368.
Philosophie, 92, 103, 149, 173, 218, 317, 369.
Phraséologie, 37.
Phrases Négatives, 160, 265.
Poésie française, 57.
Politesse de la Langue française, 40.
Ponctuation, 9.
Préfixes, 260, 248.
Prépositions, 160.
Prononciation, 11, 48, 51, 103, 138, 149, 182, 213, 259, 339.
Passifs (verbes), 364.
Prosodie, 83.
Proverbes, 92.
Psycologie, 184.

R.

Racines et dérivés, 231.
Récréations littéraires, 229.
Régime, 93, 364.
Renaissance de la Langue française, 9.

Renseignements, 15.
Résumé, 404.
Rhétorique, 7.
Rhythme, 256, 303.
Richesse de la Langue française, 116, 161.
Rimes, 22, 31, 49.

S.

Sections organiques de la langue, 371.
Sons de la langue française, 19, 103, 152, 361.
Style et composition, 15, 396.
Substantif, 149, 187.
Synonymes, 75, 90.
Syntaxe, 35, 270, 323.
Synthèse logique, 226, 278.

T.

Th. (Introduction du), 15.
Traduction, 9, 74, 302.
Tribune des Linguistes, 310.
Tropes, 85, 130.
Troubadours, 119.
Tutoiement, 156.

U.

Universalité de la langue française, 125, 128, 188.
Université de France, 191, 201, 241, 270, 318.

V.

Variabilité des mots, 367.
Variations du style français, 233, 240.
Verbes, 199.
Verbes (avoir et être), 398.
Verbes irréguliers, 133.
Vieux français, 97, 107, 218, 267, 269, 270, 273, 319.
Voix (Essai sur les), 152, 213.
Vouvoiement, 156.

NOV 24 1920